



**Traicte? de la maniere de bien emboucher, manier, et ferrer  
les cheuaux, : avec les figures des Mors de bride, tours &  
maniemens, & fers, qui y sont propres.**

<https://hdl.handle.net/1874/452973>

3  
TRAICTE  
DE LA MANIERE DE

BIEN EMBOVCHER, MANIER,  
ET FERRER LES CHEVAUX: AVEC  
les figures des Mors de bride, tours & manie-  
mens, & fers qui y sont propres.

*Fait en langaige Italien par le S. Cesar Fiachi Gentilhomme Ferrarois,  
& n'agueres tourné en François.*

Avec le pourtraict du Cheual, & remedes de ses maladies.



A - P A R I S,

Chez Thomas Perier, rue Saint Jean de Beauvais,  
au Bellerophon.

M. D. LXXIX.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

TRAITÉ  
DE LA MANIÈRE DE

PREMIÈRE MANIÈRE  
DE FAIRE LES CHIFFRES  
DE LA MANIÈRE DE  
M. DE LA PIERRE  
DE LA MANIÈRE DE  
M. DE LA PIERRE  
DE LA MANIÈRE DE  
M. DE LA PIERRE



PAR M. DE LA PIERRE  
A PARIS  
Chez l'Imprimeur de la Cour  
M. DE LA PIERRE  
Avec une Table des Matières

7



**A** ILLVSTE ET PVISSANT  
SEIGNEVR IACQVES DV PONT-  
bellanger Sieur dudit lieu, Pont-farcy, Coul-  
leuray & Baron de Mombroy, &c.



ONSEIGNEVR, la Noblesse  
Françoise est pour le iourd'huy tel-  
lement douce & enrichie de toutes  
sortes louables d'exercices & hone-  
stes estudes, requis pour son comble,  
que maintenant ayant chassé, &  
banny de soy toute l'action vicieu-  
se & barbare, qui y auoit prins le  
temps passé pied & racine, elle est

par sa vertu & magnanimité distinguee non seulemēt de ceux  
qui n'ont cest heur, ou de n'auoir receu de leurs ancestres ce beau  
titre de Noblesse, ou de l'auoir acquis par leurs vertus propres.  
Mais s'estendant encore plus loing se peult bien & à bon droit,  
vanter de surmonter par sa prouesse & magnanimité tous au-  
tres nobles, de quelque pays & nation qu'ils soient : car pour le  
present, noz nobles ayans practiqué & cogneu par experience,  
qu'il n'y a rien plus vray que ce que dit le Poete Iuuenal,

La vertu seule est la seule Noblesse.

Nous faisant entendre, que pour le seul regard des estudes hu-  
maines, & de la vertu en eux mollee & empreinte, vous mes  
Seigneurs les Nobles, delaißans le beau patron & trace de  
ceux du passé, qui est (comme il pensoit) d'estre ignorans, &  
sans humanité, auez fait eschange d'une qualité plus que



## EPISTRE.

barbare, & que voz maieurs vous auoient laissée, comme vn heritage & succession, avec toute bonne discipline, douleur & courtoisie. Qui est cause que vous vous estes acquis vne gloire beaucoup meilleure, plus grande & excellente, qu'ils n'auoient fait au parauant: laquelle eternisant vostre renommee la recommandera à la posterité. Pour raison dequoy desirant faire chose qui vous fust agreable, & vous portast tesmoignage de la grande enuie & desir que i'ay de vous faire treshumble seruice, ne doutant point, Monseigneur, du louable exercice, auquel vous estes de tout temps adonné, entre autres, qui est de sçauoir bien & dextrement dompter, & manier vn cheual. Comme le liure du S. Cesar Fiachi, Gentilhomme Ferrarois fut tombé entre mes mains: J'ay pensé ne le pouuoir plus seurement communiquer, & plus honorablemēt aux Seigneurs de ce Royaume, que sous la protection, & sauuegarde de vostre nom tant cogneu le voulant mettre sur la presse, apres l'auoir fait bien reuoir, limer & corriger, J'ay prins la hardiesse de le mettre hors encores vn coup en lumiere sous vostre nom & autorité. Et combien que, Monseigneur, ie sçache bien que quelques vns me remarqueront de temerité & inconsideration, vous faisant present du vostre mesme, à sçauoir d'vne science en laquelle vous ne pouuez estre qu'excellent & parfait, ayant tant voyagé & avec si grand danger, par les nations estrangeres, où se trouuent les hommes fort accomplis en ceste cognoissance, non sans vne despence incroyable, & d'ou mesmes pour tesmoignage de ce, auez ramené tāt de belles pieces de cheuaux, non sans grand danger de vostre personne, si est-ce que ie n'ay voulu qu'vn profit necessaire manquast à la posterité. Or Monseigneur, vous ne trouuerez aussi estrange si i'ay faict r'imprimer cest œuure sous vostre nom & appuy, n'y ayant rien que la

EPISTRE.

que la diligence du mien, vous estant obligé à plus grande chose, pour la bonne volonté, que de vostre grace me portez. Aussi ce que i en ay faiect est pour porter & tesmoigner l'amitié, honneur & reuerence que ie doy à vostre vertu, à la magnanimité, & noblesse de vostre cœur, & à la perfection de vos meurs. Afin aussi qu'estant sous l'aille de vostre grandeur ie puisse libremēt le mettre en lumiere, & sous vostre authorité, puisse aisément faire teste à toute calomnie: car ie n'ignore point, que quelques vns ne trouuent mauuais que ie vous dedie l'œuvre d'autruy, & desia autresfois mis en lumiere, mais en me soumettant au iugemēt de tant bons & equitables iuges, ie respōdray qu'ayāt pieça esprouuē qu'il est malaisē de satisfaire à tous, selon l'aduis du Poete Comique,

Qu'il y a autant d'aduis qu'il y a d'hommes.

Il me suffira de plaire seulement à celuy, à la grandeur & authorité duquel ie me sentiray à iamais redeuable. Et que l'art d'Ecuirie tant profitable & necessaire, ne semble sortir hors des cœurs & lices des nobles de France, lors qu'on en doit tirer plus de profit, mesmes au temps de necessité: & semblablement que le chemin & passage, pour paruenir à ladite cheualerie, ne soit fermé à tous ceux qui en sont amateurs. Et à la verité, si on considere de pres le bien & grandeur de ceste science si excellente & requise aux Republicques, on trouuera que sans elle, les autres ne peuuent bonnement baster: car par l'honneste & louable exercice & cognoissance d'elle sont paruenus & montez au temple d'honneurs & grandeurs tous Seigneurs nobles & magnanimes, par l'eschelle de la vertu & prouesse desquels toutes sciences ont & retiennent leurs dignités, & les peuples sont maintenus & conseruez, mesmes deliurez des mains de leurs capitaux ennemis: comme au contraire, estans mis bas s'en suit la



## EPISTRE.


ruine de tous autres estats. Et est bien certain que l'Empire des Romains n'eust esté si long temps fleurissant, si l'ordre des Cheualiers, duquel mesme l'on eslioit plusieurs au manienent & administration de la Republique, n'eust esté bien maintenu & conserué en son estat & dignité, pour sa deffense. Ce qui fut assez suffisamment declaré, lors que l'ordre du menu peuple lqui est appellé vn monstre de cét testes (voulut seouer le ioug de ses Seigneurs: dont leur aduint vne grande misere & calamité: car des ce temps là les Prouinces & Royaumes conquestez par les armes & prouesses des nobles furent tost apres remis en leur premier estat & liberté: & finalement les peuples circonuoisins, de subiets qu'ils estoient aux Romains, se tirans de subiection, se feirēt presque maistres & Seigneurs, & des Romains mesme. Bref, ceste tant excellente science, de laquelle sortent, non seulement les cheuaucheurs, mais aussi les preux & vaillans Cheualiers, estant bannie les autres sciences semblent aller en decadence. Ces choses donc considerées, Monseigneur, i'ay osé m'ehardir de vous vouer ce Liure, lequel ie vous supplie accepter, comme venant de la part de celuy, qui desire vous faire seruice treshumble & agreable à iamais, s'asseurant qu'il sera bien supporté & deffendu, sous la faueur & autorité d'un tel Seigneur que vous estes. Surquoy faisant fin, Monseigneur, ie supplieray de tout mon cœur nostre bon Dieu, qu'il vous donne en santé & accroissement de toutes vertus longue & heureuse vie. De Paris, ce 8. iour de Feurier. 1578.

Vostre treshumble & tresaffectionné seruiteur à iamais,

G V I L L A V M E A V V R A Y.



EPISTRE DE L'AVTHEVR, TRA-  
DVICTE DE L'ITALIEN, AV ROY  
*Henry second de ce nom.*

 Onsiderant souuent à part moy la grande vertu  
qui a ietté ses profondes racines dedans l'esto-  
mach de vostre maiesté, Roy trespuissant & tres-  
chrestien, & clairemēt la cognoissant pleine &  
accomplie de toutes les bonnes parties requises à la gran-  
deur de son estat Royal, ie me suis enhardy de luy presen-  
ter & dedier le peu du mien qui est en ce petit liure. Car  
i'ay aussi pensé, que ne l'ayāt fait pour autre chose, que pour  
luy faire quelque demonstration de ma bonne affection, &  
pour tesmoigner à tout le mōde le treshumble seruice que  
ses rares excellēces me cōtraignēt luy vouër: elle par sa bōté  
infinie excusera la hardiesse qui m'a auancé à luy offrir si pe-  
tit & foible present. Et neātmoins qu'ayant tousiours pris  
singulier plaisir à la Cheualerie, cōme chose propremēt biē  
seante à vn Roy belliqueux & magnanime, elle ne desdai-  
gnera de le receuoir ensemble avec le sueur de celuy qui le  
presente avec ce bon accueil, dont les plus grands Rois ont  
accoustumé de tout temps allaiement receuoir toutes  
choses, pour petite qu'elles soient, qui leur sont en toute re-  
uerēce & humilité presētees par aucū de leurs seruiteurs ou  
subiects. Ainsi dōques, Sire, attrait de ceste ferme esperāce,  
avec la plus grāde humilité qu'il m'est possible, ie la supplie  
de receuoir les fleurs & fruits de ce mien labeur, quels qu'ils  
puissēt estre & de supporter & suppleer patiēmēt le defaut  
qu'elle y trouuera, me departisāt pource regard si peu qu'il  
luy plaira de la bōne grace: laquelle ie penseray auoir ample-  
mēt acquise (& m'en tiēdray biē heureux) lors que par ma-  
niere de recreation & repos de ses tāt grādes & honorables  
emprises, il luy plaira à la fois lire ce miē petit liure. De quoy  
la suppliant treshumblemēt, presentemēt le luy offre, voire  
& se donne soy mesme avec toute reuerence.

De V. R. M. le treshumble & tresaffe-  
ctionné seruiteur Cesar Fiaschi.

EXTRAIT DV PRIVILEGE.

PAR lettres patentes du Roy, il est permis à Guillaume Auuray Marchand Libraire de l'Vniuersité de Paris, d'imprimer ou faire imprimer, mettre en vente & distribuer vne fois ou plusieurs, vn liure intitulé: Traicté de la maniere de bien emboucher, manier & ferrer les cheuaux: avec les figures des mors de bride, tours & manemens & fers qui y sont propres. Faict en languaige Italien par le S. Cesar Fiachi, Gentilhomme Ferrarois, & n'aguères tourné en François. Et faict deffenses ledit Seigneur à tous Libraires, Imprimeurs & autres, de quelque qualité qu'ils soient, de n'imprimer, ou faire imprimer ledit liure, ny vendre & distribuer en ses pays, terres & seigneuries, autres que ceux qu'aura imprimé ou faict imprimer ledit Auuray: & ce insques au temps & terme de dix ans, à compter du iour qu'ils seront acheuez d'imprimer, sur les peynes amplement contenues audict Priuilege sur ce donné à Paris le 17. d'Octobre. 1576.

Par le Conseil.

Signé DE PORSSEMOthe.



TRAICTE

DE LA MANIERE

DE BIEN EMBOVCHER, MA-

NIER, ET FERRER LES CHEVAVX,

avec les figures des mors de bride, des

tours & maniemens, & des fers

qui y sont propres.

LIVRE PREMIER.

*Trois principaux aduertissemens & remedes, que l'on doit  
bien considerer pour bien emboucher un cheual.*

CHAPITRE PREMIER.



LE cheualier ou gentil-homme qui desire bié mettre son cheual en bride, doit premierement & principalemēt aduifer aux bonnes & mauuaises parties & conditiōs qu'il peult auoir, & aux remedes propres & conuenables à corriger les mauuaises, nommeement à ces trois choses, qui sont les trois premieres parties & les plus recommandables de tout cheual bon & genereux: C'est à sçauoir, que le cheual ait bonne eschine, bonne iambe, & bon pied: Et les doit sçauoir le gentilhomme, ou pour les auoir veuēs & cogneuēs telles de luy mesmes en visitant le cheual, ou pour les auoir apprises d'homme practiq' en cest art qui l'aura cheuaché & manié. Car quand ces trois vertus se retrouuerōt ensemble en vn beau cheual, son maistre se pourra assureer d'auoir la moitié, voire les deux du secours qui luy fait besoing pour bien le mettre & tenir en bride: Toutesfois icelles defaillantes ou en tout, ou en partie, encores ne se doit desesperer le cheualier de pouoir avec le temps & la peine bien



emboucher son cheual pourueu qu'il se delibere d'auoir patience, & neantmoins y employer toute sa puissance & son esprit. Neantmoins quand il cognoistra que pour peine qu'il y employe, le cheual ne fera en rien plus adroit: alors ne fera plus besoing qu'il se tourmente ou le contraigne d'auantage: de crainte que voulant forcer le cheual à plus faire qu'il ne pourroit, il ne le feist tomber en quelque plus lourde faute, auquel cas il auroit à se plaindre non du cheual, mais de soy mesme. Plusieurs Cheualiers trouuans du commencement vn cheual ainsi fascheux à manier, & mal aisé à dresser, de prin fault en donnent la coulpe à la bride & au mors du cheual, pensans que tout le secours qu'on luy peut faire, consiste au seul embouchement, sans autrement considerer la nature du cheual: en quoy ils se trouuent pareillemēt bien souuent trōpez: mais aussi ne veulx ie pas nier, que plusieurs cheuaux se rencontrent, lesquels sont bien fort secouruz & soulagez par le moyen de la bride, ou luy allongeant les gardes, ou avec la muserole de fer sous celle de cuir, qui luy seruira autant que la camarre. De l'emboucheure, principalement de celle partie qui repose sur la genciue, & de la gourmette ie n'en parle pas: pource que ie me suis souuent aperceu que leur voulant chāger, on leur faisoit plus de nuissance que d'auancement: A ceste cause ie ne conseilleray iamais à homme, apres qu'il aura vne fois baillé & mis au cheual l'emboucheure ou le mors & la gourmette qu'il aura premierement cogneu luy estre propres, de les luy changer legerement, pensant par le moyen de tel changement ou luy accroistre les forces, ou luy amender le default des iambes, ou des pieds ou de l'eschine: car le cheual sentant qu'on luy veut forcer son naturel, se met comme en vn desespoir, & ce despitant contre son maistre, s'obstine, & fait tout le contraire de ce qu'on veut qu'il face: tellement qu'en le tourmentant & forçant, à la longue la partie offensee s'endort & endureit, de sorte qu'il force la main du Cheualier pour fort qu'elle tire, & entre les autres vices le cheual par ce moyen deuiet effrené. Mais quand on se rencontrera en tels accidens, mieux vaudra ne s'opiniastrer tant contre l'obstination du

*s* frenato:  
appelle l'*i*  
italien le  
cheual qui  
se desar-  
me & a-  
bandonne  
de teste

du cheual, ains luy bailler la main plaisante & la contrainte douce: sans se laisser tant aller, que de croire, que le mors & la bride puissent par leur vertu latente, faire bonnes iambes, bons pieds, & bonne eschine à vn cheual: car sil ne les a bõs de nature, n'y a bride qui les puisse amender.

*Quelle doit estre la fente de la bouche du cheual.*

CHAP. II.

**L**A fente de la bouche du cheual doit estre plus grãde que petite: non toutefois si fort ouuërte, qu'elle fut desmesuree, ains de moyenne grandeur: car estant de telle façon: plus aisemēt on luy pourra accommoder telle emboucheure & tel mors que lon voudra: neantmoins mieux vaudra bailler à cheual moyennement fendu de bouche, mors aussi moyennemēt hault d'œil, & pareillement de moyenne prise: comme ie monstreray cy apres plus particulierement & familièrement.

*Prese  
Prise lie-  
ures, ioin-  
ctures,  
idem.*

*Quelle bride est propre au cheual qui est fort fendu de bouche.*

CHAP. III.

**A**V cheual fort fendu de bouche, faut auiser de bailler bride, qui ait plus d'vne prise, voire qui en ait trois ou quatre, ou plus sil est besoing, selon qu'il aura la bouche desmesurement fendue: mais sera bon luy bailler premiere-ment vn mors à deux prises, comme sont deux filets de patenostres ou anelets, ou les fuses doubles, ou le bastonnet double de prise, & autres semblables qui ayent deux prises. Et ne pouuant ceste grande fente de bouche estre em- plie auecques deux prises, il y faudra mettre trois: & aduenant qu'il soit besoing de bailler à tel cheual le mors ouuert, il luy faudra lors bailler le mors à pas d'asne (ou chiapon) de deux prises, & si les deux prises ne suffisent, y adiouster la troisieme. Et ne se faut esbahir si entre les mors desusdits ie n'ay fait aucune mention de ballottes ou bouttõs ny de rouelles, ou anneaux, ne d'autres semblables: desquels

*Spolette:  
mors à  
fuses, ou  
tremes:  
Stropas:  
bastonnet,  
fronde,  
mors à  
bastons,  
bardillon,  
couplet.  
On en ver-  
ra la for-  
me figu-  
ree à la fin  
de ce pre-  
mier liure.*



en pareil cas on pourroit & deuroit vser. Pource que ie me referue à en parler plus particulièrement au chapitre de la genciue. Et suffise pour ceste heure que i'aye enseigné comme le Cheualier se pourra aider de ceste forme de mors à deux ou à trois prises, pour les accommoder à la bouche du cheual, selon ce qu'elle fera peu ou prou fendue: mais aussi se faut il donner garde que ces mors soient haults ou bas d'œil à l'equipolent: à fin qu'ils ne trebuschent, s'esgarent, ou soient mal fermes en la bouche du cheual: laquelle estât fort fendue, ainsi que dict est, se laisseroit aisement tourner & egarer le mors, sil auoit l'œil plus bas de son deuoir: & encores y seroit l'esgaremēt & le danger plus grand, d'autāt que le mors auroit plus de prises: pour ce que la plus haute des prises cōtraindroit le cheual d'ouuir la bouche pour cuidoier euitier au mal qu'elle luy feroit luy pressant & foulant la genciue haute: ce qui seroit fort tard à veoir, & encores empescheroit que le Cheualier ne peust manier & dresser le cheual à sa poste: sans autres infinis vices que luy pourroit apporter ce trebuschement de mors & esgarement debouche, lesquels ie donneray cy apres à entendre en continuāt ce discours. Aussi faudra il aduiser, qu'estant l'œil de la bride plus hault qu'il ne deura estre, en esgard à la quantité des prises, le plus souuent la gourmette ne battra pas en son vray endroit: ce que ie declareray plus amplement au chapitre du Soubarbe seic, & diray le moyen de proprement accommoder la gourmette à telle sorte de soubarbe: & en ce cas le Cheualier se pourra semblablement preualoir des remedes & moyens que i'enseigneray audit chapitre. Il se trouue encore beaucoup de cheuaux qui s'efforcēt de tirer le mors en hault avec la langue, & cela plus souuent aduiēt à ceux qui plus sont fendus de bouche: & si l'on n'y pouruoit d'heure, en fin ils prendroient le frein avec les dens maschelieres en danger de l'oster de la main du Cheualier: mais pour remedier, fault prendre vne tringle, ou rompue, ou entiere qui entre dedās les yeux des gardes, cōme ie monstreray sur la fin de ce liure aux figures des mors de bride: car voyant le dessein aussi bien figuré, aucun n'y pourra plus estre trompé.

*Stanghet-  
sa: T u y a u  
tringle,  
barre, dōt  
on verra  
la forme  
aux figu-  
res des  
mors de  
bride en  
la fin de ce  
premier  
liure.*



Je pense bien toutesfois, que quãd on aura baillé au cheual les prises propres selon la fente de sa bouche, à peine tombera il en ce vice: mais on se pourra seruir de tel remede quand le besoing y escherra.

*Quel mors est propre au cheual qui a la bouche peu fendue.*

## CHAP. IIII

Quand le cheual a la bouche peu fendue, il luy faut bail-  
 ler vn mors, l'emboucheure duquel luy emplisse peu la  
 bouche, & encores moins, si d'auenture il auoit l'escaillon  
 plus hault qu'ordinairement vn cheual ne doit auoit: car à  
 ce moyen se trouueroit l'vne des prises du mors abondante  
 & excessiue: si n'estoit propre à l'ouuerture de sa bouche:  
 & encores luy demoureroit tel mors par force dedans la  
 bouche, & luy retireroit le leure en sus, dont il ne receuroit  
 aucun plaisir, ains au contraire grand desplaisir, qui pourroit  
 donner occasion à plusieurs inconueniens. A ceste cause se-  
 ra bon de luy bailler vn mors qui ait double oliue, ou vn câ-  
 panel, ou bien demie fregne, & duquel le faux môtant soit  
 vn peu replié en sus: à quoy est pareillement fort propre le  
 demy bastonnet, & la humoire d'vne prise avec l'anneau:  
 pour ce qu'elle emplit peu là bouche: &, à cause du mon-  
 tant assez force, outre ce qu'elle desarme: le bastonnet est  
 pareillement fort & parfait mors, lequel fait assez bon per-  
 tuis pour passer la langue du cheual, & le desarme du leure,  
 & emplit peu la bouche: mais aussi se faut-il donner garde,  
 que les anneaux soient faits selon la forme plus conuenable  
 à la bouche du cheual, ou plus ou moins grands & gros: cõ-  
 me plus particulierement ie monstrey cy apres en parlant  
 de la gencine: car ne fault pas offenser vne partie, en voulãt  
 aider & soulager l'autre. Et si est besoing en ce cas de faire  
 d'vn mors ouuert, le pas d'asne, ou chiappon, d'vne prise y  
 sera biẽ cõmode: & si on y veut adiouster l'ãneau, il le faudra  
 bailler si doux q̃ la gẽciue du cheual n'en soit en riẽ offensee.

Scaglione:  
 croc, es-  
 caillon, la  
 dent du  
 cheual.

Fregna:  
 fregne,  
 con: forme  
 de mors,  
 dont la fi-  
 gure se  
 verra à la  
 fin de ce  
 premier  
 liure.

Beuagna,  
 humoire,  
 Piece.  
 Rotelẽ,  
 anneaux,  
 petites  
 rouelles,  
 ou rondel-  
 les.

*Quelle doit auoir le cheual celle partie de la bouche, sur laquelle la  
 langue repose.*

## CHAP. V.

Si le cheual a le deffous de la langue (c'est à dire celle partie de la bouche, sur laquelle festend & repose) fort charneux & plein, c'est vn tresmauuais accidét: pource que sans cela, on luy pourroit bailler tel mors, & avecques telle emboucheure que bon sembleroit au Cheualier: ou au rebours telle carnosité empesche qu'on ne luy puisse aisemét accommoder en la bouche aucú mors qui y vienne & demeure bié à propos: pource qu'il luy fault bailler mors qu'il puisse perser avecques la liberté de la langue, & on ne luy en peut en ce cas dóner aucun qui luy soit plaisant & agreable. Et neámoins luy fault il bailler vn mors, sous lequel il puisse passer la langue à son aise, autrement seroit impossible de bien l'emboucher, à raison que la bride ne pourroit faire son operation comme elle deuroit, ne la pouuant le cheual macher pour le mal qu'elle luy feroit: tellement que par fois il sembleroit qu'il eust la bouche eschauffee, qui seroit cause de luy faire prendre quelque mauuaise accoustumance, cõme de tirer la langue hors la bouche. Car faut entendre que ce vice de tirer la langue hors la bouche, aduient communement aux cheuaux qui ont le palais plein & charnu: ioint que peu souuent se rencõtre palais charnu sans langue grosse: qui est la cause que le cheual se sentát contraint du mors, se deffend de la langue, & la tire hors pour auoir la bouche moins pleine & moins empeschee. En ce cas doncques, apres qu'on aura esprouué le mors clos (car il en y a aucuns qui laissent quelque petit pertuis pour passer la langue) comme le campanel, & le bastonnet, & il n'y sert de gueres, on luy pourra lors essayer le pas d'asne: mais ie me referue à enseigner plus expediens remedes au chapitre ou cy apres ie monstreray plus particulierement commét il fault secourir le cheual qui a la langue grosse: pource que par mesme secours on aide au cheual qui a le palais charnu deffous la langue, qui ne fait pas au surplus grande nuissance

Campanel,  
doche.

*Quelle doit estre la bonne langue du cheual.*

CHAP. VI.

Quand



Quand le cheual a la langue fort deliée, c'est fort bonne chose: pource qu'on le peut tant plus aisement emboucher, & luy bailler mors tout tel que bon semble au cheualier, voire des plus plaisans & gracieux dont il se pourra aduifer: ce qu'il ne pourroit pas faire s'il auoit la langue grosse: mais l'ayant deliée & subtile, il en masche plus à son aise, quelque mors qu'on luy baille, fust ce mors à hotte, mors à nœuds, mors à poires, mors à doubles filetz de patenoïres, mors à flacon ou autres semblables.

*Quel mors est propre au cheual qui a la langue grosse.*

CHAP. VII.

Quád le cheual a la langue grosse, il luy faut bailler mors que la langue puisse percer, lequel ne luy peut estre autre que fascheux & mal plaisant: pource que ce sont toutes fortes emboucheures celles que la langue du cheual peut percer: comme sont le bastonnet, le pas d'asne, & le genct ouuert. Toutesfois, quoy qu'il ait la langue grosse, il sera bon d'essayer premierement si on luy pourra faire prendre quelque mors plaisant, à fin de luy conseruer & choyer la genciue le plus qu'il sera possible, au cas qu'elle fust tendre: car il vault beaucoup mieux qu'il se defende de la langue, que luy rompre la genciue, ou luy faire quelque autre plus grand mal. Encore faudra il vser de grád artifice pour faire au cheual, qui aura la lague grosse mascher le mors clos, l'allechât & epoinçonnant auecques iouets attachez à la Siciliane, lesquels il faudra faire pointus, à fin qu'ils le contraignent à mouuoir la langue comme par force, & consequemment à mascher son mors: non trop agu toutesfois, & qui ne passent la marque de l'éboucheure. Encóres vaudroit il mieux que les pointes ne descendissent pas si bas, à fin qu'elles ne vinssent à battre sous la prise qui bat dessus la genciue: car elles luy pourroient à ce moyen faire trop grande nuisance, & le faire becqueter. Ces iouets ont encóres ceste vertu & cest effect de faire estendre la langue à certains cheuaux, qui la tiennent tellemét retiree dedans la bouche, qu'ils en font

*Agruppi-  
do: à  
nœuds ou  
noué Fi-  
ascho: à  
flacons,  
bouseilles,  
calebasses*

*De tous  
ces mors  
les figures  
seront re-  
presentees  
au naturel  
à la fin de  
ce premier-  
liure.*

*Mors, bri-  
de, embou-  
cheure, se  
mettent  
cy l'un  
pour l'au-  
tre.*

*Giocoli,  
iouets, ba-  
billons de  
bauerette  
ou salinie-  
re, pendās  
& cha-  
touillars  
la langue  
du cheual*



comme vn peloton : ce qui aduient d'vne accoustumance  
 que d'eux mesmes ils ont prise, sentans peine & desplaisir  
 du mors qu'on leur aura baillé. Aussi leur a on quelques fois  
 essayé de leur faire vn mors qu'ils peussent percer à leur plai-  
 sir & fantasie : & neantmoins tel mors ne leur a en rien prou-  
 lagemét plus grand on les veut accommoder d'vn mors ou-  
 uert, on luy pourra attacher tels iouets à la portelle au pas  
 d'asne, en laquelle on pourra encores mettre vn morceau de  
 fauinier, lequel on pourra semblablement enuveloper en la  
 Siciliane des mors clos quand besoing fera, & y adiouster  
 du miel ou du sel : toutes fois ne seroit pas bon vser de miel  
 en temps chaud, de crainte que les mouches ne se vinsent  
 attacher au muffle du cheual, & que les voulant chasser il ne  
 se mit à secouër la teste, & à se fascher, de sorte qu'il en print  
 desplaisir & ennuy, au lieu de secours. Encore vn trebuschet  
 avec plusieurs iouets y attachez, luy chatouilleroit la lague,  
 & luy aideroit le plaisir du chatouillement à prendre volon-  
 tiers & mascher son mors. Or y en a il plusieurs, lesquels de-  
 firans que le cheual du commencement prenne & masche  
 son mors, luy baillent la bride ouuerte, n'ayans autre esgard  
 finon à luy faire mascher : qui est, selon mon aduis, vne cho-  
 se fort mauuaise : pource qu'il faut premierement aduiser s'il  
 y aura moyen de luy faire prendre les mors plus gracieux &  
 plaisans : & au defaut de ce, luy bailler à la fin quelque mors  
 mal plaisant & rude, si on void qu'autrement on n'en puisse  
 venir à bout. Car si d'auanture le cheual se rencontroit des-  
 ordonné de la teste, ou desreiglé d'autre vice, ou bien ayant  
 la bouche si tendre qu'il ne peust endurer le mors ouuert  
 (comme i'enseigneray cy apres plus au long) il luy seroit plus  
 de nuisance que de secours : pource que pour asseurer vn  
 cheual de la teste, il luy fault bailler vn mors plaisant, sur le-  
 quel il s'appuye vn peu : & si on luy baille du commencement  
 l'emboucheure ouuerte, il fera pis, & aura la teste plus esga-  
 ree. Parquoy vous pouuez tenir pour reigle certaine, qu'on  
 ne peult bailler du commencement au cheual la bride dou-  
 ce & plaisante : & encores faut il auiser qu'elle soit la plus  
 vice

vſee qu'il ſera poſſible: & tant plus elle eſt vieille, d'autant eſt elle plus agreable au cheual. Neantmoins ſi on cognoiſſoit que tous les ſecours & moyens deſſusdits ne fuſſent ſuffiſans pour luy faire prendre & maſcher ſon mors (pour ce qu'aucunes fois il ſeroit cauſe de luy faire tirer la langue, & qu'elle deuiendroit noire, pour ne pouuoir percer le mors à ſa poſte) lors il luy faudroit bailler éboucheure qu'il peuſt percer avec pleine liberté de ſa langue, luy eſſayant premièrement le baſtonnet avec les amorcemens deſſusdits: & ſi ceſte là ne luy proufite, luy faudra puis apres appliquer le pas d'afne (ou chiappon) avec le bouton: & ſi on veut qu'elle luy face percer d'auantage & avec plus grande force, qu'on y mette auſſi l'anneau. Et quand ceſte là encores ne ſuffiroit, luy faudroit bailler le pied de chat, ou vrayement le genet ouuert accompagné du ſauinier, ou des iouets, ou bauerelles avec le miel ou le ſel, à fin qu'en deſpit de luy il fut contraint à la maſcher: & encores auant que monter deſſus, luy faudroit laiffer vne bonne heure durant, la bride en la bouche, & de quatre ou ſix heures apres ne le faire cheminer, ſinon au pas ou au trot, à fin que de ſoy meſme il puiſſe prendre plaifir à maſcher ſon mors: & au ſurplus le traittant ſi doucement, qu'il n'y peuſt prendre deſplaifir. Car ſi le Cheualier y procedoit rudement, & ſans bonne diſcretion, il aduiendroit que le cheual, tant ſ'en faudroit qu'il vouſiſt prendre & maſcher ſon mors, qu'au contraire il ne voudroit le ſe laiffer ou ſouffrir mettre en la bouche ſinon avec grande peine, cōme on void aujourd'huy en beaucoup de cheuaux, leſquels par telles rudeſſes ſont tombez en deſeſpoir. De pareils ſecours & diſcretion faudra pareillement vſer enuers toutes bouches de cheuaux, auſquels, quand on voudra bailler bride neuue, ſera bon d'y appliquer les amorcemens & plaifances deſſusdictes: pour ce que d'icelles & pour ſoy & pour le cheual, le Cheualier pourra tirer plaifir, honneur, & proufit.



*Quel mors & remede est propre au cheual qui passe la langue par dessus l'emboucheure, ou la tire à costé ou à droit hors la bouche.*

## C H A P. V I I I.

*Robatella  
trebuschet  
pont lenis.*

*Portella,  
pas d'asne*

**S** Ille cheual passe la langue par dessus l'emboucheure ou la tire à costé ou à droit hors la bouche, le remede & secours qu'on luy donne pour l'empescher qu'il ne passe la langue par dessus l'emboucheure, remede par mesme moyen à tout le surplus. Qu'on essaye doncques premierement de luy estraindre la muierolle: laquelle reserree ainsi que dict est: si elle ne fait entierement le secours esperé, faudra l'aider en vne bride close, du trebuschet dedás vne prise, ou deuroit estre le môtant: au lieu de laquelle sera encores bõ le (chiappon ou) pas d'asne à vne. ou deux prises, ou bien avec filers: car lors ayât le cheual issue pour passer sa langue par dessous le mors, ne se mettra plus en peine de la monter par dessus. Et si cela ne profite, on pourra lors mettre le trebuschet au pas d'asne: car lors le cheual ne pourra plus passer la langue par dessus le mors. Ce trebuschet n'est chose mauuaise ne desplaisante au cheual, ains plus plaisante qu'autrement.

*Quel mors & remede est propre au cheual qui tire la langue de costé ou de droit par dessus son mors.*

## C H A P. I X.

**Q** Vand le cheual tirera la langue de costé ou de droit par dessous son emboucheure, il faudra luy reserrer moyennement la muierolle: & si ce remede n'est suffisant, sil a la langue deliée, luy faudra bailler vne bride close: comme sont, la humoire, le mors à hotte, les oliues, les nœuds, le campanel, ou le flacon. Et ce pour plusieurs occasions: La premiere, à fin de luy donner la bride plaisante: la seconde, pource que quand il a la liberté de perser à sa poste, en maschant il tient la langue comme il doit: laquelle en fin apres qu'il est las de mascher, il vient à tirer dehors. Et pourtant de tous les mors dessusdits on luy pourra choisir & bailler premierement la humoire avec deux prises: laquelle ne faisant entier effect

effect, on luy pourra puis apres accommoder les autres brides suiuanes. Mais au lieu de la Siciliane on luy pourra mettre vne prise avecques deux anneaux, qui ferôt par force tenir au cheual sa langue en sus, & le garderont au surplus de la tirer dehors soit de droit, soit par les costez. Aussi se faut il aduiser que le cheual tire par fois la langue dehors, luy estât osté le moyé de percer à sa poste, ce qui empesche aussi qu'il ne puisse mascher son mors : & en ce cas il luy fault bailler bride qu'il puisse percer à son plaisir. Et s'il aduenoit qu'avec tout cela il tirast encore la langue dehors (combien qu'il soit assez difficile faire deux choses en vn coup, à sçauoir, qu'il perce, & entretienne sa langue en sus) alors on luy pourra mettre la brouette, qui est vn chiappon ou pas d'asne avec filets embrassans, ainsi appelez, pource qu'ils font la prise en la garde. Mais aussi faut bien aduiser que la bride ait l'œil de haulteur competente, à fin qu'elle ne s'esgare, & qu'elle ne soit cause que la portelle se leue trop en sus: soubs laquelle faudra mettre des demis anneaux qui soient plus prochains du dessous que du dessus, à fin qu'ils fassent au cheual tenir sa lague en sus le plus qu'il sera possible, de sorte qu'il ne puisse plus la tirer dehors la bouche en maniere que ce soit: mais seulement qu'il gouste le mors, & qu'il ait au reste par ou percer: Et par ce moyen encores on l'empesche qu'il ne puisse tirer la langue soit de droit soit de costé, en sorte que le cōque: Et pour ce que ie doubte que par ce que i'en viens de dire, chacun ne pourra à l'auenture pas bonnement entendre mon intention, ie mettray ceste forme de bride dôt i'ay n'agueres parlé, en dessein avec les autres à la fin de ce premier liure. Et encores si on trouue que le cheual ait besoin des allechemens & chatouillemens dessusdits, on s'en pourra aussi aider: Semblablement se pourra seruir le Cheualier du mors appellé, fregne, ou demy, ou entier, ainsi que bon luy semblera: mais se seruant du demy, luy faudra retrâcher la partie superieure. S'il se veult pareillement aider de celuy qu'on appelle le pas d'asne clos, il le pourra faire: toutesfois vous vueil ie bien dire que toutes telles emboucheures ne font rien quand au percer. Il y a beaucoup de gens lesquels

*Percer le mors c'est quand le cheual peut franchement & sans peine passer la langue par dessous l'emboucheure.*

*Cariollo: chariot, brouette: forme de mors representee aux figures cy apres desaignees.*

*Portella tour & ouuerture qui est au dedans pas d'asne*



si tost qu'ils voyēt vn cheual tirer la langue hors la bouche, sans fantasier autrement les moyens & remedes propres pour luy faire retirer, luy coupent le bout qui passe. Mais ie ne suis pas de cest aduis, car bien souuēt il passe si petite picce, qu'elle ne merite pas d'estre coupee. Aussi à qui prend plaisir à l'embouchement des cheuaux, ce n'est pas chose louable de recourir de prin-fault à cest extreme remede, principalement aux cheuaux qui ont la bouche escumeuse. Bien est vray qu'il se trouue assez de cheuaux frisons & autres, lesquels par leur poltronnerie tiennent quasi tousiours toute leur langue hors la bouche à quoy est difficile de remedier autrement qu'en la coupāt. Toutesfois me semble qu'il vaudra mieux essayer tous autres remedes, auant que venir à ceste extremité: car si l'en rencontroit quelqu'un propre, & qui riuscist à bon effect tant mieux seroit pour le Cheualier & le cheual. Encores y a il des hommes tāt scrupuleux, qu'apres auoir tenté tous autres remedes, biē qu'ils ne leur ayēt de rien seruy, font neantmoins grande doute de couper la langue à leur cheual, craignans qu'il ne meure, ou autrement se perde: mais ic les ose bien assureur de ceste crainte, & hardiment leur proposer, qu'il n'y a aucun danger.

*Quelle doit estre la bonne genciue du cheual.*

C H A P. X.

*Aiguë,  
mince,  
maigre*

**L**A genciue du cheual ne doit estre ne trop aiguë, ne trop charnuë, mais moyenne entre les deux: pource qu'en le maniant, il est force, qu'il s'appuye vn peu sur la bride: & si auoit la genciue aiguë, elle pourroit aisement rompre & gaster: comme aussi si elle estoit trop charnuë, malaisement le pourroit le Cheualier retenir comme il voudroit. Estant donc la genciue du cheual moyenne entre grasse & maigre, on luy deura bailler le mors plaisant, comme sont, le mors à nœuds, à oliues, à cāpanel, à poires, à flaccō, & semblables: & si pour quelque autre occasiō qui se pourra presenter, on ne se peut aider d'ēboucheure close, lors il sera bō d'vser du chiappō ou pas d'afne avec la ballote ou boutō plaisant & gaillard.

*Quel*

*Quel mors est propre au cheual qui a la genciue aigue.*

## CHAP. XI.

Si le cheual aura la genciue aigue, lors il luy faudra bailler vn mors fort plaisant, comme à hotte, à oliues doubles, à poires, à nœuds, à campanel, ou à deux filets de patenostres. Et sil fust necessaire de luy bailler vn mors ouuert, en ce cas luy seroit bon le pas d'asne avec la balotte ou bouton plaisant, & avec deux prises, si la bouche du cheual les peult porter: pource que le cheual en aura plus grand force, & moins de danger, à cause que les petites pommettes de la portelle ne pourront tant offenser la genciue, comme ils feroient sans la prise de dessus. Mais sur tout fault aduiser de tourner & donner peine au cheual plus tost par dehors que par dedans la bouche: comme par dessus le nez avec la muserolle de fer, ou en faisant la gourmette plus gaillarde, le moins toutesfois qu'on pourra, en luy supportant le menton, & croissant vn peu la garde. Et quand il seroit besoing de renforcer l'emboucheure, ne fault faire le renforcement de la part qui doit toucher la genciue, de paour qu'il ne sy feist blessure ou rupture: mais se seruir du montant & du faux montant quand besoing sera par le moyen desquels se fera le bon renforcement sans offenser la genciue.

*Ca X<sup>o</sup> leite.  
de la portelle, petites pommettes de la portelle, ou porte du pas d'asne.*

*Montant, coquille.*

*Quel mors est propre au cheual qui aura la genciue charnue.*

## CHAP. XII.

Quand le cheual aura la genciue charnue si le cheualier se veult aider du mors pour mieux le manier, il luy baillera la humoire avec l'anneau, & pareillement le bastonnet double d'anneaux: Et encores vne tringle ou tuyau entier, n'y viendra pas mal à propos: mais sil est besoing d'y employer le mors ouuert: en ce cas ie vous aduise, qu'il sera bõ de luy bailler le pas dasne avec vne prise, ou avec deux (si la bouche du cheual les peult porter) ou y ait anneau. Et si on se veult seruir de môtans, il n'y auroit pas grãd d'ãger, pourueu



*garbi-  
no, gail-  
lard, à  
belle façõ,  
et vn peu  
d'asper.*

qu'on les peust agrandir quád on voudroit avecques le faux montant. Mais quand on se voudra seruir du montant, que ce soit le mettant au bastonnet simple: car par ce moyen se donnera la force, tant à la genciue qu'au palais superieur. Et si on se veut preualoir de force qui batte des costez de la genciue: sera bon le mors, pour clos, le faux bastonnet, pour ouuert, le pas d'asne ou chiappon gaillard.

*Quel mors & remede est propre au cheual qui à la genciue  
tourmentee, ou rompue de la bride.*

## CHAP. XIII.

**S**Il la genciue du cheual est tourmentee ou rompue à cause de quelque fascheux mors qu'on luy aura baillé, ou de quelque mauuaise main dont il aura esté manié: il vaudra beaucoup mieux y appliquer quelques remedes pour la guarir, que la laisser reuenir de soy mesmes: pource qu'à faute de remedes aux creuaces & parties bleesées pourroient naistre cors, duretez, ou grosses carnositez; qui luy donneroient occasion de peu craindre la bride, & de ne se manier pas si bien, ne pouuant le Cheualier à ce moyen le retenir comme il voudroit. Et partant ie vous aduise, qu'il sera besoing guarir la genciue deschiree & blessee, avec remedes conuenables, à fin qu'il ne sy engendre ne corne carnosité: & en ce cas encores aduenant qu'il fust besoing cheuaucher le cheual, ne le faudroit mener qu'au pas & au trot de peur qu'il ne s'appesantist à l'estable, ou print quelque autre mauuais vice: & alors luy faudroit appliquer quelque force par dehors la bouche, comme i'ay cy deuant enseigné en l'vni-zieme chapitre, à fin de ne luy tourmenterou autrement offenser la genciue. Et au surplus luy bailler tousiours vn mors plaisant comme sont le canon, Scace ou mors à hotte, les fusées, le mors à nœuds, le flacon, les oliettes, & semblables, lesquels soient vsez le plus qu'on pourra, pource qu'ils tourmentent moins la genciue. Encores pourra on bailler à l'emboucheure vn peu de montant, qui fera plus grâde force, & offensera moins la genciue. Semblablement y sera pro-  
pre

pre la fregne ou demie, ou entiere, pource qu'elle ne touchera pas à la genciue offensee, pour-ueu qu'on ne tire pas trop la bride, car tant plus le cheual la recueille, tant plus s'esloigne le mors de la genciue. Pareillement sera fort bon d'y appliquer vne cordelle qui enuironne les genciues, (i'enten les basses qui se meuent, & qui le plus souuent sont offensees) en n'ayant esgard à autre chose qu'à ceste genciue mal traictee: de laquelle cordelle & de son effect ie parleray plus amplement au chapitre trentedeuxieme. Aucuns la cōuertissent en vne chesnette se voulât passer de gourmette: mais chacun se peut resoudre à ce qui luy semble meilleur: Encores vous vueil-ie bien aduertir, que si on monte sur le cheual deuant que sa genciue blessée soit guarie, & on luy met bride qui l'offense, il se pourra bien aisement scabrer ou leuer droit, & prendre plusieurs autres vices qu'il seroit mal-aisé de luy oster. Mais aduenant que la genciue se fust guarie d'elle mesme, sans y appliquer autre remede, & qu'elle eust fait cal ou cor, si on veult on le pourra bien couper ou rompre, & puis appliquer sur la playe du miel rosat, avec vn billot de bois couuert de feutre, ou vn drapeau de lin bien emmiellé: & en ce cas faudroit que le cheual la plus grãde partie du iour eust la hanche ou le costé tourné vers la mägeoire, & garder de le cheuaucher iusques à ce qu'il fust bié guarry. Et apres qu'il sera guarry, on le pourra asséurer petit à petit avec le mors plaissant, comme i'ay môstray cy dessus, toutesfois sans le manier ou piquer pour quelques iours, sinon qu'on le voulüst galopper en volte large, mais avec douceur & dexterité, & luy laissant la bride en sa liberté. Et si on le vouloit galopper droit, le faudroit retenir petit à petit, tellement qu'il s'arrestast quasi de luy mesme, en luy laissant tousiours (comme i'ay dit) la bride en sa liberté, à fin qu'il ne s'appuye dessus le mors: & à la volte ne le serrant ou contraignant aussi avec la bride: & en ce faisant il s'asséurera. Encores luy pourroit on laisser le cor ou cal sans le couper ou rompre, en luy baillant vn mors qui ne touche point à ceste dure carnosité, comme seroit le faux bastonnet, duquel les rouelles ou anneaux ne battent pas dessus la genciue, ains

*Inalborar,*  
*scabrer,*  
*leuer*  
*droit, e-*  
*narbrer.*

*Brenello,*  
*billot.*

*A oncia à*  
*oncia peti*  
*à petit, de*  
*pause à*  
*pause.*



Rouelles,  
anneaux,  
de bois

seulement aux costez en la partie non offensée, & pourtant faudra il que ces rouelles soient peu hautes. Et quand il seroit besoing de luy bailler vn mors ouuert, lors on luy pourroit donner le chiappon ou pas d'asne gaillard: pource que ces anneaux ou rouelles battent aux costez de la genciue.

*Quelles doiuent estre les bonnes leures du cheual.*

CHAP. XIII.

A garbi-  
mo, gail-  
lard, de  
belle face,  
vn peu  
espre.

Les leures ou babines du cheual doiuent estre tées & deliées: car estans telles, elles ne donnent aucun destourbier à son embouchemēt: pource que pour peu de secours qu'on y donne, elles se reiettent tousiours dehors la bouche, tellement que le cheual ne se peut armer d'elles: & à cest effect sera propre le mors à nœuds, ou à poire.

*Quel mors & remede est propre au cheual qui a la babine grosse.*

CHAP. XV.

Quand le cheual a la babine grosse, coustumierement il si en arme, de façon que l'emboucheure ne peut faire son vray deuoir, ne s'arrester en son lieu. En ce cas donc, si le Cheualier veult que la bride face sa droicte operation, & s'appuye comme elle doit dessus la genciue, le mors à campanel y sera fort propre, pource qu'il rechassera ceste babine. Et si on se veult seruir d'un mors à deux prises, faudra qu'en la prise de dessus y ait vne rouelle ou anneau de chacun costé voisin à la garde, & en celle de dessous, vn bouton ou balotte: Le bastonnet & la humoire ou pieces simples, sont mors parfaits pour cest effect, comme est aussi le bastonnet double, tant de prises que de rouelles: lequel, quand on voudroit faire d'une seule prise, faire se pourroit, pourueu que ces rouelles de dehors fussent plus petites & plus minces, toutesfois égales de hauteur: mais encores pourroit on bien faire celles du milieu vn peu plus basses, au cas qu'on y fust contraint par le moyen de la grosseur de la langue du cheual. Et si on la baille double de prises, aussi faudra il aduiser qu'en la

la prise superieure, les rouelles sortent plus fort que celles de la prise inferieure. Et sil est besoing d'vser de mors ouuert, faider du chiappon ou pas d'asne à deux prises: pourueu que la rouelle de la prise superieure soit fort voisine de la garde, & qu'il y ait balotte ou bouton à la prise inferieure. Toutesfois pourra-on bien, si on veult changer ceste balotte ou bouton en rouelle, pource que la rouelle desarme fort bié, & encores renforçant la bride donne au cheual plus grande commodité de percer. Et si par ce moyen pourra on encores bien faire qu'en l'emboucheure n'y ait qu'vne prise: & quand on voudra desarmer le cheual avec la gourmette, on se pourra preualoir de celle du mors appellé genet.

*Quels doiuent estre les bons crocs ou escaillons du cheual.*

CHAP. XVI

**A**Ce que la dent du cheual appellee croc ou escailló soit de bonne sorte pour ne donner aucun destourbier à l'emboucheure telle qu'on luy voudra bailler, fault qu'elle soit naturellement droicte, & eslongnee d'vn bon doigt des dens de dessous: car estant telle, elle ne fera empeschement quelconque à l'embouchement du cheual. Et encores tant plus est basse, d'autant plus est elle à prifer: pource qu'elle red plus grande fente de bouche au cheual: pourueu toutesfois que telle fente ne soit grande outre mesure.

*Quel mors & remede est propre au cheual qui a l'escaillon empeschant, & pendant en dedans la bouche.*

CHAP. XVII.

**Q**Vand l'escaillon empesche & pend en dedans la bouche du cheual, c'est vne fort mauuaise chose, & pire encores si avec cela il a les maschoires estroites: tellement que si on n'y pouruoit de bonne heure, en ce cas il y aura danger que le cheual se morde & pinse la langue, & mesmes qu'il se la coupe entre le mors & l'escaillon, dont naistroit encores vn autre vice, à sçauoir, que par ce moyen iamais il ne seroit



seur ny arresté de la teste. Plusieurs sont si mal aduisez, que pour cuider fuir à ce dâger, ils font arracher au cheual tel escaillon: ce qui ne me pleut oncques, & aussi ne le voudrois ie ainsi faire ny conseiller à homme quelconque, pource que c'est chose fort dâgereuse: car pour peu que se sentira le cheual toucher du mors ou autre chose que ce soit sur celle partie de la genciue defarmee de cest escaillon, au moyen de la douleur qu'il souffrira, il sera prôpt à s'enarbrer & leuer tout droit, au grand danger du cheual comme on a veu par experience mourir par ce moyen vn gentilhomme cheuauchant vn tel cheual: & encores ne se pourra il aisement adiuter & arrester de la teste. A ceste cause mon aduis est qu'il vaudra mieux luy laisser l'escaillon en la bouche: toutesfois on le pourra, si bon semble, vn peu abaisser avec la lime, à fin qu'il ne demeure ainsi pointu qu'ô le void estre en quelques cheuaux: mais aussi se faudra il bien donner garde que la babine n'y touche: par ce qu'estant l'escaillon ainsi bas, le cheual le couriroit aisement avec la leure, se voulant armer d'elle: & aduenant que le mors vint encores à recourir la leure, il y auroit grâd dâger que le cheual se la coupasse entre le mors & l'escaillon, pour peu qu'on luy tirast la bride en le maniant, mais pour obuier à ce danger, il suffira de le defarmer de la forme que i'ay enseignee au chapitre de la leure grosse. Encores pourra on faire que le mors soit haussé & releué par dessus l'escaillon vn peu plus que l'ordinaire, car cela profite au cheual, & luy defend la langue: aussi est il bien vray, qu'il ne craint pas tant la bride ainsi rehaussée, qu'il feroit, si elle estoit sise en son endroit accoustumé & ordinaire.

Toutesfois, si on y vouloit remedier sans autremét abaisser l'escaillon avec la lime, ny hausser le mors plus que de coustume, on pourroit commodement bailler au cheual la fregne, ou étierre ou demie: pource qu'elle est de tele effect, qu'elle ne s'approche de l'escaillon, ains plus tost s'en retire & le fuit: sauf toutesfois au cas que l'escaillon regardast & pédist en bas: car lors ne faudroit en sorte quelconque que ladicte fregne eust faulx montât: ains sy conduire en la mesme forme que i'ay enseignee tenir quand l'escaillon est tout droit.

Encores

Encores vous vueil-je bien aduertir, que baillant au cheual autre bride, ou d'autre forme que la demie fregne, qu'en s'appuyant dessus tel autre mors, il se pourra offenser ou rompre la leure ou la langue: laquelle offense seroit tant plus perilleuse, tant plus estroictes seroient ses maschoires, & encores d'autant plus qu'il auroit la langue grosse. Et pour y remedier & empescher qu'il ne s'esgare & desbauche la teste, il fault sur toute chose se donner garde qu'il ne se gaste la langue: du quel gaste de langue ie ne parleray plus auant, pource qu'il ne se peult bõnement escrire: mais ie m'offre de le monstrer pareffect à tous ceux qui le voudront apprendre de moy.

*Quel remede est propre au cheual qui a l'escaillon pendant en dehors.*

CHAP. XVIII

Quand le cheual a l'escaillon pendant en dehors, lors que le Cheualier a recueilly la bride, soit ou pour le manier, ou pour autrement le cheuaucher, il aduiet souuent que le cheual se voulant armer avec la leure, il se la coupe entre le mors & l'escaillon, & plus il a la leure grosse, & plus le danger en est grand, encores que l'escaillon soit bas. Pour y obuier & empescher que tel accident n'aduienne, il le fault garder tant qu'on pourra de s'armer avec la leure, & y tenir le moyen que j'ay cy dessus monstré au chapitre de la grosse babine: car par ce seul moyen on remedie à tout autre inconuenient.

*Quel remede est propre au cheual qui a les escaillons inegaux.*

CHAP. XIX.

Quand le cheual a les escaillons inegaux, c'est à dire, quand l'un est plus bas qu'autre, faudra lors faire qu'il s'éboucheure batte plus haut du costé que l'escaillon sera plus bas. Car si de tous les deux costez elle battoit, à l'endroit ou on la fait ordinairement battre, quand les escaillons sont iustes & esgaux, elle ne viendroit pas bié à propos, & doneroit tourment & peine au cheual du costé de l'escaillon bas, & de ce



mesme costé luy feroit tourner & pendre le col ou la teste. On pourra pareillement rehausser l'œil de la bride du costé de l'escaillon bas, à fin qu'elle se vienne à rendre iuste dedans la bouche: mais faudra aussi par mesme moyen hausser la ballotte ou rouelle, d'autant qu'est l'un escaillon plus bas que l'autre, car cela sera cause que le mors viendra battre iuste & esgal tant d'un costé que d'autre, tout ainsi comme si les escaillons estoient esgaux: mais sur tout se fault donner garde que les branches par dessous soient esgales.

*Quelles doivent estre les bonnes maschoires du cheual,  
sur lesquelles la bride repose.*

## C H A P. X X.

**S** I le cheual auoit les maschoires, sur lesquelles la bride repose, honnestes & moyennes, c'est à dire, ne trop larges ne trop estroictes: lors on luy pourroit bailler le mors de largeur ordinaire: laquelle se mesure à la largeur de la main de l'homme, soit que le mors soit clos, soit qu'il soit ouuert. Toutesfois s'il est ouuert, fault que la portelle en soit plus large d'un doigt que la main de l'homme. Mais si on void que le mors (de quelque sorte qu'il puisse estre) estant de ceste largeur de main d'homme, se trouuaist incommode & trop large au cheual qui aura les maschoires estroittes, le faudra restroissir, & ne souffrir qu'il face incommodité ou nuysance au cheual, si ce n'est pour quelque bon effect. Ioint aussi qu'un mors trop large seroit laid à voir: car si on bailloit au cheual vne emboucheure close garnie de boutons ou de rouelles, qui fust plus large qu'elle ne deuroit, on la verroit battre hors de la genciue: & tant pis encores seroit, si elle estoit vsee & vieille: car outre ce qu'on ne la pourroit iamais accommoder à son droit point, encores offenserait elle la genciue, & la pourroit aiseement deschirer & gaster. Pis en aduientroit encores en luy baillât le chiappon ou pas d'asne: pource que les emboistures de la portelle luy battront sur la genciue, & ne la pourroit defendre ne bouttō ny rouelle que le plus souuent elle ne fust gaste & rompue. Aduenant aussi que

Ballotte,  
boutton,  
idem.

le mors estant de la largeur dessusdite se trouuast incômode & trop estroit à vn cheual qui auroit les maschoires larges, encores seroit ce chose laide à veoir : & neantmoins le cheual ne pourroit prendre aucun plaisir d'une telle emboucheure, ne s'en iouer à son aise, ains demoureroit contraint, comme sil eust les maschoires liees ou attachees à son mors: & partant seroit lors besoing le reslargir, à fin qu'il demourast iuste, c'est à dire, ne trop large ne trop estroit en la bouche du cheual. Or ne se doit aucû esmerueiller de ce qu'aux mules qui ont ordinairement les maschoires estroictes, on ne craint point de bailler, non vn mors large, mais par maniere de dire, vnes orgues: car on n'y prend pas autrement garde à cause que leurs mors ne se desnoient point, & ne se desnoians point, n'y a point de danger, ny consequément de crainte qu'ils tombent hors de la genciue. Qui plus est les mules ne se meinent qu'à l'emble & au pas, & si ont la genciue tant endurcie des secoüades & soubrides qu'elles reçoivent, & des faulses resnes qu'elles portent continuellement, qu'elles ne craignent mors quelconque: & aussi est ce la raison pourquoy on n'a point d'esgard à leur bailler les brides iustes, si ce n'est seulement pour la beauté.

*Organe,  
vnes orgues, canons, ou la barre.*

*Quel doit estre le bon menton du cheual.*

CHAP. XXI.

LE menton du cheual ne doit estre ne trop sec ou maigre. Lny trop gras ou charnu, mais en honneste mediocrité: & doit auoir vn petit canal ou seillon, comme ont aussi quasi tous cheuaux naturellement à l'endroit ou l'assied & repose la gourmette, tellement qu'elle ne peut remonter en sus, sinon au cas que l'œil de la bride se trouue desmesurement hault. A tel menton doncques faudra appliquer vne gourmette ronde qui ne soit pas trop subtile ou mince, laquelle on ne luy doit iamais changer, sinon qu'on y fust contraint voire forcé par quelque autre accident pour soulager quelque autre partie,

*Menton du cheual, le dessous de la maschoire inferieure par ou trauiers la gourmette autrement dict barbe, ou sous-gorge.*



*Quelle gourmette & quel remede est propre au  
cheual qui a le menton sec & descharné.*

**Q**uand le cheual a le menton sec & descharné, le plus souuent la gourmette luy remonte en sus: tellement que la bride s'esgare en la bouche du cheual, à faulte que la gourmette ne fait pas son deuoir. Ce qui ne me plaist en sorte quelconque: car outre ce que c'est chose laide à voir, encores fait elle qu'on ne puisse pas mener & manier le cheual comme lon veut. Et partant y fault-il remedier en faisant le S. & le crampon plus longs, & chacun d'une piece, pource qu'estant tels ils feront tenir la gourmette basse & en son droit lieu. Quant aux autres. SS. fault qu'ils soient estroits & non trop menus, pource qu'estans tels ils offensent moins le menton, & gardent encores que la gourmette ne remonte en sus. Encores serois-ie d'aduis qu'en attachant la gourmette on la laissast vn peu basse, pource qu'en tirant la bride elle reuiendra en son droit lieu, & ne remontera point plus hault qu'elle deura. Mais si la bride à ce moyen s'esgaroit en la bouche du cheual, il faudroit rehausser d'œil, ou d'emboucheure, ou bien de garde, comme il semblera le meilleur, & croistre le S. & le crochet, & la rehausser d'œil d'autant que la gourmette s'abbaisse de son droit lieu. Et si tout cela ne suffisoit, il y faudroit appliquer la gourmette de la fregne, laquelle combien qu'elle semble vn peu laide à voir, toutesfois faut aucunesfois faire ce qu'on peult & non ce qu'on veut. Je croy bien qu'il n'en sera pas souuent de besoing, sinon au cas que le cheual eust la fente de la bouche desmesurement grande, & le menton fort descharné: auquel cas on luy pourra pareillement bailler la gourmette du genet, pource qu'elle ne remonte gueres en sus.

*Rampino:  
le crochet,  
renon,  
attache,  
au crampon  
dont on  
attache la  
gourmette.*

*Genet:  
s'appelle  
icy vne  
sorte de  
mors que  
cousstumi-  
erement  
on baille  
aux ge-  
nets d'Es-  
paigne et  
dont la  
figure se-  
ra represen-  
tée en la  
fin de ce  
premier  
liure.*

*Quelle gourmette & remede est propre au cheual qui a le menton  
gras & charnu.* CHAP. XXIII.

Quand

**Q**uand le cheual a le menton gras & fort charnu, c'est v-  
 ne treinauuaise chose, pource que n'ayant ce petit ca-  
 nal ou seillon, dont nous auons cy dessus parlé, à peine se  
 peut il faire que la gourmette demeure assise en son droit  
 lieu, & qu'elle ne remonte en sus: ce qui aduient pourueu  
 que le Cheualier recueille & retire la bride, & que le che-  
 ual remue la barbe, ou ride, & fronce son menton (ce que  
 communement font les cheuaux qui ont le menton ainsi  
 charnu) car lors la gourmette remonte en sus: & aduient en-  
 cores pource que le mors luy extrauague en la bouche, en-  
 cores qu'il ne soit point plus hault d'œil qu'il doit estre, &  
 neantmoins tout cela n'empesche que la gourmette ne re-  
 monte en sus. Pour à quoy obuier & remedier, & à fin de  
 la faire demourer en son vray & droit lieu, faudra faire le S.  
 & le crochet ou crampon entiers & longs, à fin qu'ils retien-  
 nent & retirent la gourmette en bas: & faire les autres. SS.  
 quarrez, à fin qu'ils s'attachent micux à la barbe & au méton  
 du cheual, & qu'ils soient de plus grande force. La gour-  
 mette à bouton est pareillement propre au menton char-  
 nu, pource qu'elle s'y attache, & ne remonte pas si aisemét  
 en sus & encores est de grande force. Et combié qu'aujour-  
 d'huy il semble que ceste gourmette à bouton diminue le  
 credit d'un cheual: pour ce que ceux qui la voient pensent  
 qu'on luy ait baillee pour corriger quelque autre pl<sup>e</sup> e minét:  
 vice: Toutesfois on s'en pourra seruir tant pour le réforce-  
 ment dessusdit, que pour arrester la gourmette en son droit  
 lieu, avec telle dexterité que le cheual n'en pourra rien per-  
 dre de sa reputation, & ce par le moyen du desseing & figure  
 que i'en représenteray à la fin de ce premier liure: car, à la  
 vérité, ceste gourmette est fort bõne: & en apparence môstre  
 (principalemét qu'ad on tire la bride) qu'elle a esté expresse-  
 mét faicte pour cõseruer le métõ du cheual. Sera bõ aussi en  
 tel cas tenir la muserolle estroitte au cheual: pource qu'elle  
 l'empeschera de si aisement rider & froncer son méton, cõ-  
 me il voudroit bien faire. Or pour ce qu'il me semble bon à  
 ce propos de vous rendre raison de la iuste longueur que  
 doit auoir la bonne gourmette: ie vous aduise que de l'un



des costez ellé doit auoir quatre. SS. petites & vne longue, & de l'autre vn crochet ou crampon & la maille, lesquels crochet ou maille doiuent estre aussi longs comme est le S. la plus longue qui se met du costé de la maschoire, lequel doit battre droit au milieu de la barbe ou menton du cheual. Et si fault encores que ces deux SS. plus longues ayent leur tour & ply tel qu'il appartient: pource que si elles en auoient plus ou moins, elles pourroient battre sur la garde, laquelle feroit aisement remonter la gourmette en sus quád on tireroit la bride au cheual. Et pis encores seroit s'il auoit les leures grosses, lesquelles aideroient encores à les faire tât plus battre & tomber sur la garde, & aduiendroient toutes ces fautes au default de ce que ces SS. ne seroient pas bien tournees ou pliees: ce que ne pouuant assez clairement exprimer de parolles, ie me reserue à le monstrer par desseing & figure à la fin de celiure. I'en ay veu aucuns auxquels il sembloit que pour bien aiuster la gourmette, il ne luy failloit bailler que trois petites-S. d'un costé, pource que leur auis estoit qu'il y en auoit peu de deux & trop de quatre.

*Ganasse:  
les mas-  
choires, se  
dient icy  
ces deux  
grans &  
gros os,  
qui mon-  
tent des  
deux co-  
stés du  
menton du  
cheual  
iusques à  
sa gorge,  
et laissent  
vne fosse  
entre eux  
deux.*

Toutesfois qui voudra, pourra essayer tous les deux moyés, & s'arrester à celuy qu'il aura par l'experience cogneu pour le plus commode. Car ce que i'en ay dict, n'a tendu à autre fin que d'enseigner le moyen de rendre la gourmette bien iuste.

*Quelles doiuent estre les bonnes maschoires du cheual.*

CHAP. XXIIII.

**L**Es maschoires du cheual pour estre bones & telles qu'elles ne puissent en rien nuire au droit embouchement du cheual, doiuent estre petites, & eslongnees l'une de l'autre tant qu'un homme puisse mettre le poing entre deux: car estans telles, elles ne pourront donner aucun empeschement au vray embouchement.

*Que*

*Quel mors & remede est propre au cheual qui a les maschoi-  
res petites & estroittes ensemble.* CHAP. XXV.

QVand le cheual a les maschoires petites & estroittes ensemble, c'est assez mauuaise chose: & encores plus ou moins mauuaise selon la façon du col: lequel estant bien tourné, supplée à ce default en partie: Donc ne pourra on faillir de luy bailler bride qui ne le force pas beaucoup de baisser la teste, principalement quand il aura le col gros, & fil l'a court, encores plus. Car en ce cas si le cheual ne portoit bien sa teste, la faulte n'en viendroit pas de son vice, mais de ce quil n'auroit pas le col & les autres parties voisines bien façonnées. Quoy voyant & congnoissant le cheualier il y doit dextremét pouruoir, & pour y remedier luy debura plaisamment tirer la bride & doucement le manier (& non par desdain ne par force) à fin de luy ramener le port de la teste à bon point: Et sera bon que la garde ne soit pas fort lógue, & qu'elle soit molle ou lasche: de sorte toutesfois que la bride ne s'en esgare: & au surplus que l'emboucheure soit la plus plaisante & gracieuse que lon pourra, & que la muserolle ne soit pas trop serree, à fin qu'elle ne contraigne trop le cheual: si ne luy faudra il neantmoins souffrir qu'il ouure la bouche: mais suffira de luy dōner quelque peu de liberté.

*Fiacca:  
lasche,  
molte.*

*Quel mors & remede est propre au cheual qui a les mas-  
choires grandes & estroittes ensemble.*

CHAP. XXVI.

QVand le cheual aura les maschoires grâdes, ce sera chose fort mauuaise: & encores pire fil les aura grandes & estroittes ensemble: Les ayant dōc telles, se faudra soigneusement garder de luy bailler mors qui ait les gardes en auant & hardies, pource qu'elles luy feroient trop abbaïsser la teste, & au surplus luy donneroient beaucoup d'ennuy: qui pourroit estre occasion de luy faire beaucoup de choses cōtre le vouloir du Cheualier, ou en le maniant, ou en le rete-



nant en la carriere, & finalement en toute autre action: tellement que quand il luy voudroit tirer la bride, y auroit d'áger ou qu'il secoüast la teste, ou qu'il la leuast en sus, ou qu'il se lanceast en auant, ou qu'il ouurist vne grande bouche: ou bien que ne la pouuant ouurir, il ne se la tordist de quelque mauuaise grace, s'efforçant parfois prendre la garde avec les dents: mais pour empescher qu'il ne la preigne, il luy faudra attacher quelques chesnettes à la gourmette, & aux tourers du tuyau ou tringle. Et encores se sentant ainsi contraint par la garde dessusdite, quelquesfois il se leue debout, ou prenant le frein aux dents, oste des mains du Cheualier la force de la bride, tellement que pour chose qu'il la tire, il ne peut arrester ne auancer le cheual à sa poste: lequel vse de plusieurs autres semblables façons de faire mauuaises & d'ágerieuses, contraint de la passion qui le tourmente: & tât plus longue est la garde, d'autant plus luy ennuie la hardiesse ou gaillardise, pource qu'elle le contraint d'auantage. A ceste cause mieux vaudra luy bailler mors qui ait la garde flaque & en arriere, qui ait neantmoins l'œil de hauteur competente, à fin qu'il ne s'esgare en la bouche du cheual. Et si les maschoires sont estroittes ensemble, faudra que la garde soit fort flaque, ou lasche, & la plus courte que faire se pourra, & l'emboucheure plaisante, & que toutes ces choses soient accompagnées d'un bon temperament, & d'une gaillarde dexterité de la main du Cheualier. Plusieurs en ces cas sont d'aduis de bailler plus tost au cheual la garde hardie & basse d'œil (encores que le mors trebusche & s'esgare) que faire autrement, pensans que de la garde le cheual ne reçoive aucun desplaisir: mais il me semble au contraire, & qu'on doit fuir tant qu'on peut ce danger de faire trebuscher & esgarer la bride en la bouche du cheual. Ioint qu'estât l'emboucheure basse d'œil, elle se restraint plus fort avec la gourmette, & tourmète bien fort la gécieue & le mentón du cheual qui sont estraints & serrez entre les deux, & ne se peut le cheual par ce moyen conduire & manier à la volóté du Cheualier, estât priué de la comodité du montát, & des deux prises. D'auantage les gardes hardies ont ceste incómodité, qu'elles se de-

*Garde ou  
branche  
flaque, en  
arriere,  
lasche, idē.*

*Trabocchi,  
trebucher,  
esgarer.*

menent

menent tât qu'au long aller elle se croisent & accrochèt l'une dedans l'autre, & ce pour peu que le cheual meue la lague: qui est cause qu'il ne peut prendre aucun plaisir de sa bride, outre la mauuaife grace qu'il prend, tant de la basseffe de l'œil que de l'efgarement ou trebuschement du mors. A ceste cause me semble qu'il vaudra mieux au lieu de ceste bride basse d'œil & trebuschante, luy bailler mors qui ait la garde de flaque, & l'œil de hauteur competente, pource qu'il fera de meilleur effect. Je ne vueil toutesfois pas nier, que la garde hardie ne soit quelquesfois de bon effect, estât appliquee en lieu & saison conuenable, comme ie monstrey cy apres en son lieu, mais ie m'en tais pour ceste heure, à cause qu'au propos ou nous sommes elle nous fait plus de nuifance que de besoin. Neantmoins en passant ie vous vueil bien aduertir qu'il y a difference entre garde hardie, & garde hardie: & garde flaque, & garde flaque, & que toute extremité est vicieuse: mais le vray point s'entendra & verra par les desseins & figures que i'en representeray à la fin de ce liure: non seulement de la hardiesse & flaque des gardes, mais aussi de la iuste haulteur del'œil de la bride, de laquelle y a auourd'huy plusieurs differentes opinions: mais i'espere tirer le Cheualier de ce doute, & luy verifier le vray point de la haulteur de l'œil de la bride: Et qui plus est luy enseigner le moyen de le hausser & abaisser sans changer de bride: (contre l'opinion & fantasie de ceux qui font auourd'huy faire brides neuues seulement, pour les hausser ou abaisser d'œil) & consequemment le descharger de ceste peine & despense.

*Garde hardie, c'est à dire, branche en auant. Garde de flaque, c'est à dire, bräche en arriere.*

*Quelle doit estre la bonne vouteure & autre façon du col du cheual.*

CHAP. XXVII.

Quand le cheual a le col serpentin, le Cheualier n'a besoin d'aucun enseignement ou maistrise pour le sçauoir bien mettre en bride, pour le regard de l'encolleure: car estât telle, elle ne donne destourbier quelconque de luy bailler tout tel mors qu'on voudra. Et neantmoins pour le plus ordinaire sera bon de luy bailler l'emboucheure plaisante qui ne soit pas trop chargee de gardes, lesquelles aussi ne soient trop

*Gardes, branches, idem.*



hardies ou auancees, pource qu'ayant le cheual tel enco-  
 leur, avec la bride plaisante, aisement il se duira bien por-  
 ter & manier sa teste: & encores ne faudra il craindre qu'il  
 face signe de farmer: ains ordinairement tant plus s'effor-  
 cera de retirer la bride à soy, d'autant plus releuera il sa teste  
 toutesfois ne faudra il luy tenir la bride si ferme, mais avec  
 bonne temperature, selon le temps & le lieu, gardât en tout  
 la mediocrité, & principalement quand on ne le manie  
 point.

*Quel mors & remede est propre au cheual qui a le col vouté &  
 courbé en forme d'arc.*      CHAR. XXVIII.

**Q**uand le cheual a le col vouté & courbé en forme d'arc,  
 c'est vn mauuais accident: & d'autant pire qu'il aura les  
 parties de la bouche mauuaises & viciees: mais les ayant bô-  
 nes, il y aura moins de mal & de danger. En ce cas on luy  
 pourra bailler quelque emboucheure plaisante, qui soit sans  
 montant, & qui ait la garde en arriere & flaque (fuyant sur  
 tout la garde en auant & hardie) & luy faudra tenir la main  
 de la bride plus auancee que de coustume. Et à fin qu'on en-  
 tende la cause pour laquelle ie defends en tel cas le môtant  
 & la garde en auant, & cõmande d'auancer la main hors de  
 son lieu accoustumé: ie vous dy, qu'estant l'encolleure de la  
 forme dessusdicte, ordinairement le cheual, pour peu qu'on  
 retire la bride, met la teste basse: & si on ne le secoure avec  
 les remedes dessusdits, les gardes luy battent contre la poi-  
 trine, qui est cause que le Cheualier ne le peult pas puis a-  
 pres conduire à sa poste. Mais aussi quand les parties de la  
 bouche seront mauuaises ou viciees, & encores aduenant a-  
 uecques cela que le cheual fust dur d'ëboucheure, en ce cas  
 il le faudra secourir par vn autre moyen: c'est à sçauoir, luy  
 baillant vn mors conuenable, c'est à dire, gaillard, comme  
 est le bastonnet avec deux rouelles assez hautes, qui ait la  
 garde vn peu languette, & neantmoins en arriere & flaque,  
 & luy tenant la main ainsi auancee, comme i'ay dit cy dessus.  
 Et sil est besoing luy bailler d'auantage de secours, pource  
 qu'il

*Gardie  
 flicca, la  
 branche,  
 ou la gar-  
 de en arrie-  
 re & fla-  
 que.*

*Gardie  
 ardia, la  
 garde ou  
 branche en  
 auant &  
 hardie.*

qu'il abbaiffera trop la teste, lors luy faudra bailler vn fer qui enuirónne la fougorge de la testiere, & l'y coudre entre deux cuirs lequel fer ne fera pas rond, mais de la forme d'icelle fougorge: l'effect duquel sera d'empescher que le cheual n'abaisse la teste vers la poitrine, & de luy faire releuer: Et apres qu'il aura par ce moyen la teste bien releuee, fil aura encores besoing de plus grande force pour estre conduit, il luy faudra bailler la muserolle de fer faicte en dard, & encores la gourmette quarree ou à bouton, fil la peut souffrir pource qu'elle est parfaicte & de grand effect: mais aussi faudra il bien aduifer, qu'auant que s'aider de tous tels secours, le cheual ait la teste bien releuee, car si la tenoit basse & pres de la poitrine, tels remedes seroient sans effect.

*Quel mors & remede est propre au cheual qui a le col reuers.*

CHAP. XXIX.

Quád le cheual a le col renuersé ou reuers, lors c'est mauuaise chose: car la nature de telle encolleure ne porte pas mors qui trop le force & contraigne, ne qui ait grande garde, ny auancee & hardie, mais en arriere & flaque. A tel cheual, le secours du montant est fort propre, pour ce qu'il le tire par dessous & luy fait leuer la teste: & mieux luy vult la garde, plus elle est courte. Le genet donc est mors parfait pour vn tel cheual, pource qu'il luy accomode & luy range bien la teste, & la luy fait bien releuer: & combien que la garde en soit hardie, toutesfois, pource qu'elle est courte, elle ne le contraint pas: & encores pourra on appliquer vne garde à l'Italienne, qui ait l'emboucheure du genet: toutesfois si on le peult accommoder avec le genet clos, ce sera bien le meilleur, pource qu'il conserue la genciue, plus que ne fait le genet ouuert: auquel si besoing est, on pourra mettre à l'endroit qui bat dessous la genciue vne fusée ou vn petit bouton rond: & neantmoins aduifer que l'emboucheure ne soit trop large, à fin qu'elle ne batte hors la genciue, pource qu'elle l'offenseroit beaucoup, & encores trebucheroit elle, outre ce que le montant luy feroit ennuy au palais.



Et partant fault que le Cheualier, soit aduertý, que qui voudra faider de tel mors, il est grand mestier qu'il ait la main bonne, principalement maniant le cheual: autrement ne faut pas qu'il s'en serue, pource qu'en ce default, elle ne feroit pas l'effect qu'il desire: mais il pourra vser d'autres brides, qui ayant vn peu de montant, & les gardes les plus courtes qu'il sera possible & peu hardies: & encores, s'il veult se pourra il seruir de la muserolle de fer, & de la gourmette quarree pourueu que le menton du cheual la puisse porter. Or de toutes ces choses se peult principalement preualoir le Cheualier, quád le cheual n'est pas de grande force: pource qu'il les supportera plus patiemment, qu'il ne feroit vn mors à genet appliqué mal & propos.

*Quel mors & remede est propre au cheual qui a le col court & gros.*

CHAP. XXX.

**L**E cheual qui aura le col court & gros, aussi aura le plus souuent les maschoires grandes, lesquelles empeschent beaucoup le secours des remedes dont le Cheualier se pourroit seruir pour corriger le vice de telle encolleure, voulant le releuer & le reduire au vray point du port de la teste. Ie l'aduise donc, qu'ayant deliberé de le bien conduire, & luy reduire à son vray point, & à fin de la luy faire releuer, il sera bon qu'il luy baille vn mors qui ait la garde longue, en arriere & flaque, & l'emboucheure plaisante, iusques à ce qu'il soit vn peu accommodé: pource queluy retirant la bride par dessous & le releuant tout à coup & par force, pour le cuider desaccoustumer d'aller la teste leuee comme vn cerf, on luy feroit grand tourment à cause de la façon de son col, & luy pourroit on aiseement rompre la genciuue & le menton: & encores pire seroit, s'il auoit les maschoires grandes & estroittes ensemble. Auquel cas, qu'il voudra aiseement releuer, reduire & accommoder de la teste, à fin qu'il ne la leue trop, il luy faudra pour quelqs iours appliquer la cauessine, qui passe au milieu des deux bras: pource que par le moyen d'icelle il se conseruera la bouche saine

*Tirar, soit  
à releuer,*

saine & entiere, & pareillement le menton, & n'endurera passion ny malaïse, fors seulement vn peu au dessus du nez. Et quand on verra qu'il n'y aura point de danger de luy gaster genciue ou menton, il ne sera point lors besoing d'vser de la caueffine laquelle neantmoins: lors qu'il s'en faudra seruir, se gardera le Cheualier de trop tirer ou tendre au commencement qu'il l'aura appliquee à la bride du cheual: car la tirant & bendant peu à peu, il se reduira dextremement à tenir la teste à son point: & estant reduit, on luy pourra oster ceſte caueffine ou laniere, & luy bailler mors propre à la bouche. Le mōtāt aussi en ce cas est de bō effect, pource qu'il luy accommode bien la teste: & neantmoins plus de montant à la bride, moins est elle suiette à fescgarer & trebuscher: toutesfois si les maschoires sont estroictes, vaudra mieux qu'il n'y ait point de montant: & si est besoing de quelque secours pour mieux le regir & conduire, on pourra vser du remede de dehors. Mais quand le Cheualier cognoïstra que les plain sans secours, desquels i'ay cy dessus parlé: ne feront si bon effect: principalement à vn cheual qui ne sera pas ieune, on pourra bailler la muserolle de fer, & la gourmette quarree ou à bouton, si son menton la peult endurer: Quant à moy, ie croy que le cheual ayant le col gros & court, aura aussi le menton charnu: à la bouche duquel sera pareillement propre, comme il me semble, le baltonnet avec quatre rouelles: & quand on la voudra renforcer, on pourra, au lieu de la Sicilienne, y mettre vne fusée entiere: & si on ne la veult si gaillarde, y mettre la fusée rōpue avec vn peu de montant, si on trouue que bon soit, & avec la garde longuette, mais en arriere & flaque. Or vous vueil ie bien encores aduertir, que luy baillant la garde en arriere & flaque, il faudra bien aduïser qu'elle ait la hauteur de l'œil competente, à fin qu'elle ne fescgare & trebusche: car pour bien faire, il est necessaire que ces deux choses s'accordent.

*Coueſine,  
licol, ou la-  
niere de  
cuir, qui  
s'attache à  
la premie-  
re ſangle.*

*Quel mors & remede est propre au cheual qui a le col court*

*& ſec.*

CHAP. XXXI.



*s'appetar  
s'arme.*

**S** Ille cheual se trouue auoir le col court & seic ou delié, faut entendre qu'aucunefois il s'arme, à cause qu'il n'a pas esté embridé & cheuauché conuenablement comme il deuoit. Et lors qu'il s'arme ainsi, il n'a pas seulement le col charné, mais encores a il peu de maschoires, & pour petites qu'elles soient, si ne sont elles pas estroictes. D'icy faudra il remedier, premierement luy baillant vn mors qui luy soit plaisant, puis luy aidant de la dexterité de la main. Lesquelles choses, si elles ne gardoient le cheual de s'armer avec les gardes, lors faudroit il faire tout le contraire de ce que j'ay enseigné au chapitre precedent: & luy bailler garde, non en arriere & flaque, mais en auant & hardie: autrement elle luy donneroit tousiours en l'estomach, & ne le pourroit on pas aiseement conduire. Aussi ne faudra il pas qu'elle soit longue, ne que la bride ait vn montant, mais la plus plaisante & la plus close que lon y pourra appliquer, sera tousiours la meilleure. Et si besoing estoit de plus fort secours, on pourroit encores adiouster vn fer à la sougorge, de la forme que j'ay enseigné au chapitre du col vulté & courbé en forme d'arc, mais ne le faudra aucunement serrer en la bride. D'auantage est besoing que le Cheualier soit aduertý qu'aiseement les gardes en auant & hardies se croisent & s'entracrochent (pour peu que le cheual meue la langue) & plus encores quand elles sont longues: A quoy voulant obuier & empescher qu'elle ne s'entreueschent, il mettra en la partie d'embas vne tringle entiere, laquelle empeschera l'accrochement, & rendra encores la bride plus forte: pource que l'emboucheure ne se desnouant point: deuiet plus rude & dure, qu'elle ne feroit sans la tringle dessusdicte. Encores ne me semble il hors de propos de dire, que le cheual (quelque forme & façõ de col qu'il puisse auoir) ne s'arme de sa bride, que par la faute de celuy qui le cheuauche: tant à l'occasion de l'aspreté & rudesse de la main de celuy qui le pique & manie, que de la passion & ennuy qu'il endure de la bride, ou en la genciue, ou en la langue, ou au palais, à cause du montant (laquelle bride, quand elle feroit entiere comme celle du genet, ou cõme celle des mules, feroit encores pire) ou à cause de la

*stranguet  
e i. tringle,  
en yatt,  
barre.*

de la garde trop longue & trop auancee & hardie, ou bien de l'offense qu'on luy fait dessus le nez, ou de beaucoup d'autres outrages & ennuiz qu'on luy aura faits sans propos, & à faute de bien l'entendre: comme en luy tourmentant le menton, & ne luy tenant en le cheuauchant, conduisant, & maniant la temperature & la forme conuenable à son temperament & à sa nature: comme ie vous vueil icy monstrer familièrement, par forme d'exemple: Au cheual Turc accoustumé par les Turcs à bride libre & emboucheure & garde plaisante, incontinent qu'il vient en nos mains, sans autre consideration, nous luy ostons la bride Turque, & luy en baillons vne de nostre pays, ayant la garde moyenne & assez auancee & hardie: encores y en a il plusieurs qui les cheuauchent tenans la main de la bride basse au dessous de l'arson, & en touchant à peu pres le col du cheual, lequel sefforce pour quelque temps de souffrir cest ennuy qu'on luy fait: mais au long aller (comme lon peult voir) ne le pouuât plus supporter, il en fait manifeste demonstration, iettant la teste cà & là, & faisant plusieurs autres actes fort mal seans & mal plaisans, & encores bien dangereux. Or ne faut il point avec tels cheuaux vser de telle maniere de faire, ne proceder par tel moyen avec cheual quel qu'il soit, de sotte qu'il s'appuye rât sur la bride, (comme fait coustumierement le cheual Aleman) que le Cheualier demeure oyseux & assure dedans sa selle. Ie vous dy donc pour conclusion, qu'il faut diligemment & particulierement considerer tous les defaulx du col & de la bouche du cheual, & generalement toutes les choses qui luy peuuent donner occasion de farmer & se frapper du menton contre la poitrine. Et le voulant releuer, faudra luy secourir premierement de remedes aisez & plaisans, sans courir si tost aux rudes & mal plaisans, à fin qu'il ne s'opiniastre ou desespere: car lors to<sup>9</sup> les secours qu'on luy pourroit bailler seroient ou bien fort difficiles, ou bien du tout sans effect.

*Appeler se  
s'armer.*



*Quel mors & remede est propre au cheual, qui a le col long & gros:  
& de l'ais de certaine chesnette, dont on luy pourra ceindre  
les genciues.*

**S**Ille cheual a le col gros & long, il aura aussi le plus souuét la teste grande & grosse, & consequemment n'aura il pas les maschoires petites. Pour releuer vn si lourd fardeau, & dresser le cheual ainsi qualifié, fera besoing luy bailler vn mors qui ait la garde languette, & en arriere ou flaque, laquelle ne luy faudra iamaisoster pour quelque autre secours qu'on luy puisse donner: comme si d'abondant on luy vouloit bailler le camarre, la gourmette à bouton, & emboucheure forte & puissante: car sans la garde dessusdite rien ne viendra à bõ effect. Or de tous ces autres secours ou de partie d'iceux, se pourra aider le Cheualier sil voit que la garde dessusdite ne soit suffisante pour dresser le cheual: ou bien de la muserolle de fer au lieu du camarre, & s'il y eschet, dela gourmette quarree, si son menton la peut souffrir, luy baillât au surplus l'emboucheure conuenable à la façon de sabouche & des autres parties de la teste & du col. Et faut bien se donner garde de rompre ou autrement deschirer & bleffer la bouche du cheual, de quelque façon qu'elle puisse estre, principalement quand il a telle pesanteur de teste & de col qu'il est necessaire luy aider à les porter & releuer avec la bride: le gardant toutesfois le plus qu'on pourra de sappuyer dessus icelle, fors vn peu en le maniât (car moins ne luy peut on permettre) ne le laissant neantmoins du tout sabandonner & comme ietter & reposer sur elle: mais de sorte que le cheual porte sa bride, & non pas que le Cheualier porte le cheual avec la bride: car luy permettant ainsi sabandonner sur icelle, au long aller il sy appuyeroit & reposeroit, de façon qu'il faudroit auoir bons & forts bras pour le releuer & soustenir. Ioint que parce moyen il se gasteroit & romproit aisemét la bouche & le méton, qui pourroit estre puis apres cause de sa perte & ruine: pource qu'il pourroit de là naistre des cals, durtez, & carnositez en la bouche & au métó du cheual, qui seroiét cause qu'il ne craindroit plus ny le mors ny la gourmette.

gourmette. Partât ievueil bié auertir le Cheualier, qu'auenât que le cheual eust la géciue ou quelq̄ autre partie de la bouche rôpue, il ne la faudra pas laisser guarir de soy mesme, de crainte qu'il ne se feist cal ou carnosité au lieu de la blessure mais le faire guarir avec les remedes & par la forme cy dessus recitez. Et si d'auature il auoit le métó ou la barbe escorchee & rôpue de la gourmette, lors si on estoit cōtraint de le cheuaucher au lieu de la gourmette on luy pourroit attacher au mors vne courroye de cuir, ointe de suif, ou vieil oingt, iusques à tant qu'il fust guarý: ou bien couvrir la gourmette (ronde neantmoins) d'un cuir oingt de semblable façon.

Toutesfois fera tousiours le meilleur de le penser & medicamenter separement. Et au cas qu'on luy baille muserolle de cuir ou de fer, ou camarre, ou cauessine, il se faudra bien donner garde de luy serrer ou tirer par trop, principalemēt au commencement: pour ce qu'elle feroit grand desplaisir à plusieurs cheuaux: lequel apparoiſtra de ce que le cheual ou tordra la bouche, ou se voudra dresser tout droit, ou se lancer en auant, & faire autres signes semblables de son grand ennuy & desespoir. Bié est vray que plusieurs autres accidens souuēt l'esmeuēt & espoignēt à faire tels laids & vicieux actes: mais aussi les choses susdites luy en dōnent la principale occasiō, si le Cheualier n'est soigneux à s'en dōner garde. Partât ne peut on faillir se voulat aider des choses susdites, de les laisser pour le cōmencemēt vn peu lasches & molles, les resserat & restraignat, puis apres peu à peu: & procedant ainsi petit à petit avec gaillarde dexterité, le cheual avec le téps se trouuera du tout reduit, & obeissant à la volonté du Cheualier, sans le mettre au train d'opiniaſtreté ou de desespoir. Pareillemēt quād on luy aura baillé la cauessine, sera bō auat q̄ luy môter sur le dos, de le faire mener à main, la lôgueur de 15. ou 20. pas: & quād on le verra acheminé sas ce qu'il môstre auoir à malgré ladite cauessine, faire puis apres ce q̄ lon verra pour le mieux & en gardat neâtmoins tousiours bié soigneusemēt, ce que ie vien d'enseigner: c'est à sçauoir, tenant la cauessine assez lasche du cōmencemēt, & la restraignat peu à peu cōmeló verra en estre besoin, & procedat ainsi avec dexterité

*sguer & e-  
gnar tor-  
dre la bou-  
che, se-  
couer, &  
monuoir  
la teste de  
costé à au-  
ire.*



le chemin en fera plus seur, outre l'honneur & prouffit que le Cheualier en pourra resentir:& sil procedoit autrement, il en pourroit aussi aduenir issue du tout contraire. Encores vueil-ie bien dire qu'aucuns veulent vaincre& dompter cest animal à toute force : & luy mettent vne chesnette qui luy ceint les genciues par deuant, & n'ont aucune consideration de la peine & de l'ennuy qu'ils luy donnent par ce moyen: mais ie vous dy que telle & tant grande est la douleur que le cheual sent en la genciue pressée& battue de ceste chesnette, qu'elle est quasi intollerable. Or attachent ils ceste chesnette aux yeux de la garde, ou bien aux trous de la Siciliane: & au surplus luy estraignent bien fort la muserolle, & la mettent encores le plus bas qu'ils peuuent. Ie ne vueil pas blâmer ce secret: toutesfois vueil-ie bien dire que mon aduis est qu'on le doit sçauoir & entendre, plustost pour ne se laisser enuelopper & rembarer, que pour en vser & s'en aider comme de remede bon& ordinaire: principalement en lieu duquel le Cheualier cherche remporter honneur & reputation. Et pour ce que ie ne conseille point au Cheualier de s'en vouloir aider & seruir, ie vueil bien aussi declarer les occasions qui m'ont fait prendre cest aduis. Mais ie vueil premierement rendre conte de ce que i'ay pareillemēt discouru & pensé pour sçauoir si ce remede pourroit estre bon à vn cheual effrené & abandonné de teste vn iour de tournoy ou autre fait d'armes: sur quoy ie dy pour resolution qu'y ayant trouué beaucoup de dangers & inconueniens qui en pourroient aduenir, ie ne le puis louer ne trouuer bon. Bien dy-ie, que si le Cheualier s'en veut seruir en cas de rupture de bride, estant forcé par ce moyen, & ne pouuant faire de moins, il s'en pourra lors aider. Toutesfois quand à moy, tant à fin de tenir saine & entiere la genciue du cheual sur laquelle repose le mors, que pour y voir telle contrainte, i'vserois plustost d'vne cordelle & voudrois d'abondant que la bride eust sa gourmette, & qu'elle ne s'esgarast ou trebuschast en forte quelconque, & ne tiendrois pas la bride tant ferme ne tant courte au cheual, mais la tirerois peu & doucement à fin que la cordelle ou chesnette le peust tant moins offenser &

& luy nuire, moins dy-ie que quand elle seroit plus fort & plus rudement tiree: d'autant plus qu'ad on tiendroit la maniere dont vsent les Allemans avec leurs cheuaux. Or la raison de la difficulté que ie fais de me seruir de ceste chesnette, est, premierement pource que sans haleine le cheual ne peut rien faire qui vaille. Et neantmoins on ne se peut bonnement seruir de ceste chesnette, sans ce qu'elle soit accompagnee de la muserolle restraite, & mise plus bas que l'ordinaire: laquelle empesche l'haleine & la libre respiration du cheual: & toutefois sans elle sera mal aisé que le cheual n'ouure la bouche, & que la chesnette face l'effect pour lequel elle est practiquee. Secondement, pource que ceste chesnette fait grand ennuy & grande douleur au cheual, en la partie qui en est battue & tourmentee: & qu'à cause de la passion & mal qu'il endure, il s'affoiblit de force, & se rend plus lasche & plus poltron: à cause de quoy luy defaillant le cœur & le courage, luy default par mesme moyen la puissance & la force. Et toutes les fois qu'il aduient qu'une partie du corps est foible & malade, tout le surplus du corps s'en resent: & partant ie laisse à penser au Cheualier le prouffit qui luy en peut reuenir. Il y en a aujourd'huy aucuns, lesquels pour cuider faire paroistre aux ignorans de l'exercice de la cheualerie, qu'ils ne font ce mystere sans cause, & sans grand sçauoir & bonne raison, ne mettent point de gourmette à la bride: de quoy ces ignorans demeurent fort esbahis, & pensent que ce soit vn secret grand, louable, & comme miraculeux, puis que par le moyen d'iceluy on peut embrider vn cheual sans gourmette: Mais ie leur dis qu'il appert bien qu'ils n'ont ne science ny intelligence de l'art ny de la vertu de cheualerie: & qu'il y a plus grande occasion de blasmer que de louer celuy qui cheuauche ou embride vn cheual sans gourmette: Car avec la gourmette (encores qu'elle fust à boutton) il sentiroit beaucoup moins de mal qu'autremēt. Et au contraire n'ayant point de gourmette (encores que la chesnette fust changee en vn filet, lequel ne se rōpist point) le cheual endure tāt de mal, qu'il n'est pas possible de le garder qu'il ne se gaste & rompe la genciue, & de ce ay-ie veu



l'experience. Bien peut donc penser le Cheualier quelle passion endure le cheual, estant tourmenté en partie si tendre comme est la genciue: i'enten quand on luy tire la bride, car tenant le Cheualier les resnes lasches, le cheual ne sent aucun mal: & neantmoins ne laisse de sentir grand douleur, quand on luy tire la bride, & plus grande encores, lors qu'il n'a point de gourmette. Partant ie conclus qu'en ce cas la gourmette est fort requise, voire necessaire: pource qu'elle aide & soulage le cheual, & defend que la chesnette ou cor-delle ne luy face tant de mal comme elle feroit sans gourmette: A ce moyen i'exhorte tout homme, nommement le sage Cheualier, de ne louer & ne sarrester iamais à chose, que l'experience ne monstre estre bonne & vraye: car de telles choses, tant s'en fault qu'il en peust rapporter profit ou honneur, qu'au contraire il n'en acquerroit que blasme & vergongne. Et à ce propos vous vueil-ie bien encores aduertir, qu'il aduient par fois que les gardes s'estendent & eslargissent, à cause de la muserolle ainsi mise, comme nous auons dict cy dessus: à quoy le Cheualier voulant remedier, il de-  
 ura mettre aux eslargissemens des gardes vne chesnette en-  
 guise de petite gourmette, laquelle empeschera que les gar-  
 des ne se puissent estendre ny eslargir.

*Scartade,  
 eslargisse-  
 ment.*

*A quelles choses doit prendre garde le Cheualier pour bien auister  
 la bride au cheual, apres qu'il a resolu quel mors il luy  
 doit bailler.*      CHAP.      XXXIII.

**A** Pres que ló a ira baillé au cheual le mors tel que requiert la cōposition de sa teste & de son col & de toutes les autres parties cy dessus par le menu specifiees, & aduisé à ce que la barbette de la garde soit repliee en dehors, à fin qu'elle ne luy offense la leure, sera besoing premierelement de regarder que l'emboucheure soit bien auistee en la bouche, & la gourmette au mētō. Puis apres faudra que le Cheualier face mōter quelq̄ autre dessus le cheual, à fin qu'il puisse veoir quelle operatiō fera la bride, si elle sera iuste tāt de l'œil que de l'emboucheure & cōmēt se porterōt les gardes & la gourmette, &

*Barbette,  
 barbette.*

mette, & generalemēt bien considerer iusques à la moindre partie du mors comme elle faiēt ens ou hors la bouche du cheual: ce qu'il ne pourroit ne bien voir, ny assez diligē- mēt examiner ainsi qu'il est requis, estant mōté dessus le che- ual. Et ay biē voulu premieremēt dōner au Cheualier ce pe- tit aduertissement, pource qu'il me desplaist de voir tous les iours changer de bride à vn cheual, cōme font auiourd'huy plusieurs, lesquels mettent au cheual auiourd'huy vn mors, demain vn autre, sans sçauoir la raison pourquoy. Et aduient ceste faulte de l'ignorance de l'effect que peult faire chacun mors de bride, & du besoing qu'en a le cheual: & pensent estre bien sçauans, si d'auantureils en peuuent alleguer vne ou deux bōnes raisons: mais ie leur dy que ce n'est pas assez, ains que c'est cheminer en tenebres à la mode des auugles. Les aucuns me pourront dire, que combien qu'ils n'en sçachent pas beaucoup de raisons, si ne laissent-ils toutesfois de bien adresser à bailler à leurs cheuaux les mors qui leur sont propres, Ausquels ie responds aussi, qu'il est bien force que de tāt de mors qu'ils essayent d'approprier à la bouche de leurs cheuaux, il s'en rencōtre à la fin quelcun qui luy vienne bien à propos. Et partant vault-il beaucoup mieux sçauoir & entendre les raisons: attendu que le plus souuent il aduiēt, que de tant de mors diuers qu'on essaye au cheual l'vn apres l'autre, outre plusieurs autres inconueniens qui en sourdent, on luy perd & gaste la bouche, de sorte qu'il est puis apres fort malaisé de luy faire faire chose bonne, sil n'est remis entre les mains de quelque autre Cheualier plus sçauant & plus expert, lequel encores se trouuera bien empesché à le biē emboucher apres qu'on luy aura ainsi gasté la bouche. A ceste cause, ie resouls que leur meilleur & plus seur moyen est de bailler au cheual du commencement le mors qui luy est necessaire, comme i'ay cy dessus amplement monstré. Et pource que ie ne voudrois point qu'on pensast que ie fusse homme si leger & inconstant d'auoir aux chapitres precedens enseigné des choses que ie voulusse retracter, ou enseigner le cōtraire au present chapitre: Dōc pour plus claiemēt manifester mō intētiō, ie dy qu'ē plusieurs des precedés chapitres i'ay parlé de differētes sortes de mors de bride tous propres



à mesme cheual, & pour obuier à mesme vice, desquels toutesfois ie n'ay point choisi ou nommé l'un plus que l'autre, à fin qu'on essayasse de tous, & que lon s'arrestast à celuy que lon trouueroit à l'essay plus propre, & de meilleur effect pour le besoing occurrent. Ce qu'il fault prendre sainemēt: car hōme n'est si rude qui n'entende bien, que tous les mors & autres remedes dont i'ay cy dessus parlé, ie les ay voulu au plus pres que i'ay peu, accommoder à la nature des cheuaux, & à leurs particuliers vices pour les amender & corriger, sil estoit possible: & neantmoins que l'un mors se trouuera plus propre à l'un cheual qu'à l'autre. Ce que ie suis icy contrainct remettre à la discretion & prudēce du Cheualier: lequel voyant son cheual, & cognoissant sa nature, en pourra bien aisement faire le choix selō qu'il en verra le besoing, & reietter l'une bride qu'il pensera moins commode, pour prendre l'autre qu'il iugera plus conuenable. Moy donc, qui ne puis estre present par tout pour veoir les cheuaux à l'œil, & par le moyen de la veuë & inspection des factures de leur corps & des particulieres parties d'iceluy, iuger de leurs natures & conditions: ne puis aussi definir ny arrester remede propre & conuenable particulieremēt à chacun d'eux: pour ce que pour bien emboucher vn cheual, il fault premierement bien cognoistre sa nature & sa complexion: & aussi suis-ie deliberé de traiter aux chapitres suiuians de la nature de chacun cheual, tant du coursier, comme du genet, barbe, turc, frison, & autres, comme de chose necessaire, & que tout bon Cheualier doit sçauoir. Estant donc la nature & la difference des sortes & conditions des cheuaux, chose de grande importance pour les sçauoir bien emboucher, & avec bonne raison: ie vueil encore icy dire & ramenteuoir au Cheualier, que ce n'est chose bonne ny louable de changer tous les iours d'aduis: ains se fault du premier coup arrester à la premiere, ou à tout le moins à la seconde bride dont on aura fait l'essay: car si on passoit plus outre, ce seroit signe que le Cheualier n'entendrait pas quel mors & remede seroit propre à son cheual, ny encores l'effect des brides dont il voudroit faire essay. Pourtant, dy-ie, qu'estant en doute le

Cheualier de ce qui fait besoing à son cheual pour bien le mettre & tenir en bride, il luy doit premierement bailler le mors le plus plaissant qu'il pourra: & par le moyen d'iceluy & de l'operation qu'il pourra faire, diligemment penser & examiner ce qui peult estre bon ou mauuais pour le secours de l'embouchement de son cheual, & puis apres suiuant ceste premiere experience luy bailler tout à fait le mors qu'il connoistra plus conuenable & plus fortissant à ses humeurs & à sa nature. Laquelle, si elle se trouue benigne & douce, tant plus grand secours en pourra esperer & tirer le Cheualier pour le bon embouchement du cheual: au contraire, si reuesche & obstinee, en attendre d'autant plus grande peine & defaueur: & si moyenne entre les deux, pareillement en pourra il prendre mediocre aide & secours. Je resouls donc pour conclusion, qu'il faut que le Cheualier en tout & par tout soit fondé sur bonnes raisons, & qu'il ne face pas comme plusieurs, qui se seruent de la main, au lieu de s'aider de l'œil: car ainsi faisant, il ne pourroit iamais faire chose bonne ne louable.

*Quel moyen il fault tenir pour bien emboucher & aduire cheuaux ieuues ou poulains.*

CHAP. XXXLIII.

**O**Vtre mesure me desplaist ce que font auourd'huy plusieurs, qui est, de leuer & oster si tost le caueillon au poulain: car cela est le plus souuent cause de la perte du cheual, pour ce que le caueillon soit, ou de corde, ou de cuir, ou de fer, fait des effects fort bons, & de grand profit pour le poulain, comme de luy faire leuer la teste, le releuer, & luy faire bien porter la teste & le col tant allant droit, comme faisant la volte, & encores luy conserue sains & entiers la bouche & le menton: ou au contraire, luy ostant auant qu'il soit bien aduisé & instruit, on luy tourmente bien fort la gencive. A ceste cause, quand on luy veult enseigner le maniement, il fault au lieu du caueillon luy mettre des fausses resmes, & par fois encores s'aider de la bride, qui sont toutes choses fort facheuses & dommageables au cheual: pour ce qu'en

*Caueillon, le caueillon le petit licol qu'on baille le premierement au poulain.*



luy tourmentât la genciue & le menton, il est bien fort mal-  
 aisé qu'on ne les luy gaste & rompe, & qu'il n'y naiffe par ce  
 moyen des durtez & carnositez, qui sont cause de donner au  
 Cheualier plus de peine & de longueur à le duire & enfei-  
 gner: & encores ne le peult on si bien conduire & appren-  
 dre, comme avec le caueffon, comme l'experience le mon-  
 strera à qui le voudra esprouuer. Encores puis apres pour le  
 conduire & retenir: faudra que le Cheualier faide de brides  
 desesperees, à cause de la callosité & dure carnosité qui sera  
 toute formee, & que la genciue sera tellement endurcie &  
 endormie, que par fois ne suffira pas d'y employer les affi-  
 ches des brides de mulets: ioint que faidant de toutes tel-  
 les choses hors saison & propos, le cheual en patit domma-  
 ge, & neantmoins le Cheualier n'en resent profit ny hon-  
 neur. Partant me semble que ieune cheual ne se doit iamais  
 apprendre & aduire avec des fausses resnes: & encores me  
 semble laide & mauuaise la maniere de proceder de ceux,  
 qui voyans des cheuaux deuenus durs de bouche ou autre-  
 ment vicieux, se mettent à forcer de tous points leur natu-  
 re, sans auoir esgard si elle est foible ou forte, leur baillans  
 mors de mules avec la camarre & la gourmette à bouton,  
 remedes bons à bailler tous ensemble à cheuaux effrenez,  
 abandonnez de teste & desesperez, & encores le plus sou-  
 uent, pour plus grand chastiment & estrainte, ils leur bail-  
 lent la caueffine ou laniere, qui leur passe entre les bras. Je  
 ne vueil toutesfois que lon pense, qu'en disant cecy, ie vueil  
 le blasmer & reietter toutes ces choses, car ie les recognois  
 pour bonnes quand elles sont practiquees en tēps. & saisons  
 conuenables: mais ie le dy, pource que ie desirerois qu'elles  
 ne fussent employees à tel vsage: comme aussi ne sera il ia be-  
 soing de toutes les autres, en ostât au poulain les fausses res-  
 nes, lesquelles sont propres seulement pour corriger un che-  
 ual qui est ia tout fait. Et faisant le cōtraire, il aduiendra, que  
 quād le cheual sera paruenue à l'aage de six ans, le plus souuēt  
 il luy faudra chāger la main aux resnes, à fin de luy releuer la  
 teste, & le garder qu'il ne dōne du nez en terre: car ne la chā-  
 geant point, le Cheualier se trouue si las & cōtraint, qu'il luy  
 semble

*Oli stem-  
 pi, les affi-  
 ches ou les  
 facons.*

semble qu'on luy ait arraché le bras hors du corps: ce qui aduient à l'occasion de ce qu'il ne se gouuerne pas par raison, sçauoir & prudence, mais sy conduit comme font auourd'huy plusieurs qui y vont à l'aduéture & à veuë de pays, touché de leur particulier proffit, plus que de la vertu & de l'honneur. Encores sont ces ignorans tant auéglez, qu'ils pensent tout perdre en dónant lieu à la verité, à cause que la presomptiõ de sçauoir a plus de force en leurs esprits, que la verité & la raison. Encores croy ie bié, que l'expériëce à la fin leur fait cognoistre leur faulte: mais ils sont tellemēt obstinez en leur opinion & persuasiõ de sçauoir que plus tost ils laisseront patir le cheual, ou du tout se perdre, qu'ils ne se reuiendront: pource qu'ils seroient bien marris qu'on pensast qu'ils eussent ignoré aucune chose de tout ce qui peult appartenir à l'exercice de la Cheualerie, ny rien fait sans bonne ne grande raison, s'efforçans par tous moyens faire croire à tout le monde, que le cheual qu'ils auront gasté & perdu ne fust iamais bon à autre chose qu'à tirer la charrette. Il est bien vray, qu'à l'endroit des ignorans, comme ils sont, ils paruiennent aiseement au but de leur intétion: mais à l'endroit de ceux qui entendēt, ils ne seront iamais tenus pour autres que pour ignorans presomptueux, principalement, quand avec quantité de mensonges, ils se mettent en peine de soutenir & defendre leur faulte & folle persuasion, de laquelle ils rapportent louange & honneur aupres des ignorans leurs disciples, & blasme & vergoigne aupres des sçauans & bien experts Cheualiers & gentilshommes. Or retournant à mon premier propos des fausses resnes, ie dy (& l'expériëce le montre) que les mules ne sont effrenees & abandonnees de teste pour autre raison, sinon pour-ce que continuellement elles portēt les fausses resnes attachees à la bride & à l'arson: & c'est aussi la cause pourquoy elles ont la gécieue tāt édurcie & édormie. q̄ le plus souuēt il est besoin leur bailler des mors & emboucheures merueilleusemēt rudes & terribles. Et encor ne leur peut on bailler bride tāt puiffäte, gaillarde, & desesperee, q̄ quelq̄fois quād elles ont peur, & lors qu'il les fault tenir & cõduire avec la force, pour brusq̄ bride qu'elle soit,



elle n'est pas toutesfois suffisante pour les retenir & empêcher qu'elles ne forcent le cheuauteur, quoy qu'il tire de toute sa force, pource que la gécieue, ainsi que dit est, est tellement endurcie & endormie du long & assidu port des faulces résnes, que les mules à ceste occasion ne sentent douleur ne passio quelcôque de la bride, & partât aussi ne la craignent elles point. Teille donc, comme lon peut voir, est l'operation des faulces resnes qui faict que ie ne les puis trouuer ne propres ne bonnes pour poulains & cheuaux ieunes, ains au contraire ie les blasme comme mauuaises & pernicieuses: Concluant comme dessus, que le caueffon ne peut nuire au poulain, ains luy faict grand secours & aide, pourueu qu'on ne luy oste point iusques à ce qu'il soit bien dressé & assure, tant du col, que de la teste. Aussi a lon accoustumé de laisser porter le caueffon au ieune cheual, iusques à ce qu'il soit paruenu à l'age de quatre à cinq ans. Ie ne vueil point autrement donner aduis au Cheualier, que le caueffon pour le plus doit estre de corde, plus tost que de cuir, ou de fer: pource que ie m'en remets à la discretion du Cheualier, & au besoing qu'en pourra auoir le cheual: ce que ie ne puis assurement determiner, ne pouuant voir tous cheuaux: toutefois pour en diffinir generalemēt, me semble, que pour le plus le caueffon de fer viendra plus à propos aux courriers & cheuaux Frisons que celuy de cuir & de corde: & au contraire celuy de corde & de cuir sera plus propre aux genets d'Espagne & cheuaux Turcs. Il est vray qu'à tous cheuaux indifferemment on a de coustume de bailler premierement le caueffon de corde, mais puis apres on leur accommode celuy de cuir & de fer, selō que lon cognoist en estre besoin. Ie dy d'auantage que la garde longue ordinairement est de grand secours, & de parfaicte operation en vn cheual ieune: pource qu'elle fait la bride plus forte, & rāge & releue mieux le cheual: excepté toutesfois celuy qui a le col renuersé, car tel cheual ne peut souffrir la garde longue: & sil est besoing de sē aider, il faudra qu'elle soit en arriere & flaque, & moyennement haute d'œil, c'est à dire, ne trop basse ne trop haute, ne pareillemēt trop en auant & hardie, & qu'elle ne s'esgare,

*Caueffon  
ne: premier  
licol ou  
cheueffre.*

ne trebusche. Et encores vueil-ie qu'apres que le cheual sera rengé & bien accommodé, qu'on en oste vne bonne partie, c'est à dire, qu'on la racourcisse plus ou moins, selon qu'on en verra estre besoing. Semblablement pourra bien seruir à aucuns cheuaux, selon que leur nature le requerra, vn filet de patenostres au lieu de sougorge, pour ce qu'il leur aidera à releuer la teste. La voix & parole du Cheualier, leur donne aussi bien grand & bien bon secours, pourueu qu'elle soit variée & accommodée au besoing: car il fault qu'elle soit aucunes fois basse & douce, aucunes fois haulte & terrible, pour tenir le cheual en crainte, & le garder de s'apoltronir & aneantir: Aussi sera bon luy faire aucunes fois siffler & singler la baguette au long des aureilles, & luy en donner pareillement à la fois quelque coup, & si on le redouble, ne le faudra donner en mesme endroit. Faudra aussi quelquefois que le Cheualier cheuauchant le poulain prenne l'esperon qui ait la mollette fort mouffe, & qu'il luy en donne quelque coup, à fin que deuenu puis apres cheual fait, il ne le trouue trop nouveau & estrange, & que ne l'ayant accoustumé en ieunesse, il ne face quelque acte sot & mal seant, en signe de ne le vouloit souffrir: mais se faudra garder de luy bailler carriere ou le faire courir, sinon, moins qu'on pourra. Sur tout fault bien aduifer que le poulain du commencement soit dompté & vaincu par vn cheuauteur ou piqueur pratique, & patient, & fort à la peine, & lequel encores le puisse regir manier, & conduire, avec industrie & dexterité: car le poulain n'estant du commencement bien aduit, endoctriné, & maistrisé, à peine peult il puis apres prendre bon train, ny s'acheminer à la vertu & dexterité que lon desire aux cheuaux, à cause de l'ignorance de son premier maistre.

*D'aucuns aduertissemens necessaires au Cheualier.*

CHAP. XXXV.

**A**yant iusques icy discours de la forme que le bon Cheualier doit tenir, pour bien mettre & tenir en bride toutes sortes de cheuaux, me semble ores bien à propos de l'ad-



uertir d'abondant qu'il a besoing de bien sçauoir cognoistre les natures & qualitez des cheuaux, à fin de les pouuoir bien manier, & gracieusement, avec la main douce & plaisante, à temps, & iustement, & demourer bien en selle, attemperant la main & le pied selon l'occasion & le temps, soit pour battre le cheual soit pour le caresser & flatter, soit pour le tenir seulement en crainte, le tourmentant & tempestant plus ou moins selon le maniement qu'on luy fera faire: neâtmoins ayant tousiours l'œil & la pensee fichee au cœur & à la force du cheual, & selon icelles se gouuerner, sans craindre vice ou defaut que lon puisse veoir en luy. Et fault bien que le bon & prudent Cheualier se garde d'imiter ceux qui se laissent trāsporter par la colere, & font par despit ou courroux des traitemens au cheual, tous autres que le deuoir ne requiert, & que la raison ne peult comporter. Ne prenne aussi exemple de ceux, qui pensans à force de coups vaincre la nonchalance & la poltronnerie du cheual: (combien que les coups facent le cōtraire effect: car plus vn cheual est battu & tourmenté tant plus il s'apoltronnist & s'opiniastre) ou pource qu'ils le trouuent courageux & d'esprit gentil, mais de peu de force, le tourmentét & trauaillent de telle façon, qu'en fin le pauure cheual est tout rompu & n'en peut plus: à faute que le cheuauteur ne peut temperer le chastiemēt, ne s'accommoder à la nature & aux qualitez du cheual. Et qu'il soit vray, on voit aujourd'huy par experience, que peu de cheuaux paruiennent iusques à l'aage de six ans ( qui est l'aage de leur fleur & force) sans quelque vice notable: De fait les vns sont esrenez, les autres foulez & decheuz de force, ou bien bruslez dedās, les vns ont les pieds gastez les autres la bouche deschiree, les autres ne se peuent soustenir sur les iambes, pource qu'elles leur font si grand mal, que mettans les pieds à terre il semble qu'ils se bruslent tant ils se faignent: & sont les vns & les autres attains & viciez de tant de maladies, que si ie les voulois icy reciter par le menu, i'en pourrois faire vn droit volume. Lesquels vices & maladies procedent le plus souuent du trop grand tourment & trauail que le cheuauteur, sans rai-  
son

son & propos a donné au cheual en son ieune aage, à faulte de raison & temperamēt conuenable à la tendresse du pou-lain. Encores doit le Cheualier aduiser à ce que le cheual de soy mesme prend assez de vices, comme de s'enabrer ou leuer tout droit, de ne souffrir qu'on monte dessus luy, iouāt des pieds, & en frappant à l'estrier ou montoir, ou mordāt, de ne vouloir point partir de la compagnie des autres che-uaux, de mettre la teste entre les iambes & ruer des pieds de derriere, de se ietter aucunesfois par terre ou se voulant at-tacher à vne muraille, & autres semblables. Pourtant dy-ie qu'il est besoing (pour corriger tous ces vices) que le Che-ualier cognoisse auant toutes choses la nature & les forces du cheual, & que suiuant icelles, ille manie & conduise doucement & plaisamment. Car vn cheual deuenü vicieux & malade par la faulte de celuy qui l'a conduit, cheuauché, & manié ieune, outre le dommage qu'il faiēt à son maistre encores luy rapporte il diminution de son honneur & repu-tation, qui est de grande importance. à qui prise & honno-re la veru. Et c'est ce qui me faiēt de rechef repliquer & ad-uertir le bon Cheualier, qu'il a besoing d'vn bon iugement & d'vne grande dexterité, pour ne rien faire en la conduit-te & maniémēt du cheual, fors avec certaine raison: i'enten-fil desire que sa peine resortisse à quelque bon effect: & mes-mes que les brides (desquelles i'ay principalement parlé en tout ce traitté) seruent au cheual de quelque prouffit & a-uancement.

*De la nature des cheuaux Frisōs.*

CHAP. XXXXVI.

**P**ource qu'il m'a semblé necessaire que le bon Cheualier cognoisse le naturel des cheuaux qu'il veult dompter & dresser, aussy ay-ie cy dessus promis d'en traiter à part. Vou-lāt premierement parler en ce chapitre de la nature des che-uaux Frisōs, ie dy, que le vray naturel du cheual Frisō, est d'e-stre poltrō, double, ou traistre, & vicieux: & d'autāt pl<sup>9</sup> qu'on luy souffre sa poltrōnerie & fetardise. Or pour le corriger



de ce vice le moyen ordinaire qu'on y tient, est de le traiter asprement & rudement en le battant & tourmentant sans respect, au moins qui en veult faire son prouffit, & principalement quand on cognoistra qu'il vouldra faire des fiennes. Toutefois doit bien aduifer le Cheualier de proceder tousiours par raison & bon temperament en tout ce qu'il fait: pource qu'il n'y a prouffit ny auancement de battre & tourmenter vn cheual desia las, non seulement vn Frison, mais quelque autre cheual que ce soit: car si on le bat las, & à outrance, sans raison & temperament, il s'endurcira tellement aux coups, qu'il n'en fera plus de conte, & de poltron qu'il estoit, deuiendra poltronissime: & partant prenne garde le Cheualier à toutes choses, & ne face rien sinon en temps, lieu, & saison conuenable, & plus ou moins selon qu'il en verra estre besoing: & le battant se garde de luy donner de la baguette tousiours en vn mesme lieu: mais qu'il ait des esperons bons & longs, & bien pointus & piquans, & qu'il s'aide de la voix haulte & terrible, principalement quand il cognoistra que le cheual aura l'esprit & le courage maling: Car outre tous les autres secours, celuy de la voix est de grande efficace, à cause que le cheual craint & redoute merueilleusement la voix de l'homme. Aussi faut il entendre que tels cheuaux ne sont pas dignes qu'on leur face quelque douceur ou amiable & gracieux traitement, soit en les cheuauchant & maniant, soit en les mettant & tenant en bride, pource qu'ils sont si malings qu'ils pensent que la gracieuseté qu'on leur fait, soit à cause que le Cheualier craint leur malignité: laquelle par ce moyen pourra croistre de iour à autre, si elle n'est du tout abbatue & suffoquee par force & aspre traitement: voire croistre de sorte que plus ne pourroit seruir ny profiter chastement que lon peult bailler à tel cheual pour l'aduire à chose bonne. Le dy donc pour resolution que le Cheualier ayant à dompter & dresser cheual de telle nature, doit bien ouuir les yeux, & rechercher soigneusement avec toute diligence l'esprit & les façons de faire de tel animal: à fin de traiter & gouuerner selon iceux, tant en l'embouchant qu'en le cheuauchant: Car si on traite gracieusement

ciusement vn cheual indigne de telle grace, on en receura plus de dommage que d'auancement, & plus de mescontentement que de plaisir.

*De la nature des cheuaux Turcs, Barbes, & Mores.*

CHAP. XXXVII.

**F**aut entendre que cheuaux Turcs, Barbes, & Mores de leur nature (pour la plus-part) ne veulent estre ne battus, ne menassez, ou autrement traittez avec aspreté & rudesse: mais caressez & conduits avec toute gracieuseté & douceur. Pource qu'estans gaillards & courageux de leur naturel, ils craignent & abhorrent les battures & les coups, de sorte que les battant ou piquant, on les met aisement en fuite. Or sont ces cheuaux du tout contraires à ceux dont j'ay parlé au chapitre precedent: pour ce que le courage & bon cœur qu'ils ont, leur accroist la force: comme aduient pareillement à tous autres cheuaux de gentil courage.

*De la nature des cheuaux Sardes*

CHAP. XXXVIII.

**L**A nature des cheuaux Sardes ne requiert pas qu'ils soiēt sollicités & trauallez par grandes battures: ains les fault dompter, dresser, & conduire avec grande discretion & certain bon temperament. Et la cause qui nous fait dire qu'ils sont bruslans & ardans de nature, est, pour ce que l'humeur sanguin & cholérique est predominât en eux. Aussi (à ce que j'en ay peu entédre) sont ils accoustumez & exercez en leur pays de Sardaigne à courir à toutes heures, & à prendre la carriere pour peu qu'on les poigne. Et neantmoins ils se remettent aisement, & obeissent au Cheualier sans estre battus, ne tourmentez, ny cheuachez avec autre hardiesse & violence. Aussi fault il obseruer pour vn ordinaire qu'à cheual de bon cœur & gentil courage, ne fault point donner de coups.



**I**E dirois icy bien volontiers mon aduis touchant la nature des cheuaux du Royaume de Naples, mais ie ne m'en puis bonnement resouldre pour en parler en assurance. Pource qu'il me semble qu'aujourdhuy se trouue peu de cheuaux de Naples qui ne soiēt abastardis: & de fait ils n'ont, ne le courage, ne la force qu'ils souloient auoir par le passé. Toutesfois tous tels qu'ils peuuent estre, mon aduis est, qu'ordinairement ils ne se doiuent point tourmenter de coups, ny contraindre par battures: sinon de fois à autre, tant pour essayer leur cœur & bon courage, que pour les reueiller & ragaillardir plus que de coustume, dequoy ils pourront faire demonstration, par quelque fault qu'ils aduanceront, quand ils se sentiront battre. Et si on les veult piquer de l'esperon, il se fault bien donner garde de leur donner dans les flancs: (comme font plusieurs, qui se tiennent à cheual avec les talôs) car cela pourroit estre cause qu'ils ne se leueroient pas en hault pour sauter: ains couleroyent ou glisseroyent en auant, & fassaqueroient ou auachiroient. Mais la bonne esperonnade se doit donner au ventre du cheual, à l'endroit des sangles, sans s'accoustumer toutesfois à le piquer souuent de l'esperon: car l'aidât par fois du gras de la iambe, & le luy pressant contre les costez, il se leuera plus hault en l'air pour faire son fault, qu'il ne feroit sentant l'esperon. Tresbon sera pareillement le secours qu'on luy fera du singlement de la bague, de laquelle on luy pourra aussi par fois donner quelque coup par les costez. La voix aussi luy pourra beaucoup profiter, pource qu'elle luy enflera le cœur: Toutesfois ne suis ie d'aduis qu'on en vse à l'endroit du cheual ia fait & endoctriné: car le bruit de la voix ne le feroit qu'effaroucher. Encores doit aduiser le Cheualier quád il fait saulter le cheual, que cōbien qu'il face peu de faults (pour uen qu'ils soiēt bōs) il sen deura contenter: ains, qui plus est, il deura diligēment obseruer ceste forme, à fin de tenir tousiours son cheual sain & allegre, & le garder de prédre aucun vice: car par ce moyen il

il luy donnera de iour à autre tousiours plus de cœur & de force, & ramenera son desir à effect plus tost par douceur que par force. Et pource que pour la plus grâde part, les cheuaux gaillards sont predominéz d'humeur sanguin & cholere, il n'est besoing de les tourmenter ou battre beaucoup, de crainte qu'ils ne se mettent en fuite, ou deuiennent ardens: car cela aduenant, ils ne feroient iamais chose bonne. D'auantage le Cheualier se donnera garde de ce qu'aucuns cheuaux, du commencement promettent de foy, & donnent esperance de quelque grande chose: mais au long aller ils font démonstration des faits du tout contraires à la premiere apparence, & plus appartenans à vicieux & poltrons, qu'à genereux, courageux, & forts: & partant fault bien aduiser de ne leur faire faire chose que leur force & leur courage ne puisse bien comporter, à fin qu'en les voulant faire bons faulteurs, ils ne deuiennent au contraire poltrons, & vicieux. Aussi doit bien aduiser le Cheualier de se tenir ferme & assuré en la selle du cheual, de crainte, que le faisant quelquesfois saulter, il ne tôle lourdement à terre. Et pource que ce me semble chose fort necessaire au Cheualier de se sçauoir tenir bien & roidement sur son cheual, i'en donneray aduis plus ample au chapitre douzieme du second liure, comme aussi au dixieme chapitre dudit liure, ie donneray au Cheualier quelques enseignemens touchant ce qui fait à obseruer pour le secours & chastiment qui se donne au cheual, par le moyen de la parole & de la voix.

*De la nature du cheual d'Espaigne.* CHAP. XL.

**L**E cheual d'Espaigne est de telle nature, que pour le dompter & dresser, le Cheualier se doit aider plus tost de menasses, que de battures: car de son vray naturel, il est franc & de bon cœur: lesquelles choses ayant le cheual en soy, il ne merite point de coups.

*Quelques aduertissemens necessaires au Cheualier.*

CHAP. XLI.



**A** Yant cy dessus remonstré, qu'il est necessaire au bon Cheualier, de bié regarder de quel lieu sont nez les cheuaux, à fin de cognoistre leur naturel: il me semble maintenant bien à propos de luy remōstrer encores, qu'il doit bien aduifer de quel poil ils sont, pour bien cognoistre leur nature: & semblablement cōme ils sont signalez, tant des pieds, cōme de la teste: comme fils sont mouchetez de roux, noir, ou blanc, & fils ont du poil gris par tout le corps, & choses semblables: & fault diligemment considerer tous tels accidens, à fin de tenir le moyen de se gouverner avec eux selon leur nature: car quand le cheual a vn humeur predominant sur les autres trois, soit melancolic, phlegmatic, sanguin, ou choleric: il faudra que le Cheualier regarde de le gouverner selon les merites de cest humeur, & rien ne faire au contraire: car on y feroit vne lourde faulte, comme si à vn cheual de nature choleric, on vouloit faire apprendre la leçon à force de coups. Je sçay bien qu'il y a plusieurs Cheualiers d'honneur qui ne font pas grand compte de ce qu'à present ie remonstre, pensans que tout depēde de la volonté du cheual, sans autrement considerer de quelle nature & complexion il peult estre. Neantmoins ie veux bien icy aduertir le Cheualier bon & sage, que quand il tōbera en ses mains vn cheual mal complexionné & autrement dur à dresser, il s'efforce & diligente de l'aider & secourir avec bon gouuernemēt & dextenté de le manier & dompter. Et de fait, pource que i'ay cogneu grand proffit & auancement pour les cheuaux & Cheualiers proceder dece que ie vien de dire: i'en ay bien voulu ramenteuōir ce peu d'aduertissement, pour en esclairer les Cheualiers, à fin qu'ayans à traiter & gouverner cheuaux de diuerses natures & complexions differentes, ils se puissent aduifer, que tous ne se doiuent pas traiter de mesme façon, ains diuersement, selon ce que requierent leurs qualitez & complexions, les temps & les saisons, ou avec rigueur, battures, & menasses, ou avec careffe & douceur. Et d'auantage, pour mieux entendre le moyen de les bien maistriser & endoctriner, & le temperament pour les tenir: ains, ie dy qu'il n'est pas seulement besoing sçauoir le moyen &

la maniere qu'il faut obseruer selon les cõplexions des cheuaux, ains auoir aussi iugement pour cognoistre le tẽps propre & la faison conuenable de les mettre en cœure. Pource qu'aujourd'huy se trouuent plusieurs Cheualiers bien sçauãs en l'art de Cheualerie: lesquels neantmoins n'estans assez accorts & experts pour accommoder leur science à temps & lieu conuenable, ne s'en peuuent si bien aider, ny en ramener tel effect, cõme beaucoup d'autres qui n'ont que le simple sens & iugement naturel, par le moyen duquel ils font bien souuent paroistre les autres sots, goffes, & ignorans: Car il ne suffit pas d'auoir la bonne & vraye intelligẽce des choses: mais fault d'abondant la sçauoir accõmoder & mettre en effect & euidence, en temps & lieu opportun, à fin de ne sembler à ceux qui pour ne sçauoir bien parler, perdent leurs bonnes raisons:

*Aduertissement vniuersel au Cheualier pour bons cheuaux  
en general.* CHAP. XLII.

Pource que les natures des cheuaux sont diuerses, & les complexions differentes, il fault aussi diuersement accommoder à eux & à leurs natures les formes qui y sont propres, selon les temps & les lieux. Et tout ainsi que la bonne nature des cheuaux d'Espaigne donne grand secours d'elle mesme au Cheualier pour corriger en luy les vices qu'ils peuuent auoir, mesme pour les bien emboucher. semblablement en aduient il à tous autres cheuaux de semblable nature. Pource est il aussi que la plus grande part des cheuaux d'Espaigne s'accommode avec toutes brides: ce qui n'aduent, que bien rarement, aux cheuaux du Royaume de Naples, de Calabre, de Sicile, de Romaine, & de Lombardie, & encores de nostre pays de Ferrare: & partant est besoing les accommoder de brides & autres secours necessaires, pour corriger leurs vices, selon la doctrine par nous monstree aux chapitres precedens, & selon que leur qualitez, compositions, & complexions le requierent. Et pource que ie sçay bien que plusieurs cheuaux pourront tomber es mains de quelque bon Che-



ualier, lesquels se monstreroient vains & desordonnez, tant de la teste que du col, si on vouloit avec eux diligemment obseruer, & exactemēt garder tous les moyens de les dōpter; manier, & emboucher par nous cy dessus enseignez, aduenant tel default & vice esdits cheuaux pour auoir esté du commencement mal conduits, endoctrinez, & cheuauchez, & non par la forme cy dessus par nous monstree & prescrite. A ceste cause ie vueil bien icy aduertir le Cheualier, qu'en ce cas il ne sera pas besoing incontinent leur bailler la bride que requierent leurs qualitez & conditiōs, selon ce que nous en auons cy dessus particulierement & bien au long enseigné: mais faudra du commencement les reduire à bon estat & paisible avec vn mors plaissant, cōme est le canon, & puis apres avec le temps leur accommoder celuy qu'on verra estre propre. Ce que l'experience monstre reuenir à bon effect, en obseruāt la mesme forme avec tous cheuaux en leur ieunesse, au moins qui en veult bien faire son deuoir: & particulierement encores se garde ceste maniere de faire avec cheuaux Turcs, Barbes, Mores, & Sardes, vsant le Cheualier à l'endroit d'iceux de toute patience & gracieuseté, & d'autant plus, quand il void que leur force ne respond pas à leur courage: car aussi faisant autrement, il feroit vne lourde faute. Quant aux cheuaux d'Allemagne, vulgairement appelez, Frisons, il sera bien besoing au Cheualier d'auoir la science & la main bonne, pour les bien embrider & conduire. Et se pourra le Cheualier biē glorifier d'auoir fait vn beau chef d'œuvre, quand il aura reduit vn tel cheual à quelque bon terme: car outre ce que cheuaux Frisons ont le cœur double, comme i'ay dit cy dessus, & sont poltrons de nature, encores sont ils fort vains & lasches de courage, & sont coustumierement mal faits & composez par deuant. Lesquelles choses ainsi mauuaises empirent les autres parties & conditiōs bōnes, q̄ tels cheuaux pourriēt auoir en eux: & ne vault leur force, sinō à ce en quoy l'employēt ordinairement les gés du pays ou ces cheuaux naissent & croissent, c'est à sçauoir, à tirer la charrette, porter le sac, & labourer à la charrue, & à tels exercices: ausquels coustumierement en nostre pays d'Italie

talie nous employõs les bœufs & les sommiers. Tellement  
 que les Frisons & gens du pays ne les cheuauchant ne dres-  
 sant de leur ieunesse, & s'en seruant au labour & à la charge,  
 les nous enuoyent ainsi qualifiez & complexionnez, com-  
 me i'ay dit cy dessus. A cheuaux François, pource que de  
 pres ils approchent à la nature des cheuaux Frisons, faudra  
 semblablemēt bailler la bride assez forte. A cheuaux Pola-  
 ques & de Dannemarc (s'il est vray ce que i'en ouy dire, c'est  
 à sçauoir, qu'ils ont la teste seiche, le col descharné, les iam-  
 bes bien fondees, d'assez bon cœur, mais dressez & cheuau-  
 chez de ieunesse, avec peu de science & de raison, cōme ad-  
 uient pareillemēt en plusieurs autres prouinces) on baillera  
 bride ne trop forte ne trop plaisante. Donc, pour resolution  
 & pour general enseignement, ie dy, que plus doucement &  
 gracieusement on gouuerne vn cheual franc & de bõ cœur,  
 tant plus on l'encourage à bié faire, & d'autāt plus luy croist  
 la force avec le courage: tellement qu'il aimeroit mieux de-  
 mourer mort sous le Cheualier, que faire aucun signe de  
 poltronnerie ou lascheté: ou d'autre faute quelconque, tant  
 que vie & haleine luy dureront: comme bien souuent on a  
 veu l'experience en plusieurs cheuaux d'Espagne, ausquels  
 plus vault le courage que la force: car s'en trouuent peu qui  
 ayent gueres de force. Au contraire, si on vse de gracieuseté  
 à l'endroit d'vn cheual lasche & poltron, pour l'opinion qu'il  
 prendra que cela se face pour crainte que lon ait de luy, il en  
 deuiendra plus vicieux & poltron: mais procedant avec les  
 vns & les autres par la forme dessusdicte, il ne sera pas besoin  
 de chāger tous les iours d'aduis & de façon de faire, cōme  
 ie voy souuēt aduenir à plusieurs mal aduisez cheuaucheurs  
 ains par les moyens dessusdits fasseurera le Cheualier à la  
 premiere, au moins à la secõde preuue. Auant que ie mette  
 fin à ce premier liure, afin qu'aucū ne se puisse trop esmerueil-  
 ler des omissions qu'il pēsera y auoir esté par moy faictes, ie  
 veux bié aduertir le Lecteur, q̄ si i'ay obmis à parler de plu-  
 sieurs choses, desquelles ie pouuois faire lōg discours, c'a e-  
 sté pource qu'euolāt dire mō aduis, i'eusse esté cōtraint de  
 ncr soupçõ, q̄ie tiēs plusieurs choses mauuaises, q̄ beaucoup



de cheuaucheurs & piqueurs ordinaires de cheuaux tiennēt & practiquent pour bonnes: mais ce n'est pas mon intētion de faire desplaisir à personne: ains de plaire à tout le monde, à tout le moins en me taisant: car ie sçay bien que tous les bons & sages Cheualiers, qui me voudront croire ne laisseront (combien qu'ils n'ayēt esté aduertis de ce qui m'a semblé bon de leur taire) de faire tout ce qui sera necessaire & requis à bien emboucher & dresser les cheuaux, quand le secours & la main del homme pourront suffire à l'entrepryse.

*Comment il fault adiuſter l'œil de la bride du cheual, & cognoiſtre la garde, quand elle ſera en arriere & ſlaque, ou en auant & hardie: & d'autres choſes propres à adiuſter aux brides pour le ſecours du cheual.*

CHAP, XLIII.

**M**E refouuenant d'auoir cy deſſus promis d'enſeigner le moyen d'adiuſter l'œil de la bride du cheual, & meſmes la differēce de la garde ſlaque & hardie: ie ne vueil pas mettre fin à ce premier liure, ſans auoir premierement ſatisfait à ma promeſſe: pource qu'il importe beaucoup au Cheualier d'en ſçauoir la verité, pour ſe garder des erreurs que i'y voy tous les iours aduenir. Ie dy donc premieremēt que l'adiuſtement de l'œil de la bride a deux meſures: leſquelles ſont par fois rompues, de maniere que lors elles ne peuuent faire leur deuoir: & combien que ce ſoient choſes principales & fort importantes en la bride d'vn cheual, toutesfois on n'en fait pas grand compte, comme ie me delibere preſentement le declarer par le menu: à fin que le Cheualier ne puiſſe faire faulte, prenant l'vne choſe pour l'autre: comme iugeant de prime face vn mors hault d'œil, pource qu'il en verroit la garde en auant & hardie, ou penſant la bride hardie de garde, pource qu'il la verroit haulte d'œil: ou au contraire croyant les gardes en arriere & ſlaques d'vne bride qu'il verroit baſſe d'œil, ou voyant les gardes ſlaques, qu'il tint la bride pour baſſe d'œil: comme ie voy tous les iours aduenir à pluſieurs cheuaucheurs ignorās la cauſe de ce qui corrompt

corrompt leſdites meſures. Ce que ie pretés par ceſte mienne petite inſtruction (apres auoir premierement declaré le droit aiuſtement de l'œil de la bride) monſtrer par le menu ſi clairement, qu'aucun n'en pourra ignorer la certitude & verité. Or l'vne deſdites meſures ſe prend de celle partie du mors qui repoſe ſur la genciue: & l'autre de celle part ou la gourmette ſ'attache (en quelque endroit qu'elle puiſſe eſtre attachee) de laquelle la meſure ſe peult rompre diuerſemēt en vne meſme bride, c'eſt à ſçauoir, en la hauſſant ou baiſſant plus que de ſon lieu ordinaire, en ceſte maniere: La voulant hauſſer, fault prendre vne petite fuſee, & la mettre là ou repoſe & ſe met ordinairement la gourmette, laquelle il faudra puis apres mettre par deſſus ladite petite fuſee: & lavoulant abbaiffer faudra limer l'œil de la garde, à ſin que la gourmette tombe plus bas: ou bien au lieu de la limer lay faire des trous par deſſous, dedans leſquels on attachera la gourmette. Et autant en peut on faire au mors du genet: car combien que la gourmette y fuſt attachee au montant, toutesfois pourra on faire les trous pour l'y attacher, ſi hauts & ſi bas qu'on voudra. Encore ſe rompt la meſure quand la gourmette ne bat pas en ſon lieu ordinaire, ainſi qu'elle doit, ou quand elle eſt trop eſtroitement, ou trop mollement & lâchement attachee avec la maille, ou quand elle remonte en ſus à meſure que le Cheualier tire la bride au cheual: Partant pour aiuſter ceſte meſure rompue & eſgaree de ſon ordinaire, faudra donner ordre de retrencher en la bride tout ce qui y peult donner empeschement. Pourra auſſi la meſure eſtre rompue à raiſon de celle partie qui repoſe ſur la genciue, deſbauchee & eſgaree: ce qui aduient lors que la bride a vne emboucheure qui fait ceſte operation que fait le faux montant de la fregne entiere, ou de la demie à qui la moitié ſuperieure defaut: leſquelles empeschēt celle partie du mors qui a accouſtumé de repoſer ſur la genciue, que lors elle n'y repoſe, ains ſ'en eſloigne, d'autant plus que le Cheualier tire la bride: & à ceſte cauſe ſe perd lors la raiſon de la vraye meſure, qui eſt maiftriſee par les choſes qui en empeschent le droit & vray aiuſtement, ſoit faux montant, ou autre partie

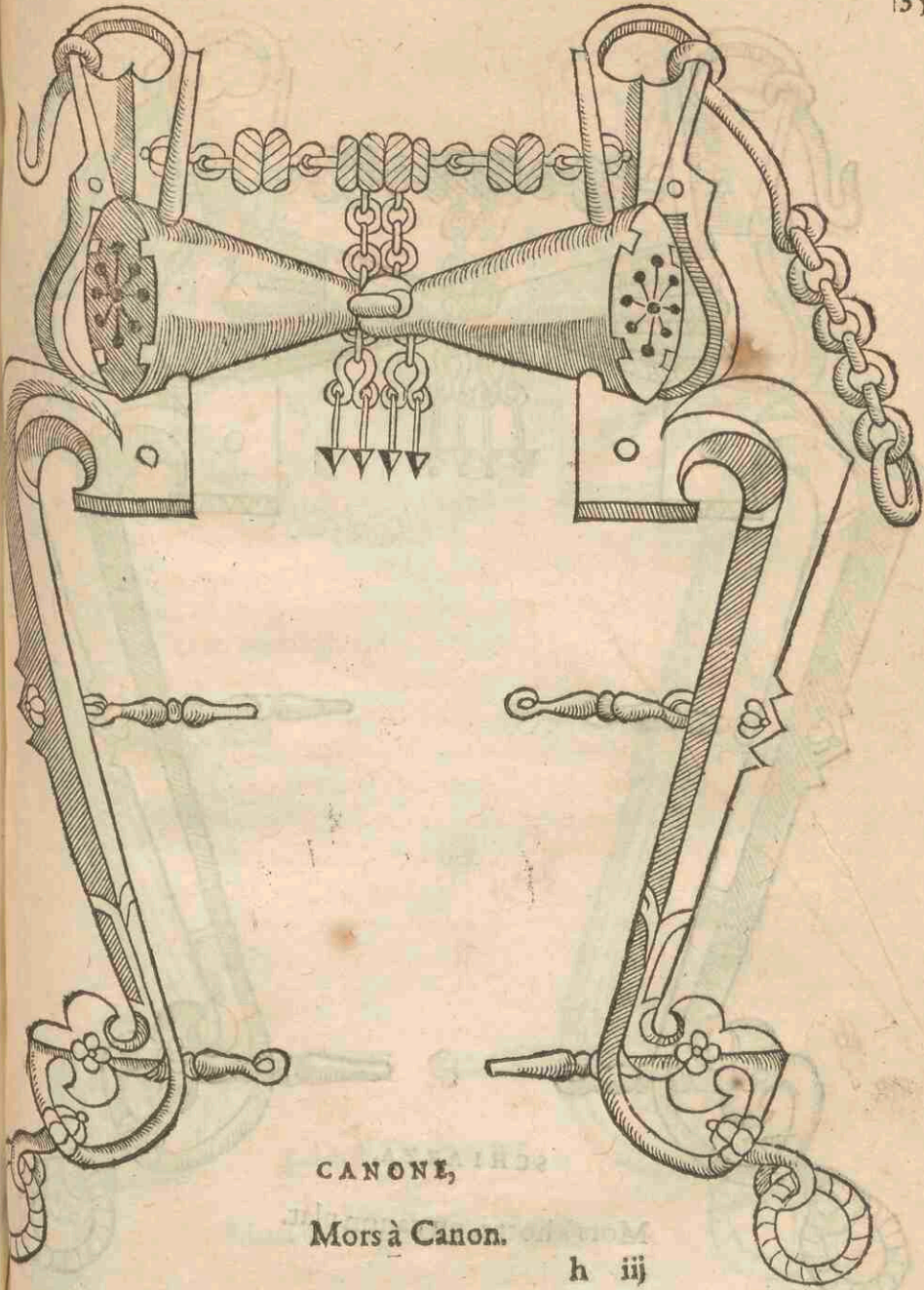


du mors. Et sil aduient (comme il peut souuent aduenir) que les deux mesures de l'œil de la bride, telles que nous auons cy dessous descrites, soient rompues toutes ensemble fault entendre que ceste faulte procedera de la garde en arriere & flaque, plustost que de la garde en auant & hardie: laquelle se pourra abbaïsser d'œil en la faisant en arriere & l'afflaquissant, & hausser en la faisant en auant & l'enhardissant. Vous aduertissant encores, que certains montans font sembler à aucuns la bride beaucoup plus hardie qu'elle n'est, pour ce qu'elle ne trebusche ainsi comme elle feroit sans lesdits montans: lequel mesme effect, fait semblablement la chesnette ou cordelle qu'on met enuiron les genciues, & pareillement le mors, qui sans secours de la testiere demeure en la bouche du cheual. Or n'en feray-ie icy plus long discours, pource que par les effects, desquels ie vien de parler, i'en pense auoir declaré mon aduis assez clairement & familierement. & que ie croy, que par le moyen des aduertissemens dessusdits, le Cheualier pourra facilement hausser & baïsser l'œil de la bride à sa poste, avec plus grãde promptitude & moindre despense, sans ce qu'il luy soit besoin en changer tous les iours d'une neuue. Puis donc que nous auons à plain declaré le vray & droit aiustement de l'œil de la bride, reste à môstrer la difference qu'il y a entre les gardes flaques & hardies: lesquelles quand on verra tirer par dessous assez en dehors, lors on les dira hardies: & les pourra on encores cognoistre de ce, que couchant toutes deux ensemble (comme le monstrent les desseings des brides cy apres pourtraïtes) elles viennent par dessous à s'approcher bien pres l'une de l'autre, ou au contraire elles s'esslargissent & reculent par bas, si elles sont flaques. Et vous aduise qu'elles commencent à s'enhardir ou assaquir de l'endroit signé par le doigt indice de la main, au pourtraict desseigné cy derriere du mors appelé, demie fregne. Ce que i'ay môstré ainsi au doigt & à l'œil, à fin de garder le bon Cheualier de tóber en l'erreur, auquel tóbet plusieurs cheuaucheurs de ce tẽps: lesquels comencẽt à plier les gardes tãt en dehors qu'en dedãs du milieu iusques au bas, soit pour crainte qu'ils ayent de les rópre, soit à cause

de leur ignorâce. Aufquels ie dy que fils croyët que là soit le vray aiustement, ils fabusent grandemët, & bië qu'il y en eust là quelque apparence, si seroit elle de peu d'effect: outre ce qu'il fait bië laid voir vne garde pliee de telle façon, l'aiustement de laquelle tiré par le droit se peut voir par les desseins portraits cy derriere: entre lesquels se verra encor vne main pourtraitte au dessein du mors qu'on appelle flacon, qui môstre la vraye mesure & le droit aiustemët de la largeur ordinaire que doit auoir le bon mors du cheual. Sëblablement parmy lesdits desseins, se verra la difference & diuersité des gourmettes, lesquelles pour la pluspart seront rondes: & la figure des quarees se verra pareillemët aux desseins des mors appelez le bastonnet double de prise, & double filets de patenostres: & de la gourmette à bouttô, au portrait du chiappon ou pas d'asne gaillard: & celle à fregne au portrait du mors appellé brouette. Les tringles, qu'on deura mettre aux yeux de la garde, seront pareillement figurees au dessein du faux bastonnet: la rompue, & l'entiere au pourtrait du pas d'asne à deux prises, avec rouelle. La cordelle pour ceindre les genciues, au dessein du mors à poirette ou poire: & la chesnette qui faiët mesme effect, au pourtraict du campanel. La petite gourmette qui se met aux escarades ou eslargissemens des branches au pourtrait du mors appellé cariol ou brouette, & les chesnettes, qui se doiuent attacher à la gourmette & aux trous de la tringle au dessein du mors appellé stroppe, fronde ou bastonnet. Et pource que ie ne voudrois pas qu'aucun print opinion que de toutes les choses susdites l'vsage fust plus propre pour les brides ou elles sont cy derriere mises en desseing, qu'à toutes autres sortes de mors: ie vueil bien icy aduertir le Cheualier, que les desseins que i'en ay faiët pourtraire cy derriere, tendent seulement à fin de l'esclarcir, & luy faire familièrement entendre tout ce dont ie luy ay peu donner aduis & enseignement en ce premier liure, & dôt il m'a semblé plus gräd besoin luy en remarquer la cognoissance par figure: & aussi à fin que tout hôme qui prendra plaisir en cest art & vertu de cheualerie, puisse mieux entédre ma conception, & par ce moyen demourer



content & satisfait. Et encores pource que ie desire gratifier & agreer de toute ma puissance à tous bons Cheualiers, i'ay deliberé apres les desseins de toutes les autres brides, en figurer vne que i'appelleray, de preuue, pource qu'elle me semble meriter vn si beau nom: à cause qu'on s'en peut aider avec emboucheure plaisante ou forte tout ainsi qu'on veut. Et encores la peut on accommoder avec mors ouuert, ou clos, & avec vne, deux, ou trois prises, avec montant, ou faux montant, & avec l'emboucheure de genet, si bon semble au Cheualier: & y mettre semblablement toute telle gourmette qu'on voudra, ou longue, ou courte, ou ronde, quarree, ou à fregne, ou à bouton. Pareillement la pourra le Cheualier hausser & abaisser d'œil à sa poste, avec toute telle emboucheure qu'il voudra, & encores enhardir, affaquir, accourcir & alonger la garde d'icelle, tout ainsi que bon luy semblera, & tant que le besoing le requerra. Et pource qu'elle me semble chose digne & de merite pour le bien & prouffit que chacun en peult res sentir & retirer: l'exhorte tout homme qui aura volonté d'exercer ceste vertu de cheualerie, d'en auoir tousiours vne pres de soy avec toutes les emboucheures qu'il luy plaira: l'aduertissant encores, pour fin de ce chapitre & premier liure, que plus il aura pres de soy d'emboucheures avec la bride de preuue, plus il aura de moyen de mettre à effect ce qu'il aura proposé & resolu en son esprit pour le bon embouchement du cheual.

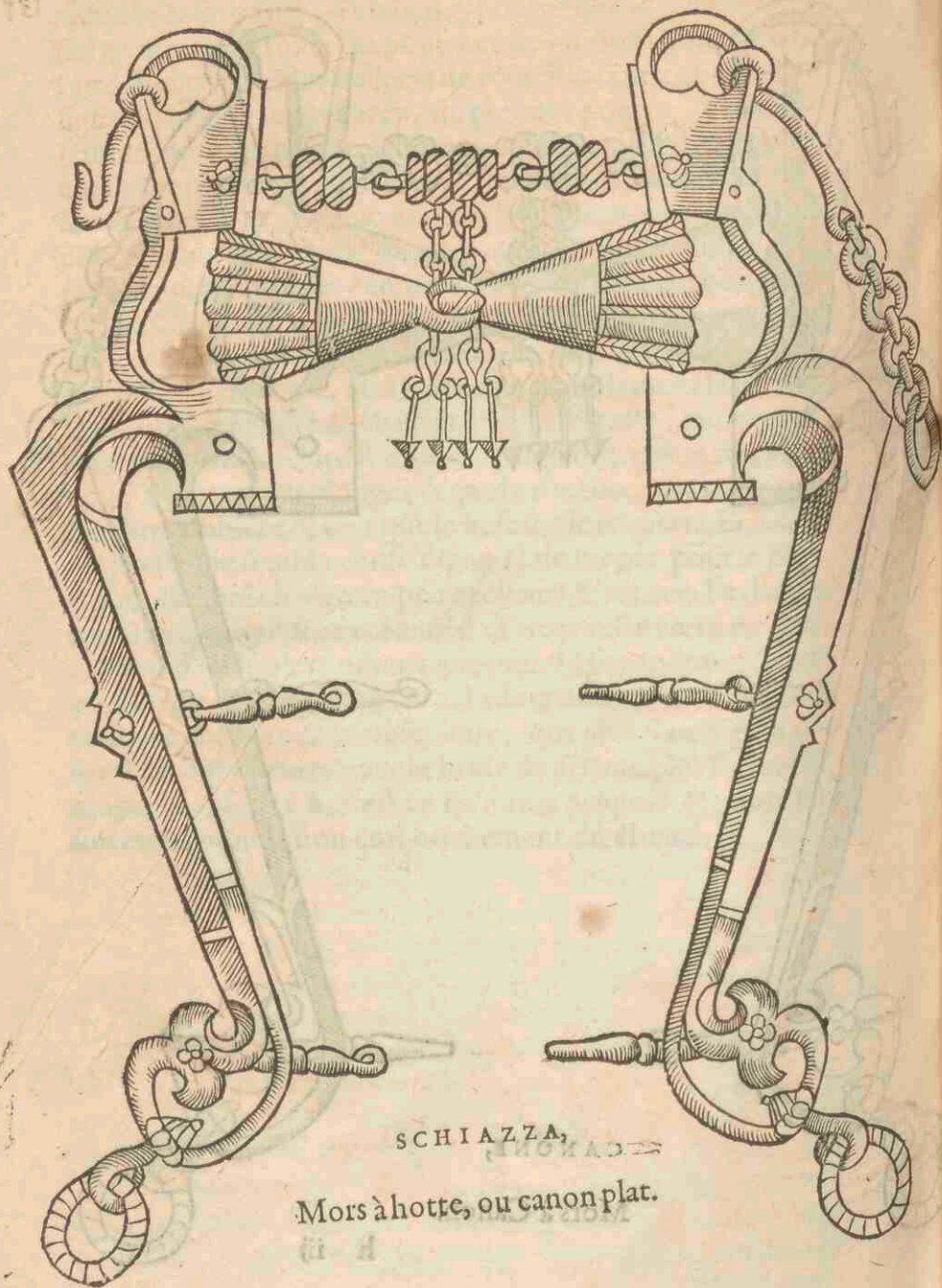


CANONE, 1832

Mors à Canon.

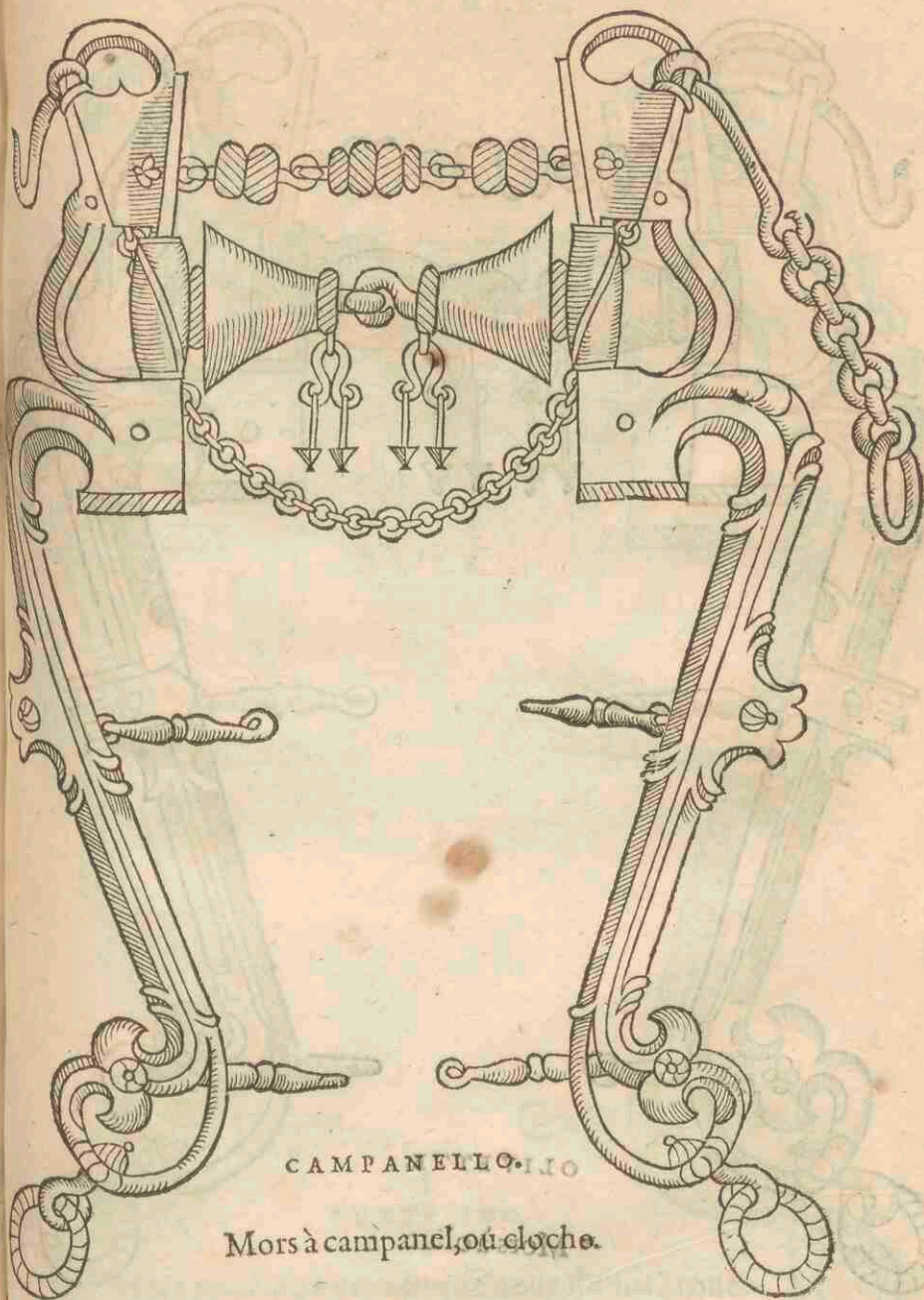
h iij





SCHIAZZA,

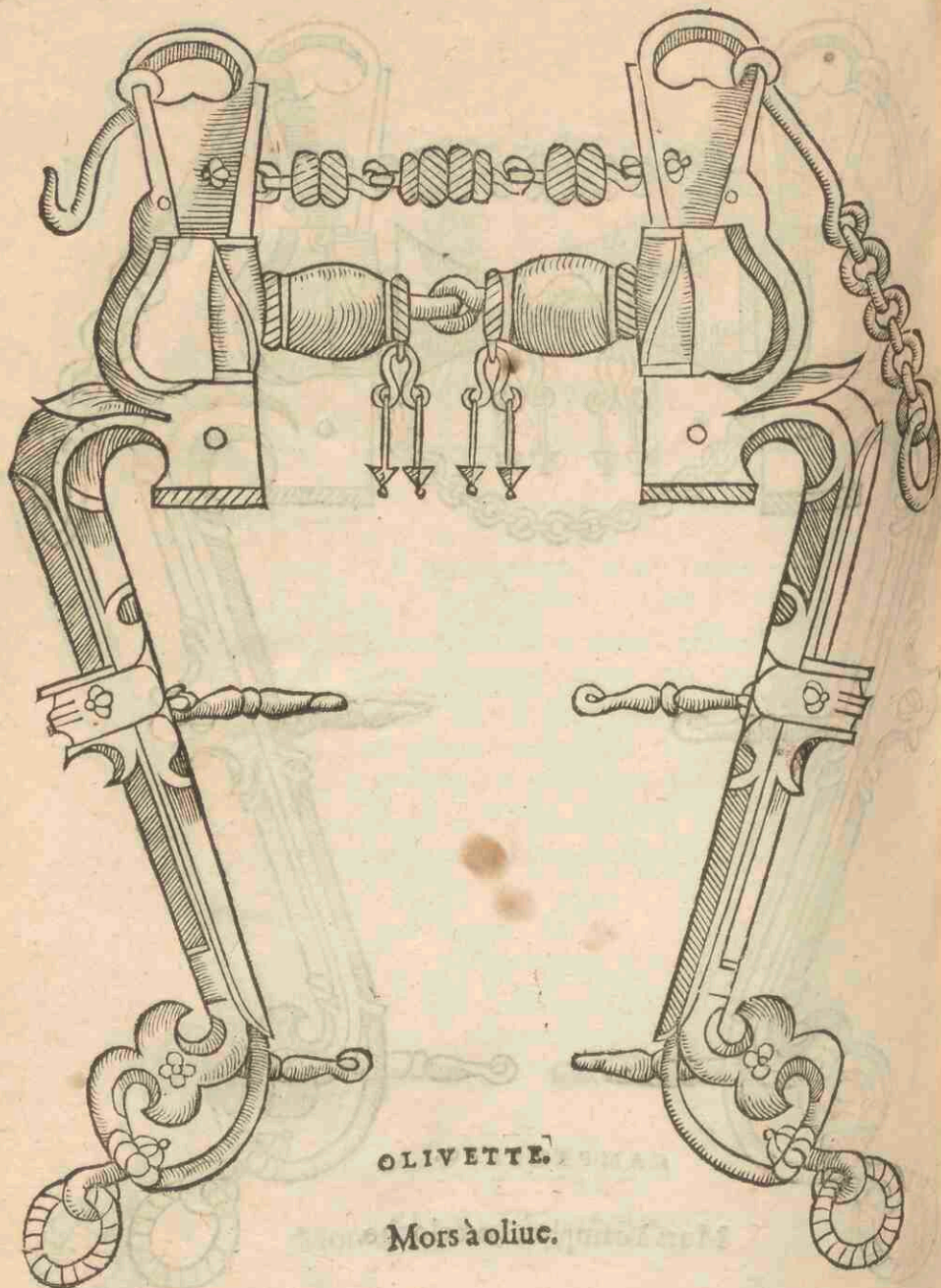
Mors à hotte, ou canon plat.



CAMPANELLO. I. 10

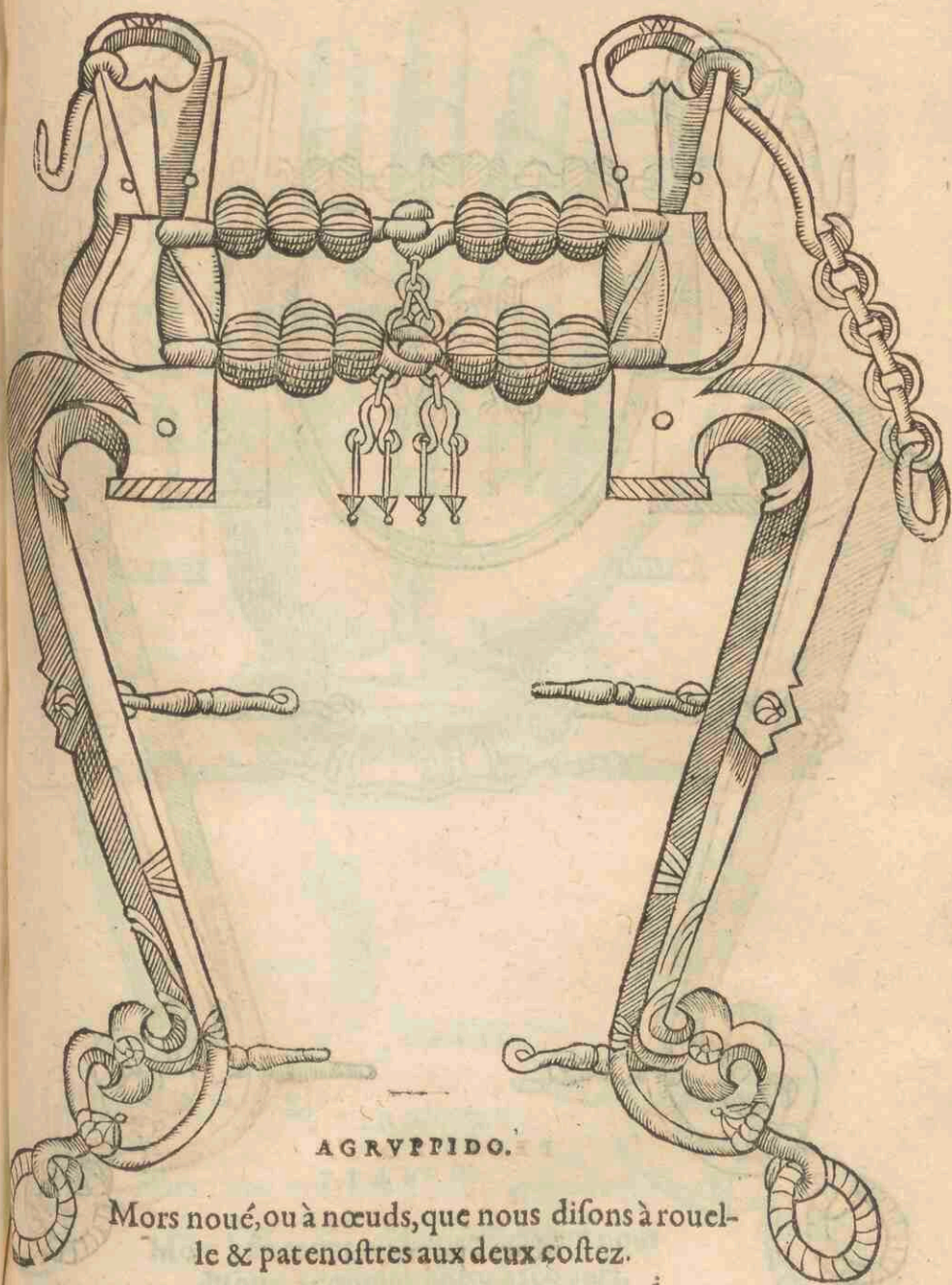
Mors à campanel, ou cloche.





OLIVETTE.

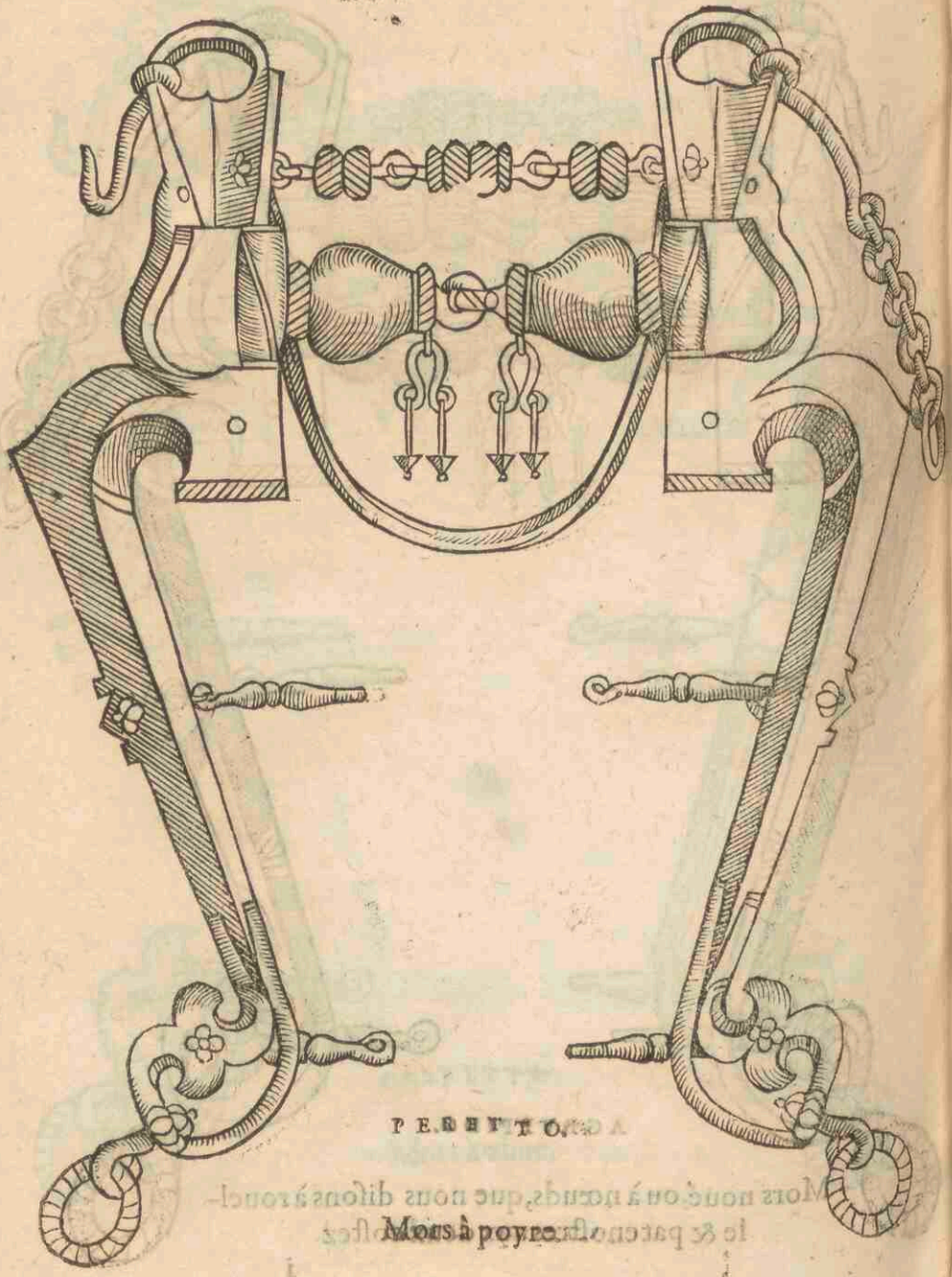
Mors à oliuc.



AGREPPIDO.

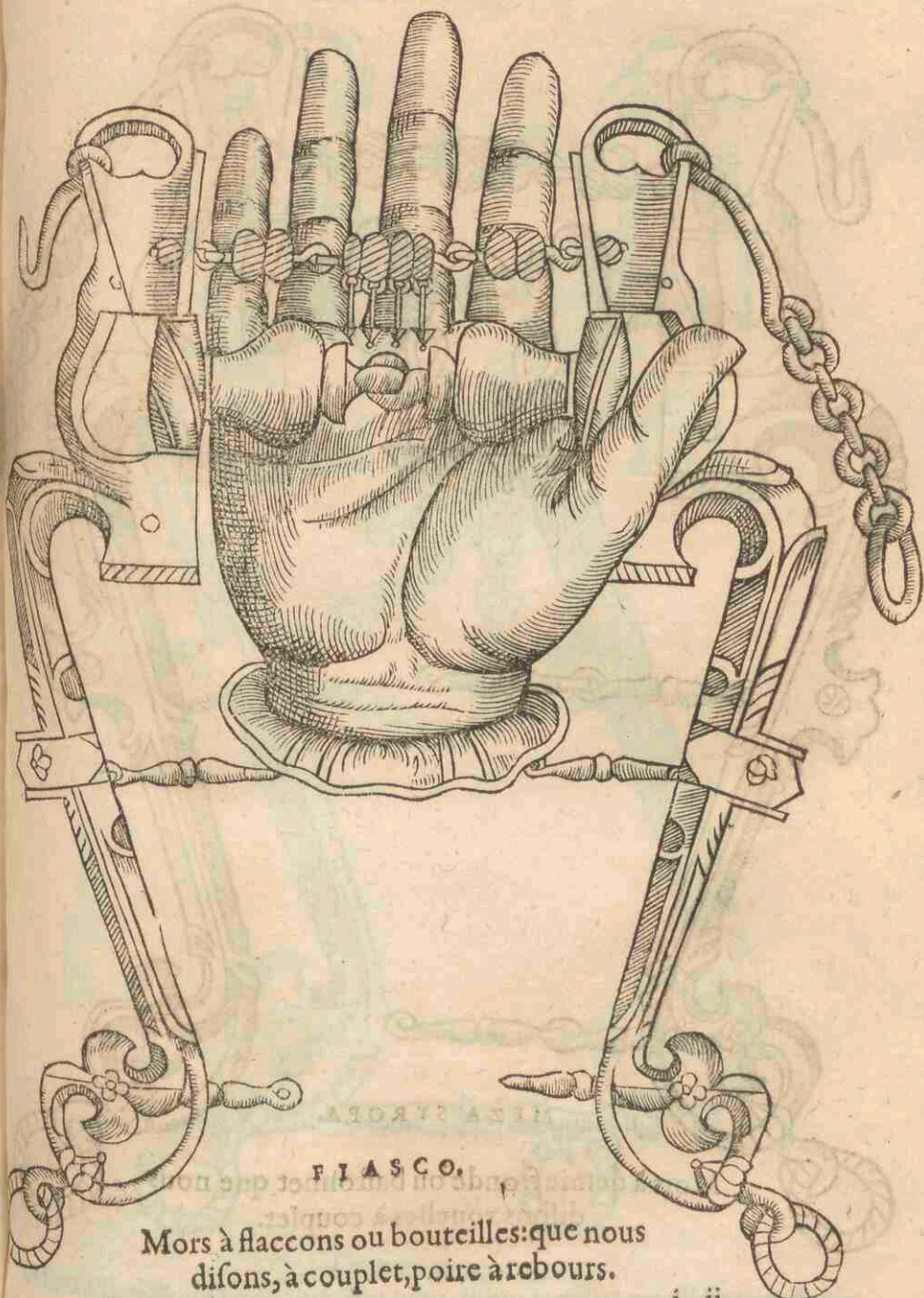
Mors noué, ou à nœuds, que nous disons à rouelle & patenostres aux deux costez.





PERRETTON

Mors à poivre  
 Lors non on a hardes que nous devons touch



F I A S C O .

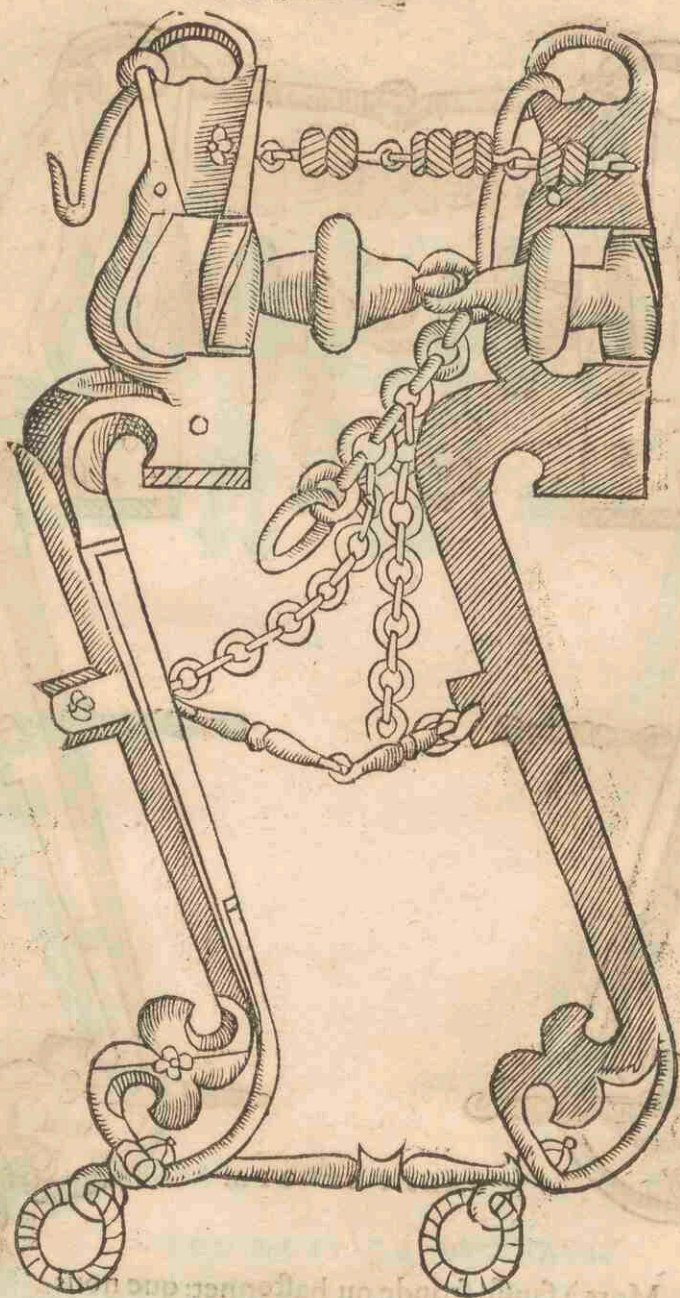
Mors à flacons ou bouteilles: que nous  
difons, à couplet, poire à rebours.





MEZA STROPA.

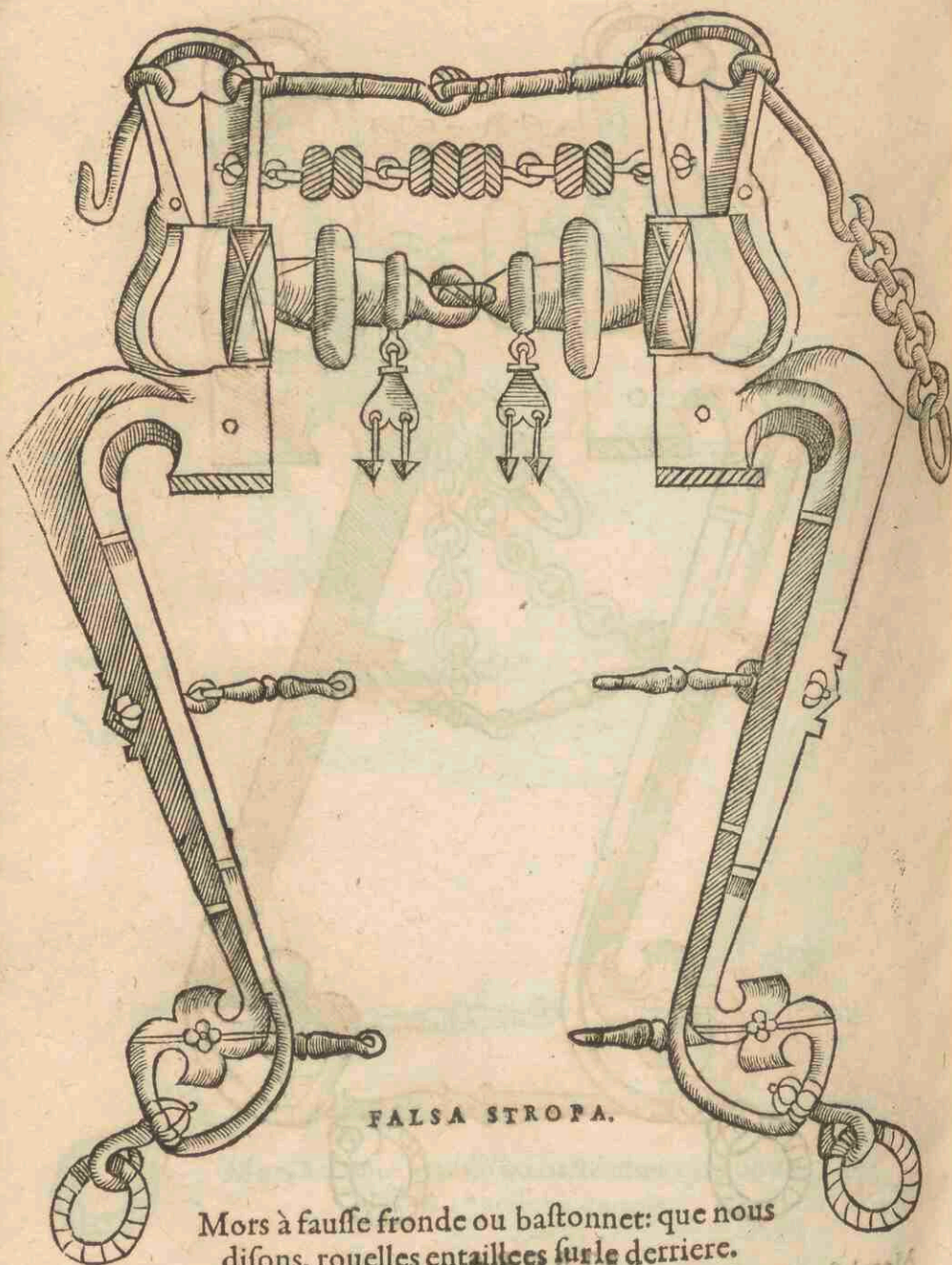
Mors à demie frondé ou bastonhet, que nous  
disons, rouelles à coupler.



STROPA;

Mors à fronde ou bastonner: que nous disons rouelles entaillées au milieu.

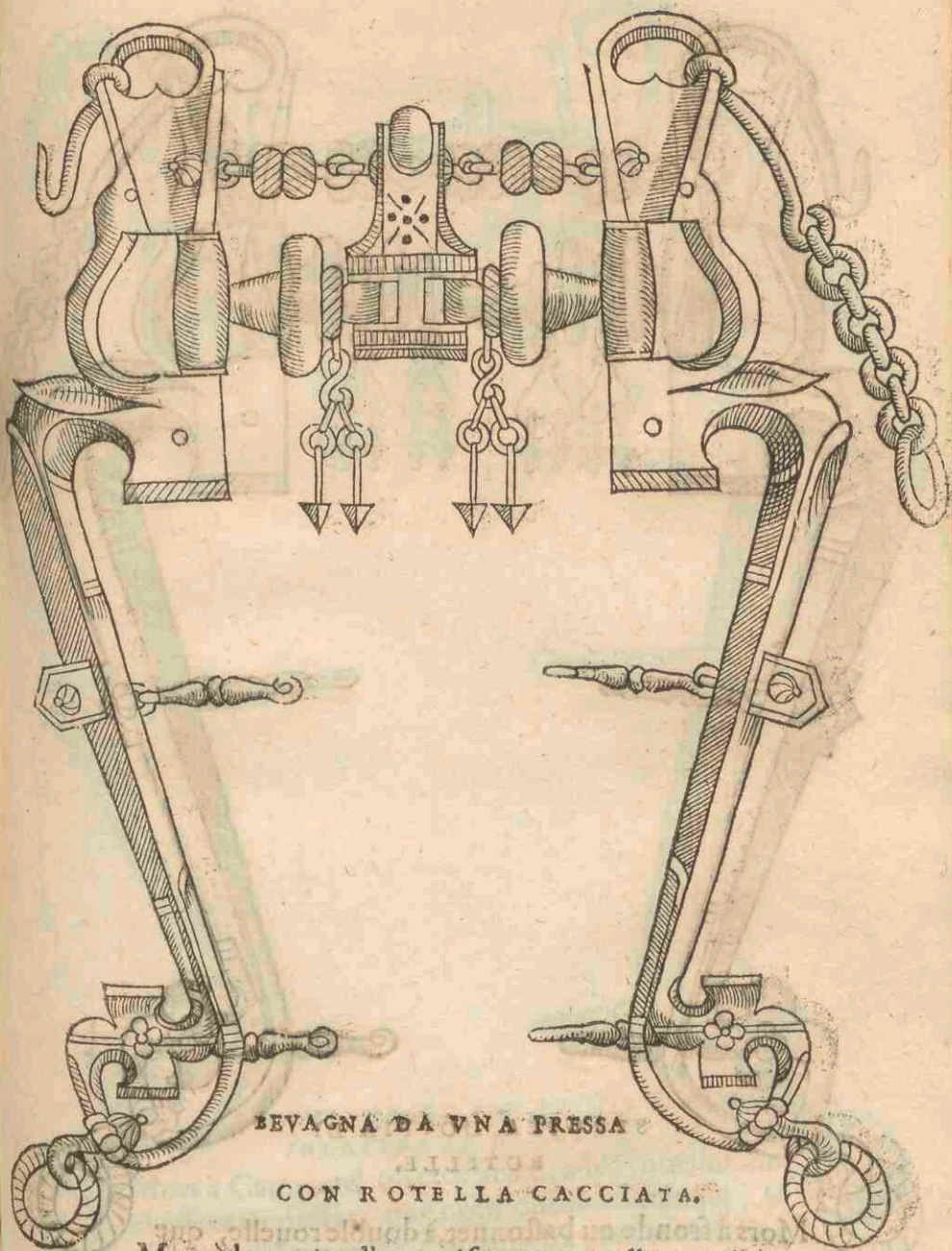




FALSA STROPA.

Mors à fausse fronde ou bastonnet: que nous  
disons, rouelles entaillées sur le derrière.

...ne l'air ne se collent au collier... sur le derrière... de la tête... de la tête... de la tête...

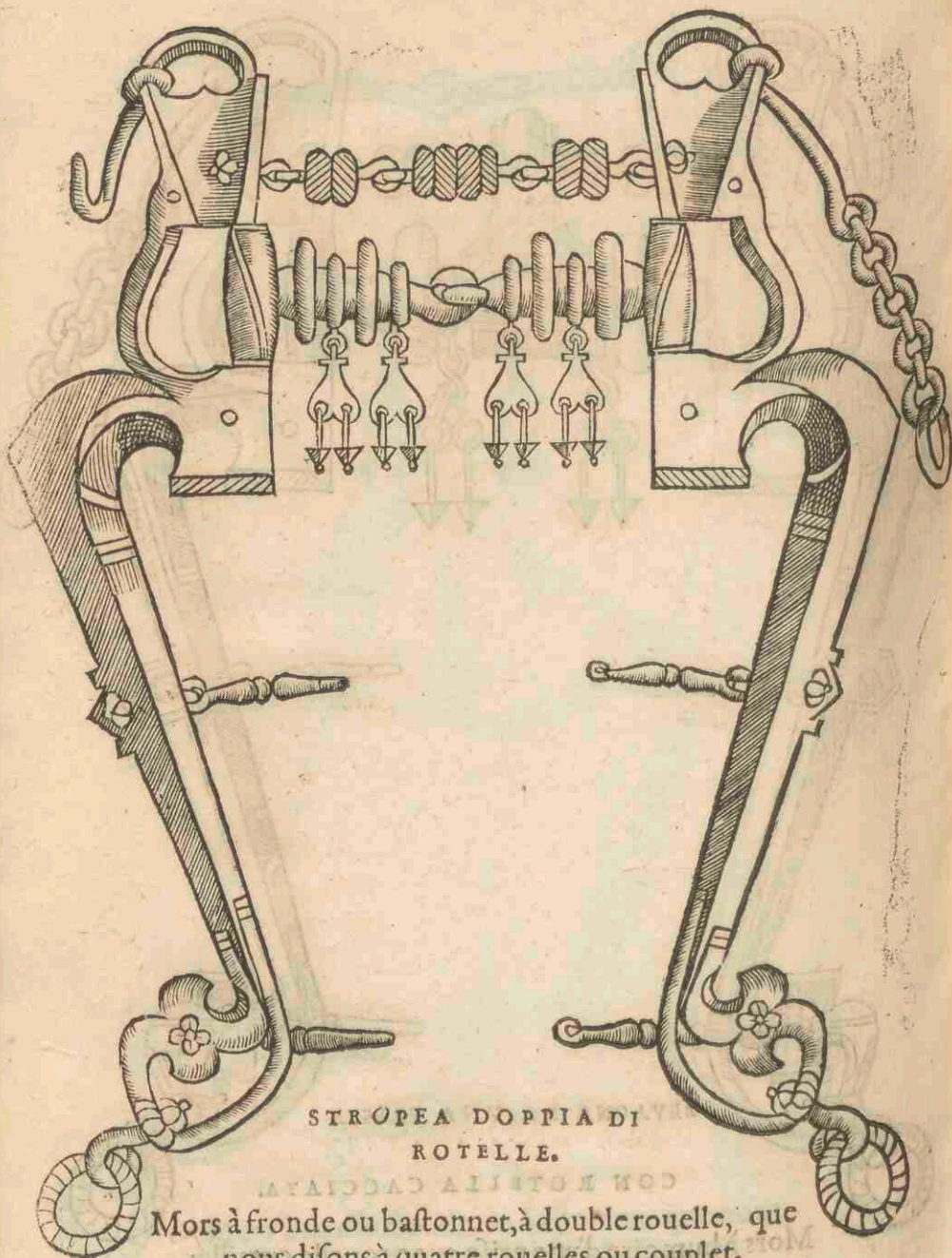


BEVAGNA DA VNA PRESSA

CON ROTELLA CACCIATA.

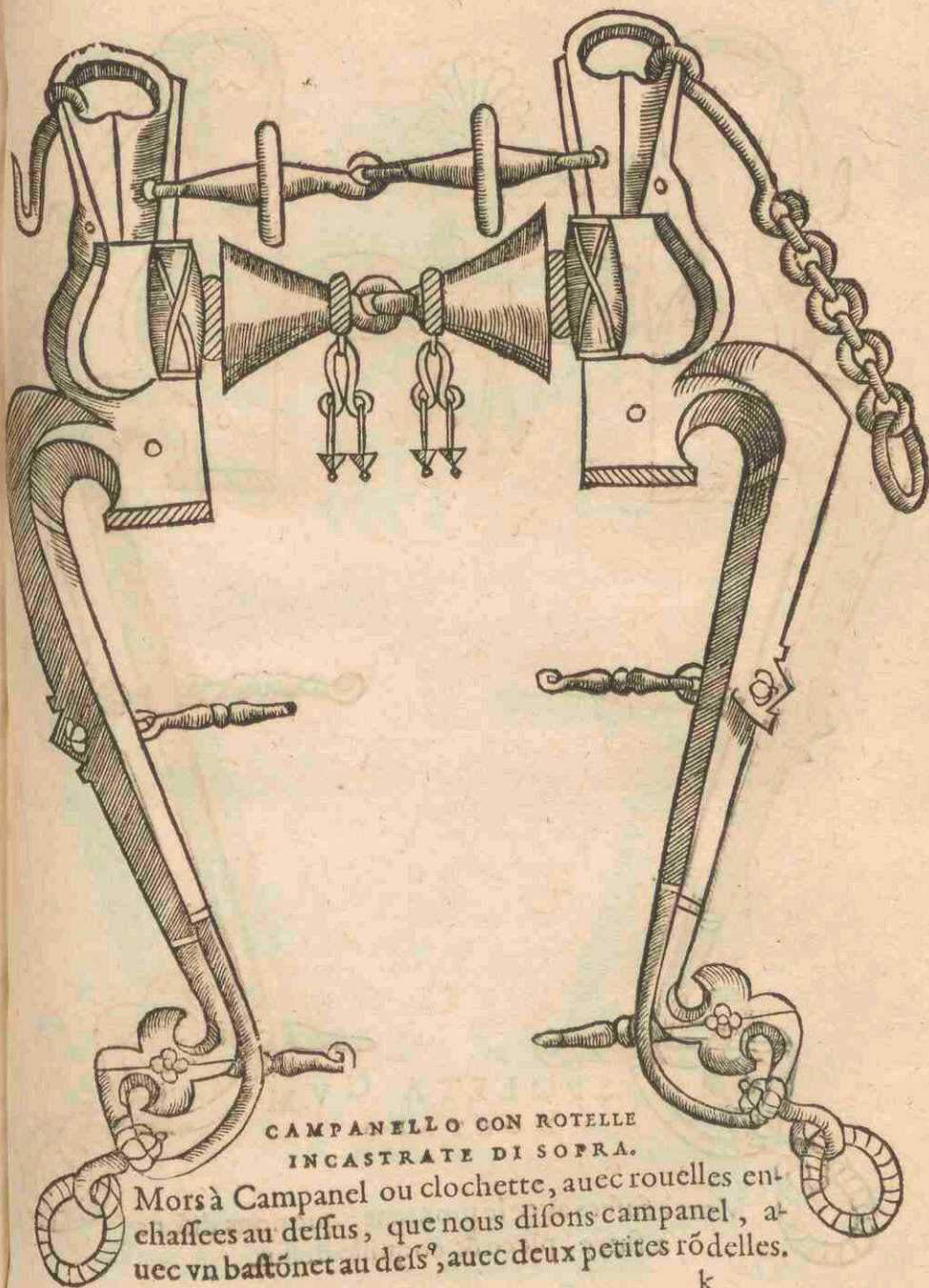
Mors à humoire d'une prise, avec rouelle entaillée:  
 que nous disons, rouelle entaillée avec vne piece;





STROPEA DOPPIA DI  
ROTELLE.

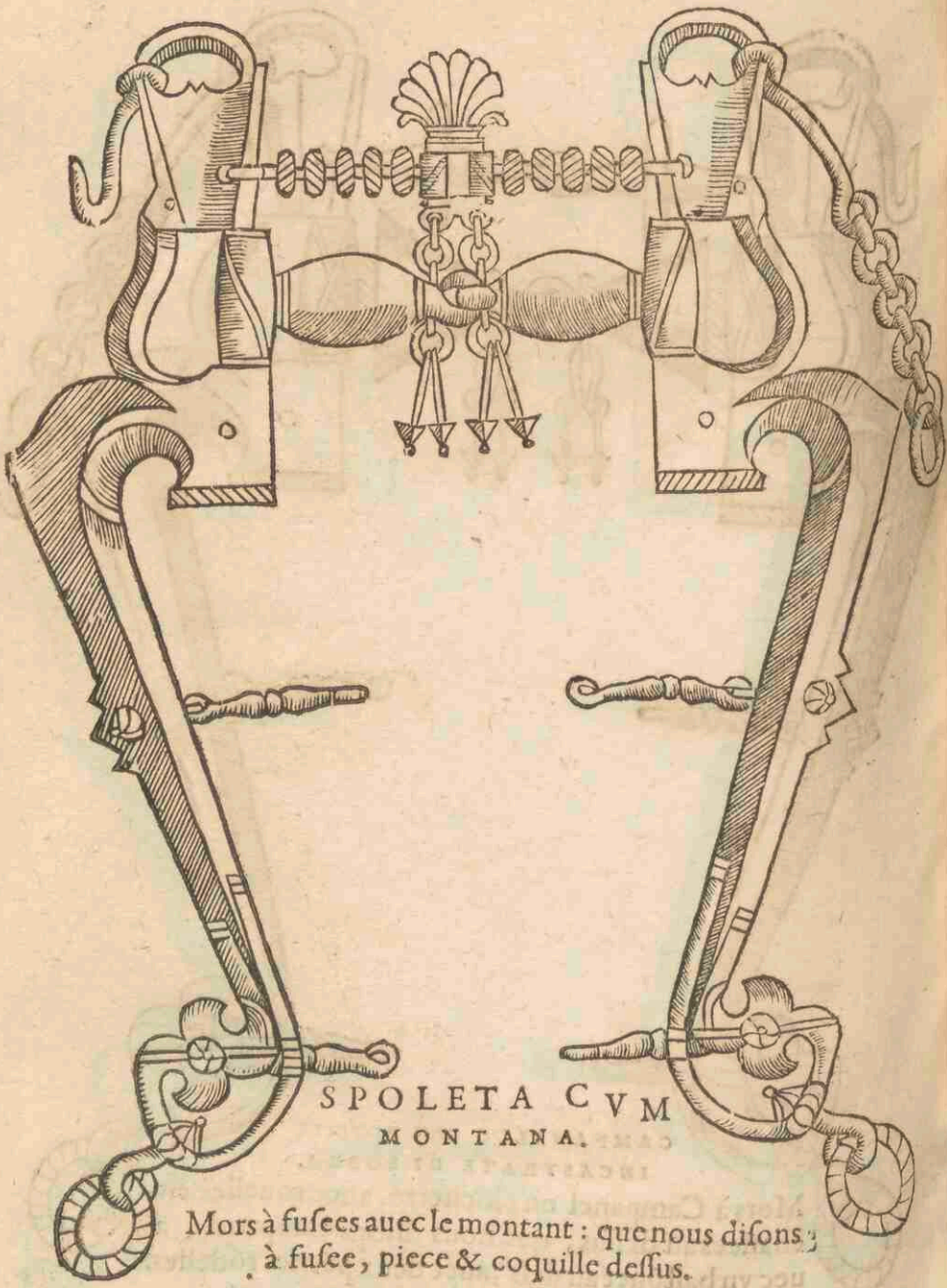
Mors à fronde ou bastonnet, à double rouelle, que  
nous disons à quatre rouelles ou couplet.



CAMPANELLO CON ROTELLE  
INCASTRATE DI SOPRA.

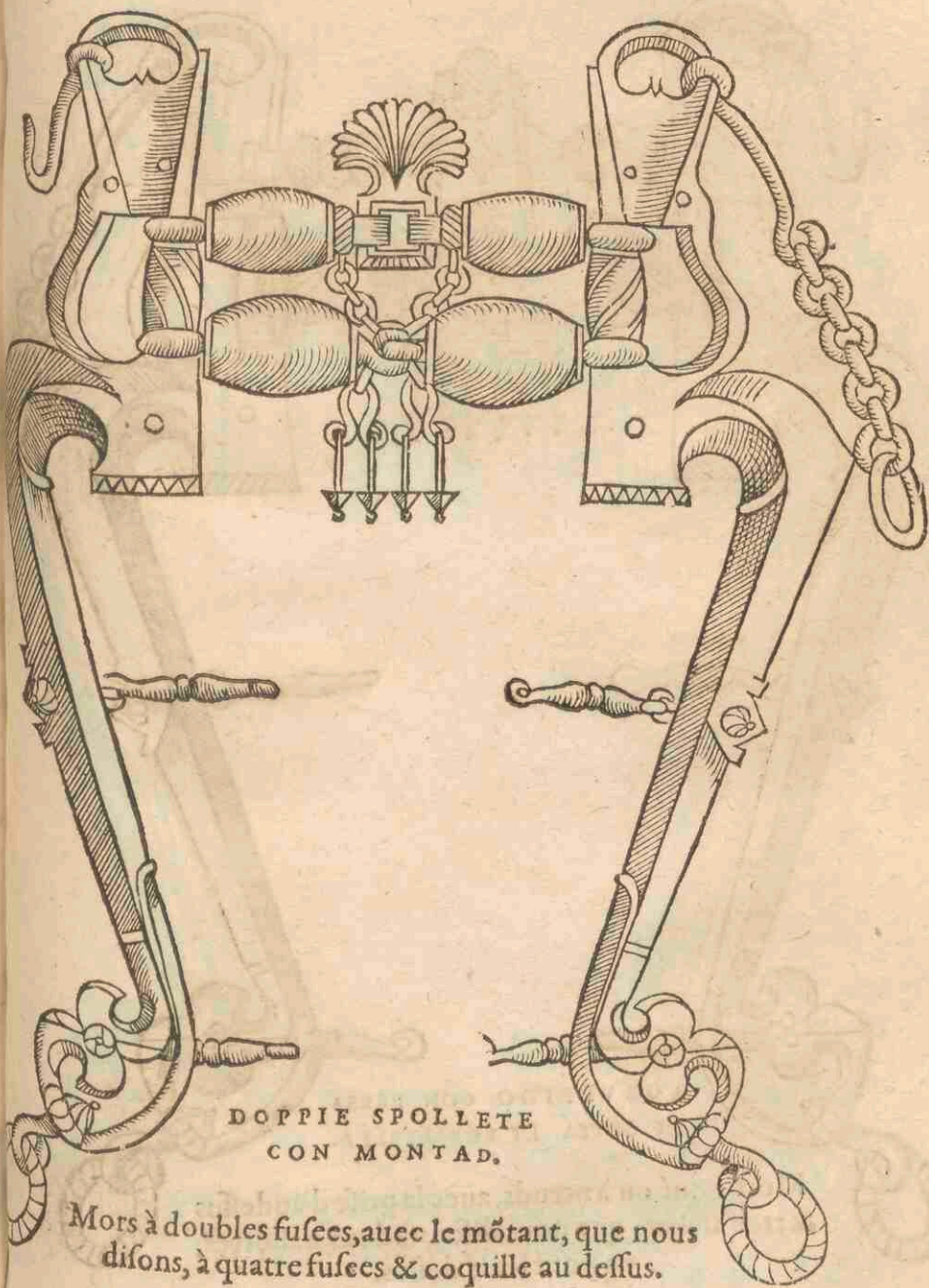
Mors à Campanel ou clochette, avec rouelles en-  
chassées au dessus, que nous disons campanel, a-  
vec vn bastónet au des<sup>s</sup>, avec deux petites rôdelles.





SPOLETA CVM  
MONTANA.

Mors à fusees avec le montant : que nous difons ;  
à fusee, piece & coquille dessus.

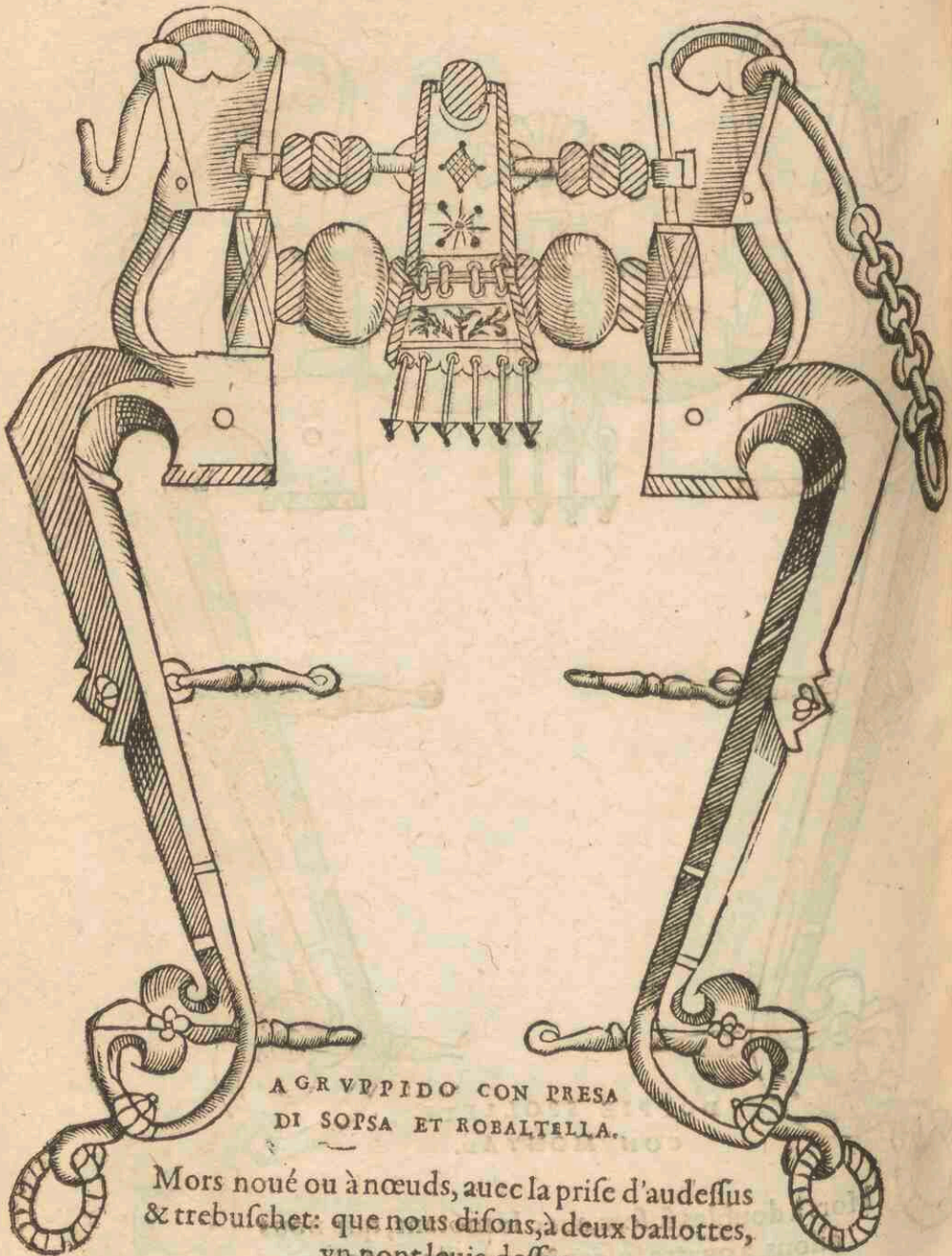


DOPPIE SPOLLETE  
CON MONTAD.

Mors à doubles fusees, avec le môtant, que nous  
disons, à quatre fusees & coquille au dessus.

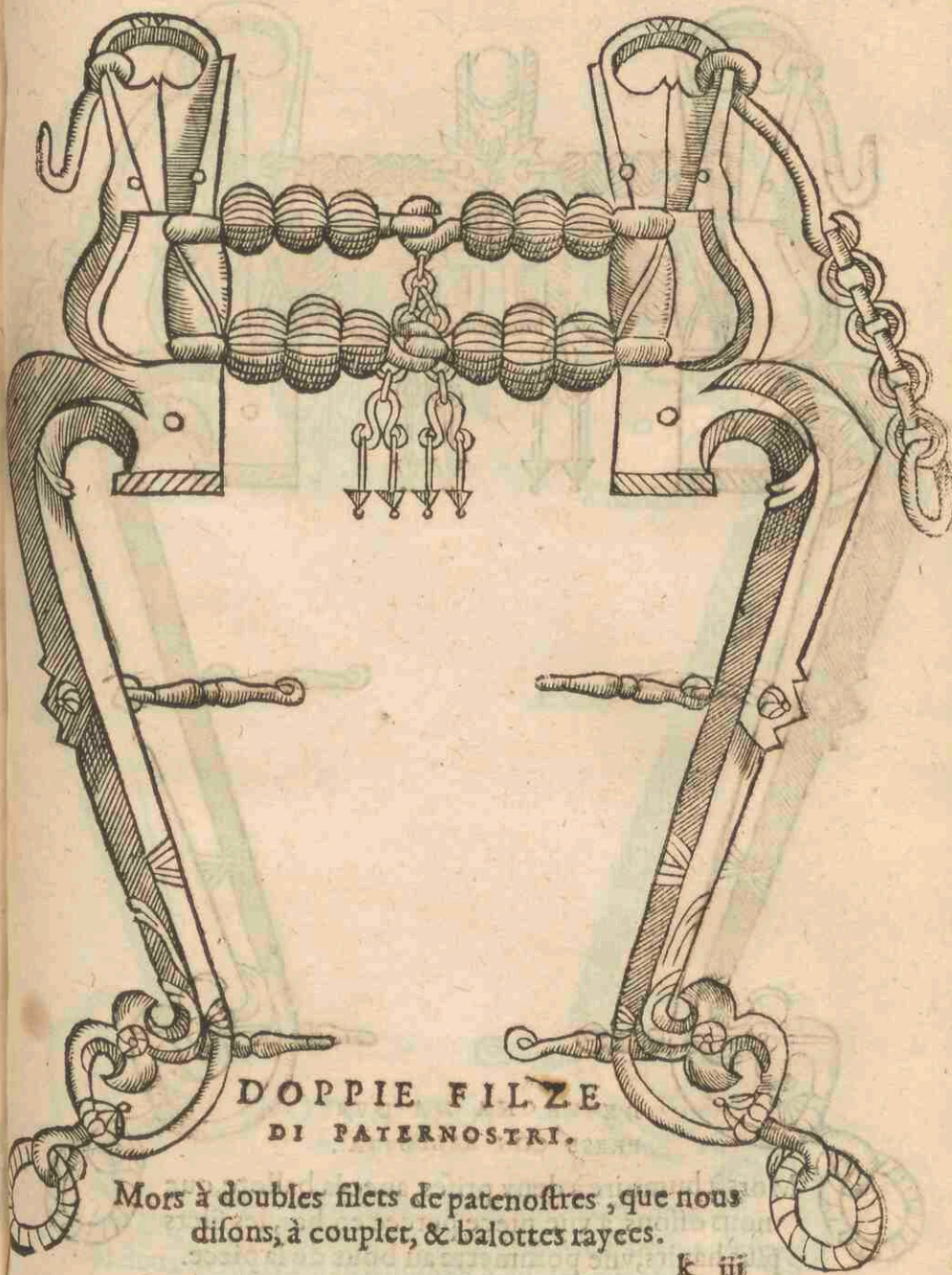
k ij





AGRUPPIDO CON PRESA  
DI SOPSA ET ROBATELLA.

Mors noué ou à nœuds, avec la prise d'audeffus  
& trebuschet: que nous difons, à deux ballottes,  
un pont leuis dessus.

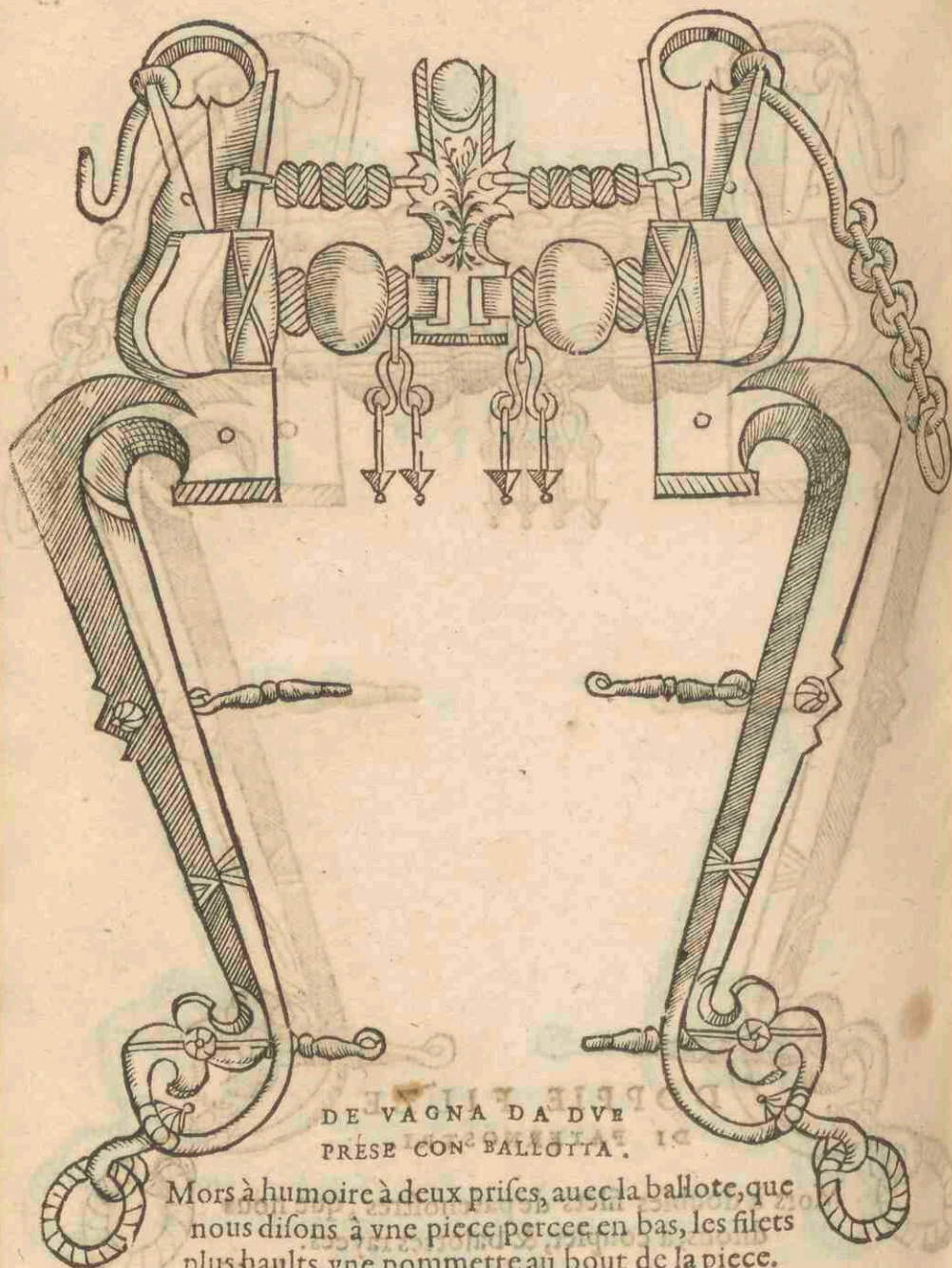


DOPPIE FILZE  
DI PATERNOSTRI.

Mors à doubles filets de patenostres, que nous  
disons, à coupler, & balottes rayées.

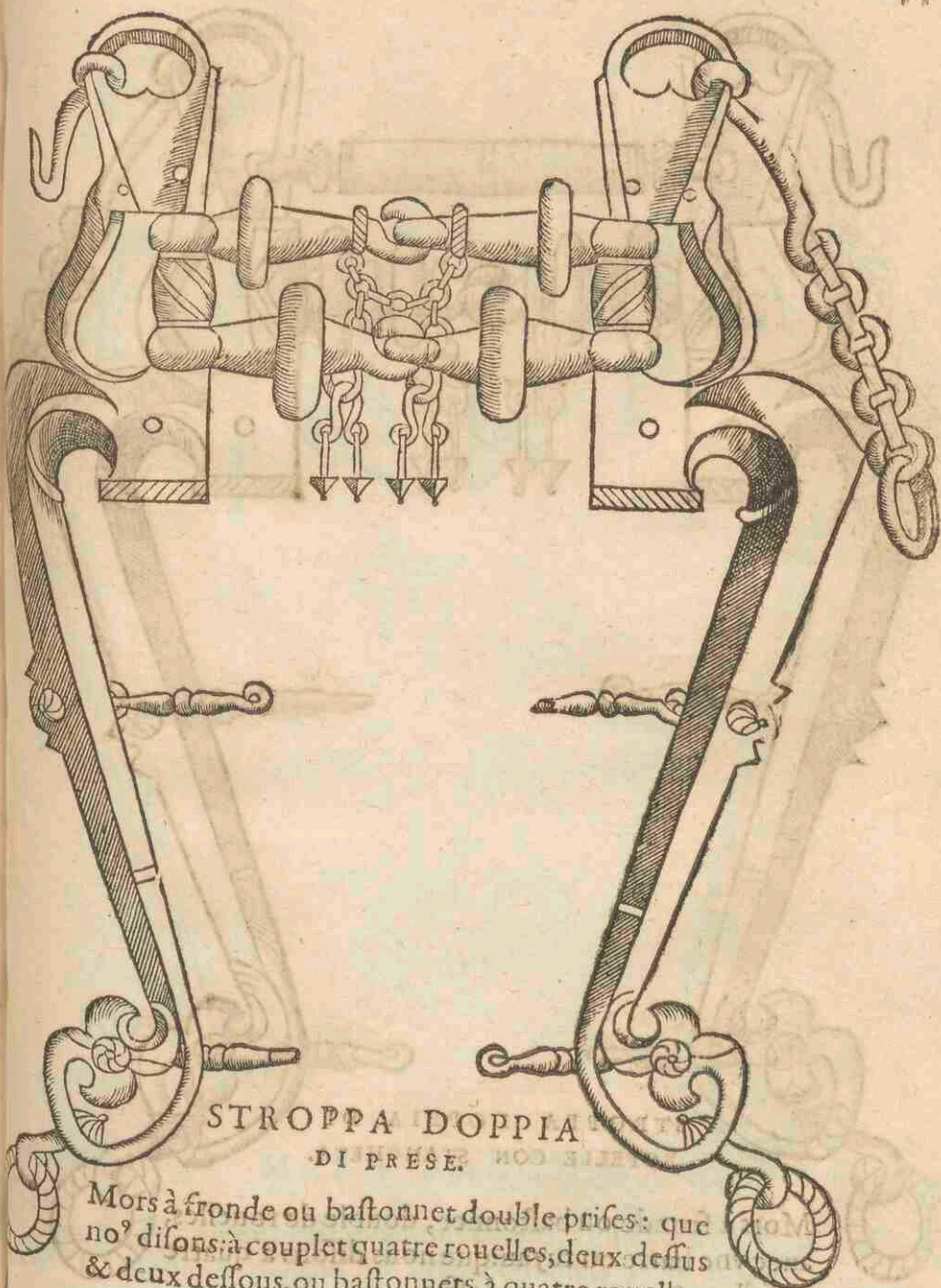
k iij





DE VAGNA DA DVE  
PRESE CON BALLOTTA.

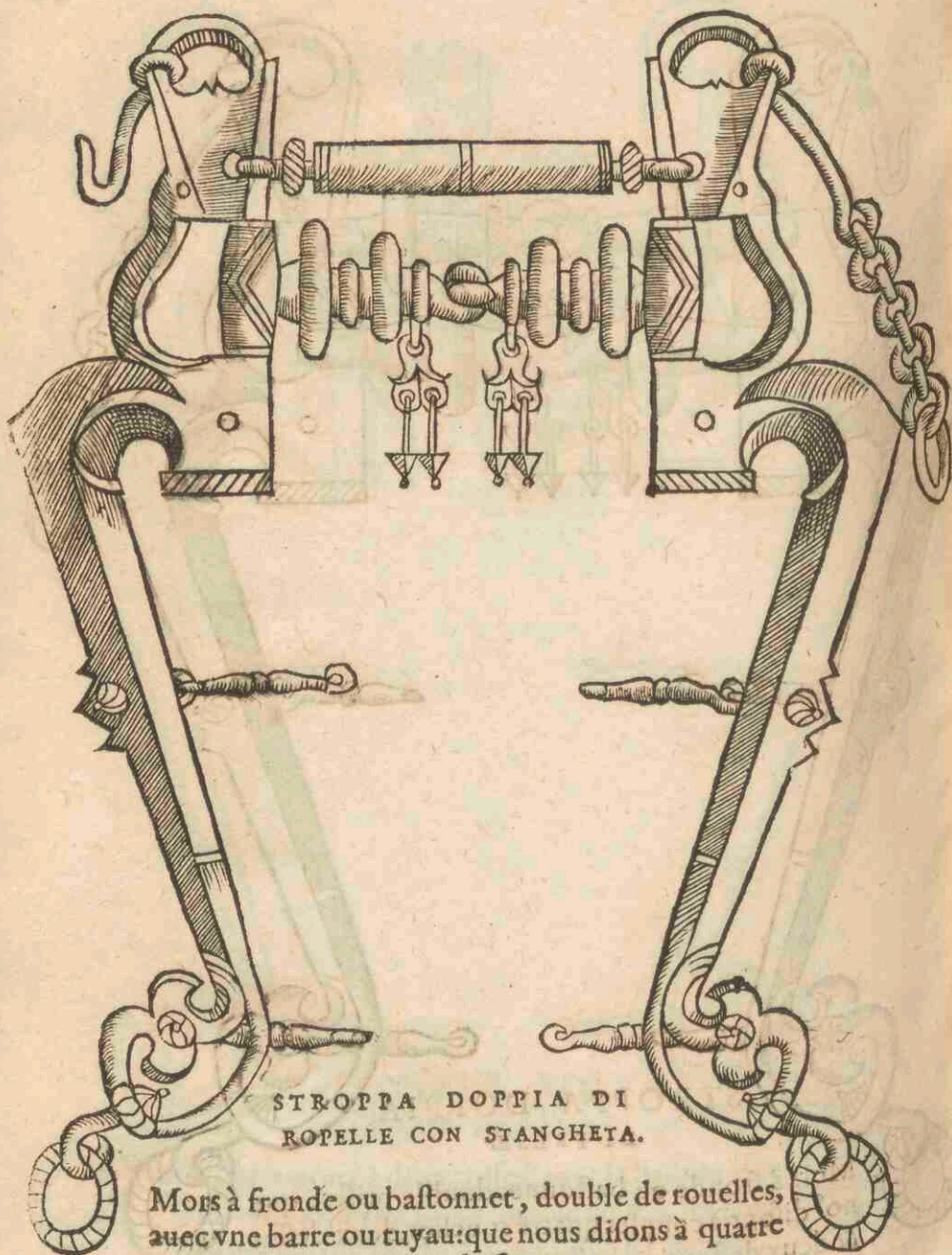
Mors à humoire à deux prises, avec la ballote, que nous disons à vne piece percee en bas, les filets plus haults, vne pommette au bout de la piece.



STROPPA DOPPIA  
DI PRESE.

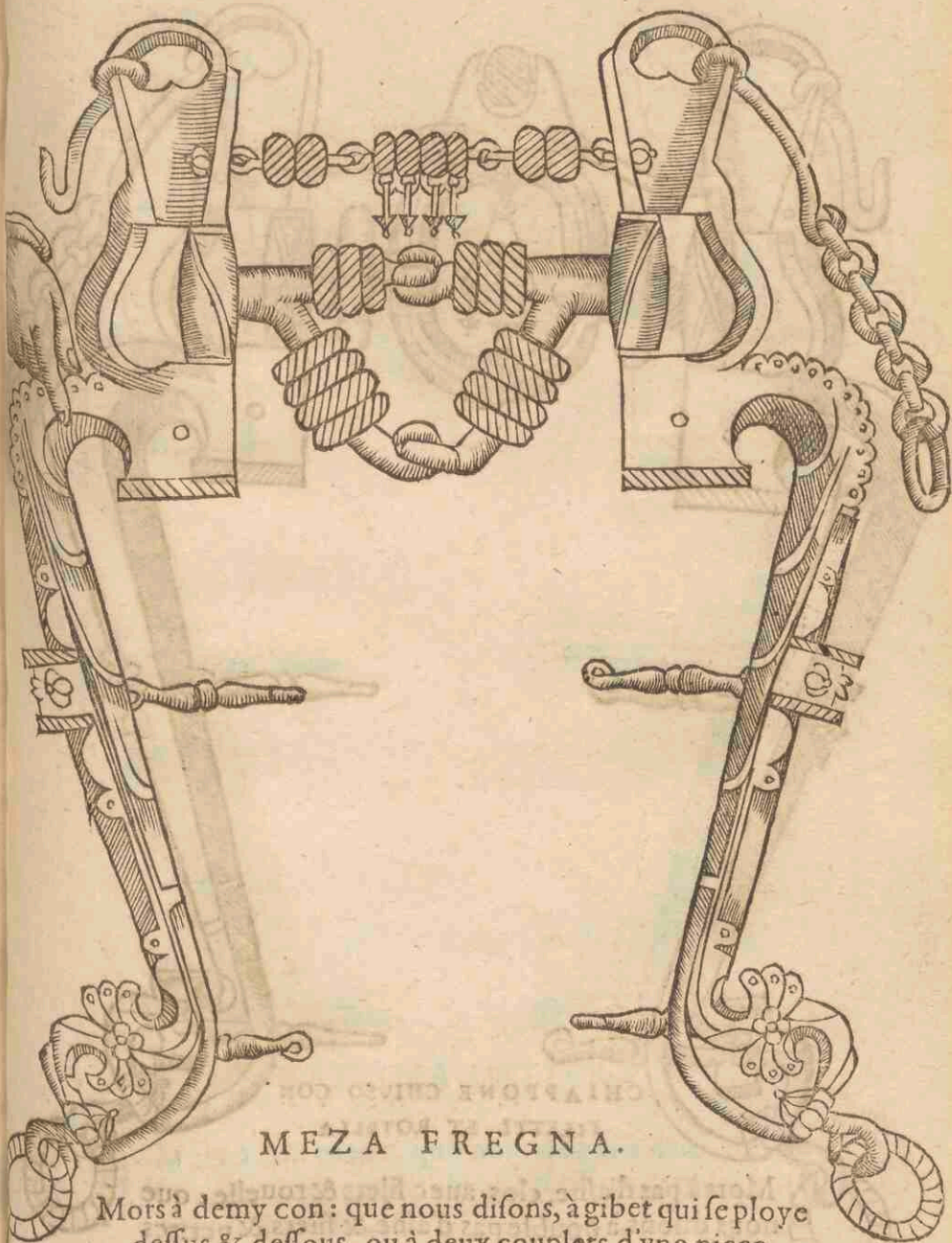
Mors à fronde ou bastonnet double prises: que  
no<sup>r</sup> disons: à couplet quatre rouelles, deux dessus  
& deux dessous, ou bastonnets à quatre rouelles.





STROPPA DOPPIA DI  
ROPELLE CON STANGHETA.

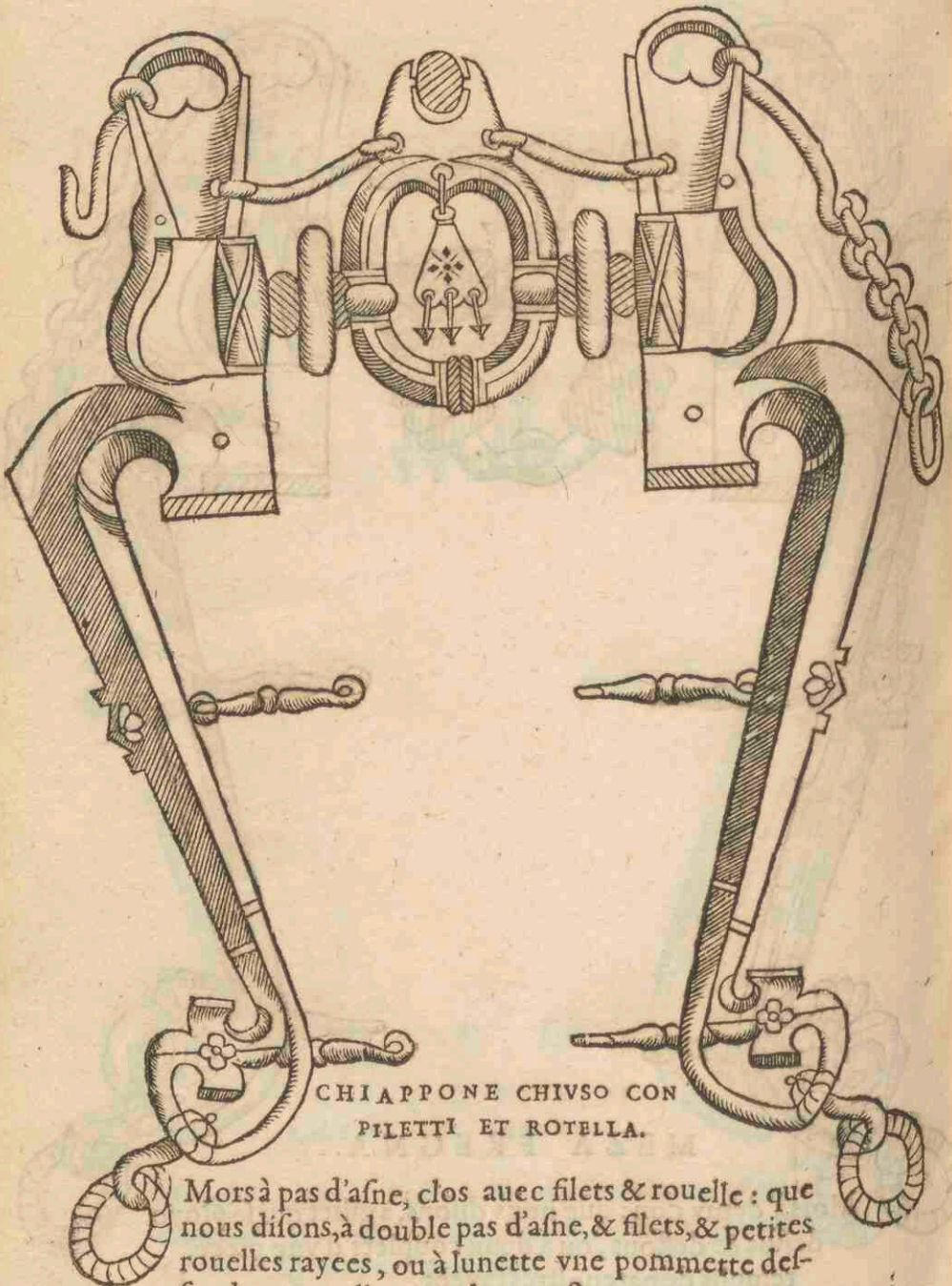
Mors à fronde ou bastonnet, double de rouelles,  
avec vne barre ou tuyau: que nous disons à quatre  
rouelles, & vn tuyau au dessus.



## MEZA FREGNA.

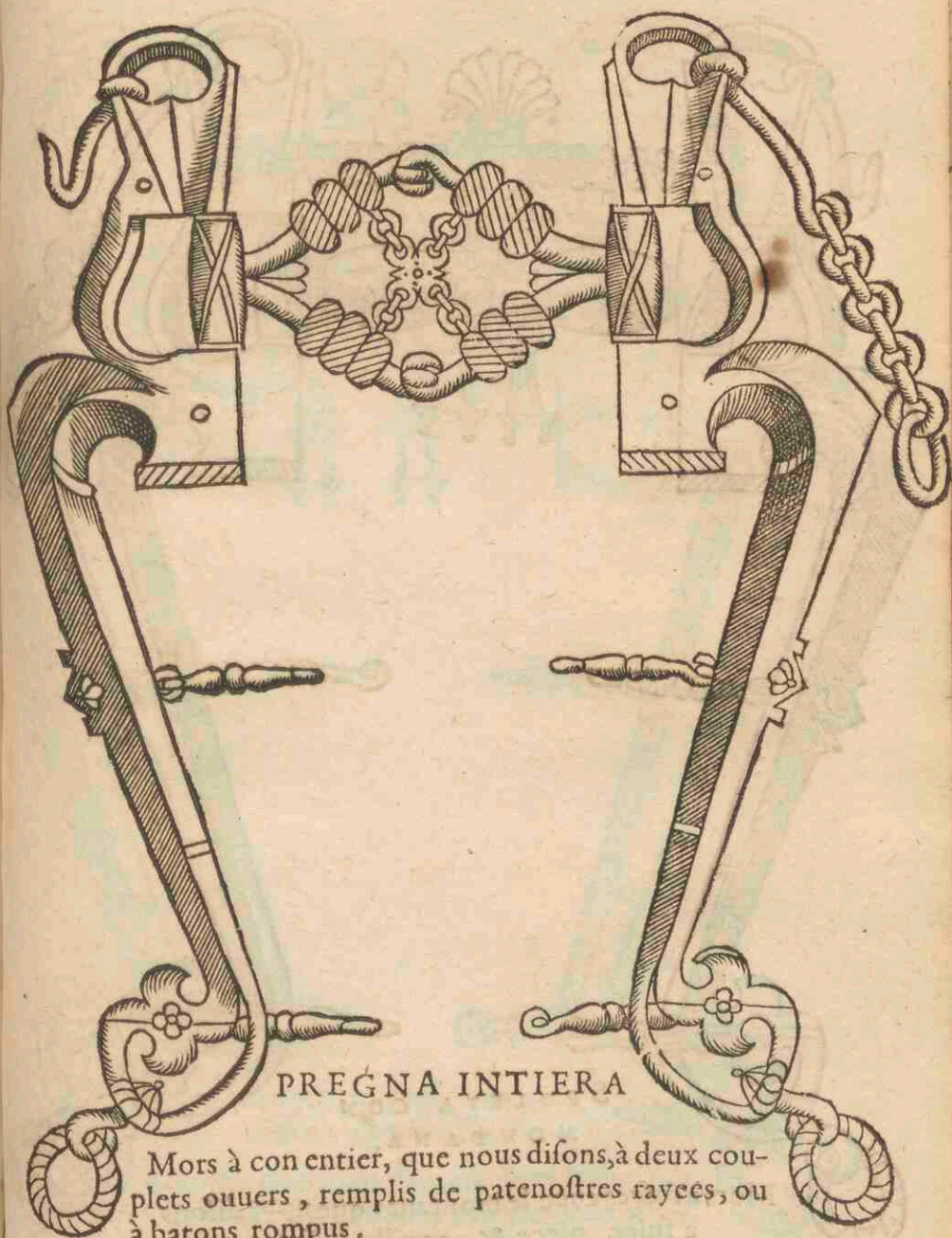
Mors à demy con: que nous difons, à gibet qui se ploye  
 dessus & dessous, ou à deux couplets d'une piece,  
 remplis de patenostres rayees. 1





CHIAPPONE CHIVSO CON  
PILETTI ET ROTELLA.

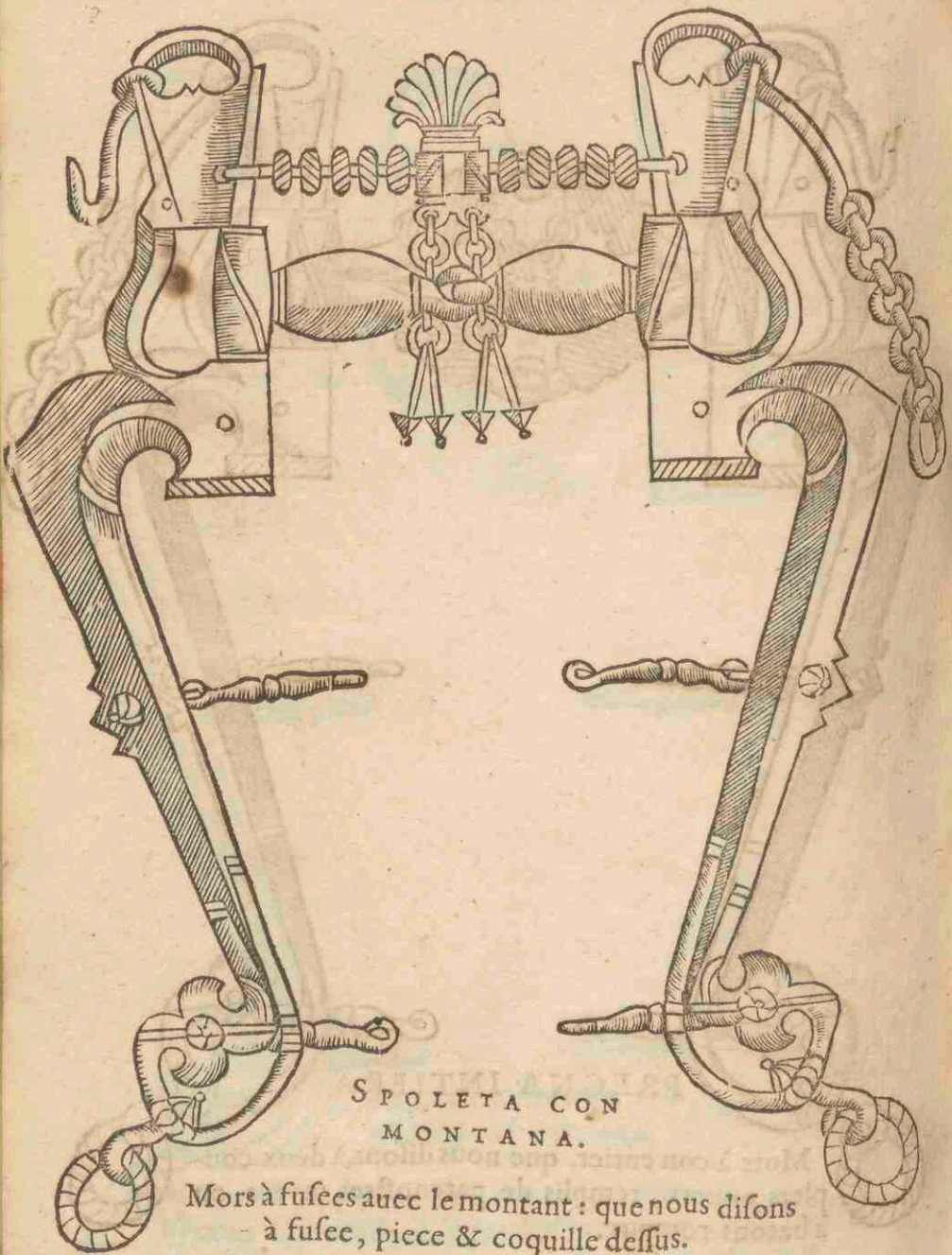
Mors à pas d'asne, clos avec filets & rouelle : que nous disons, à double pas d'asne, & filets, & petites rouelles rayées, ou à lunette vne pommerte dessus deux rouelles aux deux costez.



## PREGNA INTIERA

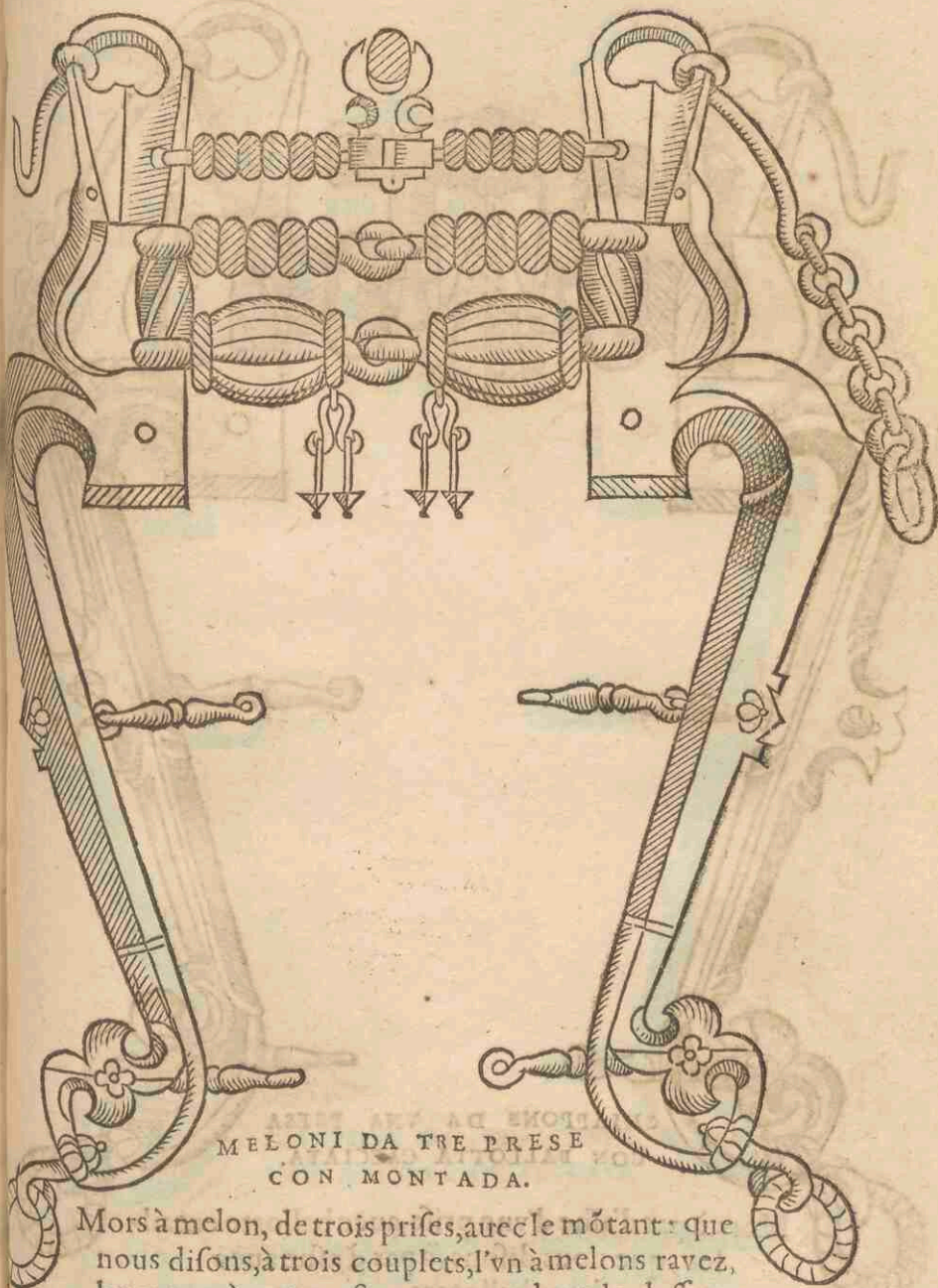
Mors à con entier, que nous difons, à deux couplets ouvers, remplis de patenostres rayees, ou à batons rompus.





SPOLETA CON  
MONTANA.

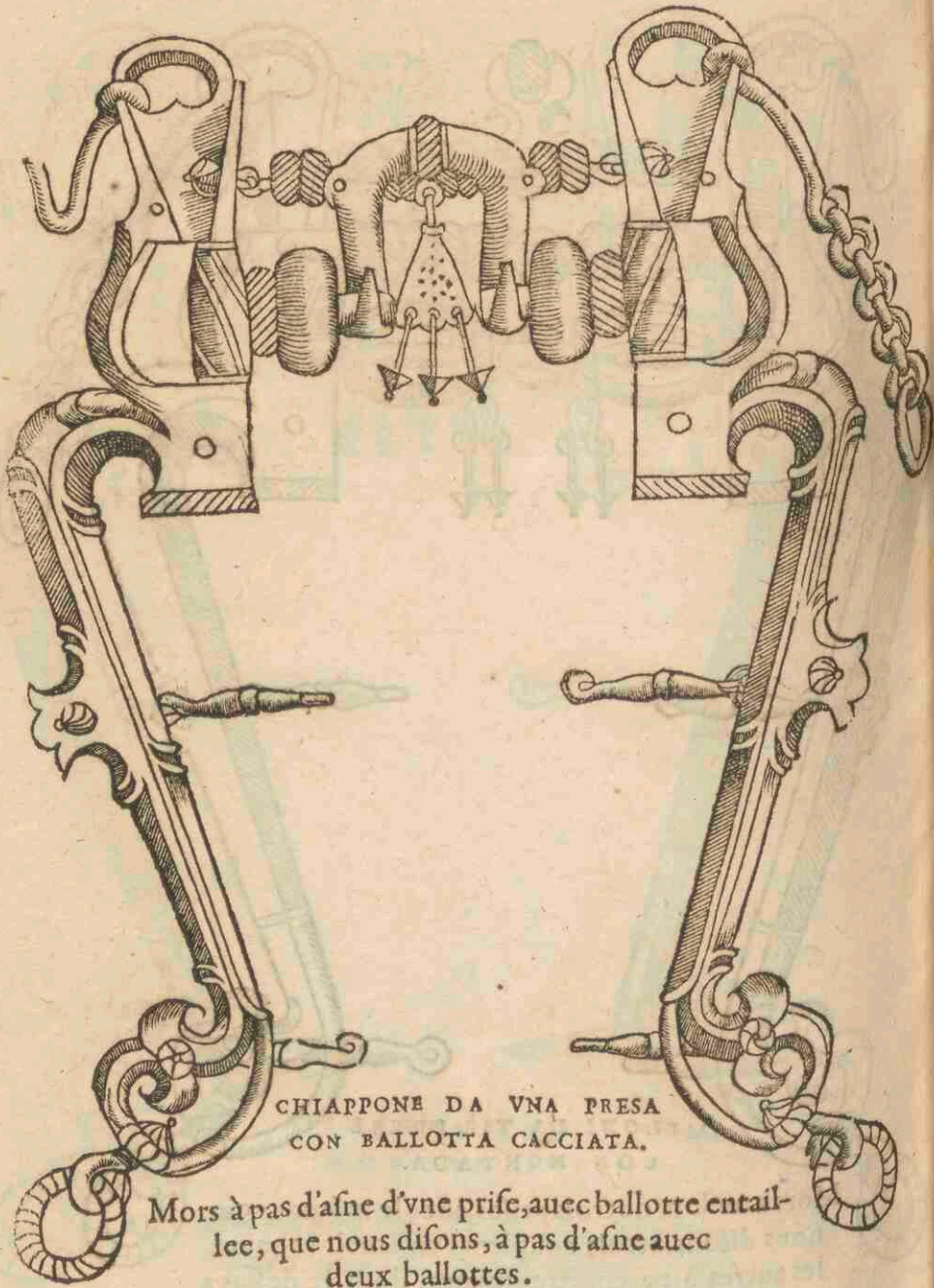
Mors à fusées avec le montant : que nous disons  
à fusée, piece & coquille dessus.



MELONI DA TRE PRESE  
CON MONTADA.

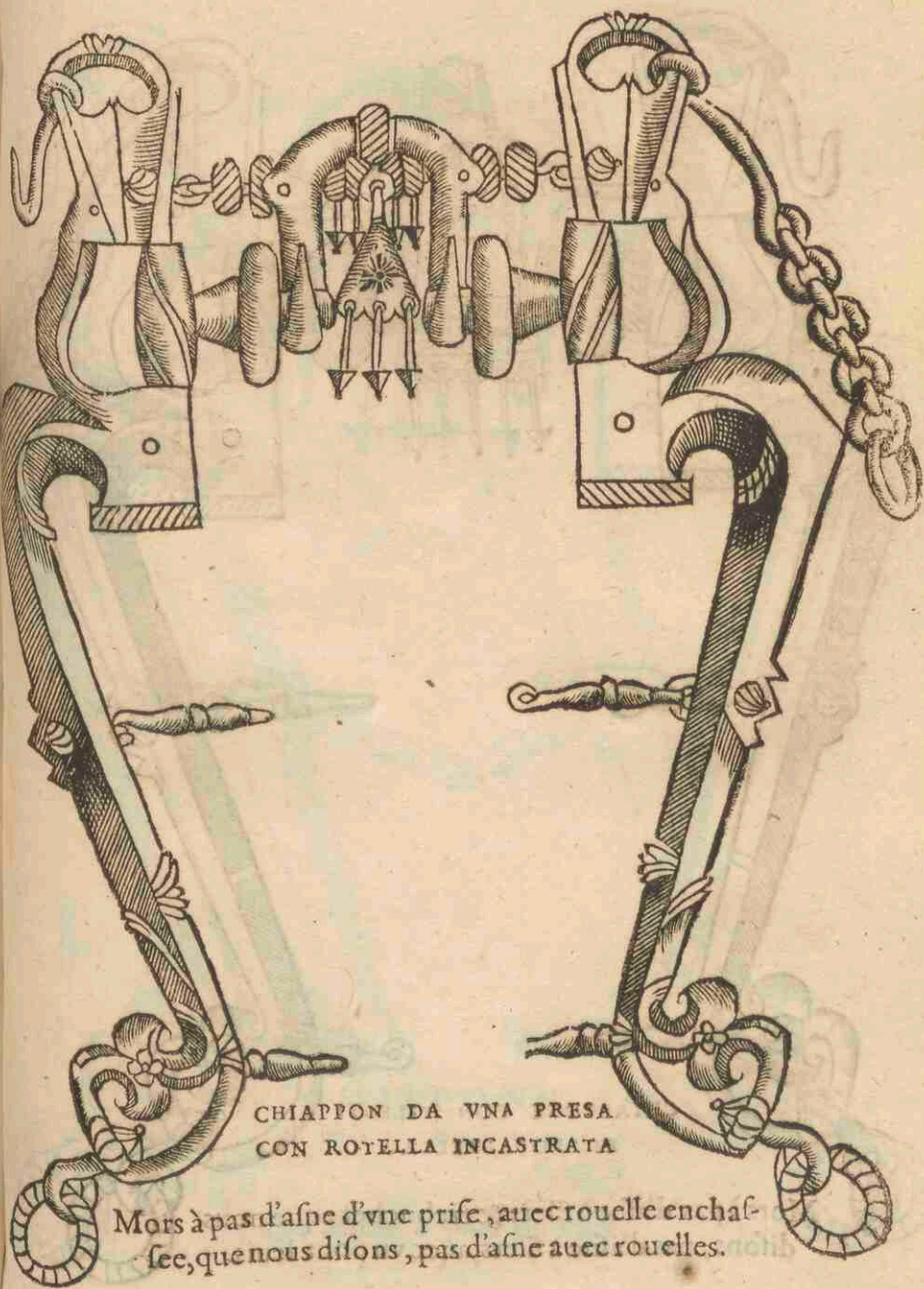
Mors à melon, de trois prises, avec le môtant : que nous disons, à trois couplets, l'un à melons rayez, les autres à patenôstres rayees, dont le dessus a vne pomette.





CHIAPPONE DA VNA PRESA  
CON BALLOTTA CACCIATA.

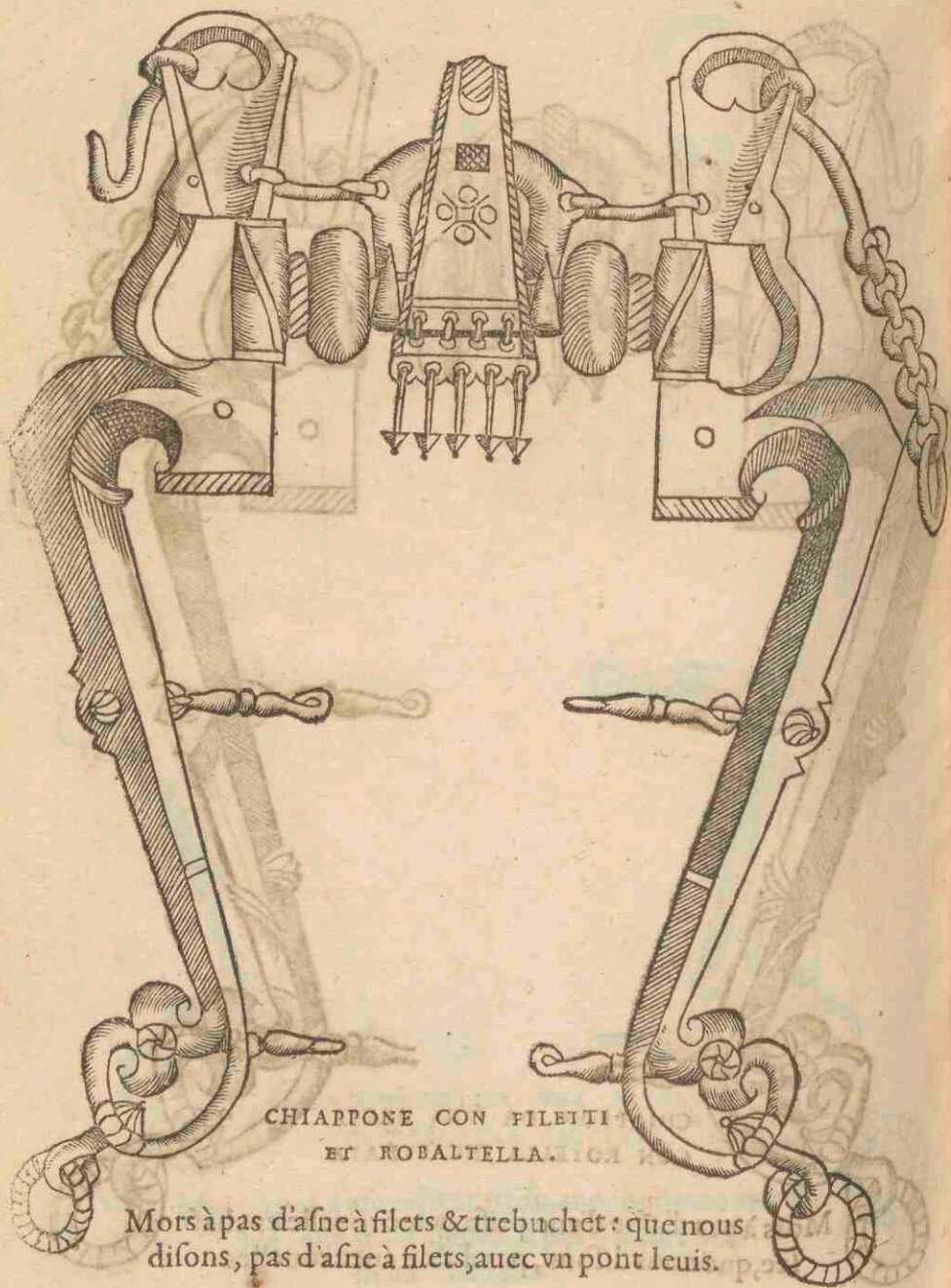
Mors à pas d'asne d'une prise, avec ballotte entaillee, que nous disons, à pas d'asne avec deux ballottes.



CHIAPPON DA VNA PRESA  
CON ROYELLA INCASTRATA

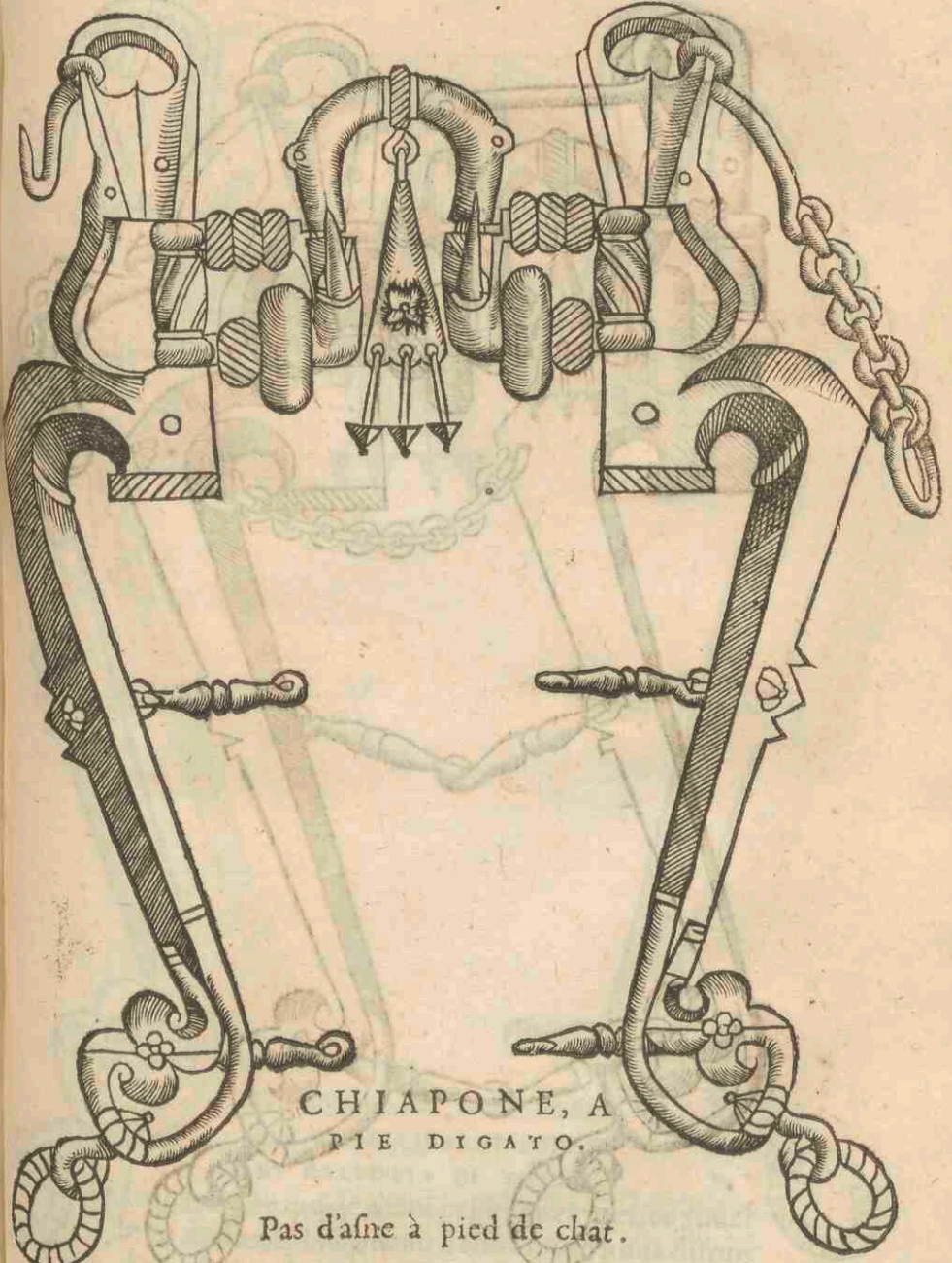
Mors à pas d'asne d'une prise, avec rouelle encha-  
ssée, que nous disons, pas d'asne avec rouelles.





CHIAPPONE CON FILETTI  
ET ROBALTELLA.

Mors à pas d'asne à filets & trebuchet : que nous  
disons, pas d'asne à filets, avec vn pont leuis.



CHIAPONE, A  
PIE DIGATO.

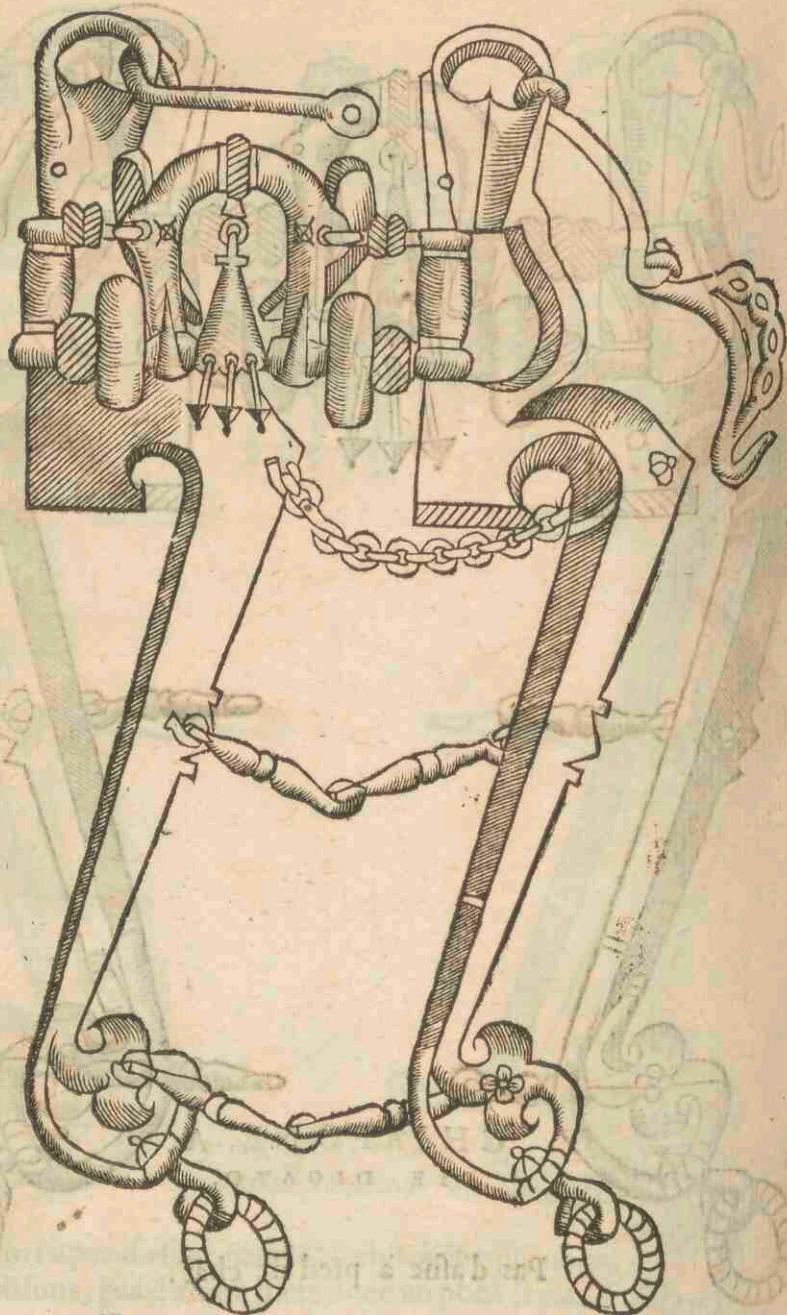
Pas d'âne à pied de chat.

m

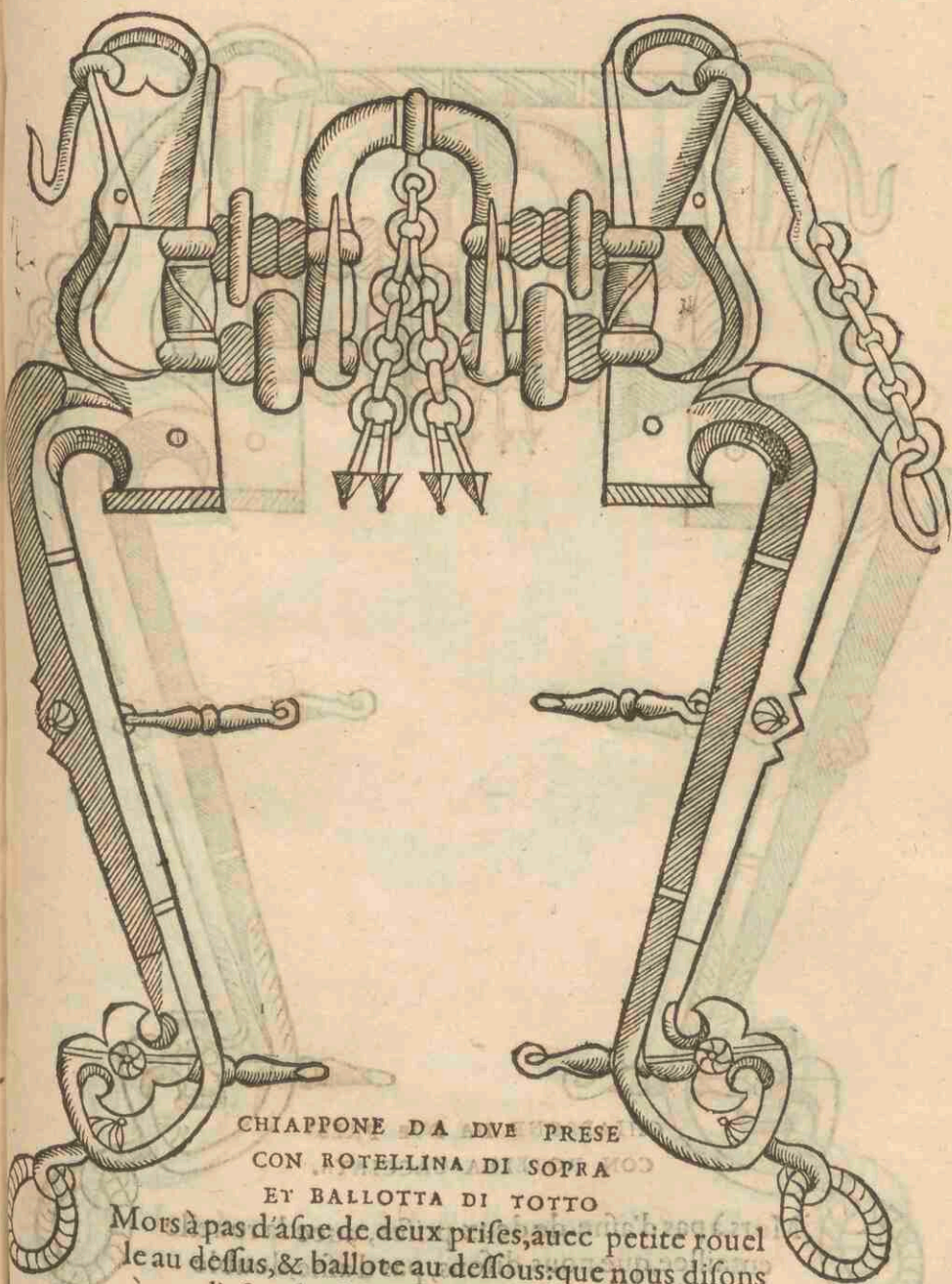
un poutre: que nous dirons à pas d'âne à deux filets droits  
Mors pas d'âne en façon de deux picles, nommé petit chaton



CHIAPPON IN FOGGIA DA DVE PRESE DETTO CARI'OLO.



Mors à pas d'asne en façon de deux prises, nommé petit chariot,  
ou brouette: que nous difons à pas d'asne, à deux filets droits



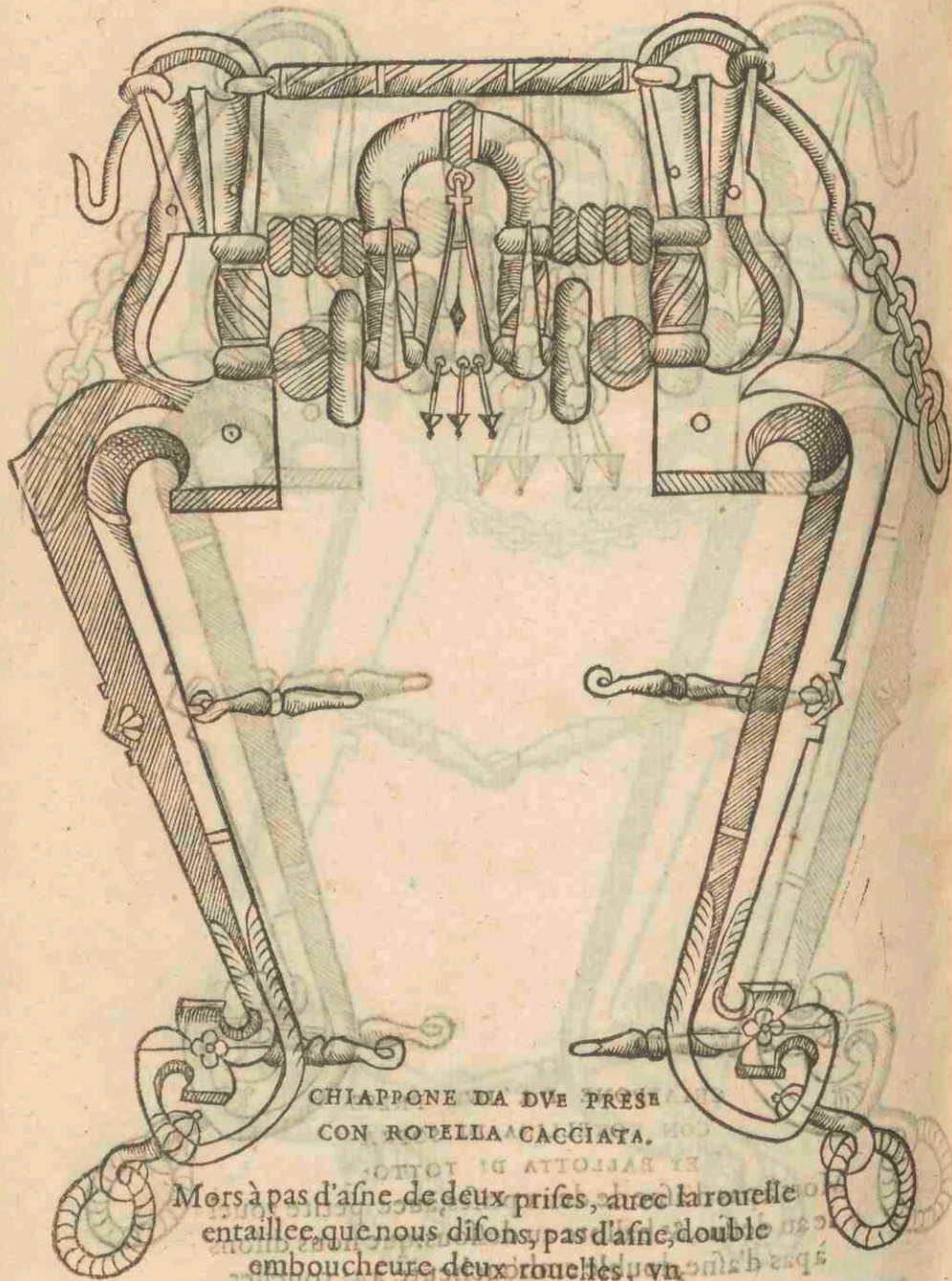
CHIAPPONE DA DVE PRESE

CON ROTELLINA DI SOPRA

ET BALLOTTA DI TOTTO

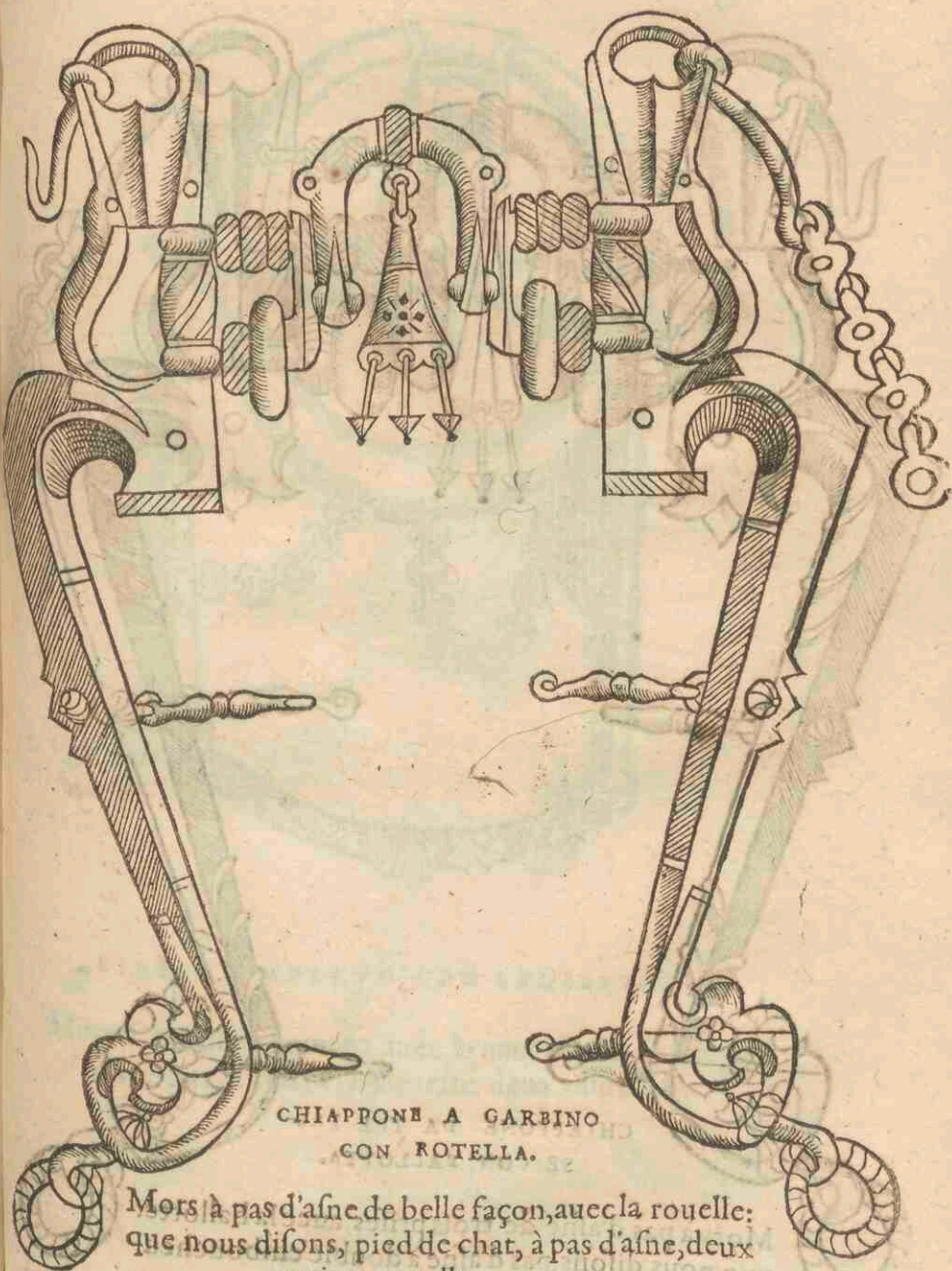
Mors à pas d'âne de deux prises, avec petite rouelle au dessus, & ballote au dessous: que nous disons à pas d'âne, double emboucheute à 4. rouelles.





CHIAPPONE DA DVE PRESE  
CON ROVELLA CACCIATA.

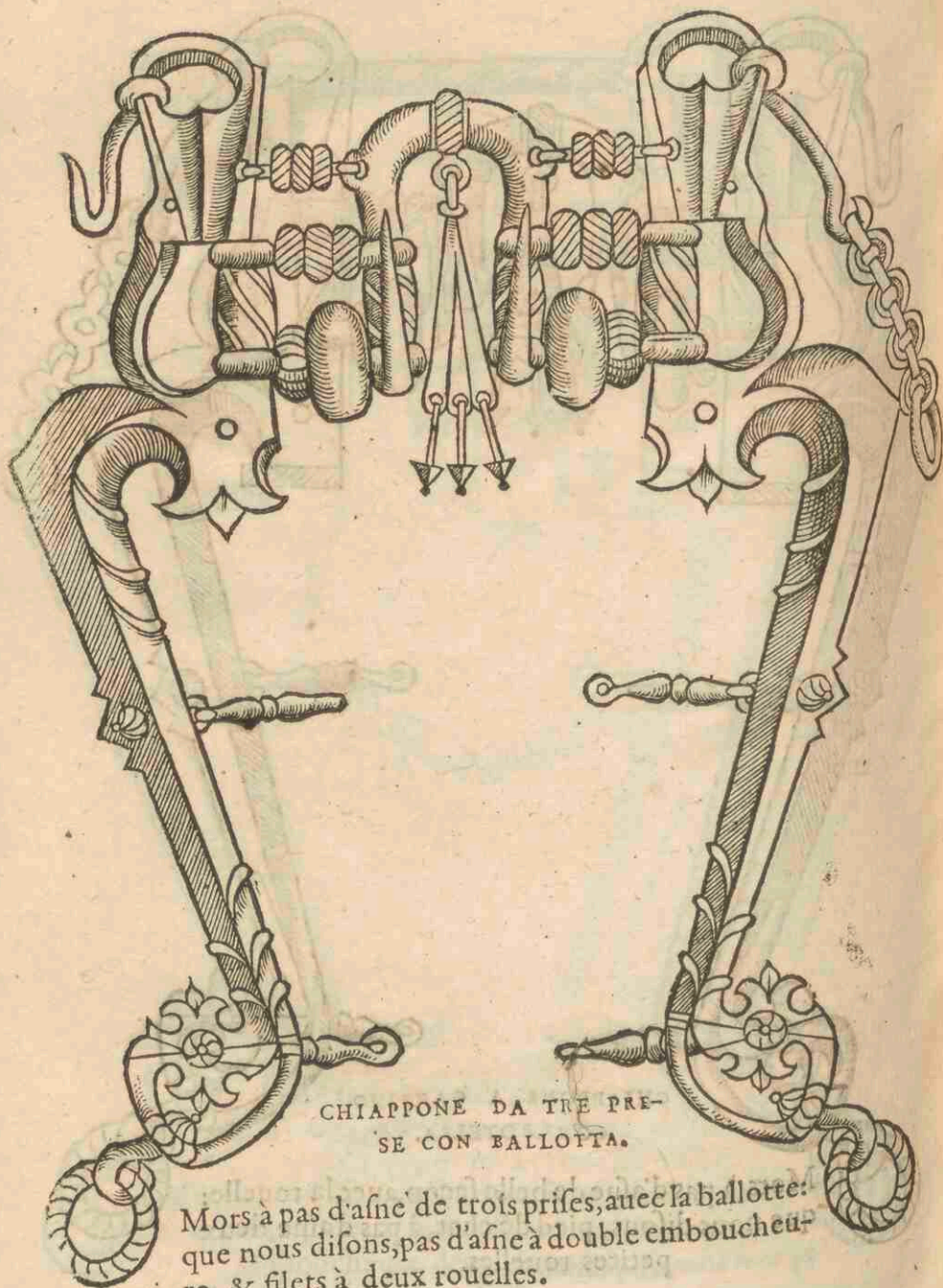
Mors à pas d'asne, de deux prises, avec la rouelle  
entailée, que nous disons, pas d'asne, double  
emboucheure, deux ronelles, un  
tuyau au dessus.



CHIAPPONE A GARBINO  
CON ROTELLA.

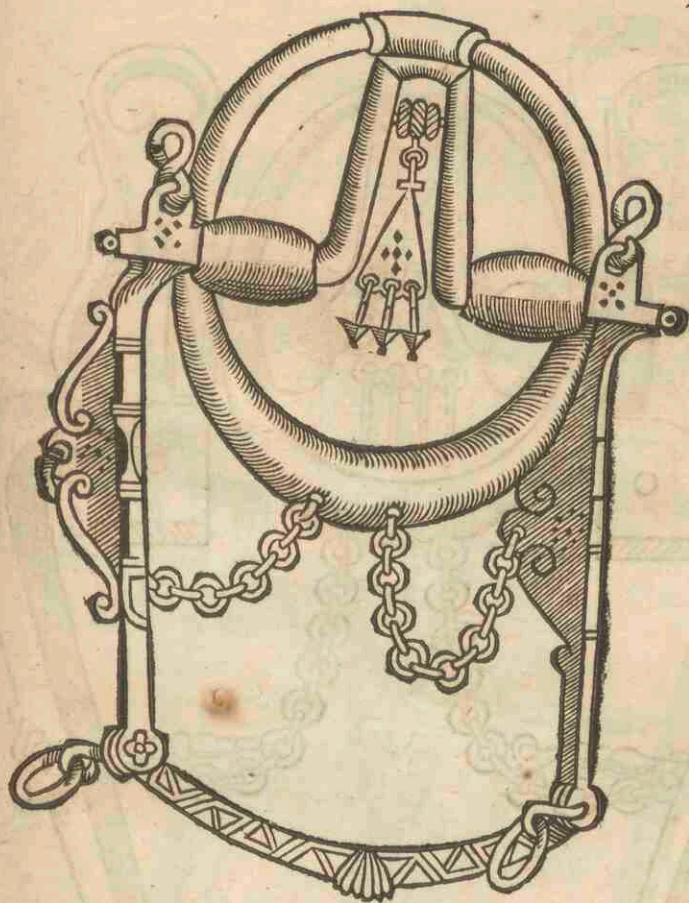
Mors à pas d'asne de belle façon, avec la rouelle;  
que nous disons, pied de chat, à pas d'asne, deux  
petites rouelles.





CHIAPPONE DA TRE PRE-  
SE CON BALLOTTA.

Mors à pas d'âne de trois prises, avec la ballotte:  
que nous disons, pas d'âne à double emboucheu-  
re, & filets à deux rouelles.

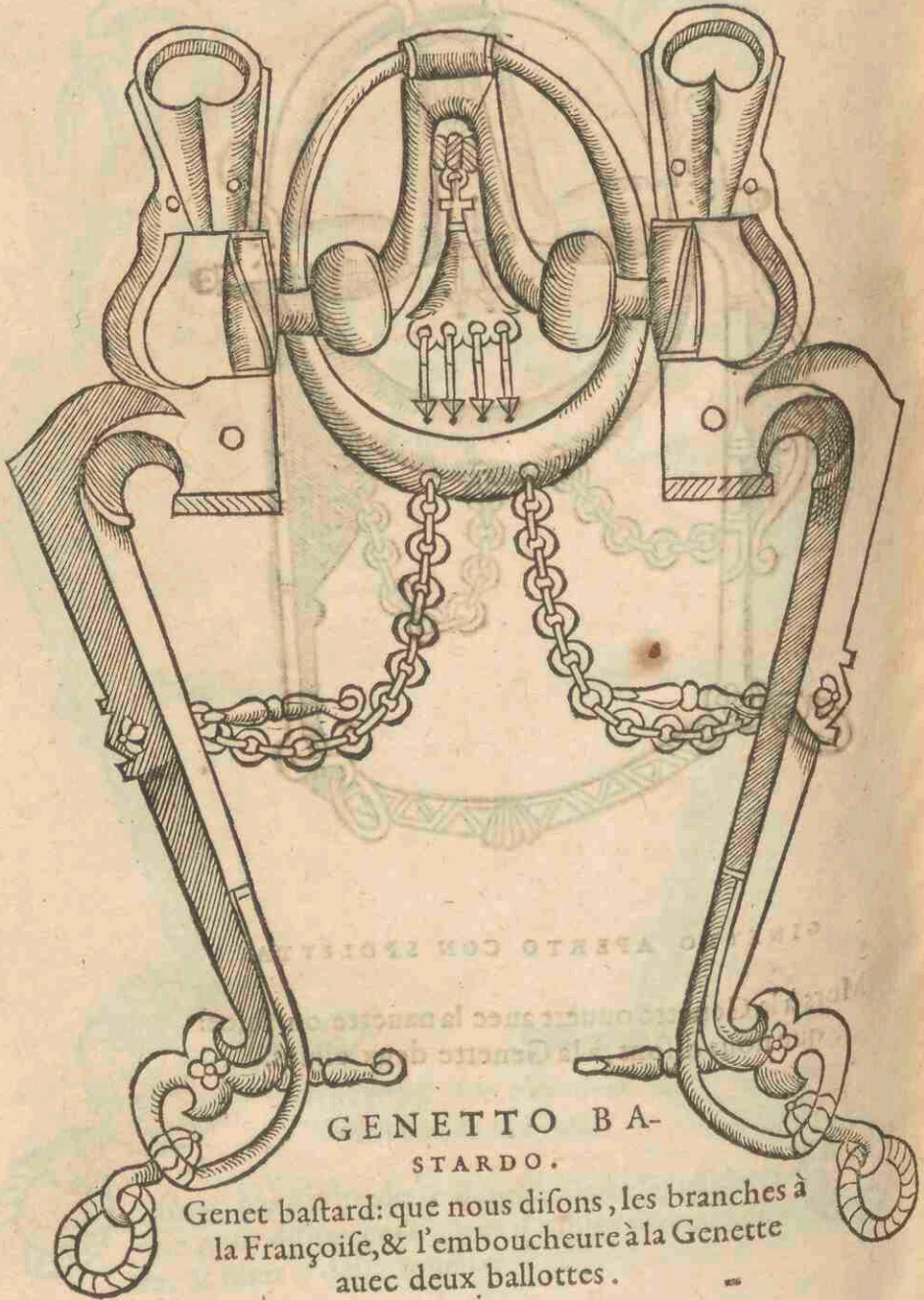


GINETTO APERTO CON SPOLETTA.

Mors à la Genette ouuert avec la nauette ou fusée:  
que nous disons, à la Genette deux oliues.

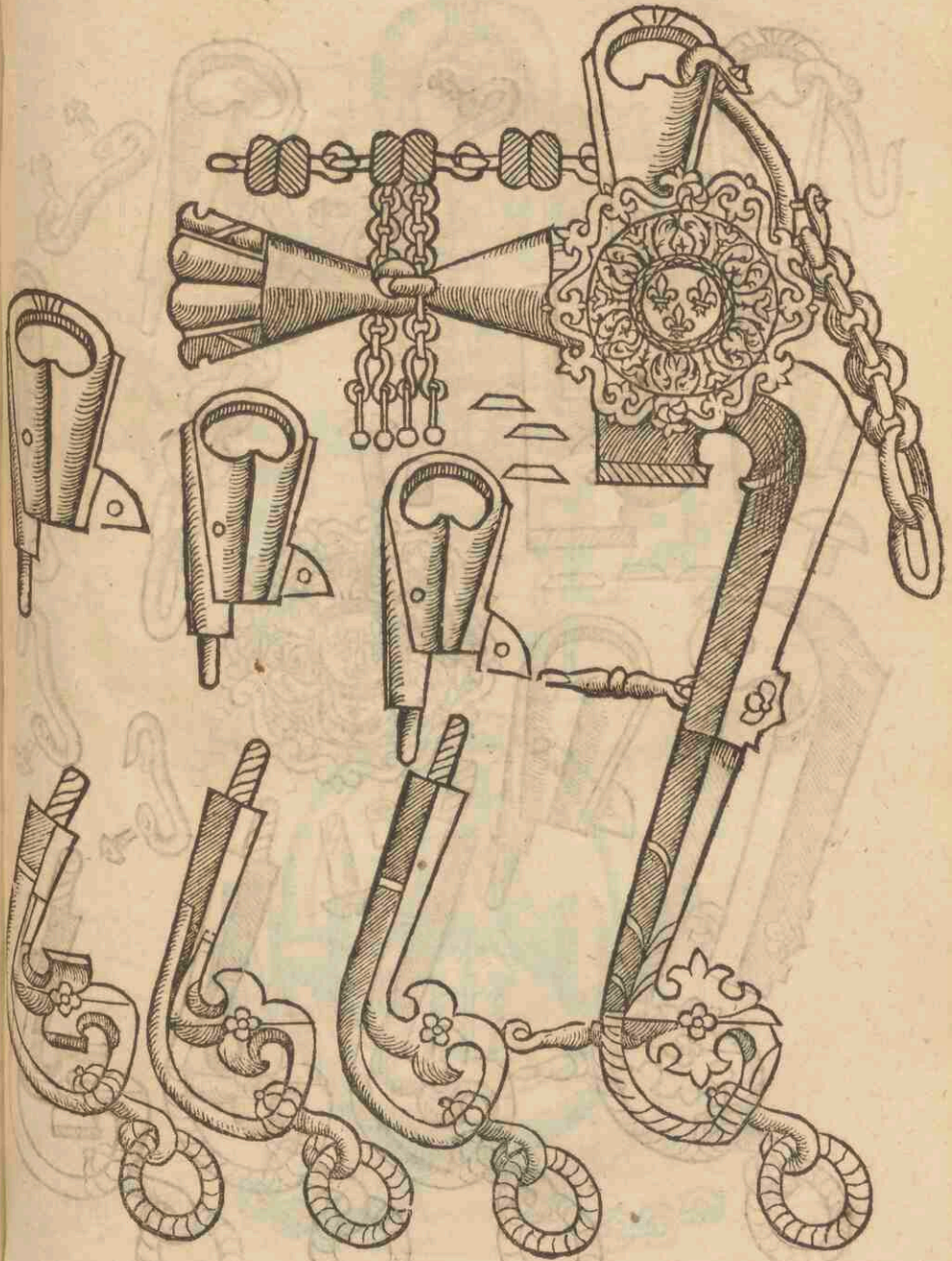
GINETTO APERTO  
STANDB.  
Genes d'après: que nous disons, les braches à  
la française & l'embouchure à la Genette  
avec deux ballottes.



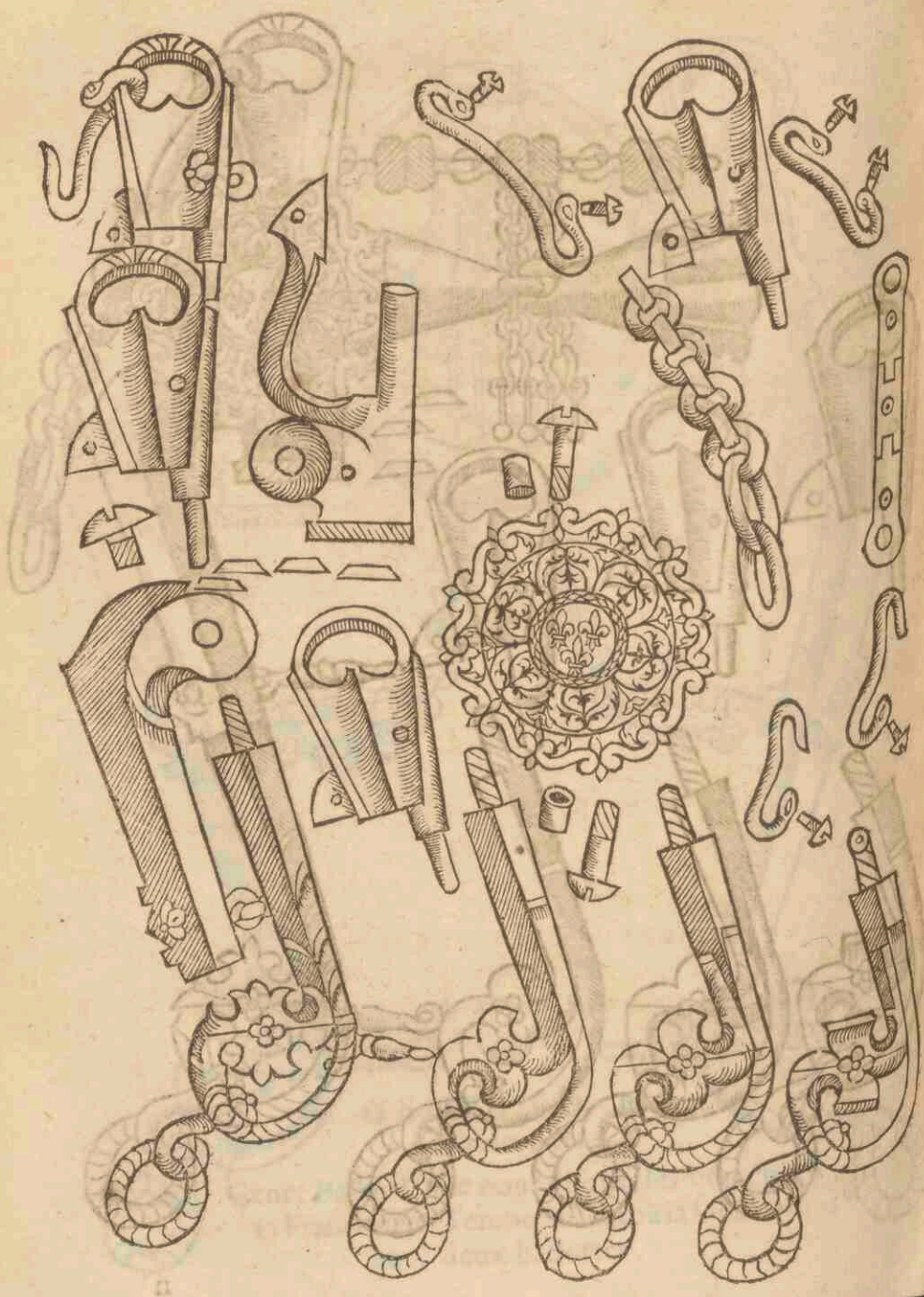


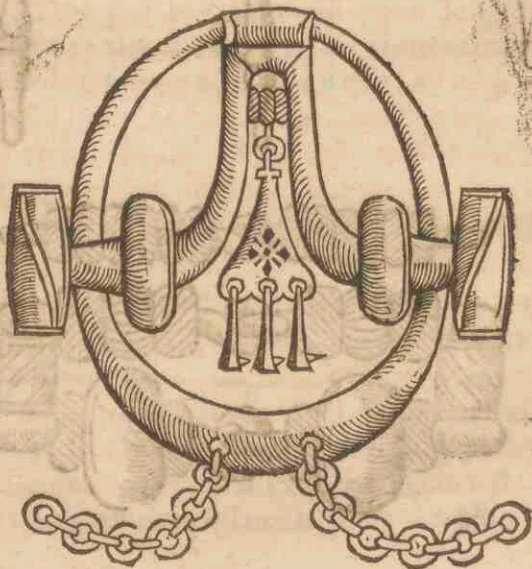
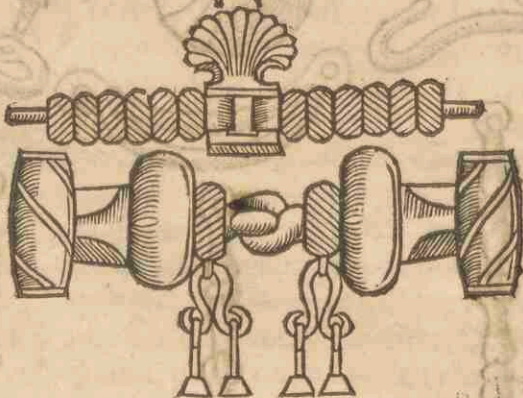
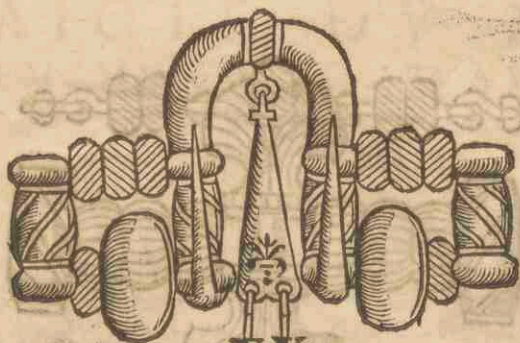
GENETTO BA-  
STARDO.

Genet bastard: que nous difons, les branches à la Françoisé, & l'emboucheure à la Genette avec deux ballottes.

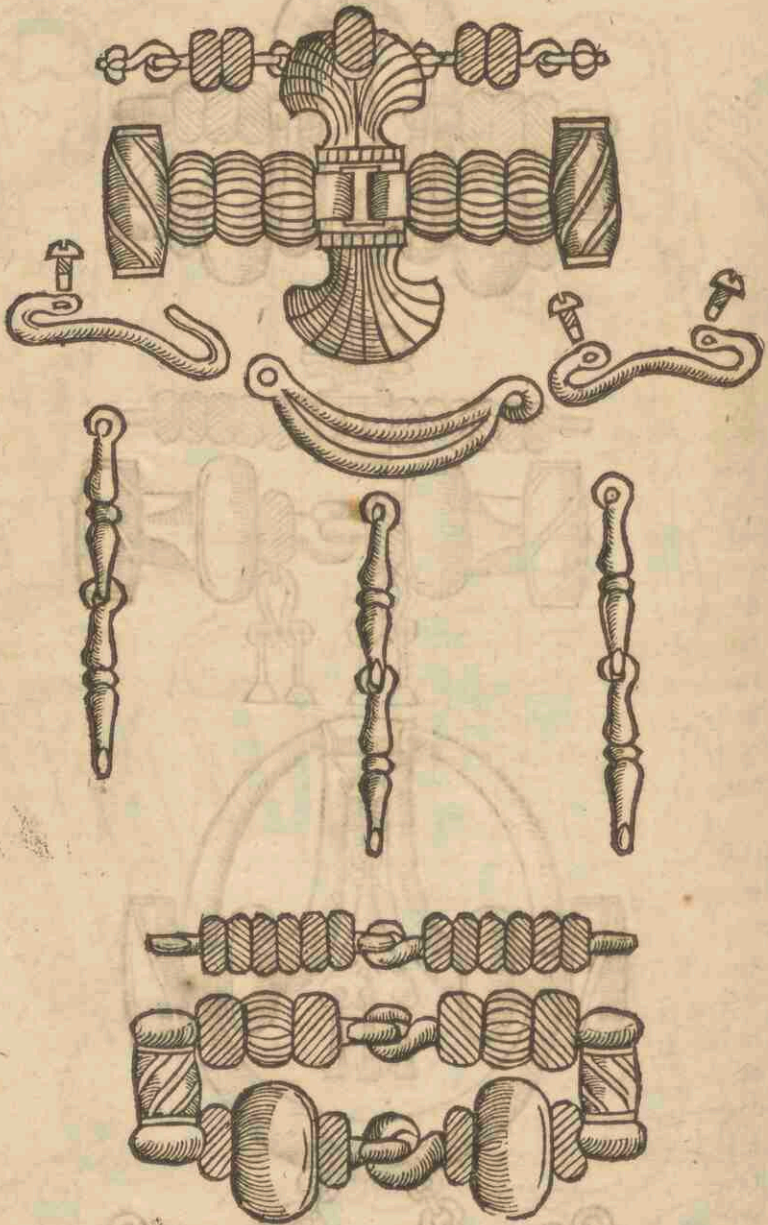












55

# TRAICTE DV MANIEMENT DES CHEVAUX.

## LIVRE SECOND.

### *Chapitre premier en forme de Prologue.*

**D**N ce second liure, ou bien seconde partie de mon traicté, il m'a semblé bon, voire necessaire: de ne bailler les enseignemens du droit & vray maniemment des cheuaux, seulement par ma parole: mais outre représenter par desseins & portraits, quelques actes & contenance du Cheualier estant à cheual, & encore la figure des fers d'iceluy, & mesme les temps & mesures du maniemment, avec notes de Musique: affin qu'aucun puis apres ne puisse raisonnablement estre repris toutesfois & quantes que selon lesdits enseignemens & adresses, il les voudra manier. Or ay-ie volontiers pris ceste peine, pource que j'ay veu plusieurs cheuaucheurs, tant par le passé que pour le present, lesquels ne visent point à faire faire entierement au cheual tout ce qu'il doit faire: pource aussi que j'ay cogneu, que plusieurs font de grandes fautes maniant les cheuaux, à faute d'estre aduertis. De fait i'en cognois aujourdhuy beaucoup, lesquels le plus souuent en maniant leur cheual, le contournent, de forte qu'il n'acheue pas la demie volte, ny autre fois la volte entiere, ou bien l'outre-passe: ou le laissent courir en auant, ou reculer en arriere, ou se tourner avec les hanches, hors saison & propos. Et d'autant qu'il est mal seant à vn bon Cheualier de n'estre asseuré en ce qu'il doit faire pour bien manier son cheual: d'autant luy est-il necessaire de sçauoir faire seulement ce qui appartient à la forte du maniemment, auquel il exerce son cheual: sans y rien adiouster ny diminuer, sil ne se veult declarer & reputer



lourd & ignorant. Et partant aucun ne doit dedaigner de receuoir mon aduis car i'y procederay de sorte, qu'en ceste seconde partie de mon Traicté i'espere luy faire tant clairement entendre par parole, & encores tellement luy raffigurer par desseins & par notes de Musique, tout ce qui appartient & peult toucher au droit maniemēt des cheuaux, qu'il en pourra reporter honneur sans crainte d'en pouuoir estre repris d'ignorance: pource qu'avec les viues raisons, qu'il aura aprises de moy, il pourra clorre la bouche à tous les enuieux & medifans, qui entreprendront de le blasmer. Et si d'auenture quelque gaillard Cheualier trouuē estrange, qu'en ce second liure i'ay voulu inserer & peindre quelques traits & notes de Musique, pensant qu'il n'en estoit pas besoyn, ie luy respon, que sans temps & mesure ne se peut faire aucune chose bonne, & partant ay-ie bien voulu monstrer la mesure par la Musique figuree. Laquelle si aucuns n'entendent, à faulte d'en auoir appris l'art, si la pourront-ils apprendre par l'usage en maniant leurs cheuaux: combien que en quelques sortes de maniemens, il me semble meilleur de se taire que de parler, à cause que la parole y apporteroit plustost confusion que secours: & neantmoins le Cheualier s'exerçant iournallemēt aux maniemens des cheuaux, pourra aiseement de soy mesme apprendre, quand faudra parler ou se taire: ayant mesmement mes desseins & enseignemēs deuant les yeux, pour luy seruir comme de miroir.

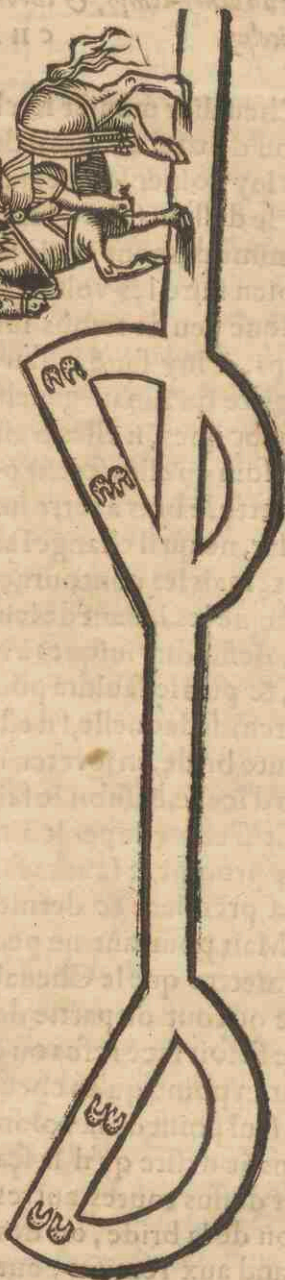
*Du maniemēt appellé contre-temps, avec le dessein du Cheualier à cheual, & de ses fers.* CHAP. II.

**Q**uand on voudra manier le cheual à mesure de contre temps, il faudra diligemment obseruer les enseignemens que ie vois monstrer en ce chapitre, & le dessein que i'en représenteray à la fin d'iceluy. Et doit le cheualier premierement sçauoir, que le nom de contre-temps, a esté pris de ce qu'en ceste forme de maniemēt, on ne donne pas temps au cheual de s'accommoder par la droite route,  
com-

comme on fait aux autres maniemēs, tant à demy qu'à tout temps. Car en iceux on obserue de tenir le cheual sur la droite routte auant que de le faire volter: ce qui ne se fait pas au contre-temps, auquel apres qu'on a donné carriere à toute furie au cheual en la remise, & commencé à l'arrester passant les deux tiers d'icelle, sur la fin on le tient quelque peu (ce qu'on ne fait aux autres maniemens) sur le costé opposite à celuy duquel on le veult faire volter, comme le dessein le monstrera: & puis on le fait volter en ceste maniere, sans qu'il bouge les pieds de derriere du lieu auquel il les aura assis, iusques à ce qu'il soit retourné en la droite routte. Et pource que aucunes fois il aduient qu'incontinent qu'il a volté, il s'arreste: partant vueil-ie bien aduertir le Cheualier, que voyant le cheual en volonté d'ainsi s'arrester, il le doit tenir tout droit sur la droite route: & encore si bon luy semble, (soit que puis apres il le vueille tenir en arrest, ou le manier à remises, ou à (repolons) passades), ie luy permets quelques posades. Pour-veu que tant en ceste sorte de maniemēt qu'en toutes autres, elles soient faiētes gracieusement, & sur tout qu'elles ne soient trop haultes, luy faisant au surplus tousiours tenir la teste & les bras bien recueillis par deuers soy. De ceste forme & mesure de maniemēt, encores se pourra bien seruir le Cheualier à l'endroit de quelques cheuaux poltrons & de peu de force, & encores d'autres mal endoctrinez, comme sont cheuaux Allemans, & semblablement d'autres fuyars: & leur profitera pour les faire aller gaillards & deliberez à la remise, avec plus belle monstre & meilleure rencontre, & puis apres leur oster ceste legereté fuyarde. Et principalement se deura obseruer ceste forme, quand on verra le cheual volter avec grande promptitude & vitesse & en vser encores par l'empeschement d'un mur qui soit d'un costé, & à la main qu'on le voudra faire volter. Mais si le Cheualier apperceuoit que ces moyens ne profitassent à bien dresser le cheual en ses maniemens, ou par le deffault & mauuaise nature du cheual qui ne sy pourroit accommoder, ou pource qu'il



fâchast au Cheualier de faire tant de ceremonies: il luy  
 pourra faire faire la remise vn peu plus furieusement qu'au  
 galop, & le tenir en droite route pour le faire puis apres  
 volter, quand il sera accommodé, pour faire la volte dex-  
 trement & gracieusement, de laquelle i'enseigneray cy a-  
 pres la forme meilleure, & plus aisee. Et affin qu'aucun ne  
 doute, que le cheuauteur faisant (ainsi que i'ay monstré  
 cy dessus) sortir le cheual hors du droit sentier, luy corrige  
 par ce moyen le vice de la fuitte, ie le veux bien aduertir  
 que i'en ay veu l'experience en vn cheual effrené & aban-  
 donné de teste, lequel fuyant à toute bride, ie fus contraint  
 pour l'arrester le tourner vn peu à costé avec l'vne des res-  
 nes, & par ce moyen le tirer hors de la droite route: &  
 subit il farresta & pacifia.



*[Faint, mirrored text from the reverse side of the page, appearing as bleed-through or ghosting.]*



*Pontades,  
pointures,  
coups d'es-  
perons.*

**V**oulant le Cheualier manier le cheual à mesure de demy-temps, ou de tout temps: il deura diligemment observer ce que ie luy vois enseigner en ce chapitre, & ce qu'il pourra voir par le dessein figuré sur la fin d'iceluy, tant à fin de le bien & commodement tenir sur le droict sentier, que pour luy faire bien faire les voltes. Lesquelles, apres qu'on l'aura tenu quelque peu de temps sur la droite route, en l'un des deux temps, il luy faudra faire faire sans pontades, tant à main droite qu'à main gauche: (car elles ne seroient pas entierement bonnes, si elles n'estoient faictes entieres, comme il est besoin qu'elles soient pour estre parfaites) sans que le cheual mette le bras à terre iusques à ce qu'il ait acheué la demie volte, ne qu'il change l'assiete des pieds de derriere, en voltant, mais les contourne en sorte qu'ils suiuent tousiours la teste ne les leuant de leur lieu (comme on peut voir au dessein dessusdit) iusques à ce qu'il soit retourné au mesme sentier, & puis le faudra pousser en auant, afin qu'il face vne autre remise: laquelle, si est possible sera faite gailardement à toute bride, en le retenât puis apres sur la droite routte à la fin d'icelle, & subit le faisant voler à mesure de demy temps. Et si on ne le peut ainsi faire, pource que le cheual sera trop prompt, le faudra faire voler à tout temps, de façon que la premiere & derniere volte soient faites à main droite. Mais pourtant ne pense aucun que ie vueille souffrir ou permettre que le Cheualier endure que le cheual luy defrobe ou tout ou partie de la volte, ou en quelque autre sorte que se soit face refus ou delay d'obeir au Cheualier: car ie n'enten point qu'au cheual soit permis de laisser ou omettre vn seul point de la volonté du Cheualier, quelle qu'elle soit: ains ie desire qu'il la sçache & entende promptement & par dessus toutes autres choses, soit avec signe qu'il luy face, ou de la bride, ou des talons, ou du gras de la iamme. Quand aux remises, autant luy en fairs faire le Cheualier comme bon luy semblera: toutesfois avecques  
tem-

temperament, & telle moderation qu'il ne trauaille & rom-  
 ne tant le cheual, qu'il luy face faire la derniere laschement  
 & hors d'alaire & au ~~dehors~~ car outre le mal qu'en patiroit  
 le cheual: encores verroit-on faire à luy & au cheual ~~la~~  
 tenance de mauuaife grace & mal agreable aux regardans.  
 Or la forme & mesure de ces deux temps, ainsi que ie l'en-  
 ten, est: que quand on manie le cheual en le retenant sur le  
 droit sentier on ne luy donne temps ne loisir de faire posade,  
 ores qu'il le vueille: (car aucunesfois il ne la veut pas fai-  
 re quand il ne peut, & ne l'y peult, ou doit-on pas laisser faire  
 quand il le veut) & à l'heure volte subit: i'appelle ceste me-  
 sure demy-temps. Et quand on luy donne temps & loisir de  
 faire la posade, vueille, ou non, i'apelle ceste mesure, tout  
 temps: pource qu'on peult faire faire au cheual tout ce qui  
 vient à gré, & auecques vne, ou deux, ou plusieurs posades.  
 Et quand en le maniant on luy voudra permettre les  
 posades, le plus souuent (à mon aduis) on se debura con-  
 tenter d'une, puis le faire voler à la seconde. Que sil se trou-  
 ue quelqu'un, auquel n'agree entierement mon aduis tou-  
 chant ces temps, ie luy conseille d'esprouuer tout, & s'arre-  
 ster à ce que par l'experience il aura trouué le meilleur: car  
 par ce moyen il se gardera d'estre blasme ne tropé. I'ay bien  
 voulu en cest endroit clairement declarer à cha cun ma fan-  
 tasie, affin qu'aucun ne prit opinion que ie voulsisse faire de  
 la sorte qu'obseruent plusieurs cheuaucheurs en leurs ma-  
 niemens: lesquels n'ont pas plustost auancé le cheual à la re-  
 mise, qu'ils commencent à le retenir, luy faisans puis apres  
 faire quelque quantité de faucilles, & encores, auant que le <sup>Falchi,</sup>  
 faire voler, plusieurs posades (ainsi auiourd'huy appellees, <sup>faucilles,</sup>  
 mais anciennemēt nommees Orsades, pource que le cheual  
 les faisant leue les bras cōme fait vn Ours) ce que plusieurs  
 blasmoient comme chose superflue, non tant pour la faulte  
 que faisoient tels cheuaucheurs enseignans ceste façon de  
 faire à leurs cheuaux, que pour l'inconuenient qui en pou-  
 uoit aduenir en les souffrant bien souuēt faire telles faucilles  
 & posades de leur propre mouuemēt, sans ce que le cheua-  
 cheur leur en eust fait aucun signe ou demonstration: & à



ceste occasion en estoient d'autant moins estimez. Neant-  
 moins il y en a qui croient que ceste sorte de maniemēt,  
 soit vertu digne de grande louange, <sup>pensent que c'est le seul</sup>  
<sup>par ce moyen</sup> & fait paroistre tousiours prest  
 d'obeir entierement à la volonté du Cheualier. Et à moy  
 semble le contraire, & croy que le cheuauteur ainsi le fa-  
 ce, comme forcé & contraint d'attendre la bonne volonté  
 de son cheual, & craignant que si le vouloit contraindre &  
 haster de faire en la maniere, que ie vueil estre obseruee (sil  
 est possible) il n'en peust pas bonnement venir à bout, ou par  
 faute de force ou de courage, ou de quelque autre vice du  
 cheual. Et partant aime-il mieux ne le mettre point en fui-  
 te à la remise, & avec faucilles & posades l'entretenir tant  
 qu'il s'vnisse & accommode pour faire les voltes aiseement  
 craignant que sil faisoit autrement le cheual ne tombast en  
 quelque notable faute ou desordre: comme il aduient sou-  
 uent à l'endroit de plusieurs cheuauteurs, lesquels ne se  
 sçauent accommoder à leurs cheuaux selon leurs forces &  
 qualitez. I'enten bien que la necessité a fait puis n'agueres  
 trouuer ceste forme de maniemēt: pource que la bonté &  
 valeur des cheuaux tous les iours diminue: & de la peut on  
 iuger si les cheualiers (i'enten ceux qui en vsent par necessi-  
 té) sont moins à blâmer que les cheuaux, lesquels d'oresna-  
 uant s'accommoderont quasi tous à ceste sorte de manie-  
 mēt, & s'en rencontrera peu (sils ne sont excellemment  
 bons) qui font la remise avec la fuitte, ne qui voltent aus-  
 si tost qu'il est besoin, quand faire se peut: Pource qu'entre  
 autres choses elle est (selon mon aduis, de beaucoup meil-  
 leure grace, & de moins perilleuse rencontre: car quand  
 le besoin y eschet, le cheual ainsi endoctriné ne perd point  
 de temps pour faire teste à l'ennemy: & pource qu'incontri-  
 nent qu'il est passé, il est contraint de se retourner: ce qui ne  
 se peult faire en le maniant de la forme que nous auons di-  
 te: ains aura le Cheualier plustost l'ennemy aux espauls, que  
 son cheual ne se fera tourné: & ne luy pourra aussi courir sus:  
 ains sera cōtraint l'attendre pour le receuoir. La raison pour  
 laquelle il ne luy pourra aller au deuant, est, qu'estant le che-



ual acoustumé, pour le moins au milieu de la fuite de ten-  
 uir qui commence à le retenir, il ne peut plus  
 puis apres sur la fin d'icelle prendre la fuitte necessaire: &  
 fault, si n'est parfaitement endoctriné, qu'il face l'vn & l'au-  
 tre maniemment: ce qu'aucuns Cheualiers se persuadét pou-  
 uoir faire faire à tous cheuaux: mais qu'à moy, ie ne croy  
 pas que si facilement, comme ils disent, ils le puissent faire  
 faire à tous: à aucuns, si, mais à peu. Pource qu'au contraire  
 i'ay veu que les cheuaux acoustumez au maniemment de tout  
 temps, quand on les auoit fait volter, si on les vouloit faire  
 franchement & de bonne volonté, puis apres aller à la remi-  
 se, tant s'en falloit qu'ils le voussissent faire, qu'au cōtraire ils  
 ne se vouloiét pas estédre pour prendre carriere, chose fort  
 dangereuse quand on se trouuoit puis apres en affaire. Et ce  
 comme i'ay dit, faisoient-ils, pource qu'ils y estoient acou-  
 stumez, & non pour cause de foiblesse de iambes, ou d'eschi-  
 ne ou de mauuais pieds, ou poltronnerie, ou autre vice qui  
 fust en eux: car les tirant de ceste sorte de maniemment, on  
 leur faisoit aiseement prendre carriere. Quelques autres  
 cheuaucheurs, cognoissans n'auoir puisssace de manier leurs  
 cheuaux à leur volonté, obseruent la forme de maniemment  
 que i'ay monstree au chapitre de contretemps: combien  
 qu'ils la sçachent auoir quelque qualité non entierement  
 bonne ny tant agreable, toutefois ils l'elisent pour la moins  
 mauuaise. Celuy donc, qui par l'experience trouuera son  
 aduis reuscir à bonne fin, sy debura arrester & le suiure cō-  
 me bon voire meilleur que tous les autres: car pour en re-  
 souldre, toutes les choses de ce monde gisent en opinion,  
 non seulement au maniemment des cheuaux que presentemēt  
 nous traittons, mais aussi en plusieurs autres arts & nego-  
 ces. Comme aussi nous voyons auiour d'huy plusieurs Che-  
 ualiers, lesquels sans propos font trotter leurs cheuaux tant  
 par les rues cōme sur la monstre: & ce non seulement pour  
 faire paroistre la bôté, beauté & dexterité de leurs cheuaux  
 mais aussi pour faire monstre de leur gentil corps & cōme  
 ils sont bien à cheual. Aussi y en a d'autres, qui ne fōt aucun  
 compte de faire trotter leurs cheuaux, fors quād ils les en-



seignent, & quelques fois il les mectent sur la monstre. Par ce moyen peut on voir que chacun tient son opinion pour bonne, voire pour meilleure que celles de tous autres. Conséquemment ne se doit aucun esmeruiller, si les aduis sont diuers sur le faict de ce maniemēt de cheuaux, veu que diuerses aussi sont les opinions des hommes en choses de choses de plus grande importance. Toutesfois i'ose soustenir, qu'ores que la pluspart des hommes fust d'un aduis en quelque chose, neantmoins qu'un homme sage ne doit iamais tenir telle opinion pour bōne & parfaicte, qu'il ne s'en soit premierement assureé par l'experience: pource qu'ordinairement entre les hommes il s'en trouue plus d'ignorās que de sages & bien aduisez. Fenhorte encore en cest endroit tous bons Cheualiers, d'imiter le plus qu'ils pourront le bon Musicien, lequel aime mieux se declarer facheux & bigerre, que toucher vn instrument ou faux, ou mal accordé, ou qui ne soit bō en perfection, ou iouër autre Musique, que rare & excellente, à fin de se faire croire plus sublim & souuerain, non tant par le moyen de son sçauoir, que par le secours de la perfection de l'instrument & de la Musique. Ce qui doit seruir d'exemple à tous les nobles esprits qui s'adonnent à l'art & exercice de Cheualerie: affin qu'ils cherchent & procurent de toute leur force d'auoir affaire à bōs & rares cheuaux, d'autant qu'ils sçauent & entendent bien que grand est le nombre de ceux qui regardēt & iugent des faits d'autruy, & petite la quātité de ceux qui à l'œuurer sçachent bien faire. Encore veu-x-je ramēteuoir à ceux qui sont le mestier de cheuaucheurs, piqueurs & manieurs de cheuaux qu'ils aduisent à les discipliner de telle maniere, qu'ils ne cognoissent & entendent seulement la voix, la main, le talon, & la baguette d'eux leurs maistres: mais aussi indifferēment de tous autres hommes. Car s'ils ne s'en donnoient garde, en fin leurs cheuaux ressembleroient aux prestres de village qui ne sçauēt lire qu'en leur breuiare, & ne sçauoient riē faire de bon, fors sous leur maistre: qui seroit signe qu'ils n'auroient pas esté bien endoctrinez, puis qu'ils ne se pourroient accommoder sous le Cheualier ou cheuacheur le premier.

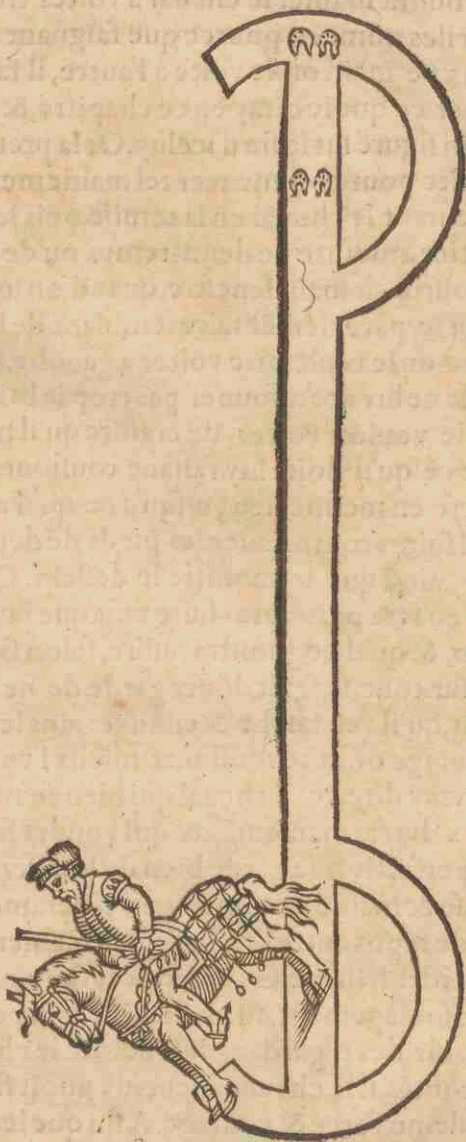
mier venu, pour practiq qu'il fust à piquer cheuaux. Je dy ceci, pource qu'il ne faut pas seulement que le cheual aille & face bié dessous son maistre, mais aussi dessous toute autre personne. De fait, i'ay veu plusieurs cheuaux mieux allans & faisans, que ne requeroient ou entendoient les hommes qui les cheuauchent: car ils n'entendoient que par signes, & faisoient sembler ceux qui les cheuauchent pareils à leurs bons maistres: ce qui aduenoit à raison de ce qu'ils faisoient plusieurs choses que leurs cheuaucheurs ne entendoient gueres bien: ains leur sembloient facheuses & perilleuses: mais les cheuaux bien appris & disciplinez suppleoient à leur ignorance, & ne se debauchaient ne deregloient en rien, encores qu'ils fussent mal conduits par leurs cheuaucheurs. Dont peuuent aprendre les bõs Cheualiers, qu'à cheual bien discipliné & appris, plus fascheux est le mal que le bien faire. Et qui ne m'en voudra croire, sen pourra esclaircir à l'experience: & trouuera qu'un tel cheual au moindre signe qu'on luy face, fera tout ce que lon voudra, voudra sans se laisser tirailler, battre ny autrement tourmenter: & au contraire, que le cheual mal endoctriné, ne fera rien qu'à force de coups, & du torment qu'en luy donnera en certains endroits de son corps, ausquels on a accoustumé de le molester pour luy faire mieux entendre la volonté de son cheuaucheur, auquel il obcit par ce moyen, non de son bon gré ny de sa dexterité, mais pour fuir la peine qu'il luy fera, ou s'appuyant sur l'une de ses espaulles, ou luy picquant le ventre de l'esperon, ou luy tirant la bride, à toute force de bras, pour le faire volter la part qu'il voudra, & tels autres aspres & rudes chastiemens: Esquels il est tellement acoustumé, que ne les sentant plus, il pert ensemble tout le sentiment de l'obeissance qu'il doit à son cheuaucheur, & ne va & ne fait iamais bien sinon sous le maistre qui a acoustumé de le cheuaucher, ou autre qui le scaura chastier de ceste façon. Ce qu'un bon Cheualier se trouuant monté sur tel cheual, & n'entendant point l'usage de telles rigueurs & chastiemens pour le faire bien aller, trouuera bien fort estrange: & d'autant plus qu'il sera accoustumé



(principalement venant sur la monstre) de ne pendre de costé ne d'autre, & en maniant le cheual de n'auoir point tousiours les iambes courbees pour luy ferrer l'esperon au ventre: ains se tenir droit & releué sur la selle, de mesme grace & contenance comme sil fust à terre debout sur ses pieds, sans solliciter continuellemét le cheual à coups de baguette ny autrement s'attacher & opiniastrer à la bride: mais le conduisant si dextremment, & avec telle discipline, qu'il ne semble point que le cheual soit soustenu & conduit par le moyen de la bride: au contraire d'aucuns mauuais cheuaucheurs qui tellement accoustument leurs cheuaux au tirement perpetuel de la bride, qu'ils sont puis apres contrains les conduire à force de bras, à tout ce qu'ils leur veulent faire faire. Donc beaucoup mieux vaudra tellement endoctriner le cheual, qu'il entende la volonté de son cheuaucheur au moindre signe qu'on luy face: de façon qu'un petit enfant qui n'a ne force ne science, le puisse mener & volter ainsi qu'il voudra.

*Dessins*

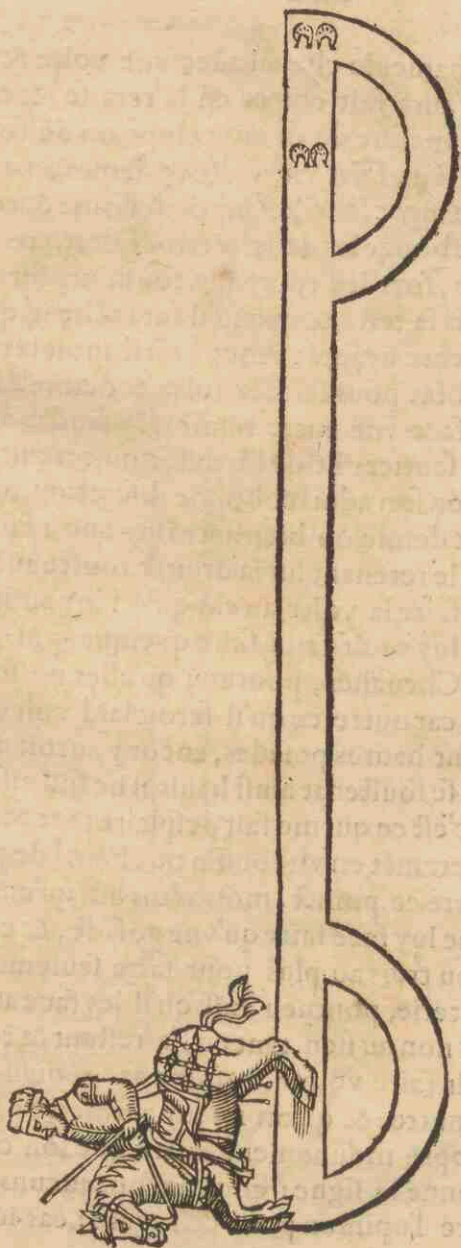
Deffin du maniemment susdict.





**Q**uand on voudra manier le cheual à voltes trôpees (car ainsi sont elles nômees, pource que faignant faire tourner le cheual à vne main on le volte à l'autre, il faudra diligé- ment obseruer ce que ie diray en ce chapitre, & monstre- ray par le dessein figuré sur la fin d'iceluy. Or la premiere chose qu'on doit faire pour commencer tel maniemment, est d'a- uancer furieusement le cheual en la remise, puis le retenant sur le droit sentier à mesure de demi-temps ou de tout tēps feindre de le tourner à main fenestre, quand on le veult faire voler à droite, pareillemēt faire semblant de le tourner à droite, quand on le veult faire voler à gauche. Mais faut bien aduifer, de ne luy abandonner pas trop la bride du costé qu'on feint le vouloir voler, de crainte qu'il ne passe de ce costé outre ce qu'il doit: luy faisant tousiours tenir les pieds de derriere en mesme lieu, iusqu'à ce qu'il ait acheué la volte, & qu'il soit retourné avec les pieds de deuant sur la droite route, ainsi que le montre le dessein. Quant aux remises, on luy en fera puis-apres faire tant que bon semblera au Cheualier, & qu'il cognoistra suffire, selon sa bonne discretion. Mais sur tout se fault dōner garde de ne le trauail- ler & lasser tant, qu'il s'en fasche & ennuye: ains le laisser en appetit, & en courage de faire tousiours mieulx l'vne fois que l'autre. Aussi, à vray dire tout cheual qui bien se manie, mō- stre sa vertu aux diuers maniemēs: & qui voudra faire paro- stre sa bōté & perfection, se garde bien de le lasser & matter mais le conduise & manie avec gracieux tēperament, & luy donne vn peu de repos entre l'vn & l'autre maniemment, à fin qu'il puisse reprēdre halaine. Ce qui se doit faire, nō tāt pour la cōmodité & soulagement du cheual, qu'aussi pour le contentemēt & plaisir des regardans: lesquels, & le cheual aussi, s'en iroiēt malcontēs, si le cheuauteur luy auoit fait perdre en le maniāt, haleine, force & courage. A fin que les regardās ne s'en retournent avec mauuaise opiniō du cheualier & du cheual, ie conseille à chacun de se garder de telles fautes & desordres: qui seroiēt cause de faire estimer le cheuauteur ignorant, & le cheual, roffe.

*Dessain du maniemment susdict.*





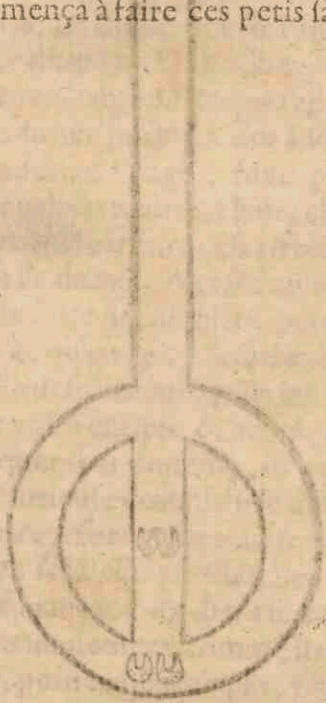
**S**on veult manier le cheual avec vne volte & demie, apres qu'on l'aura fait entrer en la remise, & tenu sur le droit sentier à mesure de demy-temps ou de tout temps, lors luy faudra faire faire vne volte & demie, auant qu'il sorte de ce cercle figuré au deffain cy deffous: & ce pendant aduifer qu'il ne bouge les deux pieds de derriere du lieu où il les aura assis, fors les tournant tousiours sur la poincte tout droit vers sa teste, & quand il aura acheué, qu'il se trouue sur droite sente ayant la croupe où il auoit la teste, auant qu'il pliaist les bras pour faire la volte & demie. Et ce fait si on veult qu'il face vne autre remise, l'y faudra aduancer le long du droit sentier. Et de l'arrester ou retenir en fera le Cheualier selon son aduis & bonne discretion, ou à la fin de ladite volte & demie, ou bien apres luy auoir fait faire quelques remises, le retenant sur la droite routte au lieu auquel on luy feroit faire la volte, au cas qu'on le voufist faire volter. Et là si on luy veult faire faire quelques posades, ie m'en rapporte au Cheualier, pourueu qu'elles ne soient point trop hautes, car outre ce qu'il feroit laid voir vn cheual apres à faire tant hautes posades, encor y auroit il d'ager qu'à vne rencôte se soustenat ainsi hault, il ne fust aise emét ietté par terre. Et c'est ce qui me fait desplaire tant & si hautes posades, singulieremét en vn roussin ou cheual de guerre. D'oc pour conclurre ce point, mon aduis est, qu'en maniant le cheual, on ne luy face faire qu'une posade, & en le faisant parer, deux ou trois au plus pour faire seulement quelque peu de galanterie, pourueu aussi qu'il les face au vouloir du Cheualier & non au sien, tant en l'arrestant & retenant lors qu'on le veult faire volter, comme apres qu'il se sera tenu droit sur la routte: & qu'on ne luy permette pas de les faire de son propre mouuement auant que son cheuaucheur luy en ait donné le signe: comme font aucuns, desquels ie ne puis suiure l'opinion pour ce regard: car ie vueil que le cheual

cheual soit acoustumé de faire posades & toutes autres sortes de maniemés au vouloir & apétit de son maistre, & non pas au sien. Et pour cest effect, suffira luy serrer le gras des iâbes cõtre le vètre quâd on luy voudra faire faire posades: car par ce moyen il entendra la volonté du cheuauteur: qui me semble le plus seur & le plus louable. Quelques fois encores sera-il bon, quand on aura cheual qui soit propre à faire quelque (balzét) petit sault, luy en faire faire vn ou deux apres qu'on l'aura arresté, mais l'y faudroit conduire, de sorte qu'il retombast au mesme lieu duquel il se seroit leué, A quoy on le pourroit aider avec le gras des iambes, & le sifflement de la baguette, & quelquefois l'en battant par les flancs ou par le ventre: & si le cheual estoit ieune, on le pourroit encores aider avec la voix: ne faudra toutesfois en rien remettre ou lascher la bride, mais toujours la retenir au mesme poinct qu'elle estoit lors que le cheual commença à faire ces petis saults ou bonds.

*Balzette  
Petit sault  
ou bond.*

*Balzette  
petit  
saults ou  
bonds.*

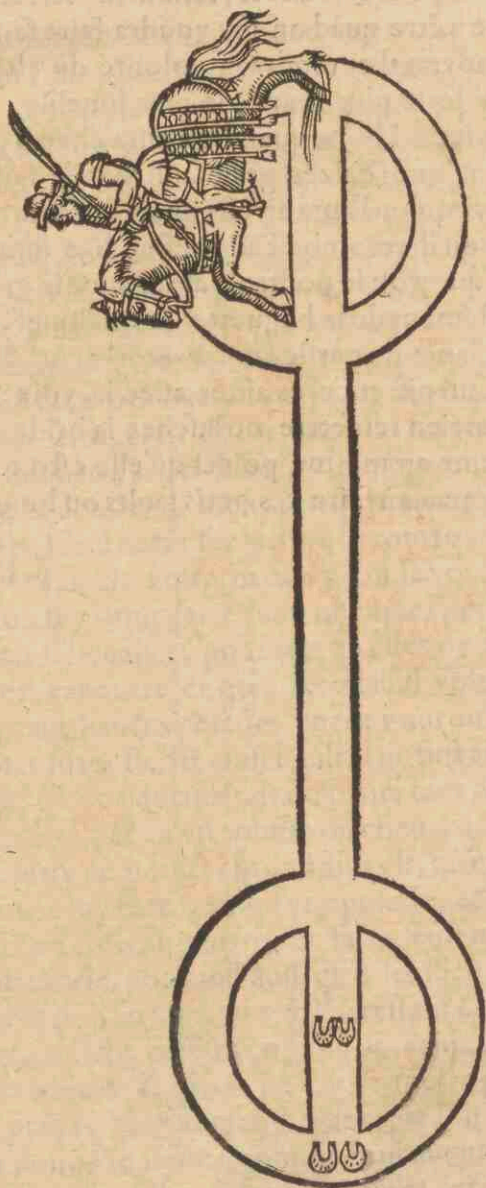
p iij





LIVRE

*Deffins du maniement susdict.*



*Du maniemment dict, volte de hanches, avec le dessein d'iceluy.*

## C H A P. VI.

**S**I on veult manier le cheual de la forme qu'il se doit manier quand lon combat en camp clos, fault obseruer diligemment ce que ie monstrey en ce chapitre, & au dessein figuré sur la fin d'iceluy. Donc entéde le Cheualier, que quand il aura auancé son cheual alencôtre de son ennemy, si tost qu'il sera passé outre, le luy faudra retenir, & tout à vn coup le tourner & luy faire faire demy volte, & ce avec les hanches: & pour cest effect fault que les pieds de deuant du cheual ne bougent du lieu où il les aura assis s'arrestant, mais qu'il les tourne seulement sur la pointe ainsi qu'il tournera la teste. Et ceste demie volte acheuee, fault que le cheual se retourne sur le droit sentier, comme le dessein & les fers cy dessous pourtraits le monstrent: prenant toutefois garde à la difference de l'assiette des fers de deuant, & de ceux de derriere. Or le Cheualier qui en fera la prouue & experience, cognoistra quel aduantage ce luy pourra estre de ne tourner point le dos à son ennemy: ains toujours le regarder au visage. Mais pource que ie scay que quelques Cheualiers manient leurs cheuaux de ceste façon, sans vouloit toutefois faire cest effect, & cōsequément sans le faire cōme ils doiuent. A ceste cause ie dy, qu'outre ce que ceste façon de faire ne me plaist point, fors accomplissant entièrement ce qu'en ay cy dessus enseigné, de tant plus encore m'est elle desplaisante, qu'ils faillent ne faisans faire au cheual ladite volte entiere & accomplie. Qui est cause que voulans choquer leur ennemy, ils ne font pas la rencontre si roide ne si furieuse comme si le cheual donnoit le droit fil: & pis encore il se rencôtre de son ennemy, car la rencontre d'autant en sera elle plus lasche. Et la cause pourquoy le cheual ne sauancant de droit fil contre l'aduersaire, n'opere pas si vertueusement, comme il feroit y allant de droite ligne, c'est, pource qu'il n'a pas, y allant de trauers ou de costé, ses forces toutes vnies: & moins assemblees, les a-il encores se tournant de telle façon, pour ce que le bras



n'ont pas en soy l'union & la puissance de l'eschine, ainsi que  
 ont les iambes: & partant est-il necessaire que les membres  
 soient vnis, ce qu'ils ne peuuent estre quand le cheual va  
 ainsi de trauers & non de droit fil, qu'il est cause aussi qu'il en  
 a moins de force. Pourtant debura le sage Cheualier bien  
 aduiser à ses façons de faire, par lesquelles il ne fait tant de  
 preiudice & de danger à autruy, qu'il fait à soy mesmes: car  
 se rencontrant en telle presse, & faisant autrement que ie ne  
 l'enseigne, iamais il n'en sortira à son honneur. Or pour ap-  
 prendre au cheual à volter avec les hanches, apres qu'on  
 l'aura tenu sur le droit, ne faudra pas plier ou tourner la main  
 de part ne d'autre, mais les serrer quelque peu avec la bride  
 en voltant: & non seulement avec la bride, mais aussi avec  
 l'esperon: duquel le faudra lors piquer du mesme costé qu'il  
 voltera, tout au contraire de tous autres maniemens, en luy  
 serrant encores l'autre iambe contre le ventre, comme font  
 ceux qui n'vsent pas de nostre maniere de cheuaucher. Et  
 pour cest effect sont bons les Alemans & plusieurs autres,  
 qui se tiennent roides & forts à cheual avec le secours de la  
 bride & des talons, & non avec les genoux: car cheuachans  
 de ceste façon, ils piquent, & battent le cheual à l'endroit  
 ou i'enten qu'il soit picqué & battu. Et encores pour bien  
 enseigner ceste volté au cheual, il luy fault bailler sous main  
 de la baguette par les fesses, l'accompagnant tousiours avec  
 l'esperon du mesme costé qu'on le volte & bat: car il est be-  
 soin, pour le bien apprendre que tous ces secours se don-  
 nent ensemble & d'un mesme trait. Encores vueil-ie bien  
 aduertir le Cheualier, que sil se peult passer de battre le  
 cheual du talon & de l'esperon du costé qu'il volte, il s'en  
 doit garder le plus qu'il pourra, encores qu'il fust en camp  
 clos: pource qu'en le battant & picquant de ceste façon, le  
 Cheualier perd la force, & l'assurance de la selle principa-  
 lement en faisant la volte. Mais ie desire sur toutes choses  
 y entrer ait si bien maistrisé son cheual, qu'apres l'auoir arre-  
 sté & tenu sur la droicte routte, il obeisse à sa volenté au  
 moindre signe qu'il luy pourra faire. Ce qu'il pourra faire  
 en le

en le ferrant vn peu avec la bride, pliant & tournant vn peu le poing du costé qu'il le veult faire volter, & du mesme costé luy pressant vn peu le ventre avec le gras de la iambe. Il est bien vray qu'il se pourra trouuer mal-aisé de faire à quelques cheuaux ladite volte toute entiere, de la forme qu'elle est desseignée au pourtraict cy dessous. Et partant ie dy d'auantage qu'ores que ce fust pour faire vn tel effect en camp clos, auant qu'y conduire le cheual il ne faudroit rien oublier pour luy faire bien entendre & bien faire tout ce que i'ay dict cy dessus. Qui plus est, ie vueil encores bien aduiser le Cheualier, qu'auenant qu'il eust son ennemy à costé droit il se garde bien de volter le cheual à main gauche, pource qu'il feroit vne grande faulte, & tout au contraire de ce qu'il deuroit faire.

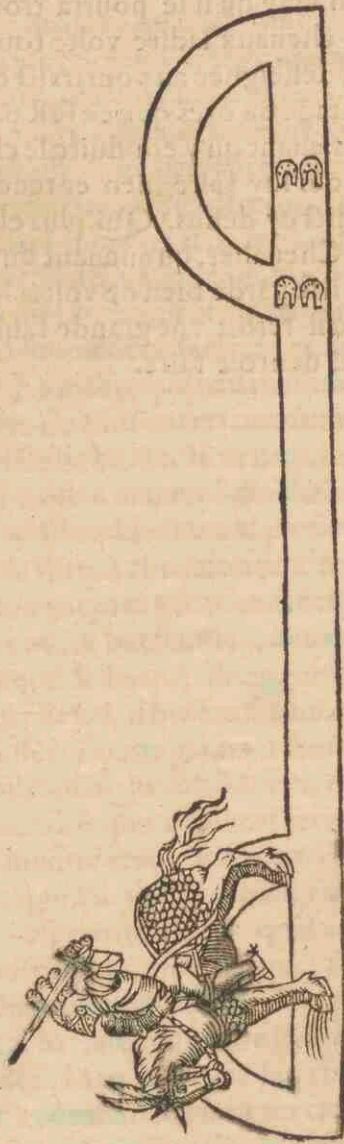
9





LIVRE

*Deffin du maniemment susdiët.*



*Du maniemment appelle, voltes redoublees, avec le pourtrait d'iceluy.*

## C H A P. VII.

**V**Oulant le Cheualier manier le cheual avec les voltes redoublees (ainfi sont elles appellees, pource qu'on fait volter le cheual tout en rond, & plus d'une fois à chacune main) pres de terre, ou à demy air: quand il les luy voudra faire faire à demy-air, il faudra aider le cheual en ceste maniere: c'est à sçauoir, ne luy laschât pas la bride en trop grande liberté, ny encores la tyrant & le serrant par trop en icelle, & ainfi le cōduire & maintenir iusques à ce qu'il ait acheué les voltes qu'on luy voudra faire faire, pliant & tournant seulement vn peu le poing du costé qu'on le fera volter: & le faudra pareillement aider de la baguette, & de la voix honneste, c'est à dire, ne trop basse & morne, ny semblablement trop haute & terrible, ains mediocre entre les deux: & quelque fois vser de toutes ces deux choses ensemble, quelque fois de l'une & puis de l'autre, selon la nature du cheual. De la baguette l'en faudra battre par le flan, ou pour le mieux par le ventre. Aussi luy faudra-il tenir contre le ventre l'esperon qui sera du costé opposite à celui duquel il volte, & ne l'enleuer iusques à ce qu'il ait acheué de volter de ceste main. Et vueil encores que le Cheualier luy tienne le gras de la iambe du costé qu'il volte, serree contre le ventre, à fin qu'il soit mieux ioinct & vny avec luy. Aduise aussi le Cheualier à ce que le cheual ayant acheué toutes ses voltes retrouue ses quatre pieds au mesme pas, duquel il estoit party quand il les auoit commencees. Quand le Cheualier voudra faire faire au cheual les voltes redoublees pres de terre, ie ne diray point icy le moyen que le Cheualier doit tenir pour les faire faire: mais ie veux bien enseigner comment le cheual les deura & pourra bien faire. Là cause pourquoy ie m'en tais, est pource qu'il ne me semble ia mestier de redire ce que les autres ont escrit: si ne veux-ie toutefois rien omettre de ce qui concerne la perfection des maniemens, desquels ils m'ont laissé quelque chose à dire, comme i'ay fait cy deuant, & feray encore cy apres. Partant ie dy, que



pour cest effect, les pieds de derriere du cheual ne doiuent bouger du cercle ou rond du milieu, figuré au dessein cy desfloubs, iusques à ce qu'il ait entierement accompli toutes les voltes qu'on luy voudra faire faire. Et apres qu'il en aura acheué vne ou deux, ou trois, à la discretion du Cheualier, il faudra qu'il se trouue sur la droite routte au mesme lieu & ayant la teste tournée du mesme costé qu'il estoit quand il en partit pour les commencer. Quant aux voltes il fera meilleur & plus seur de ne luy en faire faire en vn lieu que deux de chacun costé: & si on luy en veult faire faire d'auantage, le faire puis apres quelque peu trotter en auant, & luy en faire faire encores deux autres de chacune main: quoy faisant avec bon temperament, le cheual n'obmettra & n'auancera rien de ce qu'il doit, à faute d'alaine ou de force: & si ne luy donnera-on occasiõ d'acheuer ses voltes plus d'vn costé que d'autre, ou plus en arriere, ou plus en auant qu'il n'est besoing. Toutesfois si d'auenture il aduenoit qu'il passast vn peu plus outre qu'il ne doit (qu'elle qu'en peust estre la cause) moindreseroit telle faulte: combien qu'il vaille beaucoup mieux qu'il se rende & retourne au mesme lieu, duquel il aura commencé: car mieux ne sçauoit-il faire.

*Desseins*

Dessins des maniemens susdicts.

LIII



iii

D



**Q** Vand le Cheualier vouldra manier le cheual à (repolós) passades (ainfi sont ils appellez, pource qu'on remet souuent le cheual sur le droit sentier, sans luy faire faire aucune volte, comme le dessein le monstre) il le fault auancer à toute fuitte tant qu'est long l'espace d'une remise, puis l'arrester sur le droit sentier, avec la posade, qui vouldra: au lieu de laquelle, tant en cestuy-cy qu'en tout autre maniemēt, sera bon à l'arrest du cheual qui se fait sur la droite route luy faire faire, comme fait la pluspart des cheuaux d'Espaigne, lesquels lors qu'on commēce à les retenir, abaissent les hanches quasi iusques à terre. Puis apres retenu qu'il demeure en meutte, c'est à dire, qu'il leue les pieds de deuant tant tost l'un, tantost l'autre: & encore faudra faire de sorte qu'il marche sa bride haultement tant qu'elle face son: pource que cela luy donnera plus grande grace & assurance, & ne pourra estre blasmé d'aucun. Et apres auoir fait les (repolós) passades qu'on luy vouldra faire faire, on le pourra tout doucement faire tourner & reculler en arriere, à fin qu'en ce faisant il face paroistre son obeissance: à laquelle on le dresse, & achemine par ce moyen, pourueu que dextremēt & auec bon tēperament le cheuauteur luy tire la bride: pource qu'en luy tirant de cest façon, on l'acoustume à la craindre d'auantage, & si se rendra plus obeissant. Ce qui luy seruira encore à autre effect, que ie ne vueil presentemēt declarer, à fin de ne sortir de mon premier propos: auquel retournāt ie dy, qu'apres l'auoir fait reculer en arriere quatre ou six pas de la façon dessusdite, le faudra lors repousser en auant au trot ou au galop, sans iamais faillir de le faire trotter au commencement iusques au lieu duquel il sera parti: & au surplus se donnant tousiours bien garde de l'enseigner à reculler en arriere de telle dexterité, qu'il n'y puisse prendre desplaisir, & luy faisant aussi tousiours porter la teste de bonne sorte: sans luy laisser trop auancer le muffle en auant, ne pareillement trop s'egourmer ou rengorger, mais moyennement entre les deux, & en port gaillard & honneste.

Dessin du maniemment susdict.



Quand on veut...  
 au galop, il...  
 de celui...  
 maniemment...  
 bien de son...  
 icertains...  
 en croisant...  
 les jarrets...  
 leur donner...  
 celle avec...  
 niers en...  
 hic de...  
 mais aussi...  
 à beaucoup...  
 faire gagner...  
 voir ce...  
 en haie...

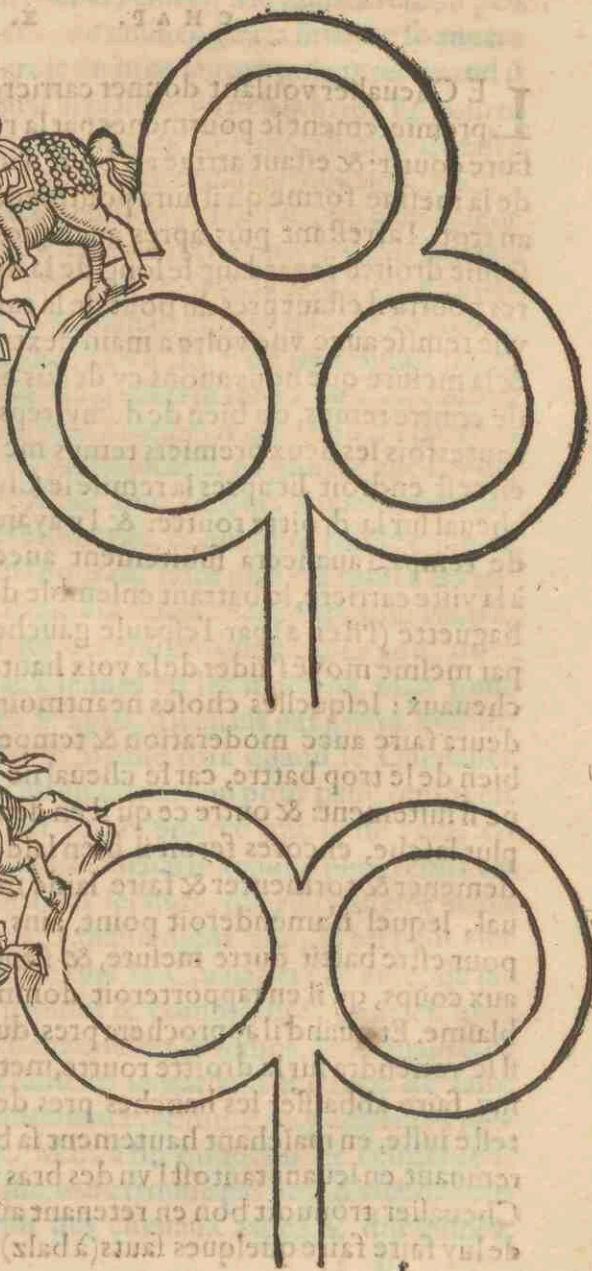
Dessin





**Q**uand on voudra manier le cheual en voltant au trot ou au galop, il faudra obseruer la forme figuree au dessein cy dessous. Et sil semble bon au Cheualier ne seruir fors de celuy auquel n'y a que deux ronds, faire le pourra en maniant cheuaux ieunes: pour le regard desquels ie serois bien de son aduis en cest endroit: à fin de ne leur brouiller le cerueau. Et quand on les exercera en ce maniemment, soit en trottant ou en galloper, si on les fait volter à main dextre, faudra faire en sorte que le bras & l'espaule gauche passent deuant: & quand on les fera volter à main senestre, pareillement que le bras & l'espaule droite aillent les premiers en auant. Or est ce maniemment grandement proufitable & auantageux, non seulement pour les cheuaux ieunes, mais aussi pour ceux qui sont ia auancez en aage, car il vaut à beaucoup d'effects: aux ieunes pour les apprendre, & leur faire gagner haleine, aux plus aagez, pour leur ramentenir ce qu'ils ont pieça appris, & neantmoins les maintenir tousiours en haleine.

Desseins





**L**E Cheualier voulant donner carriere à son cheual, doit  
 premierement le pourmener par la routte où il le veut  
 faire courir: & estant arriué au bout d'icelle, le faire volter  
 de la mesme forme qu'il aura pourmené, soit au pas, ou soit  
 au trot, l'arrestant puis apres avecques la teste & la per-  
 sonne droite regardant le long de la dicte carriere. Enco-  
 res pourra il estant pres du bout de la carriere, luy faire faire  
 vne remise avec vne volte à main dextre, y tenant la forme  
 & la mesure que nous auons cy dessus enseignee en la volte  
 de contre temps, ou bien de demy téps, ou de tout temps:  
 toutesfois les deux premiers temps me semblent meilleurs  
 en cest endroit Et apres la remise le Cheualier tiendra son  
 cheual sur la droite routte: & l'y ayant tenu quelque peu  
 de temps, l'auancera subitement avec toute la personne  
 à la viste carriere, le battant ensemble des esperons, & de la  
 baguette (s'il en a) par l'espaule gauche: & pourra encores  
 par mesme moyé s'aider de la voix haute & terrible en aucús  
 cheuaux: lesquelles choses neantmoins le sage Cheualier  
 deura faire avec moderation & temperament. Et se garde  
 bien de le trop battre, car le cheual ne courroit pas si bien  
 ne si iustement: & outre ce qu'il en deuiendroit plus flaq &  
 plus lasche, encores feroit il bien laid voir le Cheualier se  
 demener & tormenter & faire laide mine en battât le che-  
 ual, lequel n'amenderoit point, ains empireroit plustost  
 pour estre battu outre mesure, & s'endurceroit tellement  
 aux coups, qu'il en rapporteroit dommage, & le Cheualier  
 blasme. Et quand il approchera pres du bout de la carriere,  
 il le retiendra sur la droite routte, mettant toute peine de  
 luy faire abbaïsser les hanches pres de terre, & porter la  
 teste iuste, en maschant hautement sa bride & tousiours se  
 remuant, en leuant tantost l'vn des bras tãtost l'autre. Et si le  
 Cheualier trouuoit bon en retenant au bout de la carriere  
 de luy faire faire quelques sauts (à balz) balancez, il le pour-  
 ra faire

ra faire: comme ie l'enseigneray cy après plus au long au chapitre de ce maniemment. Mais aussi aduise le Cheualier qu'auant le faire ainsi (baiser) sauter, il le faudra retenir peu à peu tout doucement, de crainte qu'à la fin il ne se mette en fuite, qui le garderoit de bien sauter: puis apres quand il voudra qu'il saute, qu'il luy lasche vn peu la bride Et pourra encores le Cheualier tenir autre moyen, comme de faire faire au cheual à la fin de la carriere avec telle mesure qu'il voudra deux ou quatre remises: (car il faut qu'elles soient en nombre pair) & puis apres le retenir sur le droit sentier, avec posades, si bon luy semble. Si se fault il bien donner garde de ne luy faire faire iamais choses que ses forces ne puissent porter, de peur qu'en fin il ne demourast las & rompu, car ce faisant le Cheualier se feroit paroistre homme de petit iugement, & si donneroit occasion de faire tenir luy & son cheual en peu d'estime. Et pource que i'ay dit que le bruit de la voix fait bon secours à quelques cheuaux, cōme aussi fait le sifflemēt, & quelque fois le coup de la bagnettes, neátmoins pour me faire plus claiement entendre, & à fin qu'on n'abuse à la fois d'vn secours pour l'autre, ie dy encores que toutes ces choses sont bonnes pour aider à enseigner les cheuaux ieunes en les maniant, mais pour ceux qui sont ia aagez & apri, il n'en est pas grand besoin. Et entre autres choses ie blasme fort quand le Cheualier faisant les armes, soit à bon escient ou pour passe temps est contraint s'en aider par force: pource que ie ne vueil en maniere que ce soit que le cheual se trouue plus remis ou nouveau par faute de tout secours, & principalement de la voix. Pareillement aux maniēmens esquels on peut vser de la bague, ie desire que le Cheualier s'en aide, de façon qu'il en ressent prouffit & commodité, pour en bien scauoir chastier son cheual, selon le temps, & sa qualité, & avec grace & temperament: se gardant sur tout de faire quelque mauuaise contenance, cōme ie voy aduenir à plusieurs cheuaucheurs. Mais à fin qu'aucun ne s'esmerueille de m'ouyr dire, que ie ne trouue pas bon d'vsr de tous ces secours à l'endroit des cheuaux aagez & disciplinez,



combien qu'ils soient bons de foy pour-ueu qu'on s'en fer-  
 ue en tēps & lieu: ie vueil bien icy declarer mon intention,  
 & la cause de mon tel aduis. qui est, qu'entre les autres mau-  
 uaises parties d'un cheualier il le fait fort mauuais ouïr crier  
 à cheual, & fort laid voir se tourmenter, & remuer la te-  
 ste, & les autres membres, & aussi faire telles autres sot-  
 tes & mal gracieuses contenance: mais se doit par fois  
 quelque peu mouuoir & avec bonne grace, aux temps &  
 lieux qu'il pense avec le mouuement de la voix ou de quel-  
 que membre, pouuoir faire aussi quelque bon secours à  
 son cheual, à fin de luy faire entendre sa volonté, & au sur-  
 plus faire cognoistre aux regardans, qu'il n'est pas picqué  
 & fiché sur vn cheual comme vn image: mais qu'il y est bien  
 & adroit. Encores me deplaisent en vn braue Cheualier  
 ce criement de la voix & sifflement de baguette, pour ce  
 que sont façons de faire plus vsitees, & de fait mieux fean-  
 tes à cochiers & charetiers, qu'à Gentilshommes & Cheua-  
 liers & lesquelles telles gens ont acoustumees en chassant  
 & guidant les lourds cheuaux de leurs coches & charettes,  
 portans tousiours ou fouet ou verge en la main, & crians  
 leur, hay, & leur, hurehau, à toutes heurtes. Aufquelles fa-  
 çons le cheual estant acoustumé, deuroit d'autant moins es-  
 tre estimé pource qu'auenant que le Cheualier ne peust ou  
 ne voulut en vser pour quelque occasion que ce fust, le che-  
 ual ne les sentant point s'en rendroit beaucoup moins o-  
 beissant, Et toutesfois ne faut pas que le cheual trouue es-  
 trange de n'estre point secouru par tels moyens, ny le Che-  
 ualier de ne se trouuer point de baguette en main. Ce que  
 ie dy, à cause que i'en voy plusieurs tant accoustumez à por-  
 ter baguette, que quelque fois n'en ayât point, sans y penser  
 ils remuent & main & bras, tout ainsi cōme fils en tenoient  
 vne, & plus encore que fils en auoient: tellement qu'il sem-  
 ble proprement que la baguette soit nee avec eux, & que  
 la perdans, ils perdent toute contenance. Toutesfois si le  
 Cheualier trouue bon de s'en seruir quelquefois par braua-  
 de ou contenance, s'en serue avec telle dexterité, qu'il puif-  
 se par

se par mesme moyen contenter & soy & ceux qui le regardent. Et encores, si bon luy semble en pourra-il bien gratter le col des cheuaux qu'il cheuachera, pourueu qu'ils soient ieunes, & qu'ils luy donnent quelque occasion d'estre mignardez & caresez. Auquel cas il les pourra flatter non seulement avec la baguette, mais aussi avec la main & la voix & autres semblables carezses : desquelles il faidra le plus qu'il pourra, à fin de leur donner tousiours meilleur courage de bien faire. Mais pource que ie ne voudrois nullemēt qu'aucun eust pris opinion, que i'ignorasse de quel effect peut le secours de la voix, me l'oyant presentement ainsi blasmer & abhorrir, à l'édroit principalemēt des cheuaux ia disciplinez, à ceste cause r'ay bien voulu icy en declarer plus au long mon aduis, & aussi à fin d'enseigner aux aprētis le moyen de s'en seruir & d'en bien vser, nommément en dressant & maniant cheuaux ieunes, & non encores bien instruits. Je dy donc que le secours de la voix est de tel effect enuers le cheual qu'oultre ce qu'il en a grande crainte, encores luy accroit elle le courage & le reueille & regaillardist, selon le chāgement des tons, d'icelle. Et en cela aduient aux cheuaux comme aux soldats, lesquels lassez & anochalis par le trauail de la guerre, resentans neantmoins le hautain & gaillard son des siffres, tabours, & trompettes, reprēnēt cueur & courage, & semble qu'ils redoublēt leurs forces. Ce qui procede (à mon aduis) de ce grand plaisir & contentement que l'esprit perçoit & reçoit de l'armonie des instrumens, laquelle est de tel effect & vertu que ragailardissans les esprits elle rauie par mesme moyen tous les membres du corps, comme semblablement au son de tout autre instrumēt plaisant & allegrement touché, nous voyōs nos esprits (pour melancholiques & attristez, qu'ils puissent estre) reprendre neantmoins quelque point d'allegresse, qui fait pareillement regaillardir tous les membres: & au contraire autres instrumens mal plaisans & mal touchez (quelques ioyeux que soient les hommes, les oyans sonner) les rendent neantmoins en vn instāt tristes, languoureux, & me-



lancoliques. Tout ainsi aduient il de la voix de l'homme, laquelle entendue du cheual selon l'accent ou plaissant, ou terrible, que le Cheualier luy donne, rend pareille ment le cheual, ou craintif, ou allegre, luy fait perdre la foiblesse & mollesse de cueur, luy accroist le courage & les forces: à quel effect ne paruiét autre moyen ou secorus quelconque. Et neantmois avec tout cela, ie ne puis ne receuoir ne louër le secours de la voix donné à vn cheual ia aagé ou discipliné, pour les raisons cy dessus recitées: fors en cas de necessité, comme à vn cheual facheux & rebours, à fin de luy oster avec la voix le maling courage qu'il pourroit auoir. Or du moyen qu'il faut tenir à l'accent, ie n'en diray icy autre chose, pource que chacun le sçait, & que plusieurs en ont iaplainement escrit.

*Deffire*

Deffins de la carriere susdicte.



... de plus de cent ans, il ne peut plus...  
 ... par machine moyen seigneur le plus trop le  
 ... le cheval le plus sage, il n'est pas le plus  
 ... pour la belle presence & apparence du  
 ... tout avec un grand air de noblese  
 ... que l'on a de ce cheval de belle apparence  
 ... ce cheval est le plus grand force & ma-  
 ... que le chevalier en aidant le cheval à faire  
 ... doit estre avec le grand air de noblese  
 ... touchera le cheval avec la main  
 ... ne que le chevalier en aidant le cheval à faire  
 ... ment avec le chevalier, le cheval au col du  
 ... cheval, sans le toucher toutefois, mais le mouvant & bran-  
 ... lant de son corps, & ne l'aidant pas trop  
 ... lui lâcher le corps, ainsi le tenir en bride  
 ... moyen de tenir les deux. Face faire en le vers tout  
 ... jours aller en un peu pour avec un certain amplement  
 ... & accoustumer de bonne grace. Tant qu'il est simple  
 ... bon au cheval, la fin d'adieu apprennent & avant d'a-  
 ... refter son cheval, il faut faire passer, il la pour faire  
 ... re, pour ce que le cheval se tienne toujours sur la droite route.

Chapitre



*Vn agrup  
par vn ac  
croupisse-  
ment, vn  
amoncelle  
ment.*

**C**Ognoissans que ie ne puis bonnemēt bié faire entêdre au Cheualier le galop racourcy, ny par parolles, ny par figures qui puissent suffire, i'y ay encores voulu adiouster son temps & mesure en Musique, laquelle on verra cy dessous figuree: pource qu'il est necessairement besoin d'observer ledit temps & mesure, i'enten, si on veut que le cheual face vn (aggrupar) amoncellement de bonne grace: auquel faut prendre garde à ce qu'il porte bien la teste, auant le frôt plus que le muffle, ou museau (côme on le voudra appeller) & moins encores à la guise que la portent les beliers se voulans heurter ou cocher, car ils auancent trop le front, & par mesme moyen retirent ils aussi trop le muffle. Estant doncques le front la partie du cheual la plus forte, & le muffle aussi la plus foible, il fault non seulement pour cest effect & pour la belle presence & apparence du cheual, mais aussi pour luy faire auoir façon & grace en tous autres maniements luy faire porter la teste de la sorte que i'ay n'aguere enseigné: pource qu'outre la belle apparence, encores en aura il plus grande force Et le moyen & maniere que gardera le Cheualier en aidant le cheual à faire le galop susdit, doit estre avec le gras de la iâbe duquel il luy touchera & pressera le vètre, avec la voix basse de la mesure que montre la Musique cy dessous figuree & semblablement avecques la baguette, la tenant au trauers du col du cheual, sans le toucher toutefois, mais la mouuant & branlant de sorte qu'elle ondoye vn petit: & ne faudra aussi trop luy lascher ne trop luy tirer la bride, ains le tenir en bride moyennement entre les deux. Et ce faisâs on le verra tousiours aller auant peu à peu avec vn certain amoncellement & acroupissement de bonne grace. Tant est que sil semble bon au Cheualier, à la fin dudit maniemēt, & auant qu'arrestar son cheual luy faire faire vne passade, il la pourra faire, pourueu qu'il le tienne tousiours sur la droite route.





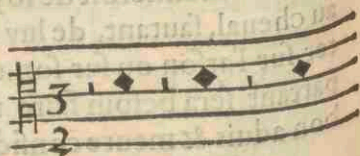
**Q** V and on voudra, maniant le cheual, luy faire faire fauts  
 (à balz) balâces, lors sera besoin au Cheualier obseruer  
 le téps & la mesure de la Musiquecy deffous figuree. Et à fin  
 que pour cest effect le Cheualier puisse donner à son cheual  
 le secours qu'il luy sera necessaire, ie l'aduise, que quand le  
 cheual se voudra sousteuer pour faire le faut, & au téps que  
 le Cheualier commencera à luy crier le, ah, ainsi qu'il est  
 figuré en la Musique, alors faudra qu'il l'aide avec la voix  
 claire & gaye, & qu'avec les deux esperons egaux il le pique  
 au ventre le long des sangles, & qu'il luy face pareillement  
 fiffler la bague, la renuerfant par dessus l'espaule gauche,  
 à fin que le bout en vienne descendre dessus les hanches du  
 cheual: aussi luy faudra quelque peu lascher la bride & n'ou-  
 blier pas à faire toutes les choses susdites ensemble, suiuant  
 la Musique pour guide, de sorte qu'en disans le, ah, elles s'ac-  
 cordent toutes ensemble. Et si on luy voudra faire faire  
 plus d'un faut, aussi faudra il à chacun faut obseruer ceste  
 mesme forme: car ce faisant on luy verra faire tous ses fauts  
 gaillardement & de bonne grace, & haults de iuste mesure  
 Et ce faut, ou fauts (à bals) balancez, peult on faire faire au  
 cheual, à la fin de la carriere (du repolon) passade, ou de la  
 remise. Encores vueil ie bien aduertir le Cheualier auant  
 que passer plus outre, qu'à chacune fois qu'il fera sauter son  
 cheual, il faut qu'il se tienne ferme & assuré en la selle. Et  
 combien que chacun sçache que le moyen de se tenir fer-  
 me & fort est de ferrer les genoils, & estre aucunement rô-  
 pu & accoustumé à cheuaucher: neantmoins faut encores  
 entendre que la selle du cheual ne doit pas estre longue de  
 heur ou baste à fin que le genoil soit en liberté, & qu'au be-  
 soin de le mouuoir, sa force soit de la longueur de la baste,  
 tellement empeschee que le Cheualier ne s'en puisse aider  
 à son aise: comme aussi à la verité ne pourroit il faire, quand  
 son genoil en demoureroit couuert. Et combien que par le  
 passé aucuns Cheualiers costumierement vsassent de bastes  
 longues

longues aux selles de leurs cheuaux, toutesfois s'en acou-  
troient ils de ceste façon pour la defense de leur genoil en  
la presse & rencontre d'autres cheuaux. De fait à l'occaf-  
ion des longues bastes de leurs selles ils vsoient pareillement  
d'esperons si longs de verge, que nous estions esbahis de les  
voir, & s'en aidoyent expressement, à fin de pouuoir piquer  
leurs cheuaux à leur aise & commodité ne pouuans sinon  
avec grande peine plier le genoil, ce que s'efforceans faire,  
ils se laissoient tomber le nez deuant. Encores pour cest  
effect fault se donner garde que l'estriuiere ne soit pas atta-  
chee si pres de la baste, pource qu'elle empescheroit le che-  
uauteur, & le garderoit de demourer si fort & si ferme en  
selle: & pareillement fault aduiser que les coussinetz de la  
selle soient de moyenne grosseur: car filz estoient par trop  
gros, ils estaindroient aussi par trop la cuisse du Cheualier.  
Semblablement se fault garder que le siege de la selle ne  
soit trop estroit: ains de telle moderee largeur que le Che-  
ualier, selon l'occasion y puisse demourer à son aise. Toutes  
lesquelles choses estans autrement faictes que ie n'en ay  
donné l'aduis, empescheroiēt d'autant le Cheualier d'estre  
ferme & aisé à cheual, & pourroient estre cause qu'au  
lieu de donner aux regardans plaisir du maniement du che-  
ual, il en donneroit de soy mesmes: pource qu'il seroit aisé  
au cheual, sautant, de luy faire perdre les estriers ou le iet-  
ter sur l'arson ou sur son col, ou le renuerser par terre: &  
partant sera besoin faire toutes les choses dessusdites par  
bon aduis & meure consideration.



LI VRE

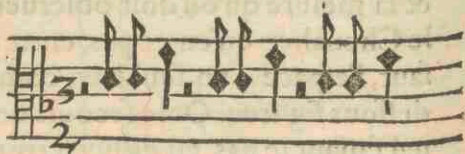
Musique & dessein dudit manieiment.



ah ah ah

**E**Ntendant discourir en ce chapitre touchant le maniemēt d'un pas & vn saut, ie dy en premier lieu que le Cheualier doit faire faire vn pas à son cheual, & puis vn saut incontinēt apres ce pas, l'auançat tousiours d'autāt qu'il saute. Et pource que ie sçay estre grand besoin d'entendre le tēps & la mesure qu'ou doit obseruer en tel maniemment: sache le Cheualier qu'en ce pas, entre l'espace de deux, ah, & au saut, l'espace d'un seul, hay, comme montre la Musique cy deffous figuree. Or le secours que lon doit donner au cheual faisant le pas, est de luy ferrer les gras des iambes contre le ventre & luy lascher vn peu la bride avec la voix basse, ainsi qu'enseigne le chant de la musique. Puis apres que ce pas fera acheué, & que le cheual se commencera à sous leuer pour faire le saut, quand se vient sur le hay, lors son secours sera de luy lascher plus fort la bride, & le piquer des esperons, en hauffant la voix, comme montre la Musique: encores y pourra lon adiouster le sifflement de la baguette, pour veu que le Cheualier en vse de la forme que i ay enseignee au precedent chapitre. Et sil veult luy faire tirer ruades, luy auance la baguette iusques sur les hanches: & sur tout qu'il aduise bien d'vnir ensemble, & iustement accompagner toutes les choses susdictes, ie dy, tant le sifflement de la baguette, comme le hay, & les esperons, avec le laschement de bride, sil veult que le cheual face chose bonne. Encores doit estre le Cheualier aduertty, que quand il commencera de ceste mesure, fault qu'avec icelle il pour suiue le maniemment iusques à la fin. Sur laquelle il ne fera faire au cheual, ne carriere ne remise: mais le fera seulement trotter en le pourmenant par le mesme lieu, auquel il l'aura manié: ce qu'il pourra aussi bien faire auant que le faire sauter, & le fera puis apres, sil voudra, pour l'efforer & racoiser, & luy faire reprendre haleine au mesme lieu, auquel il aura pris le traual: & ce faisant, le tout reuiendra à bon effect.





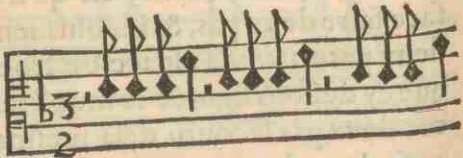
ah ah hay ah ah hay ah ah hay

**B**ien que ie sache que peu de cheuaults se trouuent propres pour faire ce maniemment de deux pas & vn saut toutesfois ie ne vueil icy omettre d'enseigner au Cheualier la forme & le moyen qu'il y deura obseruer, lors qu'à luy s'offrira l'occasion de le pouuoir ou vouloir faire. Or la maniere qu'il y doit suiure, est qu'il auance son cheual & luy face faire deux pas, & incontinent apres, vn saut: Ausquelz deux pas entrera l'espace de trois, ah, ainsi que la Musique cy dessous figurée le monstre. Et sera le cheual faisant ces deux pas secouru de la mesme forme que i'ay declarée au seul pas du precedent chapitre, Le moyen duquel secours est avec le gras de la iambe, la voix basse, & vn peu de relaschement de bride. Semblablement faisans le saut, il sera aidé de la mesme sorte que i'ay dit au susdit chapitre sçauoir est, avec les esperons, la baguette, la voix haussée, & relaschement de bride vn peu plus fort qu'on ne luy donne au pas. Et apres qu'il aura acheué ces sauts, & le surplus de ce maniemment, se garde bien le Cheualier de luy faire faire autre chose, sinon le faire aller au trot deuant & apres, au mesme lieu auquel il aura esté manié, comme i'ay dit au chapitre precedent.



LIVRE

Musique & dessein dudit manieement.



ah ah ah hay ah ah ah hay ah ah ah hay

*Du maniemment avec sauts de mouton, avec la Musique & de  
deffin d'iceluy.* CHAP. XV.

**Q**Vand le Cheualier voudra que son cheual face vn ou plusieurs sauts de mouton (ainsi sont ils nommez, pource qu'ils sont semblables à ceux que font les moutons) ie l'aduise, qu'il se doit aider de la mesure des sauts (à balz) balancez, pource que le saut de mouton n'a point de mesure ne de temps propre pour soy: Et neantmois ceux cy ont vn autre nom: à cause que quand le cheual fait sauts balancez, il l'auance avec la teste: ou en faisant le saut de mouton combien qu'il monte plus haut, toutesfois pour bien le faire, il doit rechoir au mesme lieu, duquel il s'est soufleué pour faire le saut. Or est il bien requis, voire necessaire au Cheualier d'entendre le moyen qu'il doit tenir pour faire faire ce saut à son cheual bien & dextremment: & partant dy ie pour luy en donner aduis, qu'il se doit bien garder de luy faire faire à la fin de la carriere, ny des remises ny de quelque autre maniemment que ce soit, fors de la passade: à la fin de laquelle il l'y pourra bien auancer, non si promptement mais luy donnant seulement espace de prendre vn peu de secousse ou auantage, à fin qu'il se leue plus hault qu'il ne pourroit faire sans tel aduantage: & lors qu'on le voudra auancer à ceste secousse, le faudra piquer des esperons, non pas fort, mais suffira qu'il les sente, & par mesme moyen luy lascher vn peu la bride. Puis quand on le voudra faire leuer pour le saut, lors qu'on viendra à estre sur le temps (lequel seul la Musique monstre) le faudra aider avec le sifflement de la baguette, luy ceignant d'icelle par fois les deux costes du ventre, & avec la voix haulte & gaillarde ainsi que la Musique l'enseigne, luy tenât au surplus la bride entre deux fers, c'est à dire, ne trop lasche ne trop tiree: Et luy pourra on serrer les gras des iâbes contre le ventre, mais sans le piquer des esperons: car pour le faire leuer en hault, ne le fault pas poindre des esperons, & moins se tenir roide à cheual avec les talons, ny encore le battre par les flancs: car



tous tels chastiemens le feroient plustost glisser & couler en  
 auant. Doit encores le Cheualier quand il fera sauter son  
 cheual, soigneusement se donner garde combien de sauts  
 pourra allegrement porter la force & nature du cheual: à fin  
 que par fois il ne luy en fist tant faire que le dernier fust  
 moins hault, & moins gaillard que les precedens: qui ad-  
 uierdroit tout au rebours de bien: car ie desire que touf-  
 iours le dernier sault soit plus hault & plus gaillard que tous  
 les precedens. A ceste cause fault il bien aduifer combien  
 on luy en fera faire.

*Musique*

Musique & dessein dudit manement.





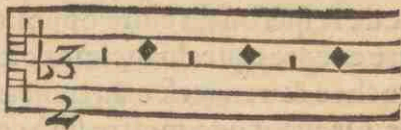
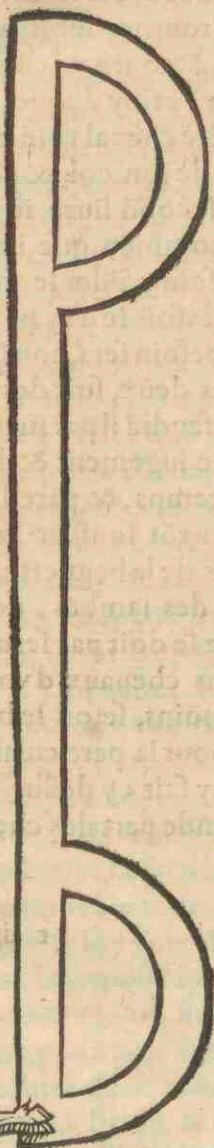
**S**I on veut maniant le cheual luy faire faire vn ou plusieurs sauts à la capriole (ainsi sont ils appelez, pource que les cheureaux sautent de telle façon) faudra aduiser de luy faire ainsi que font les cheureaux sautans: lesquels retombans à terre, ils leuent les hanches Et pource que tel maniemment n'a mesure particuliere pour soy, il sera besoin sy aider d'une autre mesure, comme on a fait à celuy du faut de mouton: à ceste cause vaudra mieux se preualoir de celle la mesme. Mais il fault aduiser qu'autrement s'appelle l'un que l'autre pource que le cheual faisans le faut à la capriole, va en auant, & ne retombe pas au mesme lieu d'où il s'est leué, cōmē il fait au faut de mouton: tirant aussi les ruades toutes d'ifferentes à celles qui se font non seulement au faut de mouton (quand le cheual les faisant, rue) mais aussi en tous autres maniemens: car en cestuy cy le cheual rue en retombant à terre, & aux autres, en se leuant de terre, & montant haut pour sauter: tellement que quand les ruades se font en montant, les cheuaux ne font pas tant de peine à leur cheuauteur, & si ont trop meilleure grace. Partant en ce faut icy, doit le Cheualier estre bien aduisé de se tenir bien à cheual, à cause de ceste maniere de ruer: car sil n'y aduise, il est en danger de perdre les arçons, tant ce faut est fascheux & malaisé & neâtmoins le peult le Cheualier faire faire deuant la volte de la remise, ou apres l'auoir tenu sur la droite routte, ou bien à la fin de la carriere, ou de la passade. Pour bié & dextremēt le faire, le Cheualier baillera au cheual tel secours que ie luy vois dire: quand il voudra faire sauter son cheual, lors qu'il s'approchera du bout, ou de la remise, ou de la carriere, ou de la passade, il s'en ira le retenant & recueillant peu à peu avec la bride: & apres qu'il luy aura osté ceste furie de la fuite, il luy tournera rendre & lascher quelque peu la bride, & lors qu'il le sentira sousleuer pour faire le faut, il l'aidera avec les esperons egaux, ensemble avec la bagueette, de laquelle il luy battra les flancs des deux

deux costez par dessus main, & encores l'euillera avec la voix haulte & gaillarde, ainsi que monstre la Musique. Puis incontinent qu'apres le sault il sera retombé à terre, le faudra encores retenir & recueillir avec la bride, & si on ne le veult tenir sur la droite, plier & tourner subit la main du costé qu'on voudra le faire volter, & tout à vn coup le poindre de l'esperon du costé opposité à celuy duquel il volte, & faire encores que du mesme costé le cheual voie la baguette couchee & renuersee au trauers de son col, & pendant en bas. Or auant que mettre fin à ce second liure, ie vueil bien encores aduertir le Cheualier combien que i'aye dit en quelques maniemens qu'il est besoin y aider le cheual avec le sifflement de la baguette: toutesfois ie n'ay pas entendu defendre qu'on ne l'en batte ou besoin sera, non seulement d'vn des costez mais de tous les deux, soit des hanches, des flâcs, ou du ventre: mais aussi faudra il par mesme moyé que le sage Cheualier le face avec iugement & discretion, & selon ce que l'occasion & le temps, & pareillement la nature & la force du cheual le pourrôt souffrir: ce que i'enten dire non seulement du secours de la baguette, mais aussi de celuy des esperons, du gras des iambes, de la bride & de la voix. Desquels tous on ne se doit pas seruir en tous maniemens ny à l'endroit de tous cheuaux d'vne mesme forme: mais ores plus, tantost moins, selon le besoin duquel aucun absent ne peut iuger pour la particularité: mais bien dire generalement, côme i'ay fait cy dessus, le moyen qu'on y doit tenir avec la plus grande part des cheuaux mis sur le trottoir pour estre appris.





Musique & dessin dudit maniemment.



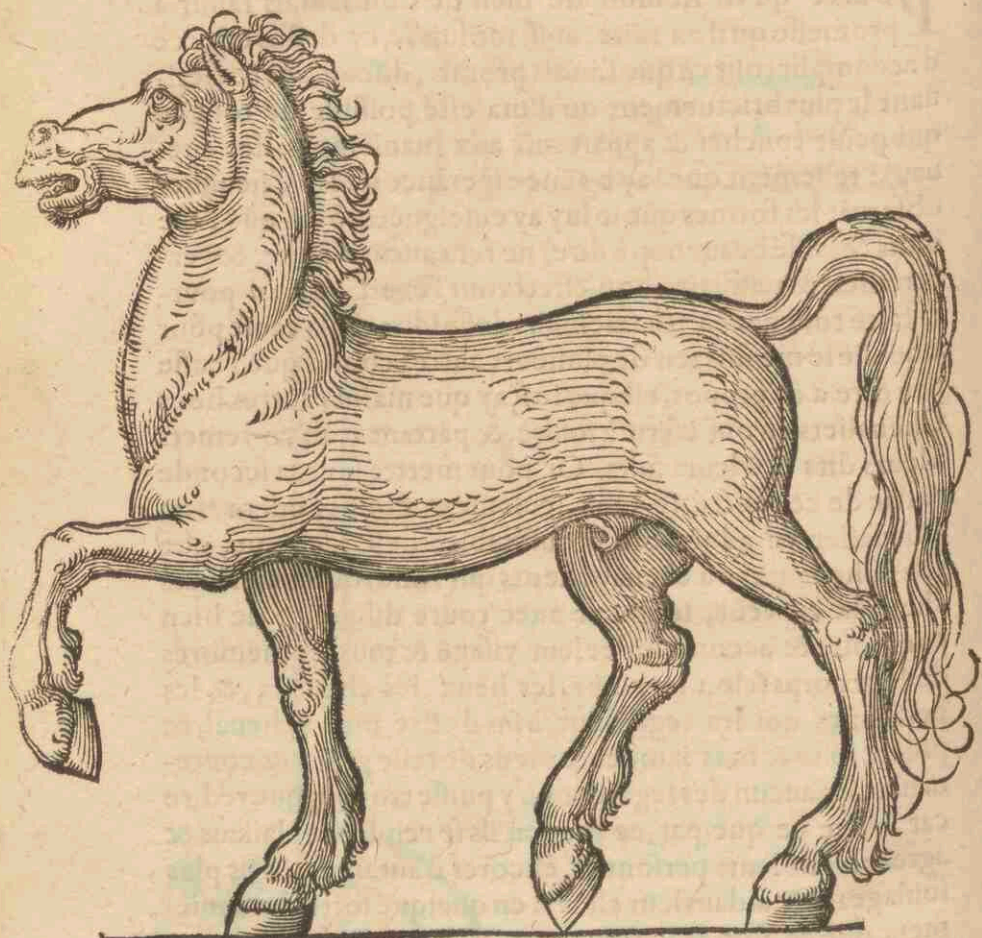
ah ah ah

*L'auteur rend compte de sa promesse, avec vn aduertissement  
nécessaire au Cheualier.*

CHAP. XVII.

**P**ource qu'un homme de bien ne doit iamais faillir à promesse qu'il ait faite, aussi me suis ie cy dessus efforcé d'accomplir tout ce que i'auois promis, discourant & escriuant le plus brieffuement qu'il ma esté possible de tout ce qui peult toucher & appartenir aux maniemens des cheuaux: tellement que i'ay bonne esperance que le Cheualier obseruât les formes que ie luy ay enseignees (bien que i'aye omis & laissé beaucoup à dire) ne fera aucune faute, & verra reuscir & ressortir à bon effect tout l'exercice qu'il pourra faire touchant les maniemens dessusdits. Et la cause pour laquelle ie me suis teu de plusieurs autres choses que i'eusse peu dire à ce propos, est que ie sçay que maints autres bons Cheualiers en ont escrit à suffire, & partant ie m'en remets à leurs dits & à leurs faits. Or pour mettre fin à la seconde partie de ce traicté, ie veux seulement donner encores au Cheualier vn aduis fort prouffitabile: c'est à sçauoir, que tous Cheualiers ou cheuaucheurs qui voudrôt manier leurs cheuaux en veuë, soignent avec toute diligence de bien composer & accommoder leur visage & tous les membres de leur corps selon le temps, les lieux, les cheuaux, & les personnes qui les regardent, à fin d'estre bien à cheual, & porter teste & bras iambes & pieds de telle grace & contenance, qu'aucun des regardans n'y puisse trouuer que redire car outre ce que par ce moyen ils se rendront plaisans & agreables de leurs personnes, encores d'autant serôt ils plus soulageans & aidans leur cheual en quelque sorte de maniemment que ce soit. & le feront paroistre meilleur & plus adroit.





ISP



LIVRE TROISIEME, AVQUEL  
EST TRAICTE LE MOYEN DE BIEN  
ferrer les cheuaux: avec les desseins des fers  
qui y sont propres.

CHAPITRE PREMIER, EN FORME  
DE PROLOGVE.



Ognoissant combié il est requis & neessai-  
re à tout bon Cheualier, qui se delecte en  
l'art, & ayme la vertu de Cheualerie, d'a-  
uoir entiere cognoissance des natures &  
qualitez des ongles & cornes des pieds des  
cheuaux: à fin de bien entendre le moyen  
tant de leur rōgner & oster de l'ongle bien  
à propos, comme aussi de leur bailler fers propices & con-  
uenables à leur nature, & encores à fin de cheuaucher avec  
quelque temperament & discretion, quelques cheuaux qui  
n'ont pas la corne ny l'ongle bonne: i'ay pensé d'adiouster à  
ce traicté ce troisieme liure, pour le prouffit & commodité  
notoire de tous bons Cheualiers: entre lesquels s'en trouue-  
ra quelqu'un des plus delicats, auquel ce subiet des pieds &  
ongles des cheuaux semblera trop bas & peu honorable pour  
sa qualité: attēdu nōme emēt qu'il est traicté par mareschaux  
viles personnes, & qu'il est vulgaire & cogneu à chacun. Au-  
quel ie respon, que, son hōneur sauf, il se trouue au iourd'huy  
bien peu de bons mareschaux: & encore en ceste rarité sont  
ils de telle nature, que le plus souuent ferrans les cheuaux,  
ils ont plus d'esgard à leur proffit & aisance, qu'au besoing &  
commodité du cheual: tellement, que si le Cheualier, à l'oc-  
casion de son ignorance, est cōtraint de sarrester à l'opinion  
de son mareschal, il luy aduiendra aussi bien souuent de voir  
ses cheuaux, ou enclouez, ou mal ferrez, ou autrement of-



senfez & mal accouftrez chose qu'on voit ordinairement tous les iours efcheoir par la paresse, ignorance, ou malice des mareschaux. Veu donc que les pieds sont ceux qui portent tout le reste du corps, & consequemment toute la peine: d'autant plus doit le Cheualier estre curieux de les veoir bien ferrez, & au surplus bien nettoyez & bien accouftrez. A quoy i'enten acheminer le Cheualier par cetraicté, luy faisant entendre par le menu & chapitre à chapitre, tout ce que i'ay pensé estre necessaire & proffitable, tant à luy, qu'à son cheual, pour auoir & tenir son pied net, dispos & bien ferré.

*Aduis touchant la couleur de l'ongle ou corne du pied du cheual,  
& pour cognoistre la bonié ou malice d'icelle.*

## CHAP. II.

**C**omme à tous ceux qui suiuent & embrassent quelque particuliere vertu que ce soit, est besoing premieremēt en auoir quelque clairté & cognoissance, à fin de pouuoir puis apres entrer aux profonds & secrets mysteres & fondemens d'icelles: aussi est il necessaire à tout homme qui prend plaisir à l'art de Cheualerie, duquel icy ie traite, de cognoistre auant toute autre chose les natures & qualitez des ongles des cheuaux, comme seur & ferme fondement de tout l'œuure. Et partant ne vueil ie icy de ma part omettre ou laisser à dire aucune chose qui puisse seruir à la parfaite intelligence de tout ce qui y appartient. Et me desplaiſt assez qu'il ne m'est possible faire absolument entendre la nature & qualité de l'ongle du cheual par le moyen de la couleur d'icelle. De fait i'ay bien voulu veoir tout ce que plusieurs anciens autheurs en ont dit & escrit: & ay trouué par leur opinion que la couleur de la corne du cheual pour estre bonne doit ressembler aux cornes du bouc. Les ieunes specifient la couleur noire: mais non content de l'aduis des vns & des autres, i'en ay voulu plus profondement rechercher la verité & esproouer la bonté d'icelle, non tant par la couleur que par l'experience: mais en la fin i'ay trouué, qu'on n'y peut as-  
feoir

seoir aucun certain iugement par le moyen de la couleur: pource que i'ay veu plusieurs pieds de cheual ayans l'ongle noir, blanc, & meslé, parfaicts en bonté: & en ay aussi veu de toutes ces couleurs qui auoient bon téperamét & suffisante nourriture, & les talons amples, larges, & autrement bons, non toutesfois trop, mais mediocrement bas, & la plante ou le sabot du pied pareillement de bonne proportion avec le dessus lissé & poly, & le cartilage (appelé vulgairement le feton) tresbon, & le surplus du pied conuenablement ferme: qui sont toutes choses requises à la bonté du pied d'un cheual. Au contraire aussi i'ay trouué plusieurs pieds de cheual ayans les ongles blâcs, noirs, & meslez de fort mauuaise sorte, petis & estroits & au surplus tant vnis & polis, qu'à cause de la ressemblâce ils ont esté appellez du nom du coing. I'en ay aussi veu d'autres de mesme couleurs ayâs le cartilage trop mol, & encores si fraile & tédre, qu'il se cassoit à tous propos côme sil eust esté de verre ou de glace. I'en ay encor veu d'autres si larges, q̄ le pied du cheual sembloit à vn châpignon, ou à vn bignet frit en la poisle, tellemét que le mettât à terre la plante du pied touchoit au cartilage. Au cōtraire i'en ay veu d'autres si secs, q̄ le cheual ne se pouuoit porter dessus iceux, & sonnoient cas comme la cohourde d'un pellerin. D'autres encores qui auoient les talons, à cause des humeurs pourris qui y abondoient, aussi mols que paste, & la poincte du pied seiche comme vne chastaigne. D'autres tant tendres & delicats, qu'ils n'eussent peu souffrir attacher vn clou, sans se mettre en pieces. Et d'autres encores, ausquels le fer estant assis, en faisoit creuer le quart. Brief i'y ay veu plusieurs autres choses, desquelles i'espere rendre quelque bonne raison à tous ceux qui voudront prendre la peine de lire ce mien traité. Or ne puis ie croire, qu'aucun ayant cognoissance de toutes ces imperfections ordinairement aduenans aux pieds des cheuaux, me vueille mettre en teste d'aduouier, & vous asseurer pour absolument bonne, vne couleur d'ongle quelle quelle puisse estre plustost que l'autre, sans autrement specifier les circonstances de bonté de pied, cy dessus par moy recitees, ioinctes avec ladicte couleur. A ceste cause

*Piedi co-*  
*dogni:*

*pieds de*  
*mules, ou*  
*en facon*  
*de coing.*

*Fritella,*  
*bignet.*

*Facrepare*  
*il quarto:*  
*fait creuer*  
*le quart.*



ie cōseille à tout bon Cheualier qui prend plaisir à ceste vertu de cheualerie, de rechercher diligemment quelques bōs mareschaux ou autres personages bien experts en cest art (desquels est bien aisé de finer) à fin qu'ils luy puissent enseigner familièrement & doucement en deux ou trois démonstrations ou remonstrances, & sans grande peine les différentes natures & qualitez de toutes sortes d'ongles de cheuaux, dont il pourra resentir pour ce regard grand & profitable soulagement. Toutesfois entant qu'à moy est, ie ne vueil icy faillir de ma part d'en dire par le menu & chapitre à chapitre tout ce que i'en auray par l'art & l'experience, entédu & cogneu pour le support du Cheualier, avec toute la diligence & facilité à moy possible.

*De la difference qu'il y a entre les mains ou pieds de deuant, & les pieds de derriere, & pareillement entre les talons & les poinctes des pieds du cheual.* CHAP. III.

**L** est fort necessaire au Cheualier d'entédre, qu'il y a grande difference des pieds de deuant aux pieds de derriere, & encores des poinctes, aux talons des pieds du cheual. Pour ce que les mains ou pieds de deuant, du milieu en arriere, sont plus sensibles qu'ils ne sont vers la poincte, & les pieds de derriere tout au cōtraire, sont plus sensibles vers la poincte que sur le talon. Partant fault-il bien prendre garde à ces parties les plus sensibles: & principalement à celles des pieds de deuant, lesquels portét toute la peine & tout le poix des deux corps. Nōmeemēt en ferrant les cheuaux, se fault bien garder d'approcher avec les clous tant des talons des pieds de deuant, que de la poincte des pieds de derriere, pour les causes dessusdictes: ains les soulager de toute sa puissance, avec les fers qu'on y applique, à ce qu'ils ne soient, ny trop cordez, ny trop fermement assis: mais mis avec industrie & bon moyen à fin que lesdictes parties ne soient en rien offesees.

*Non sia  
pouero, ne  
troppo as-  
sistato:  
ne soient  
trop cour-  
bez, ny  
trop fer-  
mement  
assis.*

*De quelle façon doiuent estre les bons fers, tant pour les pieds de  
deuant, que pour ceux de derriere.*

## C H A P. IIII.

**L**es fers des pieds de deuant, du milieu en auant, doiuent estre plus ronds que aigus, & du milieu en arriere, doiuent samenuiser & estendre en alongissant, cōme aussi doiuent entieremēt s'estressir en alonguissant les fers des pieds de derriere: ce que i'enten pour l'ordinaire & pour la plus grande part, selon la forme figuree par les desseins qui en sont pourtraits en la fin de ce liure.

*Des crampons, clous à glace, crestes, barbettes, & quelques annelets  
que par fois on met aux fers des pieds de deuant.*

## C H A P. V.

**E**N ce chapitre i'entē parler de l'usage des crampos, clous à glace, crestes, barbettes, & encores de certains annelets que quelquesfois on adiouste aux crampons des fers de deuant. Et pour cest effect ie dy, qu'il n'est pas besoing aux fers de deuant d'vser de ce crampon, que le plus souuent on fait mettre aux fers de derriere: pource que le bon cheuaucheur sert de crampon, & qu'au surplus ce crampon peult nuire au cheval en plusieurs sortes, principalement quand il n'a pas le pied bon: lequel assiant sur terre rabortteuse & mal vnie, outre le dommage que le pied en peult souffrir, encores s'offense bien fort le cheval les nerfs des bras, dont tout le corps puis apres ressent douleur, de laquelle bien souuent le cheual est contraint faire euidente demonstration, comme se douleant & affligé de la passion qu'il reçoit d'estre ferré de ceste sorte, & tant pis luy est encores quand il va par lieux monteux, aspres, & pierreux: car avec tel crampon ne pouuant bonnement le cheual asseoir seurement son pied dessus les pierres, aduient souuent que le pied fuit, & en fuyant luy fait sentir grand mal au talon, lequel est par ce moyen bien fort offensé de la pierre. Or puis qu'il vient icy à propos, ie vueil bié aduertir le Cheualier de la maniere dōt



vſent les Turcs cheuachans par lieux montaigneux & pleins de pierres: qui eſt, que pour garder le taló de leurs cheuaux, ils les ferrent d'vn fer retourné en ſus, qui ſert comme d'eſcu ou pauois à ce talon. Puis à fin que le cheual ne puiſſe ſi facilement gliffer: ains puiſſe fermement arreſter ſon pied, meſmemét en lieu gliffant, ils luy baillét tous clous baſtards, qui ont la teſte faite en forme de petis bouttons, non toutesfois ſi hauts comme clous à glace, mais vn peu plus bas: & par ce moyen n'y l'ongle ne le talon du cheual ne ſe ſentent offenzez des pierres, & meſmes les bras ny les nerfs d'iceux n'en reſſentent aucun mal ny paſſion: & reſte le cheual d'autant ſoulagé en cheminant par les montaignes & deſſus les pierres. Mais retournant à noſtre propos, ie dy, que lon void encores qu'eſtant le fer ainſi cramponné, le cheual lors qu'on le manie eſt touſiours en danger de ce gaſter le pied & deuenir boiteux aduenant qu'il mette l'vn de ſes pieds ſur l'autre, comme lon a veu ſouuent aduenir en faiſant les voltes, & le cheual bien fort ſ'offenſer, ſe donnant de l'vn pied ſur l'autre, combien que le fer euſt ſeulement le crampon à l'Arragonnoife, qui eſt beaucoup moins dangereux que l'autre. D'auantage fait ainſi le fer ainſi cramponné grand mal & notable dommage à l'ongle du cheual qui le porte: pour ce que quand le Cheualier ſe veut ſeruir de tel fer à crampon, il eſt beſoin en le ferrant luy laiſſer plus d'ongle à la poincte, qu'on ne feroit ſans ce crampó: laquelle choſe ne proffite en rien, ains au contraire nuist beaucoup au talon du cheual: car par ce moyen il eſt contraint l'abbaiſſer plus qu'il ne feroit autrement: i'enten ſi on veut qu'il aſſee plainement le pied, & qu'il ne chemine pas ſur la pointe, comme il pourroit faire ſans cela. Et ſi d'auanture le cheual a les talons tendres & foibles de corne, le crampon ſera occaſion de les rendre encores plus foibles, à cauſe de la douleur qu'endurera ceſte partie, & avec elle les nerfs des bras, & encores tant plus aigu ſeroit le crampon, d'autant plus luy feroit il de nuifance: & plus encores quand il n'aſſeroit pas eſgalement le pied à terre, auquel cas il faudroit qu'il fuſt aidé de la groſſeſſe du fer, côme ainſi on a accouſtumé d'en vſer, & ſe doit ainſi fai-

re en effect toutes les fois qu'on se vouldra aider du crâpon, & plustost en faire deux qu'un, que faire ce tort au cheual. le dy encore que lon n'eust autre esgard qu'au pied du cheual, lequel on doit par tous moyens luy faire asseoir esgal sur la terre, pource quel'y asseant inegalemēt ne se peult faire que le cheual n'endure grāde douleur. A ceste cause doit le Cheualier penser trois fois auant que faire crâponner les fers de deuāt de son cheual, & plus encores sil cognoist que le pied de son cheual soit mal propre à supporter telle peine. Mais estant contraint d'en vsfer, il le deura faire faire le plus bas qu'il pourra à l'Arragonnoise. Et sil veult quelquesfois que le crâpō soit plus eminēt & plus gros que la partie interieure du fer, faire le pourra pourueu que ceste grosseur & eminance du crâpon, ne surmonte gueres. Or pour cognoistre (cōme il est necessaire) la differēce qui peult estre entre l'un & l'autre crâpon, ie dy que le crâpon vulgairement appelé à l'Arragōnoise, est plus large, & tire vn peu plus en auant, & le cōmun est plus aigu, & regardedroit en terre. Dōc est besoīn que le Cheualier ne face riē de toutes telles choses sans grāde & meure deliberatiō: car aduiēt le plus souuēt que s'estant aidé de tels crâpons aigus, clous à glace, crestes, barbettes, anelets, & autres fers & secours semblables, le pied du cheual en est d'autant plus pressé & mal aisé, & qu'à cause qu'il n'est pas le plus souuēt ainsi ferré cōme sa nature & qualitez le requierēt, il endure mal & dōmage & de fait s'en deut à bō effect, & quelquefois se perd de ruine, ne se pouuāt soutenir sur les pieds. Mais pource qu'à l'auēture plusieurs ne me vouldrōt croire, en ce que i'ose affermer toutes les choses dessusdictes estre pl<sup>us</sup> nuisibles que profitables, si par viues raisons ie ne leur en fay preuue: à ceste occasiō ie leur respon, & dy pour exēple, q̄ le crâpon est au dessous du pied du cheual, cōme peut estre au dessous du pied de l'hōme vn caillou, ou vn cor pressé du foulier: & qui l'a esprouuē, en peut parler, car non seulemēt en patist le pied pour bō qu'il puisse estre, mais encores s'en ressent la iambe & les nerfs d'icelle, & aucunesfois tout le corps, tant en est grande la douleur. Semblablemēt souffre le cheual & endure grand mal par le moyen des



choses susdictes, & de fait i'en ay par plusieurs fois veu plusieurs experiences à l'endroit de fort bons cheuaux: lesquels auant qu'estre ainsi ferrez estoient fort seurs & aisez, & depuis à cause de l'offense qu'ils en ressentoient, sont à l'improuist tombez en beau chemin. A d'autres i'ay veu perdre & tomber par pieces la plus grande partie des ongles, sur lesquels ils ne se pouuoient puis apres plus soustenir. Et à autres encores i'ay veu à ceste occasion aduenir grandes maladies aux iambes, aux ioinctes, & aux pieds, chose qui aduient aisement, à raison qu'ordinairement les humeurs fluent & decoulent és parties plus foibles & offesees & d'autat plus és parties basses plus promptes à receuoir defluxion. Quant aux annelets, il est vray qu'aucuns croient que les cheuaux en ressentent par fois quelque bon secours, à cause qu'ils en leuent mieux les pieds & les bras, & remuent & manient plus courageusement leurs espaules: toutesfois il me semble, & a tousiours semblé, que les cheuaux ne font & ne peuent faire aucun meilleur & plus hautain maniemment par le moyen de ces annelets: ains que les ayant ils leuent & remuent moins dextrement & commodement les bras & les espaules, qu'ils ne font ne les ayans point: car combien qu'ils semblent ayans les annelets, estre plus prompts à les leuer & manier, neantmoins ceste promptitude ne leur part d'aucune bonne volonté, qui leur en soit accreüe, ains du mal & passion qu'ils endurent pressez & vexez de tels annelets: desquels partant ils reçoient plus de nuissance, que de bon secours. Dequoy en vn mot ie puis faire la preuue certaine, de ce, qu'il ne se trouuera cheual ayant mauuais pieds (ce qu'on pourra cognoistre du premier couple faisant trotter) qui ne leue promptement & proprement les bras, & qui tant plus ne les hausse, tant plus il aura les pieds mauuais, & le terren dur. Ce que toutesfois ie n'enten pas dire de tous mauuais pieds de cheual, comme sont ceux qui ont & tiennent des mulins, ou de l'encastellé, & au surplus n'ont pas leur requis nourrissement: mais de ceux qui n'ont pas seulement leur deuë nourriture: ains en ont plus qu'il ne leur en fault, tellement que l'abondance & superfluité, avec la malice de l'ongle,

gle, sont cause d'y faire decouler & assembler plusieurs humeurs mauuaises & corrompues qui offensent celle partie, laquelle appuyee sur la terre dure, sent douleur, & principalement au trot (qui est à la plupart des cheuaux coustumierement fascheux & desplaisant): & partant le cheual trotant, ressautant ceste douleur en mettans le pied à terre, pour cuider fuir ce mal, leue soudainement les bras: & en aduiét aux cheuaux tout ainsi qu'aux hommes, lesquels cheu minans, toutesfois qu'ils ont chose qui leur offense le pied, ils le releuent pomptement, ayans opinion que c'est la terre & non le caillou, ou le cor qui les offéce. Toutefois ne vueil ie pas nier, que le cheual qui a bon pied puisse aussi bien manier ses bras qu'un autre qui aura le pied mauuais: ains au contraire ie dy qu'il les pourra encore mieux manier, pourueu qu'il y ait en luy & force & legereté, qui sont les deux principaux moyens de bien faire mouuoir au cheual, & les bras & les espauls. Pour resoudre donc, ie dy que tels anelets, à cause de la douleur qu'ils donnent & font au pied du cheual, ils luy font aussi plus tost & plus haut leuer les bras: & qui les luy aura fait ou fera porter, fil y regarde de bien pres, cognoistra que trotant il les leuera plus tost & plus haut que de coustume, mais comme parties douloureuses. Et partant, qui me croira, n'en fera ia porter à son cheual: mais outre ce, aduifera soigneusement à toute autre chose qu'il pourra faire, & tiendra pour ferme & resolu, que si le cheual, pour cause que ce soit s'offense le pied & y sent douleur en le posant sur la terre il n'aura autres parties de son corps, de laquelle il se puisse dextrement aider, pour bonne qu'elle puisse estre: car il est trop clair à chacun qu'un cheual ne peult cheminer sans pieds. Donc concludant, ie dy que le Cheualier cognoissant le grand dommage qui peult aduenir à son cheual par le moyen des choses susdites, il les doit fuir & en vser le moins qu'il pourra: & si est d'auenture contraint quelquesfois de s'en aider, qu'il aduise soigneusement à cè qu'au reste son cheual soit bien ferré, & secouru de tout autre secours possible, tant pour le regard du fer, qu'aussi de quelques pattons qu'on luy pourra



aussi oindre & frotter: comme aussi sera bon & expedient luy baigner, lauer & frotter quelquesfois les bras de quelques baings & lauemens à ce propres & necessaires, tant pour conforter les nerfs, que pour tenir tousiours ces parties seiches, & empescher que les mauuais humeurs n'y descendent.

*D'une maniere de fer, & de certains clouds, qui seruent au lieu des crampons, clouds à glace & crestes susdites.*

C A A P. VI.

**V**Oyant & cognoissant, que ceux qui pour les pieds de deuant de leurs cheuaux s'aident de crampons aigus, clouds à glace, & crestes pour les cuider garder de glisser, ne s'aduisent pas du dommage & tort qu'ils leur font: ie leur vueil bien icy donner aduis, qu'au lieu des choses susdites, ils se doiuent seruir de certaine espece de fer, qu'on a en nostre pays d'Italie coustume de bailler aux cheuaux Barbes, Genets, & Turcs, quand on les veult faire courir le palle: lequel s'attache aussi bien & mieux, & sert & prouffite encores d'auantage, que toutes les choses susdites. Lequel fer est fait de telle maniere, que par dehors il y a vn petit cercle à l'entour, qui est dentelé en forme de petite Scie, qui s'attache & pince fort bien, & neâtmoins ne fait mal ou nuisance aucune aux pieds ny aux nerfs du cheual. Or faut il qu'il soit fait de fer qui ne soit pas trop tendre, mais cru, dur, & bien trempé, & au surplus bien battu, à fin qu'il en soit plus dur: pource que se trouuant tendre, ce petit cercle aisement s'en iroit en pieces. Mais auant que le tremper & mettre en œuure, le faudra bien adiufter au pied du cheual: & neantmoins sera en la liberté & discretion du Cheualier de faire faire les dents & pointes de ce petit cercle plus ou moins aigues avec la lime, ainsi que meilleur luy semblera, & au surplus debura se donner garde que la grosseur du derriere de ce fer responde & soit égale aux dents ou pointes du susdit petit cercle: & encore, s'il veult pourra il faire mettre vne bordure sur le milieu dudit petit cercle pour-veu quelle ne surpasse, n'encores qu'elle soit égale

*Il pallio, le palle: c'est vn certain pris acoustumé en Italie pour la course des cheuaux: icy nous le nommerõs pris.*

aux dents ou pointes de ceste sciette ou petit cercle, mais vn peu plus bassette: & apres que tout cela fera bien limé, acoustré & acómodé, on pourra bailler au fer la bõne trépe. Aussi pourra on vsfer au lieu de ceste sciette de celle sorte de clouds, que i'ay dit au chapitre precedent cestuy, estre vsitez par les Tures: & fera-on le fer de deriere de forme de celuy que nous auons dit de la sciete.

*De la forme qu'on doit garder pour ouuir le talon & le cartilage du pied du cheual: & pour vider la pointe de l'ongle, & iceluy nettoyer par dedans.* CHAP. VII.

**L**E talon, avec le cartilage ou tendron (appellé en Italien le fetton) principalement aux pieds de deuant, doit estre moyennement ouuert, sans que l'ouuerture auance & entre trop en dedans, mais plus ou moins, selon la bonté du pied lequel moins sera bon de tant plus pres y faudra il prendre garde, à fin de ne l'affoiblir par vne trop gráde ouuerture. Et si quelque fois il aduenoit (comme i'ay veu souuant aduenir en aucuns cheuaux par la negligence de ceux qui en auoiet la charge) que le talon fust de telle sorte endurcy que aucun paroir ne peust de rien seruir pour l'ouuir & oster de l'ongle de celle part, ie vous aduertis que lors il faudra l'eschauffer avec vn fer moyennement chault: car par ce moyen il samolira, & lors en pourra on oster autant que besoin fera, selon la nature & qualité de l'ongle. Encores le pourra on baigner en eau chaulde au lieu d'y appliquer ce fer chauld, qui sera vn autre moyen autant ou plus aisé pour l'amollir: car la corne du pied du cheual resésble à toute autre corne, en ce qu'elle samolit à la chaleur. Au surplus le Cheualier fera oster à son cheual de la pointe de l'ongle autant qu'il verra en estre besoin pour luy donner la proportion conuenable: ce qu'il pourra facilement discerner, luy faisant mettre le pié à terre. Et se nettoiera encore le creux du pied du cheual avec le paroir autant que le Cheualier cognoistra estre besoin: se donnant toutesfois bien garde de le faire attaindre iusques vif.

*toncairo  
paroir.*



**P**ource qu'il aduient quelque fois au mareschal quand il ferre le cheual, de mettre & oster plusieurs fois vn mesme cloud, ou pource qu'il n'entend pas bien ce qu'il fait, ou pource que les clouds sont aisez à se plier il fault que le Cheualier luy face diligemment regarder à tout ce qu'il fait: pource que facilement il pourroit faire vne retraite, ou pource que la pointe du cloud attaindroit le vif, ou pource que le cloud se pourroit aussi tortuer & fociller. Et quelquefois la retraite vient pire & plus facheuse au cheual, que l'enclouure: à ceste cause est bien besoing au Cheualier d'ouuir les yeux en faisant ferre son cheual, & y regarder de bien pres, & d'autant plus quand le pied est abondamment nourry:

*De la forme que doiuent ordinairement auoir les fers des pieds de deuant pour les bien mettre en œuure*

## CHAP. IX.

*Agyapare: c'est quand le cheual s'a croche ou atteint des fers de derriere au fer ou au pied de deuant, ce que les mareschaux & escuiers appellent vulgairement forger.*

**O**rdinairement le fer du pied de deuant ne doit en rien outrepasser l'ongle du pied sur sa pointe, excepté toutesfois au cas qu'elle fust rompue & vsee, mais il doit estre auantageux depuis le milieu en arriere & sauancer vn peu outre l'ongle à fin de le cōseruer: mais aussi sur le derriere il ne doit pas estre court, ains estre iuste & égal au bout du talon du cheual: car sil outrepassoit le talon, le cheual se pourroit bien atteindre & forger avec les fers de derriere: comme aussi estant court sil auoit le talon foible & tendre, il en pourroit souffrir douleur & dommage.

*Quels doiuent ordinairement estre les fers des pieds de derriere.*

## CHAP. X.

**Q**uand il seblera bon au Cheualier que les fers des pieds de derriere, depuis le milieu en arriere, outrepassent & auangent vn peu l'ongle, tant sur les costes que sur le talon il

lon il n'y aura pas grand danger, pource que cela ne peult en rien nuire au cheual: ains plus tost luy profiter: mais aussi sera il bon luy laisser le surplus iuste & égal à l'ongle du cheual

*De la maniere d'aiuster le fer & l'ongle du cheual ensemble.*

CHAP. XI.

**I**L est besoin auant que commencer à mettre les clouds (principalement aux pieds de deuant) que l'ongle du cheual soit bien nettoyé & accoustré comme il doit, & qu'il ait sa proportion conuenable: de quoy (comme i'ay dit cy dessus) on se pourra esclarcir en luy faisans mettre le pied à terre & puis apres on y fera aiuster le fer, ne souffrant en aucune maniere, que par la paresse du mareschal, le pied soit mal à son aise: cest à dire, pour bien aiuster le fer avec l'ongle on rechauffe & rebatre le fer tant & si longuement que besoin sera. Or pour voir si il viédra bien iuste sur le pied, il l'y faudra attacher premierement avec deux clouds seulement, auant qu'y mettre les autres: le premier desquelz sera celuy de la part dedans pied, attaché, au trou du milieu, & s'aidera tousiours le mareschal des pincettes & du marteau pour faire le droit aiustement: l'autre clou sera puis attaché en la partie de dehors pied, pareillement au trou du milieu: & avec ces deux clouds faudra prendre peine que le fer soit bien également aiusté. Quant aux pieds de derriere, on ne peult aussi faillir d'y ficher pareillement les deux clouds du milieu & d'y faire le surplus de l'aiustement de la mesme forme que ie vien de dire. Et apres que tous les clouds y seront ficherz, & repliez en dedans au bas de la corne (comme on a ordinairement acoustumé de faire) il leur faudra lors couper les pointes le plus pres de la corne que faire se pourra, leur laissant toutesfois le bout si long que besoin sera pour le bien riuier: lequel riuement faudra faire apres qu'on aura par dehors bien batu avecques le marteau la teste de chacun cloud, & s'aidier de la tenaille puis apres, en riuant la pointe de chacun d'iceux, du costé de la corne.



*Quels doiuent estre les clouds pour bien affoir les fers des cheuaux.*

**L**Es clouds, desquels on se veult seruir pour bien ferrer vn cheual, doiuent estre larges & téues, & moyénemét longs & faut bien garder qu'ilz ne soient fueillus & pailleus ou autrement durs, Et d'iceux à cheuaux communs, non courriers, en mettre ordinairement huit ou neuf à chacun fer: & aux courriers ou Frisons dix, ou onze, & quelq̄fois plus fil y eschet. Je ne veux pourtant pas nier qu'aux pieds d'aucuns cheuaux il ne suffise d'y en mettre six ou sept, mais il y en a peu de semblables. Et se souuienne le Cheualier que quand ils sont en nombre nompair, le plus grand nombre en doit estre mis du costé de dehors pied, pour ce qu'il n'est pas tant sensible comme le costé dedans pied.

*sfogliosi:  
fueillus  
ou pailleus*

*De la bordure ou pancette que lon met quelquefois au fer.*

**P**Lusieurs cheuaucheurs & mareschaux, pour cuider soulager la plante du pied de deuant du cheual, font faire des fers bordez, tantost plus tantost moins, de ceste maniere. Ils font vn comble, ou relief, ou pancette (comme on le voudra appeller) au milieu du fer: laquelle n'estant aidee d'autre chose reposera seule en terre. Et pource qu'en cela gist bien grande consideration, ie vueil bien aduertir tout homme qui s'en voudra aider, de bien pésar à qui il le veut faire: pource qu'il y a des ongles de cheuaux de telle nature & qualité, qu'ils en ressentiroient plustost nuisance que secours ou profit aucun: & de tant plus si tant estoit que ladicte pancette ne fust faicte & accompagnée ainsi qu'elle doit, & comme i'enseigneray cy apres en temps & lieu. Or puis que iusques icy i'ay tant fait que d'auoir par mes escrits satisfait à ce que ie desirois, qui estoit, desueiller auant toute autre chose les esprits des Cheualiers & cheuaucheurs à l'intelligence, ie viédroy d'ici en auant aux particularitez, & monstreray comment on pourra bien ferrer tous cheuaux,

de

*Colmo,  
comble,  
sommet, à  
dos-d'asie*

quelque sorte, nature, & condition que puissent estre leurs pieds & leurs ongles.

*D'aucuns aduertissemens pour cognoistre le bon pied du cheual,  
& du moyen qu'il fault tenir pour le bien ferrer.*

## CHAP. XIII.

**I**L me souuient auoir dit au second chapitre de ce troisieme liure, de quelle sorte doit estre l'ongle du cheual pour estre bonne: & encores que l'aduis de plusieurs anciens qui en ont escrit, est que l'ongle du cheual pour estre bonne doit estre de la couleur de la corne d'un bouc: mais ie vueil maintenant dire que mon opinion n'est pas qu'elle doie du tout estre semblable, pource qu'elle seroit sercleuse: laquelle chose ne fut iamais estimee ne trouuee bonne. Mais quant au pied de deuant se trouueront les *Cerchiofa,* cercleuse. bonnes parties, desquelles i'ay parlé cy deuant, lors le faudra ferrer d'un fer de la forme aussi cy deuant dicte: auquel, fil est besoin, on pourra faire un crampon, pour-veu qu'il soit à l'Arragonnoise, & le faudra aussi tenir large de verge, & grosset par derriere, à fin que les poulx n'en soient offe- *Et polse,* les poulx. sez. Et si on n'y met qu'un crampon, il doit bien aduiser que l'autre costé du fer soit gros, de sorte qu'il ne puisse esgaller. Et si daventure il le surpassoit, faudroit que ce fust de bien peu, à fin que le cheual (s'il est possible) puisse mettre le pied à terre egal & pareil, & non en balance ou contrepoix, côme il feroit ne luy baillant qu'un crampon sans le secours dessusdict. Si mieux on n'aymoit faire que du costé du crampon on luy ostast & coupast de l'ongle d'auantage que de l'autre: ce qui ne feroit bien ne profit aucun au pied du cheual ioint que pour un cheual qu'on pourra trouuer assez fort pour porter ce tormét, il s'en trouuera vint autres qui ne le pourrôt endurer. Tant est que le pouuât faire autrement le bon Cheualier ne doit souffrir que le mareschal ou- trage, deschire & deschiquette ainsi l'ongle de son cheual, ains le doit faire cōseruer & tenir étier en toutes sortes qu'il



penfera le pouuoir amender. Le talon duquel pied debura pareillement eſtre moyennent ouuert, & pour bon qu'il puiſſe eſtre, ce faudra neantmoins bien garder d'y entrer trop auât avec le paroir. Au ſurplus du milieu & de la pointe de l'ongle, il ſ'y faudra gouuerner comme i'ay monſtré cy deſſus : c'eſt à ſcauoir, que la pointe ſoit retaillee & eſgalce avec le reſte, & la corne nettooyee par dedans ainſi qu'il appartiendra & avec bon moyen. Obſeruant ſoigneuſement en ceſt endroit & tout autre que fer ſoit touſiours bien aiuſté avec la corne, de ſorte qu'il n'y ſoit ne trop court ou eſtroit, ny trop large & auantageux ſans propos car cela pourroit beaucoup nuire au cheual.

*De l'ongle forte, toutesfois moyennement temperee, avec vn diſcours touchant icelle.*

CHAP. XV.

COMBIEN qu'au ſecond chapitre i'aye quelque peu diſcours de la nature & qualitez des ongles fortes, toutesfois pour n'y auoir à plain ſatisfait à mon gré, ie veux maintenant plus particulierement toucher les conditions d'icelles Or pour y commencer, ie dy qu'elles ont eſté ainſi appelees, pource qu'elles ſont dures: & ſ'en trouuent aucunes de ſi grande durezza, que les vnes ſont fragiles & eſclatantes comme vn verre, les autres ſe caſſent comme vne glace: leſquelles partant ont retenu les noms, les vnes de vitrioles les autres de glacioles: & meritent bien à mon iugement d'eſtre ainſi nommees pource que le plus ſouuent en les ferrant elles ſe caſſent & eſclatent. Mais ie me reſerue à en parler cy apres par le menu, comme ie feray plus à plain en declarant le moyen de les ferrer & conſeruer. Il y a encores vne autre ſorte d'ongles fortes, leſquelles par les grandes chaleurs ont bien à ſouffrir, pource qu'elles deuiennent tellement ſeiches, qu'à grande peine ſe peut le cheual ſouſtenir & porter ſur icelles. Les autres deuiennent comme bignets ou champignons fris en la poiſſe, tant à l'occaſion de leur mauuiſe nature comme auſſi de ce que le cheual aura eſté forbeu, & que l'ongle aura eſté mal ferré. Encores y  
en a il

en ail d'autres qui s'ot bié fort seiches par la pointe: mais les talôs en font si mols & delicats, qu'ils ne peuvent sentir pres de soy aucune chose dure, ce qui aduient à l'occasion des mauuaises humeurs descendues en icelle partie. Autres, encores sont estroictes, en la forme d'vn coing telles que les ont ordinairement les muets. Or pouree que de toutes ces differentes natures & qualitez d'ongles fortes & seiches, ie me suis deliberé de passer plus outre: mais vois dire par le menu le secours que iestime propre & necessaire à chacune d'icelles. Donc quand l'ongle sera forte, mais de moyenne temperature, faudra aussi moyennement luy ouurir le talon, sans entrer bien auant avec le paroir dedans le cartilage, nommé le fetum, car si d'auéture elle estoit estroite de sa nature en cest endroit, elle sen estressiroit encores d'auantage, & s'affoibliroit encores d'autant par dessus son naturel. Du surplus comme des costez, du milieu, & de la poincte, il en faudra puis apres oster & retailler, ainsi que i'ay dit cy dessus, & que lon cognoistra estre necessaire pour luy donner sa proportion cõuenable: mais aussi faudra il que son fer outre passe & auance du milieu en arriere comme les autres, i'enten en largeur. Et si on le veult quelque peu border, il n'y aura pas grand danger pour veu que la bordure soit faite de sorte, que la pancette n'en soit par beaucoup releuee. Si on y veult aussi faire mettre quelque petit crampon, faire se pourra, mais qu'il soit à l'Arragonnoise, & qu'on face tenir la partie du dedans du fer de telle grosseur, qu'elle vienne egalle au crampon & à la bordure. Eencores, si bon semble, pourra on faire auancer vn peu le crampon, mais bien peu: car comme i'ay dict cy dessus, il garderoit le cheual de pouuoir poser esgal le pied à terre, & par ce moyen luy feroit grand tort. Et sur tout fault bien aduiser que le fer mis en œuure n'estraigne pas le cheual deuers le talon: car l'estraignant il luy feroit grande nuissance, & quelque fois luy pourroit tant faire de mal, qu'il seroit cause de luy faire creuer le quartier.



De l'ongle & corne forte, laquelle en temps chaud deuient plus seiche. CHAP. XVI.

Quelquefois se rencontre vne espece d'ongle & corne forte, qui par temps chaud a bien à souffrir, pource qu'elle sy desseiche, de sorte que le cheual a puis apres grande peine à se soustenir sur elle. Telle sorte d'ongle requiert en premier lieu estre bien & diligemment ferree: & secondement d'estre continuellement amollie & humectee (principalement en temps chault) d'onguents & autres choses humectates & amollissantes: & sur tout fuir choses desseichantes, en quoy ie voy plusieurs faillir. Et faut croire qu'à la fois les ongles de telle sorte s'essuyent & desseichent de telle façon, que laissant par negligence ou inaduertance croistre la pointe trop longue, il aduient aisement que le pied se retourne en dedans, & se tortue & affolle (ce qu'aucuns pourront mal aisement croire) ne plus ne moins que si le cheual s'attaingnoit des pieds de derriere. Et quād le pied est de telle sorte, facilement il s'en castelle: & partant en fault il estre bié fort soigneux, & de bien pres y prendre garde, à ce qu'en ouurant les talons, on n'y entre pas trop auant, pource qu'y entrant, celle partie pourroit deuenir tant foible, & que le plus souuent le cheual faindroit de se soustenir dessus elle, & aussi s'estreciroit elle plus fort ainsi qu'autrement. Et faudra encores bien aduiser que le fer ne soit, ny court, ny estroit, & ferré au pied, & qu'il ne luy face aucun mal, à fin que il le pose mieux à terre: & sur tout qu'il soit égal, car autrement il luy feroit peine: fors sil estoit quelque peu bordé, car ainsi il ne pourroit que bien estre. Pour resolution, pource qu'il me semble qu'un tel cheual ne merite pas d'estre gardé & nourry en l'estable du bon Cheualier, ie ne m'empescheray d'en dire autre chose, sinon que ie luy conseille de s'en deffaire le plustost qu'il pourra.

Des pieds ou ongles forts & vitriols, ou esclatans comme verre, & encores de ceux qui sont, ou peu ou assez (fritellex) plus & pleins comme un bignet. CHAP. XVII.

*Sastruppi  
se tortue  
& s'affolle.*

**F**ault entendre qu'il y a d'autres ongles & cornes de pied de cheual, qui sont noires, fortes ou dures, & eclatâtes & frailes à merueilles. au iourd'huy appelees vitrioles, pour ce qu'elles eclatent & se cassent tout ainsi qu'un verre, principalement quand elles sont mal ferrees & quand on fait cheminer le cheual sans respect par lieux aspres & raboteux, & plains de pierres. Et sont ces pieds tant frailes & eclatans, q̄le plus souuēt en les ferrant les pieces des ongles se leuēt, & pour ce qu'elles sont ainsi excessiuement seiches, par fois le fer crolle & loche si tost qu'il est assis. Partât doit le Cheualier estre aduisé qu'outre ce qu'il doit de pres prédre garde à bien faire ferrer son cheual, ainsi se doit il bien garder de le mener par lieux pierreux, nommeement en le maniât. Et encores sera bon de tenir tousiours telles ongles ointes par dehors, à fin de les adoucir & amollir de sorte, qu'elles soient moins frailes & eclatantes que ne porte leur naturel: qui est tel, que quelquefois le cheual se defferre pour gauchir seulement le pied, & perd le fer avec vn bon morceau de son ongle: & le mesme encores luy aduîet par les fanges, & quand de malle fortune il luy eschet d'enfoncer le pied dedans quelque trou. Or le fer d'un tel cheual ne doit estre aucunement bordé, si n'y a autre secours: car la bordure feroit que l'ongle se romproit plus fort, & encores que le peu qui en resteroit s'elargiroit & aplattiroit d'auantage de la forme d'un bignet, tellemēt que la plante du pied du cheual viendroit à s'approcher de terre, & quelquefois la toucheroit. Moins encores faudra il faire au fer, ne crampon, ne creste, ne barbettes, ne luy mettre des clouds à glace. Et sur tout soit le fer égal: & grossier & large du milieu en arriere, mais qu'il ne touche ne repose aucunement sur les quarts, car ce faisant il doneroit grand tormēt au cheual: & encores se faudra bien doner garde qu'estant le fer assis, il n'estraigne & ferre les talons du cheual: pour ce que par ce moyen il luy feroit aisement creuer le quart. Aussi quand on viendra à luy rōgner la pointe de l'ongle, il luy en faudra oster moyennement, & au surplus luy ouuir les talons avec discretion, y entrant ou plus ou moins selon la bonté d'iceux.

*Eritella,  
plat en sa  
con de  
bignet.*



Et pource que par fois il aduient, à loccasion de ce que les cheuaux ont esté forbus ou autrement, que les mauuaises humeurs descendans sur les pieds, leur ont tellement remply la plante, qu'elle leur touche pres de terre: en ce cas se fault bien garder de faire comme aucuns mareschaux, qui baillent au cheual vn fer bordé sans autre secours, & sont cause que le pied luy deuient plat comme vn bignet: mais fault faire le fer plus subtil au milieu qu'aux costez & ailleurs, à fin que ceste subtilité face place à la plenitude de la plante. Et quand cela ne suffiroit, pource que la plante du pied du cheual seroit trop pleine & plate, on y pourra tenir le moyen que ie diray cy deffous parlant de longle glaciolé. Encores quand l'ongle & le creux d'icelle seront ainsi plains & plats, se donne bien garde le Cheualier, que le mareschal ferrant le cheual ne l'enclouë, car il seroit bien aisé de l'enclouër, à cause de la malice de l'ongle morte: & outre se donne garde que la grosseur du fer ne le trompe, car n'estant si tost vsé, & l'ongle croissant par deffous, le fer pourroit venir à reposer sur les pouls, & les estreindre de telle sorte, qu'il seroit creuer vn quart: mais quand on verra le temps opportun de les releuer & rassoier, n'y faudra faire faute ne delay. Et sil eschet qu'une telle ongle, ou autre quelle qu'elle soit, soit rompue ou gastee, à cause que le cheual auroit cheminé sans fer ou autrement, en sorte que ce soit, il luy faudra bailler vn fer qui l'auance & outre passe, de sorte qu'elle puisse commodement se reprendre & croistre par deffous luy, sans destourbier ou empeschement que sa malice & misere luy puisse faire: ains se dōne tousiours garde le Cheualier que l'ongle ne passe point le fer afin qu'elle ne se rompe & depeffe. Et si le fer estant assis passoit quelque peu de l'ongle, ce peu qui outre passera soit leué & coupé avec le cousteau & le marteau, & puis poly avec la raspe ou la lime.

*Du pied fort, qui a le cartilage & le talon tendre & delicat.*

CHAP. XVIII.

**I**L se trouue quelque espeece de pieds forts, qui ont neantmoins le cartilage & le talon fort tendre & delicat: pource que

que tant d'humeur mauuaife & pourrie deflue & abonde en celle partie, & l'attendrit de façon, qu'elle ne peut sentir ne souffrir aucune chose dure pres de foy: toutesfois le surplus de la corne, est tant excessiuement sec, qu'il ne semble pas qu'aucune humeur y descende. Atelle nature d'ongle soit le Cheualier aduert y de se donner soigneuse garde que le mareschal acoustrant le pied de son cheual, n'entre avec le paroir trop auant dedans celle partie ainsi molle & tendre: car de sa nature elle est si fort suiette à se reserrer & restreindre, que bien souuent elle tombe en danger de s'encasteler de foy mesmes, sans ce que le mareschal luy en donne aucune occasion: lequel quelque fois, y faisant tout ce qui est possible pour le cuider empescher, n'y peut toutesfois remedier. Or à tels pieds sera bon de mettre fer qui soit yn peu bordé, lequel ne les laisse ainsi reserrer, comme ils y sont enclins de leur nature: les verges duquel doiuent estre *l'erges,* grosses & larges par derriere, & pleines sans crâpon, & plus *pointes,* approchantes l'vne de lautre qu'aux autres fers ordinaires. *bonds.*

Aucuns au lieu du fer que i'ay dit, ont coustume d'vser du fer à planchette, semblable à celuy dont ont ferre les mulets: toutesfois celuy dont i'ay cy dessus parlé est plus leger *A pointe* plus bel à voir, & autant ou plus proufitable. Au surplus, à *colo à pla-* telle sorte de pied, outre le grand soin que doit auoir le *chette on* Cheualier de le tenir tousiours bien ferré, faut chercher *potence.* tous moyens de l'attendrir par la poincte, & le desseicher par le talon avec cataplasmes & remedes separez. Mais le meilleur remede que ie voye à cheual ainsi mal empieté, est de s'en defaire le plus tost qu'on pourra, sans en empescher l'estable ne le mareschal.

*Du pied fort & encastellé.* CHAP. XIX.

**P**ource que i'ay cy dessus fait mention du pied fort & encastellé, il me semble qu'il eschet icy à propos de declarer quel est le pied que l'on entend ainsi nommer. Le dy donc, que si le talon du pied du cheual se reserre & restraint c'est signe qu'il est encastellé, à tout le moins qu'il en a bon



commencement. Semblablement, quand en luy bouchant le pasturon, on le trouue chaud outre mesure, sans autre accident, ou maladie: de mesmes quand on luy bat la corne, & elle sonne cas & creux comme vne couhourde vuide. Toutes lesquelles choses aduiennent à raison de ce que le pied n'a pas la deuë nourriture, à cause que les conduits, par lesquels la bõne humeur nourrissante doit passer, sont restrains & estoupez, & partant elle ne peut y descendre à suffisance. Et si quelque fois en qlque partie du pied la nourriture abõde, & n'y fait toutesfois l'effect & operation couuenable (comme au talon, duquel nous auons parlé au chapitre precedent) cela procede de l'humeur mauuaise & pourrie. Et pour conclusion, quand le pied du cheual est encastellé, il ne peut porter peine ne se soustenir sur iceluy, ains choppe & trebuche souuent. La maniere qu'on doit obseruer pour bien ferrer tels pieds, est, de leur bailler des fers vn peu bordéz, qui soiët au surplus to<sup>r</sup> pleins & egaux, & faut tousiours attendrir l'ongle par tous moyens tant par dedans que par dehors. Toutesfois le vray remede de garantir le Cheualier du mal qui peut aduenir de tel pied de cheual, est de le charger à vn meilleur.

*Du pied fort à la semblance de celuy d'un mulet.*

CHAP. XX.

*piedi co-  
dogni:  
pieds de  
coing, ou  
pieds de  
mulets.*

*ongle s'  
se ietter  
ongle.*

ENCores y a il d'vne autre sorte de pieds forts, qui sont si hauts de talon ensemble & si estroits, qu'on les appelle vulgairement, pieds de coing, & sont du tout semblables aux pieds d'un mulet. A tels pieds fait besoin le fer bordé, qui ne soit toutefois trop haut, & ne faut pas qu'il ait cräpon: lequel ie defen, nõ pource que tel pied ne le peust bië porter, mais pource qu'à l'occasion du cräpõ il pourroit aiseement ietter ongle: ce que i'enté en ne luy leuât par derriere plus d'ongle qu'il seroit besoin: & à ce moyë il pächeroit tousiours en auât, pour estre le cräpõ haut par derriere: & outre endureroit passio par tout le pied & les bras: ce qui aduient ordinairement au cheual qui ne pose pleinement & esgalemēt le pied à terre: cõme nous auõs ia dit en plusieurs lieux. Or apres que le mareschal aura avec bonne consideration & discretion

ouuert

ouuert le talon de tel pied, ill'abaissera d'autât qu'il cognoist  
 fra estre besoin pour luy donner sa proportion: laquelle ie  
 ne puis precisément definir ou specifier autrement, sinon  
 qu'en ceste sorte d'ongle plus qu'en toute autre on peut ab-  
 baisser le talon, pourueu qu'on le tiene tousiours le plus ten-  
 dré & mol que lon pourra, qui est le seul moyen de le con-  
 seruer.

Des pieds forts & glaciols, & de ceux qui ont la casse pleine, & sont assez plats.

CHAPITRE XXI.

**L** se trouue pareillemēt des ongles de couleur blanche, qui  
 sont dures & éclatantes, vulgairement appelees glaciols:  
 pour ce qu'elles se cassent & eclatent aussi aisément & de  
 mesme façon que la glace, principalement quand le cheval  
 n'assied pas plainement & également son pied à terre, ou  
 bien aduenant que l'ongle outrepasse le fer. A ceste cause ie  
 dy, qu'il est besoin qu'un tel pied soit bien ferré, & avec grâ-  
 de discretion, de façon qu'il ne soit point bordé sans autre  
 secours: & si se faut bien garder d'y mettre crampon de cre-  
 ste, ne barbette, ne clouds à glace (combien qu'aucuns s'en  
 veulent aider) pour ce qu'avec toutes ces choses le cheval se  
 roit en danger à chacun coup de se mettre l'ongle en pieces,  
 mais sur tout, qu'on aduise de luy faire assoir plainement &  
 également le pied à terre, & non en balance: & aussi qu'on  
 garde soigneusement que le fer ne repose sur les poulx, car  
 sil y reposoit ou estoit trop estraint, il luy feroit douleur, &  
 quelque fois telle qu'illuy pourroit faire creuer vn quart.  
 Mais le fer doit estre égal & iuste au pied du milieu en auât,  
 & vn peu grossier du milieu en arriere, & aux coltez de moye-  
 nelargeur de verge. Et auant qu'assoir le fer sous le pied, le  
 faudra bien aiuster avec l'ongle, de laquelle la pointe deura  
 estre retaillee & nettoiee de tant qu'on verra estre necessai-  
 re, à fin qu'elle ait sa proportion conuenable, & luy ouurir  
 moyennemēt le talon, sans y entrer trop auât. Puis si on trou-  
 ue que la plante ait besoin de secours pour estre trop plei-  
 ne, faudra bien aduiser de faire en sorte, que la voulant se-  
 courir, on ne nuise aux autres parties, comme font au-

*Casse, le  
 creux de  
 la plante  
 du pied.*



cuns y mettant vn fer bordé sans autre secours: laquelle bordure, neantmoins fait élargir & rompre l'ongle, qui est cause que la plante puis apres s'approche plus pres, ou toucher la terre, donc le pied du cheual endure puis telle douleur, qu'il ne se peut soustenir dessus iceluy. Mais au lieu de telle bordure, ie desirerois que le fer se feist grossier par les costez, & subtil par le milieu: car par ce moyen il soulageroit la plénitude de la plante sans nuire aux autres parties. Et si on veult encores plus comodement secourir & soulager la plante ainsi plate & pleine, on pourra faire ce fer ainsi subtil & delié par le milieu que dict est vn peu bordé, & outre la bordure luy bailler vne sciète qui environne la plante, laquelle soit vn peu plus haute que ne sera la pancette: & fera encores ceste sciète que le cheual ne glissera pas si aisement sans luy faire aucune autre nuysance ou empeschement au pied, mesmes aux talons, qui sont les parties plus debiles: pource que la grosseur du fer, au moyen de ceste sciète, se fait egale par derriere sans autre secours. Encores pourra-on, si on veult, faire ce fer sans sciète, en y mettant au lieu d'icelle des clouds qui aient tous la teste moyennement haute & grosse, à fin que mis en œuvre ils releuent quelque peu le pied. Et pour cest effect seroient bons les clouds François: mais si on en veult de plus releuez, on pourra vser de ceux des Turcs, desquels i'ay parlé au cinquieme chap. Et n'enten pas parler des cloudz à glace, pource qu'à mon iugement ilz feroient trop de relief: encores seruiront telz clouds pour empescher que le cheual ne glisse si facilement. Pour resolution ie dy, qu'à telz piedz fault de bien pres prendre garde & sur toute chose aduiser à ce que la bordure ne surmonte & surpasse les autres secours, non seulement en ceste sorte de pied mais aussi en toute autre espee d'ongle ainsi esclatant & fraile: puis apres que l'on aura assis le fer duquel lon se voudra aider, il y faudra aiuster l'ongle avec le cousteau & le marteau, là polissant avec la raspe ou lime, à fin qu'il n'y manque rien du deuoir. Se faudra aussi dōner garde que la grosseur qu'aura le fer sur le derriere, ne trompe le Cheualier: car croissant l'ongle, & n'estant

stant le fer si tost vsé, cela pourroit biē nuire au cheual: mais pour y obuier il faudra releuer le fer quand on verra estre

besoin. *Du moyen de bien ferrer les ieunes cheuaux, qui n'ont pas le cartilage bon vers les talons.* CHAP. XXII.

**L** aduient le plus souuent, que le cheual nourry & eleué en lieu non sec & montaigneux, mais fangeux & marecageux, en ressort avec le pied tendre, & entre autre tendresse, avec le cartilage & le talon par trop mol & delicat. A ceste cause me semble que le Cheualier cognoissant ces parties trop moles & tendres és pieds de son cheual, debura pour le mieux le faire ferrer de demy fers, vulgairement appeléz, fers à lunette, pour quelques mois: car allant ainsi de ferré du milieu en arriere, il fera force que le talon & autres parties voisines s'endurcissent: & encotes à ce moyen le cheual s'accoustumera à mieux manier les bras & les espauls: à cause que s'efforçant fuir la douleur qu'il sentira en asseant le pied à terre, principalement en trotant, il les leuera promptement & hautement. Et faut entendre qu'un tel cheual, outre ce qu'il doit estre bien ferré, ne veult pas estre par trop trauaillé, ny en lo disciplinant estre conduit & manié en lieux montaigneux & pierreux, ou qui autrement ayent le terren dur: pource qu'estant excessiuemēt tourmenté nommeement en tels lieux, il en ressent grande passion, non aux pieds seulement, mais encotes laux nerfs des bras, & consequemment par tout le reste du corps. Puis apres qu'on aura retailé & rongné de la pointe de ce pied, auant le ferrer, aptant que besoin sera, & qu'on luy aura ouuert le talon avec le paroy moyennemēt, sans y entrer trop auant, & aiusté & égalé le tout avec sa deuē proportion, lors on luy mettra le fer à lunette, lequel fera que le talon, encotes qu'il ne croisse, pource qu'il n'aura point de fer pour sa defense, à tout le moins s'endurcira. Mais aussi ne fault pas s'uyre là moyen que tiennent plusieurs, qui laissent tellement dourir le pied avec telle ferrure (sans se soucier de le referer quand il est besoin) que la pointe d'iceluy retourne



en sus, & encores le pied se retraind par le milieu, qui sont toutes choses mauuaises. Car apres qu'il aura porté le fer à lunette quelque moys, & on cognoist que les talons seront quelque peu endurcis, le faudra lors ferrer d'un fer entier, qui soit grosset du milieu en arriere, & sans crampon ny autre secours: & sans se donner peine qu'il soit assis, de sorte qu'il luy passionne celle partie de sa nature mal faite & mal compofee: mais aussi sera bon que ce fer entier soit du milieu en arriere large de verge, & sur tout faudra dōner ordre à ce que le pied fassee plainement & également sur la terre.

*Du cheual qui s'entretaille.*

CHAP. XXIII.

**Q**Vand le cheual s'entretaille, ou avec l'ongle, ou du fer, ou des clouds mal ruez & rabbattus, faut entendre que cela aduient ou de foiblesse ordinaire, ou accidentale, ou bien à cause qu'il n'est pas ferré de fer qui luy soit propre & eommode, ou pource que tel cheual a le pied naturellemēt ou accidentalement bas par le dedans: & aucunesfois encores pource qu'il l'assied à terre à gauche. Et sil s'entretaille allant le pas, il s'entretailera d'auantage allant le trot, car il trotte avec plus grande peine. Or si ce mal luy procedoit de maigreur, ou foiblesse, ou lasseté, il le faudroit laisser reposer, & ne luy espargner point l'auoine: mais si on n'auoit loisir de le reposer pour besoin qu'on eust de cheuaucher, ou reposé sil continuoit à s'entretailer: lors faudroit faire que les fers tant deuant que de derriere, fussent sans crampon du costé de dehors. Et de ce mesme costé encores luy oster de l'ongle plus que de l'ordinaire, & faire que le quart du fer du costé de dedans fust plus gros que de dehors. Ce moyen ainsi obserué suffit à quelque cheuaux: toutesfois où il ne suffiroit, faudra faire ce quart de fer du costé de dedans si gros, que la grosseur reuienne à la guise d'un bouton, tel neantmoins qu'il n'occupe point plus d'espace que le trou d'un des clouds, & que par derriere vers le talon il soit tellement gros, qu'il égale ce bouton, faisant au surplus la verge égale à l'ongle de celle part, & l'autre sans crampon & plus basse.

basse. De fait qui voudra secourir le cheual d'un fer composé de ceste forme, il en ressentira grand amendement, pour quelque occasion que se puisse entretailer le cheual, fors avec le pied gauche: car en ceste maniere il ne seroit pas bien secouru, mais bien d'une autre façon que ie diray plus auant. Plusieurs indifferément ostent le quart entier du fer du costé de dedans, mais cela ne me plaist point: car pour telle occasion ne fault iamais leuer aucun quart du fer, combien que le cheual se touchast & attraignist avec iceluy, car sans luy encores f'attaindroit il d'avantage, & outre ce encores s'affoibliroit il d'autant plus celle partie estant sans fer, & si sensible comme i'ay dit. Et quand le cheual s'entretaille à cause de ce qu'il assied le pied à terre gauchement, alors faut oster vne partie du fer là où iroit le crampon, si on en mettoit vn par dedans: toutesfois ie n'enten pas qu'elle soit plus courte, mais qu'on l'estrecisse du costé de dehors, en ostant seulement si peu qu'elle ne se rende pas égale à l'ongle approchant toutesfois bien pres du bord d'icelle, & le faisant encores plus subtil en cest endroit, qu'il ne sera par tout le reste de ce costé, lequel au surplus doit égaler en grosseur l'autre partie du fer, à fin que le cheual puisse mettre le pied à terre plainement & également sans endurer passion. Or n'a ce pas esté sans occasion que i'ay dit tout ce qui a esté cy dessus entendu: car i'ay beaucoup veu d'hômes faisans cõtre mon aduis, qui ont donné occasion à leurs cheuaux (entre autres mauvais accidens) de s'entretailer & toucher de l'un pied l'autre si cruellement, que pour la grande douleur qu'ils en resentoient, ils demouroient vn temps sans se pouuoir bonnement soustenir sur la iambe. Ce que i'ay veu aduenir aussi bien quand le cheual auoit tout le fer ordinaire, comme quand on luy en auoit osté le quart, de la forme qu'aucuns en vsent, cõme i'ay dit cy dessus. Qui me faiet dire pour conclusion qu'il faut auoir par tout & en tout grãde discretion, & principalement quand le cheual n'a ne courage ne grande force. Neãtmoins encores fault il soigner que les clouds du costé de dedans soient bien ruez, pource que le cheual cheminant, f'attaint quelque fois au milieu de la iambe,



ou il s'offense si fort, qu'il demeure tout vn temps sans pou-  
 uoir rassoir le pied à terre, tellement qu'il est bien necessaire  
 que les clouds soient bien ruez. Et partant ie vueil que, ou  
 besoin fera, on face autant de forcettes, qu'il y a de clouds à  
 riuier, dedás lesquelles tous les bouts des clouds ruez soient  
 enfoncez souz petits bouttons de fer, qui les cacheront, de  
 sorte qu'ils ne pourront aucunement offenser les piedz du  
 cheual.

*Du cheual qui naturellement va assez large.*

CHAPITRE XXII

**A**llant le cheual naturellemēt assez large: si on luy veult  
 donner quelque secours en le ferrant, faudra faire le  
 contraire de ce que j'ay dit au chapitre precedent, à sçauoir  
 du costé de dehors releuer le fer plus que de l'ordinaire. Et  
 si l'auoit accoustumé de porter crampon, luy en bailler vn:  
 car il luy pourroit donner quelque bon secours. Et si on luy  
 veult encotes donner plus grand secours, il luy faudra par  
 dedans abbaïsser l'ongle plus fort que de l'ordinaire, & en-  
 cores ne faire de ce costé le fer trop gros, pourueu qu'en  
 tout l'ongle ne soit offensée ny blessée. Et de ceste mesme  
 maniere en peut on aussi vser aux pieds de derriere: toutes-  
 fois se fait bien donner garde tant aux vns pieds comme  
 aux autres, qu'en voulant aider le cheual qui iroit large, avec  
 toutes ces choses que ie vien de dire estre bonnes pour cest  
 effect, on ne nuise aux autres parties du pied: lesquelles  
 pourroient estre tant foibles, qu'elles ne souffriroient tel-  
 le incommodeité. Tellement que l'homme en vstant & preua-  
 lant, doit neantmoins sy gouuerner avec grande discretion:

*Pour cognoistre quand l'ongle du cheual a souffert ou souffre, pource  
 qu'il aura cheminé sans fer, & du remede qu'il y faut donner.*

CHAPITRE XXIII

**I**L aduient aucunes fois que le pied du cheual endure, pour  
 ce qu'il n'a point de fer, ou pource qu'il a cheminé sans fer  
 non seulement quand il ne l'a pas accoustumé, ou qu'on l'a fait  
 aller

aller par lieux pierreux & rudes. Or quand le Cheualier voudra cognoistre si le pied de son cheual à souffert, ou souffrir à ceste occasion, il sen pourra éclaircir par les signes & accidés qui ensuiuet: c'est à sçauoir, si l'ongle se despesse, ou si la touchant on la ressent plus chaude que de son naturel: car si on la trouue ainsi alteree, c'est grand signe qu'elle a beaucoup souffert par dedans, combien qu'il n'y en ait par dehors aucune apparence exterieure. Et le plus euident indice est encore cestuy, à sçauoir, quād le cheual boitte & se deult du pied de ferré. Mais ce cas aduenant, il faut (s'il est possible) tenir le cheual en repos pour le moins vn iour, ou deux, & plus encores s'il est besoin, & luy appliquer des bastons qui luy couurent toute l'ongle, la vertu desquels soit non seulement de luy oster la douleur, mais aussi de luy estaindre la chaleur accidentale & furnaturelle qu'il sent par dedans: car si le Cheualier le dissimuloit sans en faire autre conte, sa nonchalance pourroit bien estre occasion de quelque plus grand mal qui aduiendroit à son cheual, & pourroit estre cause de le perdre & partant vaudra mieux y obuier de bonne heure. Encores sera bon faire quelque bain ou lauement aux bras du cheual pour luy conforter les nerfs: mais aduiser en les luy baignât, de ne les luy lauer que par le dedans. Et apres qu'il verra le pied estre hors de danger, alors le faudra faire ferrer d'un fer auantageux par les costez, & pareillement par la pointe (si besoin sera, mais peu) principalement si elle sera rompue: & aduiser que par derriere il n'outrepasse les bords de l'ongle, de crainte du foragement ou atainte. Et si on se vouloit seruir de la mode Turquesque, ie serois bien de cest aduis, sçauoir est, que le fer soit vn peu reuerté sur le talon pour la defense d'iceluy, & par ce moyen encores on s'asseurera que le cheual ne s'attindra ou forgera point. Il est vray que ceste façon pourra sembler estrange à plusieurs personnes qui ne l'ont point veüe pratiquée entre nous: mais ie laisse à la discretion du Cheualier de sen seruir si bō luy semble: pouruoir que sur tout il aduise à faire en sorte, que son cheual puisse plainemēt & également assoir le pied à terre. Et si aduenoit d'auenture qu'il fust forcé de le chenaucher, encores qu'il

*Agrap-  
parez for-  
ger, at-  
tandre.*



boittraft & se douluft, ou qu'il eust l'ongle autrement offensé pour auoir cheminé sans fer, comme i'ay dit cy dessus: lors il luy fera bailler vn fer tel que ie viens de declarer, mais il faudra d'auantage que les verges d'iceluy vers la partie de derriere soient plus voisines & approchantes l'vne de l'autre que l'ordinaire, & encores qu'elles soient plus larges: puis apres emplir la plante (s'il est possible) de quelque vnguent paston, ou composition propre à conforter le pied, & à repercuter les mauuaises humeurs qui y fluent. Et apres que le pied sera guarý de ce mal & reduit en son premier estat, lors on le pourra ferrer à l'ordinaire, & selon ce que sa nature requerra.

*Du cheual qui se ballotte*

CHAP. XXVI.

**I**L aduient aucunes fois (nommément en trottant) que le cheual haussant par trop les bras, se les atteint par dedans, du pied mesmes: dont les nerfs offensez resentent vne grande douleur. Ce vice (que les Italiens appellent ballotter) a besoin d'estre remedié & secouru aucunement avec le fer, lequel faudra faire vn peu plus gros que de l'ordinaire: mais ce luy fera encores plus grand secours de ne le solliciter & tourmenter point en trottant, pource que cela luy nuit beaucoup & l'offense le cheual d'auantage, d'autant que le Cheualier le fait plus allegrement trotter.

*Du pied rampin & pied bot.*

CHAP. XXVII.

*Pied ram-  
p n crochu  
pied bot.*

**N**Atuellement aucuns cheuaux ont les pieds rampins ou bots, (ainsi appelez pource que posez à terre ils regardent en dedás) auxquels sera besoin d'õner quelque secours. Pour y remediier donc & secourir, faudra les faire ferrer plus souuent que de coustume, & leur oster à chacunes fois de l'ongle plus du costé de dedans que dehors: à fin que par ce moyen le pied vienne à se poser iuste & égal sur la terre. Et si on craint en retaillant & abbaisant l'ongle plus que de coustume, trouuer la chair viue auécques la pointe du cloud,

&

& consequemment enclouër le cheual: en ce cas ne faudra point passer pl<sup>9</sup> outre, mais au lieu de ce faire, faire le fer plus gros de l'autre costé de dehors, en y adioustant (si bon semble) d'auantage le crampon. Mais tousiours doit estre le Cheualier bien soigneux & aduisé de rien ne faire, ny en cecy, ny en autre chose, sinon avec grande discretion & dexterité, à fin que voulant secourir & soulager vne partie, il n'offense & foule l'autre, ce que ie ne puis autrement particulariser: mais celuy qui se trouuera aux affaires, voyant les natures, des pieds & ongles des cheuaux, y procedera avecques telle discretion & iugement, qu'il n'y fera rien que bien à propos.

*Du cheual qui se forge & blesse les talons, ou bien s'attaint les nerfs des bras.*

CHAP. XXVIII.

*Bras, iam-  
bes de de-  
uant.*

**Q** Vand le cheual avec les pieds de derriere s'attaint les pieds de deuant en lieu que ce soit, ce vice prouient de ce qu'il est aussi paresseux à leuer les bras cōme il est prompt à leuer les iambes Et pour exemple il est manifeste & notoire à chacun, qu'on void plus souuent vn cheual balsa par derriere que par deuant: pour-ce que l'humeur phlegmatic dominant en celle part, est celuy duquel naist la paresse: & partant sont pigres & pesantes toutes les parties esquelles cest humeur domine. Or pour y obuier ie dy, qu'il faut chercher tous moyens pour le garder de s'attaindre, à fin qu'il n'en deuienne boitteux. Donc le moyen d'y remedier fera, que le fer du pied de derriere dont il s'attaint ait vne barbette qui entreprenne sur la pointe de l'ongle: laquelle pointe en ce cas se doit retailer & abbaïsser plus que de l'ordinaire, & ce que pour deux effects: l'vn pour mieux accommoder le ply du fer, l'autre pour affoiblir & faire plus paresseux & tardif le pied, comme de fait il deuiendra quand il aura l'ongle ainsi taillee, & le fer plus pesant à raison de la barbette. Avecques laquelle, quand ores le cheual s'attaindroit, il se feroit moins de mal que sans icelle. Or encores par vn autre moyen aussi bon ou meilleur que le precedent se peult secourir le cheual, qui est,

*Balsan,  
qui a mer  
que ou sor-  
che blan-  
che aux  
bras ou  
aux pieds.*



en faisant que la pointe du fer du pied de derriere dont il s'attaint, soit si courte & escharse qu'elle ne ioigne pas iusques à la pointe de l'ongle, & aussi qu'elle soit vn peu grossette car la grosse se gardera qu'elle ne s'vse pas si tost: & ores que le cheual s'attaignist ainsi comme s'il auoit son fer ordinaire & entier, si ne se pourra il pas offenser n'ayant point de fer à la pointe de laquelle il se pourra attaindre. Mais si on vouloit seulement donner le secours pour empescher que le cheual ne se forgeast & attaignist, en ce cas on pourra tenir le fer du pied de deuant si court par derriere, qu'il n'outrepasse en rien le bout de l'ongle vers le talon, ou bien le faire rebourser & renuerser sur le talon à la Turquesque: pourueu neantmoins qu'on le tienne le plus leger qu'il sera possible, à fin que le cheual par la pesanteur ne retienne ses bras pigres & tardifs à leuer, comme il pourroit faire sans doute, si on luy bailloit le fer pesant: & à ce moyē s'accrocher ou attaindre les nerfs: de façon que, comme j'ay dit souuent cy dessus, le Cheualier doit tousiours faire toutes choses avec meure delibération, à ce que sefforceant secourir vne partie, il ne fait dommage à l'autre. Et pource que j'ay dit, que voulant remedier à la paresse des bras, il estoit bon d'espouter l'ongle des pieds de derriere vn peu plus que de l'ordinaire, & luy retourner le fer en sus, ie vueil encoires dire d'abondant, qu'aduenant que la pointe du pied fust offensée par quelque occasion que ce peult estre, en ce cas on se peut pareillement aider de ce fer rebroussé par dessus icelle, iusques à ce qu'elle soit guarie, & reduitte en son premier estat.

*Du cheual qui ne se veut pas laisser ferrer.*

CHAP. XXXIX.

**P**Ource que j'ay veu plusieurs fois aduenir que les cheuaux sont si malins qu'ils ne se veulent pas tenir cois, ny endurer qu'vn mareschal les manie pour les ferrer par derriere: j'ay pensé n'estre point hors de propos de discourir sur ceste matiere, à fin que si le Cheualier rencontre quelque cheual ainsi fascheux à ferrer, il puisse scauoir le moyen de sy pour-  
uoir.

uoir. Pour remedier à ce vice, fault entendre qu'avec vn cheual de gentil cœur sera besoin de se porter doucement & plaisamment, sans luy mettre les mourrailes au nez, ne luy ferrer les aureilles avec vne corde mise dedans vn baston (comme on en vse aujourd'huy en Italie) pource qu'avec toutes telles contraintes tel cheual est fort tourmenté, lequel tourment est du tout cōtraire à son naturel: mais à vn cheual de sa nature lasche, poltron, & vicieux se pourront appliquer tels remedes: car le cheual genereux & courageux, plus on luy fait de tourment, plus se fait il fier, & fascheux, & encores despit, & desdaigneux. Parquoy avec cheual de telle nature sera besoin vser de toute douceur, ainsi que i'ay dit, en luy faisant monter quelqu'un sur le dos qui l'entretienne, ores avec voix gracieuse & plaisante, ores avec paroles hautes & terribles: car quand pour les douces & flateuses il ne se vouldra tenir coy, au moins les furieuses & menassante, le pourront retirer de ses mauuaises pēsees: & lors qu'on le verra vn peu se remettre & appaiser, le faudra caresser en luy grattant mignardement le col & la teste. Au fort, quand tels remedes n'y pourroient proufiter, ie ferois d'aduis qu'avec vn drap on luy couurist les yeux: pource qu'il se pourra acoiser lors qu'il ne verra point de lumiere. Mais si pour tout cela il ne sarrestoit point, luy faudroit entrauer les bras avec la iambe qu'on ne vouldra pas ferrer, & mettre à l'autre vne entraue, & dedans icelle vn anneau, auquel sera passée vne corde enlassée avec la queuë, laquelle on tirera tant qu'il soit contraint leuer celle iambe autant qu'il sera besoin. Laquelle retenue en l'air par vn autre, sera cause que le cheual se laissera ferrer à la commodité du marcheschal. Et si l'on trouuoit quelque cheual si reuefche, qu'on ne luy peust faire tenir la iambe leuee (pourueu qu'il ne tiraist point de ruades) ie voudrois lors qu'on print vne sangle, laquelle on luy attachast au col, & puis qu'on l'enlaceast à la ioincture du pied, & apres quelqu'un la tenât tiraist de force que le cheual fust contraint leuer la iambe, ainsi que i'ay dit: laquelle iambe ainsi leuee & tenue suspēdue en l'air, le cheual se laissera ferrer sans autre chose luy faire. Et encores où

*Moraglie:*  
*mourrailes.*



il se trouueroit des cheuaux tant enragez, que pour tous les secours deffusditz il ne se voullissent laisser ferrer: en ce cas ie suis d'aduis qu'on les enferme dedans le traual, ou qu'on les renuerse par terre: & comme aux desesperees maladies on applique tous extremes remedes, aussi faudra vser à l'endroit de tels cheuaux de tous extremes moyens, desquels on se pourra aduiser, à fin de les pouuoir ferrer: car si pour les voir ainsi fascheux & riotteux on laissoit à les ferrer, ils s'opiniastreroient & enhardiroient à continuer ce vice, de sorte qu'on ne les pourroit plus ferrer quand lon en auroit volonté ou besoin. Or pource que i'ay tousiours trouué grande & notable difference entre les natures des vns & des autres cheuaux, à ceste cause ( qui me semble de grande importance ) ie vueil bien icy de rechef ramenteuoir au Cheualier, qu'il se deura tousiours conduire avec cheuaux de courageuse, gentile, & gaillarde nature, le plus doucemēt & gracieusement qu'il pourra. Quelz cheuaux se peuuent comparer aux bons gentils-hommes, lesquels, à l'occasion de ce qu'ils sont bien nez & bien nourris, auront tousiours le cœur si hault & le courage si bon, que perpetuellement ilz se monstrent courtois, gracieux, & gentils enuers ceux qui courtoisement & honnestement les requerront de ce qu'ils voudront auoir d'eux: mais aussi au contraire avec cheuaux de vicieuse, poltronne, & maligne nature, ie conseillera tousiours au Cheualier d'y proceder le plus rudement & rigoureusement qu'il pourra: comme font ordinairement les cheuaux Frisons, lesquels ne reçoient ne festes ne caresses qu'on leur puisse faire: & ressemblent aux vilains hommes, ausquels on ne peult faire tant d'honestetez & courtoisies qu'on les en puisse gagner ou contenter, ains sont si poltrons & lasches, qu'ils ne recognoissent bien fait, amitié, plaisir ny grace, dont on puisse vser enuers eux. Pour conclusion, ie desire à tous cheuaux ieunes generalement auant qu'on leur mette les fers, qu'ils soient tous rompus & acoustumez à se laisser toucher & manier à toutes personnes, tant les bras, & les iambes, que les iointures, les patturons, & les pieds, & à les hauffer de terre, comme si

me si on les vouloit ferrer, & pareillement qu'on les apprenne tellement de ieunesse, qu'ils ne trouuent puis apres estrange ne le paroir ne le marteau quand il sera besoin de s'en aider pour leur accoustumer les pieds.

*Des causes pour lesquelles les cheuaux font quartier neuf,  
& des moyens propres pour y remedier.*

## C H A P. X X X.

*Crepare il  
quarto:  
faire quar  
tier neuf  
ou faux  
quartier  
ou creuer  
le quart.*

**L** aduient souuent en quelque ongle de cheuaux qui n'ont pas le cartilage ny les talons bons ( comme il eschet ordinairement aux cheuaux qui ont les pieds glaciols & vitiols ) & au surplus ne sont pas ferrez comme ils doiuent, ains ont le fer qui les serre & estraint les talons, en sorte que les ongles se creuent: laquelle creueure aduient depuis le milieu en arriere, cōmençant sur la courōne, & tirant en bas: ce qu'on appelle vulgairement, faire quartier neuf ou faux quartier. Or fault il entēdre qu'il n'est pas bon à cheual qui a tels pieds, & qui au surplus n'a pas le fer propre, de luy donner beaucoup de tourmēt, ne de le faire cheminer par lieux aspres & pierreux. Mais toutesfois qu'il escherra au cheual d'auoir l'ongle ainsi creuee pour quelque occasion que ce soit, ie dy, qu'il luy faudra secourir au pied ainsi offensé: non toutesfois de la forme que ie voy pratiquer à aucūns: lesquels luy appliquent ce fer à lunette, dont i'ay parlé au vingt-deuxième chapitre, & que i'ay dit estre bon pour cheuaux ieunes: lequel, si on bailloit à cheual ainsi offensé, pourroit estre cause, qu'en le cheuauchant sur le pleé ou par lieux pierreux, il se mangeroit & perdrait cel a partie de l'ongle descouuerte & sans fer: & que le cheual puis apres ne se pourroit soustenir sur le pied: toutesfois ie ne vueil pas nier que le fer à lunette ne soit secours à la creueure, ains au contraire ie dy, que i'ay pour signe manifeste, que non y estant celle partie du fer qu'on oste au fer à lunette, & qui sert de secours à la creueure, lors on cognoist clairement que la cause de tel desordre prouient de ce q' i'ay dit cy dessus, & non d'ailleurs. Mais ie vueil que lon



secoure à la creueure, sans nuire aux autres parties, en faisant que le quartier offensé soit descouuert, & sans fer: mais à fin que dessus la creueure il ne se rencontre chose qui la moleste, ie vueil bien que le fer vienne à finir pres d'icelle, & que sur ce bout on le face vn peu plus gros que de l'ordinaire. Outre cela, il faudra encores aider à reioindre la partie creuee avec quelque vnguent ou cataplasme: & apres qu'elle sera reiointe, ou de soy mesmes, ou par le moyen du secours qu'on luy aura fait, ou qu'elle sera deuallee en bas, alors luy faudra mettre vn fer entier, selon la nature du cheual & la qualité de son pied. Au surplus, le bon Cheualier sans cela, se doit tousiours bien donner garde sur tout, que ces parties du pied du milieu en arriere ne souffrēt aucune moleste ou douleur, principalement quand elles sont ainsi foibles, comme nous auons dit cy dessus: pource qu'estans tant sensibles comme elles sont, elles sont d'autant plus aisees à estre offensees, & moins fortes pour endurer offense qu'aucune autre partie. Et pour faire plus clairement entendre de quelle importance est le soin que doit auoir le Cheualier de les cōseruer & bié traiter, ie dy, qu'elles gouvernent & soustiennent tout le demourant du corps, de façon qu'estans offensees elles font perdre tout le prix & la bonté du cheual: pource qu'à cause de leur mal, toutes les autres parties du cheual (pour bonnes qu'elles soient) viennent à faillir. Et encores doit estre le cheualier aduisé d'y tenir pour l'aduenir l'œil de bien pres, à ce que la nonchalance du palefrenier ou mareschal qui a la garde, & consequemment doit auoir le soin de la faute du cheual, ne le rendist quelquefois suiet à ceste facheuse maladie.

*Du cheual qui n'assied pas à plain le pied de derriere le posant à terre,  
& du moyen d'y pouruoir.* CHAP. XXXI. |

**A**Vcunefois il eschet que le cheual, ou par mauuaise accoustumance, ou par maladie qu'il a eüe, ou par estre mal ferré, n'assied pas à plain le pied de derriere à terre: ains chemine seulement sur la pointe. Auquel, pour quelque occasion

caſion que ce vice luy puiſſe eſtre aduenü, faudra pouruoir de remede conuenable: lequel ſera tel, qu'on luy taillera en le ferrant la pointe de l'ongle plus que del'ordinaire, & au ſurplus on le ferrera d'vn fer qui aura deux crampons: car ce luy ſera bon moyen pour luy faire aplanir le pied. Encores luy pourra on vſer d'vn autre ſecours pour le forcer contre ſon vouloir de remettre le paturon en terre, qui ſera, luy mettant à la pointe du fer vn retors ou reuers qui l'outrapaſſe: car luy faiſant porter vn tel fer pour quelques iours, on en pourra reſentir grand amendement. Et ſi quelqu'vn d'auenture faiſoit doute de ſ'en ſeruir, craignant que le cheual ſ'en atteinſt & offenceſt le bras, à ceſtuy là ie reſpon, que le cheual ne ſ'en peut atteinſt, & ores qu'il ſ'en atteinſt, ſi ne ſe pourroit il que bien peu offeñſer. Et apres qu'il aura quelque temps porté ce fer renuerſé, & on cognoiſtra qu'il n'en aura plus beſoin, on luy deura lors oſter, & luy rebaiſſer le fer ordinaire avec deux crampons: & neantmoins luy faudra touſiours laiſſer le talon plus hault que lon ne feroit ſans ceſte occaſion.

*Du moyen de bien ferrer les pieds de derriere.*

CHAP. XXXII.

**C**Ombien qu'en quelques chapitres i'aye aucunement Craiſonné du moyen de bien tenir ferrez les pieds de derriere, toutesſois m'a ſemblé bon d'en diſcourir plus amplement en ce chapitre, pour monſtrer tout à fait la maniere que le bõ Cheualier y doit obſeruer generalemēt pour tous cheuaux. Et pour ceſt effect, ie dy que la pointe de l'ongle doit eſtre retaillee & rabbaiffée tant qu'elle reuienne à ſa proportion conuenable. Or quant à la quantité de ce qu'il en fault oſter, n'eſt poſſible de la definir de paroles, pource qu'elle ne ſe peut monſtrer autrement que ſur le propre fait mais bien diray-ie qu'il n'y faudra pas entrer ſi auant avecques le paroïr, principalement vers la pointe, que d'iceluy on touche à la chair viue, ou du cloud par ſon moyen: car on feroit grand mal au cheual, à cauſe que celle partie eſt



plus sensible qu'aucune des autres. Au surplus les talons doivent estre médiocrement ouuerts : & le creux du pied bien nettoyé par dedans, sans en oster toutesfois q̄ ce qui sera de besoin pour accommoder les autres parties, & faisant le tout avecques grande consideration, à fin qu'on ne face tort à l'une partie en voulant secourir l'autre. Leur fer sera tel qu'on a accoustumé de le faire ordinairement: c'est à dire, vn peu longuet, & avec vn cramponnet du costé de dehors: & si on y en veut mettre deux, on le pourra faire, pourueu que ce ne soit à cheual qui s'entretaille: car en ce cas fault vsfer ainsi, que i'ay dit cy dessus au chapitre appartenant à celle matiere. Et si on luy baille le crampon seulement par dehors, faudra engrossir le fer du costé de dedans aussi haut que pourroit aller le crampon, fil y en auoit vn, de sorte que l'autre soit par la grosseur de ce costé de fer à peu pres egalé: ou bien qu'on ne rongne pas tant de l'ongle de ce costé, comme on pourroit faire sans ceste occasion, à fin que le cheual puisse plainemēt & également assoir le pied à terre. Et ne sera que bien fait de luy bailler deux crampons, pourueu qu'ils ne soient ne trop hauts ne trop pointus: mais en toute mediocrité. Et quant aux clouds propres pour y appliquer, ie n'en diray icy autre chose, me remettant à ce que i'en ay dit cy dessus.

*Des fers propres pour secourir vn cheual qui se déferre en chemin, & du moyen de s'en aider.*

## CHAP. XXXIII,

**P**ource que i'ay veu plusieurs sortes de fers desquels le Cheualier se peut aider & les mettre en œuure sans clous, quand par fortune son cheual perd son fer ou autrement se déferre en chemin, il m'a semblé icy à propos d'en dire mon aduis. Qui est, qu'il me desplaist bien fort de voir à aucuns vsfer d'vn fer qui est fait de deux pieces & a vn petit cercle à l'environ montant par dessus l'ongle: avecques vn crampon au milieu de la pointe, & vne viz sur le derriere, par le moyen de laquelle on resserre & relargit on le fer à sa volonté. I'en ay veu vsfer encores d'vn autre sorte, qui a pareillement ve

ne vis au lieu de clouds, avecques la mere par dessus, qui trouue le masse & l'estraint. Encores vne autre espeece se pratique, de laquelle ie ne diray autre chose pour le present: pource que ny elles ny les autres dessusdictes ne me plaisent en façon que ce soit, & ny trouue chose qui soit bonne, comme aussi ie croy que toute personne de bon entendement qui les voudra considerer de pres, sera de mon aduis, encores qu'il n'y trouuast autre mal que les grands trous que ces vis y laissent, & lesquels seuls sont suffisans pour faire mettre l'ongle en pieces. Meilleurs aussi ne pourront estre trouuez les autres fers: car ils tombent & laissent aiseement le pied du cheual, & encores aucuns d'iceux font vn haut relief, tellement que le cheual les ayant aux pieds semble aller avecques des mules.

Quant à moy, i'ay tousiours trouué beaucoup meilleur que le Cheualier entende & face entendre à ses gens le moyen de ficher les clouds aux pieds du cheual, & qu' allant par champs il face tousiours porter vne ou deux disferres, avecques clouds, marteau, tenailles, & paroïr, à fin que rien ne luy defaille au besoin, & que son varlet (ou luy mesmes en la necessité) puisse mettre les disferres. Et fault scauoir que la disferre est vn fer fait de deux pieces, mouffes par la pointe, & iointes l'vne sur l'autre d'vne cheuille de fer bien riuce qui passe à trauers, & sont tellement rebattues qu'elles font peu ou point de relief, & au surplus se peuuent resserrer & relargir tant que besoin est, & par ce moyen accommoder à tous pieds de cheuaux. Mais au seigneur puissant ou autre homme qui maine par champs cheuaux de prix & de respect, ie conseillera tousiours de mener vn mareschal avecques luy: à fin que tels cheuaux non accoustumez à cheminer deferrez, puissent estre referrez promptement au besoin, notamment quand ils se deferreront en lieux pierreux & montaigneux.

*Aduertissement profitable & honorable pour le Cheualier.*



**L**E Cheualier doit donner ordre que le mareschal ayant acheué de ferrer son cheual, & de luy accoustrer le pied ainsi qu'il deura, ne laisse par nonchalance ou inaduertance de donner encores vne belle couleur noire à l'ongle, à fin qu'elle ne paroisse bigarree de diuerses couleurs (i'enten des pieds qui en auront besoin) pource que l'ongle ainsi bigarree de plusieurs couleurs est mal plaisante à voir, & si n'est pas estimee bonne, principalement estant escorcee. Pareillement doit il faire clorre les trous que les premiers clouds auront laissez: ce qu'il ne fera tant pour l'vtilité que pour la beauté de l'ongle.

*Iustificacion de l'auteur: avec quelques autres aduertissemens necessaires au Cheualier.*

CHAP. XXXV

**P**OURRA estre que quelqu'vn lisant ce mien dernier liure, trouuera estrange, que i'y aye traitté quasi trop particulièrement plusieurs choses, & neantmoins laissé à dire me taisant de plusieurs autres. Auquel respondant ie dy, que l'vn a esté ainsi fait par moy tout expres à fin de rendre les choses susdictes plus faciles & intelligibles au Cheualier: & l'autre, pource qu'il y a plusieurs choses (comme i'ay remonstré au second chapitre) lesquelles ne peuuent estre si bié exprimees ny donnees à entendre par parole comme par effect: & partant m'a il semblé meilleur de m'en taire tout à fait, que d'en parler confusément. Si vueil ie bien encores dire auant faire fin à ce traitté & à ce liure, que le Cheualier prenant plaisir à ceste vertu cheualiere, se doit auât toute œuure efforcer par tous moyens d'acquerir la bonne grace des hommes qu'il cognoistra sçauans & experts en cest art, i'enten tant de cheualcheurs, que d'esperonniers, & mareschaux, & s'entretenir en leur amitié. Aussi ne doit il oublier de lire diligemment tous les liures qui en ont esté escrits tant anciens que modernes, à fin d'entendre l'aduis & les raisons d'vn chacun, & y asseant iugement se rendre par ce moyen practiq' & sçauant en ceste belle, doy-ie dire science, ou vertu: Et pour sy rendre plus parfait & consommé encores luy fault il tousiours auoir l'œil ouuert

ouuert & attentif à regarder les preuues & operations des autres Cheualiers & cheuaucheurs, à fin de voir & cognoistre à quels effects elles reuiennent. Et quand il en entendra parler tousiours ouuir les aureilles pour apprendre l'aduis & la raison des vns & des autres : faisant mesmement frequentes preuues des choses par luy entendues sans y esparagner soin, travail, ne despense. Au surplus le bon Cheualier doit tousiours mieux aymer ressembler à ceux qui font toutes choses pour l'honneur, qu'à ceux qui suiuent & procurent leur particulier proufit : Dont les aucuns y sont tellement suiets, que mesmes dormans, ils ne songent qu'à leur gaing. Or n'enten ie auoir dit que peu de paroles, pour autre fin, sinon pour faire entendre à chacun que l'homme faisant profession de quelque science que ce soit, principalement de cheualerie, doit ficher là le but de tout son plaisir & passetemps, & ne despriser aucun qui l'y puisse secourir ou donner conseil & aide, ains l'embrasser de toute son affection: car chacun sçait qu'on ne peult tant apprendre en quelque art que ce soit que l'esprit en demeure content, & qu'il ne desire y entendre tousiours d'auantage : Et quand il s'en aura fait quelque vn tel, son familier & amy, plus s'en deura il tenir glorieux, d'autant plus sçauant & expert il le cognoistra: pource qu'entre autres auantages qu'il en pourra ressentir, sera cestuy qu'en brief & sans grande peine il pourra par luy estre instruit & bien enseigné en tous les secrets de l'art : Et encores se presentant quelque accident non accoustumé, comme il aduient aux esprits gaillards & esueillez, il se pourra asseurer & esclaircir de la verité par le secours d'vn tel son amy qui l'acheminera d'entree sur le vray & droit sentier : Ou au contraire luy manquant le secours & conseil d'vn tel personnage, il luy seroit mal aisé desortir à son aise de quelque semblable mauuais pas. Comme aussi il aduient souuent à ceux qui se fient trop en leur esprit & sçauoir, & d'eulx mesmes entreprennent plusieurs choses difficiles, qu'ils tiennent pour faictes si tost qu'ils les ont pourpensees, & neantmoins à l'execution rien moins n'en ressort que ce à quoy ils ont pensé paruenir.



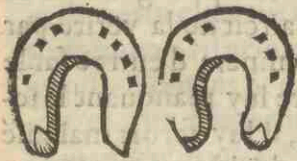
A ceste cause ie seray tousiours d'aduis que le Cheualier communique tous affaires d'importance à personnes entendues & capables. Tant est que sur la fin de ce mien petit traitté i'ay esté contraint adiouster ce peu de paroles, tant pour le bien que ie desire au Cheualier, que pour le desplaisir que ie reçoÿ de voir ceste noble vertu de cheualerie ainsi mise au bas, & tenue en si peu de prix, qu'il me semble pouuoir dire sans mensonge, qu'elle n'est pas estimee au iourd'huy, ne mise au degré qu'elle merite.

ENSUYVENT LES DESSEINS  
DES FERS DESQUELS A ESTE  
faicte mention en ce Traicté.

FERS POVR LES PIEDS.  
de deuant.

*Fer. con rampone di fuori alla  
Ragonnesa, & d'allaltro lato  
di quarto grossetti.*

*Fer. ugali senza ram-  
poni, ne altro.*



Fers avec le crampon  
par dehors à l'Arra-  
gonnoise, & de l'au-  
tre costé renforcez.

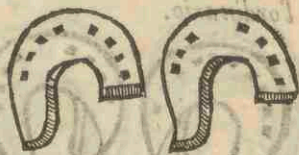
Fers vnis sans crampon  
ny autre chose.

*Fer. a lunetta.*



Fers à lunette.

*Fer. con vn quarto di ferro marco.*



Fers avec vn quart du fer moins.

*Fer. con seghetta, & imborditi, & ne quarti grossi.*



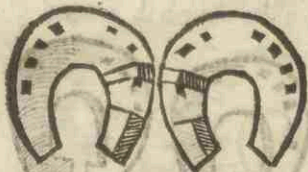
Fers avec sciettes ou dentez, bordez, & renforcez en chascun quart.

*Fer. imborditi con ramponi alla Ragonesà, & nel l'altro quarto grossetti.*



Fers bordez, avec le crampon à l'Arragonnoise, & renforcez sur l'autre quart.

*Fer. con bottone dal lato di dietro & con grossezza sul quarto dal me desimo lato.*



Fers avec boutté du costé de dedans, & rengrossis sur le quart du mesme costé.

*Fer. da i lati grossi, & nel mezo sottili respettive al solito.*



Fers rengrossis par les costez, subtils & tenues par le milieu plus que de l'ordinaire.

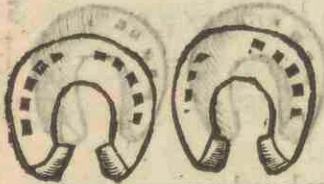


Fer. channo il quarto di dentro  
piu grosso, & piu stretto del  
l'ordinario.



Fers, qui ont le quart du co-  
sté de dedans plus gros &  
estroit que de l'ordinaire.

Fer. rivolti in su, nella parte di  
dietro.



Fers renuersez en sus par les  
deux bouts de derriere.

Fer. con due ramponi.



Fers avec deux  
crampons.

Fer. con creste cosi in punta come  
da i lati, & barbette.



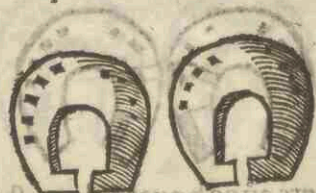
Fers avec crestes tant à la  
pointe cōme aux costez,  
& avec barbettes.

Fer. con ramponi piegati, & in  
essi anneletti.



Fers avec crampons pliez  
& avec annelets en iceux.

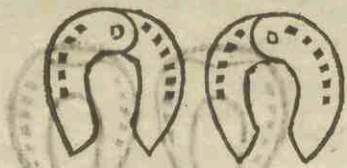
Fer. imbordati, con le verghe di  
dietro piu vicine.



Fers avec bords avec les verges  
de derriere plus appro-  
chantes q̄ de l'ordinaire.

Fer. detti

*Fer. detti disferre, che sono di due pezzi, con una brocca nel mezzo della punta.*



Fers appelez vulgairement desferres, lesquels sont de deux pieces iointes l'une sur l'autre par le milieu avec une cheuille de fer.

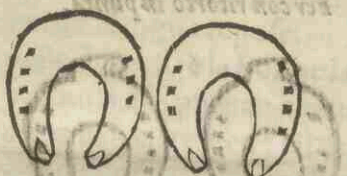
*Fer. che si pongono senza chiodi.*



Fers qui s'appliquent sans clouds.

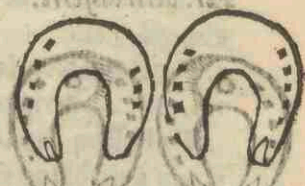
FERS POUR LES PIEDS de derriere.

*Fer. con due ramponi.*



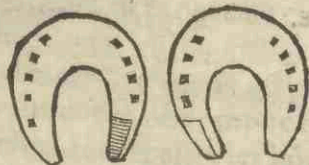
Fers avecques deux crampons.

*Fer. con un rampone di fuori.*



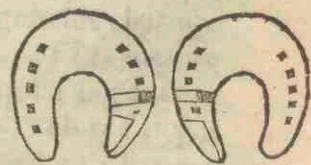
Fers avec un crampon par dehors.

*Fer. che sono piu grossi, & piu stretti nel quarto di dentro dello ordinario.*



Fers plus gros & plus estroits que de l'ordinaire sur le quart de dedans.

*Fer. con bottone, & il quarto dal lato di dentro piu grosso.*



Fers avec bouton, qui ont le quart de dedans plus gros que de l'ordinaire.

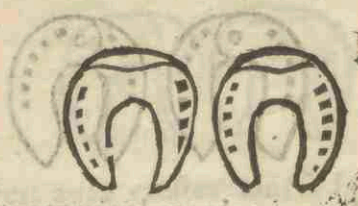


Fer. senz-apunta ma-in quella parte piu del solito ingrossati.



Fers sans pointe, mais sur icelle plus gros que de l'ordinaire.

Fer. con barbetta in punta.



Fers avec barbette à la pointe.

Fer. detti disferre.



Fers, vulgairement appelez desferres.

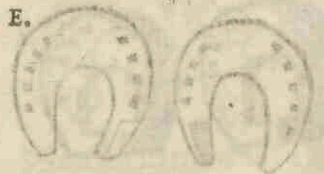
Fer con ritorto in punta.



Fers avec vn renuers à la pointe.

FIN DV TROISIE

ME LIVRE.



Fers avec pointon du gros de l'ordinaire.

Fers plus gros & plus estroit que de l'ordinaire sur le quart de dedans.

TABLE DES CHAPITRES CON<sup>104</sup>

TENVS EN CE TRAITTE,

*Liure premier de la maniere de bien emboucher les cheuaux, & de la nature d'iceux.*

- T**rois principaux aduertissemens & remedes que lon doit bien considerer pour bien emboucher vn cheual. chapitre premier, fucillet 5. page. 1.
- Quelle doit estre la fente de la bouche du cheual. ch. 2. f. 6. r.
- Quelle bride est propre au cheual qui est fort fendu de bouche. ch. 3. f. 6. p. 1
- Quel mors est propre au cheual qui a la bouche peu fendue. ch. 4. f. 7. p. 1
- Quelle doit auoir le cheual celle partie de la bouche sur laquelle la langue repose. ch. 5. f. 7. p. 1
- Quelle doit estre la bonne langue du cheual. ch. 6. f. 7. p. 2
- Quel mors est propre au cheual qui a la langue grosse. c. 7. f. 8. 1
- Quel mors & remede est propre au cheual qui passe la langue par dessus l'emboucheure, ou la tire à costé ou à droit hors la bouche. ch. 8. f. 9. p. 2
- Quel mors & remede est propre au cheual qui tire la langue de costé ou de droit par dessus son mors. ch. 9. la mesme
- Quelle doit estre la bonne genciue du cheual. ch. 10. f. 10. p. 2
- Quel mors est propre au cheual qui a la genciue aigue. chapitre 11. f. 11. p. 1
- Quel mors est propre au cheual qui aura la genciue charnue. chapitre 12. la mesme
- Quel mors & remede est propre au cheual qui a la genciue tourmentee, ou rompue de la bride. ch. 13. f. 11. p. 2
- Quelles doiuent estre les bones leures du cheual. c. 14. f. 12. p. 2
- Quel mors & remede est propre au cheual qui a la babine grosse. ch. 15. la mesme
- Quels doiuent estre les bons crocs ou escaillons du cheual. chapitre 16. f. 13. p. 1



- Quel mors & remede est propre au cheual qui a l'escaillon  
cinpeschât & pendât en dedans la bouche. ch. 17. la mesme.
- Quel remede est propre au cheual qui a l'escaillon pendant  
en dehors. ch. 18. f. 14. p. 1.
- Quel remede est propre au cheual qui a les escaillons ine-  
gaux. ch. 19. la mesme.
- Quelles doiuent estre les bonnes maschoires du cheual, sur  
lesquelles la bride repose. ch. 20. f. 14. p. 2
- Quel doit estre le bon menton du cheual. ch. 21. f. 15. p. 1
- Quelle gourmette & quel remede est propre au cheual qui a  
le menton sec & descharné. ch. 22. f. 15. p. 2
- Quelle gourmette & remede est propre au cheual qui a le  
menton gros & charnu. ch. 23. la mesme
- Quelles doiuent estre les bonnes maschoires du cheual.  
chap. 24. f. 16. p. 2
- Quel mors & remede est propre au cheual qui a les mas-  
choires petites & estroittes ensemble. ch. 25. f. 17. p. 1
- Quel mors & remede est propre au cheual qui a les maschoi-  
res grandes & estroittes ensemble. chap. 26. la mesme
- Quelle doit estre la bonne vulture & autre façon du col  
du cheual. ch. 27. f. 18. p. 1
- Quel mors & remede est propre au cheual qui a le col voul-  
té & courbé en forme d'arc. ch. 28. f. 18. p. 2
- Quel mors & remede est propre au cheual qui a le col reuers  
chap. 29. f. 19. p. 1
- Quel mors & remede est propre au cheual qui a le col court  
& gros. ch. 30. f. 19. p. 2
- Quel mors & remede est propre au cheual qui a le col court  
& sec. ch. 31. f. 20. p. 1
- Quel mors & remede est propre au cheual qui a le collong  
& gros: & de l'aduis de certaine chesnete, dont on luy pour-  
ra ceindre les genciues. ch. 32. f. 21. p. 2
- A quelles choses doit prendre garde le Cheualier pour bien  
aduiser la bride au cheual, apres qu'il a resolu quel mors  
il luy doit bailler. ch. 33. f. 23. p. 2
- Quel moyen il fault tenir pour bien emboucher & aduire  
cheuaux ieunes ou poulains. ch. 34. f. 25. p. 1

- D'aucuns aduertiffemens necessaires. ch. 35. f. 27. p. 1  
 De la nature des cheuaux Frifons. ch. 36. f. 28. p. 1  
 De la nature des cheuaux turcs, barbes, & mores. c. 37. f. 29. 1  
 De la nature des cheuaux Sardès. ch. 38. la mefme  
 De la nature des cheuaux du royaume de Naples. c. 39. f. 29. 2  
 De la nature du cheual d'Espagne. ch. 40. f. 30. p. 1  
 Quelques aduertiffemens necessaires au Cheualier. ch. 41. la  
 mefme  
 Aduertiffement vniuerfel au Cheualier pour bons cheuaux  
 en general. ch. 42. f. 31. p. 1  
 Comment il fault aiuster l'œil de la bride du cheual, & co-  
 gnoiftre la garde quand elle sera en arriere & flaque, ou en  
 auant & hardie: & d'autres choses propres à adiufter aux  
 brides pour le secours du cheual. ch. 43. f. 32. p. 2

## L I V R E   S E C O N D   D U   M A N I E -

M E N T   D E S   C H E V A U X ,

a u e c   l e u r s   d e s s e i n s .

C H a p i t r e   p r e m i e r   e n   f o r m e   d e   p r o l o g u e .

- Du maniemēt appelé contre-temps: avec le dessein du  
 Cheualier à cheual, & de ses fers. ch. 2. f. 55. p. 2  
 Du maniemēt de demy-temps, & encores de tout temps,  
 avec le dessein d'iceluy. ch. 3. f. 57. p. 2  
 Du maniemēt appelé les voltes trompees, avec le dessein  
 d'iceluy. ch. 4. f. 61. p. 2  
 Du maniemēt dit volte & demie, avec son dessein. c. 5. f. 62. 2  
 Du maniemēt dit volte de hanches, avec le dessein d'ice-  
 luy. ch. 6. f. 64. p. 1  
 Du maniemēt appelé, voltes redoublées, avec le pourtrait  
 d'iceluy. ch. 7. f. 66. p. 1  
 Du maniemēt à (repolons) passades, avec le dessein d'ice-  
 luy. ch. 8. f. 67. p. 2  
 Du maniemēt en voltant, au trot, ou au galop, avec le dessein  
 d'iceluy. ch. 9. f. 68. p. 2  
 De la carriere avec son dessein, & vn discours de certains ma-  
 niemens & aduis touchant icelle. ch. 10. f. 69. p. 2



- Du maniemēt appellé, galop racourcy, auec son temps en  
Musique & son dessein. ch. 11. f. 73. p. 2
- Du maniemēt auec faultz (à bals) balancez & iustes auec son  
temps en Musique, & son dessein. ch. 12. f. 73. p. 2
- Du maniemēt auec faultz, à la mesure d'un pas, & un fault,  
auec sa musique & son dessein. ch. 13. f. 75. p. 1
- Du maniemēt auec faultz, à la mesure de deux pas & un fault,  
auec la musique & dessein d'iceluy. ch. 14. f. 76. p. 1
- Du maniemēt auec faultz de mouton, auec la musique &  
dessein d'iceluy. ch. 15. f. 77. p. 1
- Du maniemēt auec faultz à la capriole, auec son temps en  
musique, & son dessein. ch. 16. f. 78. p. 2
- L'auteur rend compte de sa promesse auec un aduertisse-  
ment necessaire au Cheualier. ch. 17. f. 80. p. 1

## L I V R E V T R O I S I E M E, D I V I

## M O Y E N D E B I E N F E R R E R

les cheuaux auec les desseins des  
fers qui y sont propres.

- C**Hapitre premier en forme de prologue.  
Aduis touchant la couleur de l'ongle ou corne du pied  
du cheual, & pour cognoistre la bonté ou malice d'icelle  
chap. ch. 1. f. 81. p. 2
- De la difference qu'il y a entre les mains ou pieds de deuant  
& les pieds de derriere, & pareillement entre les talons &  
les pointes des pieds du cheual. ch. 3. f. 82. p. 2
- De quelle façon doiuent estre les bōs fers, tant pour les pieds  
de deuant que pour ceux de derriere. ch. 4. f. 83. 1
- Des crampons, clouds à glace, crestes, barbettes, & quelques  
annelets que par fois on met aux fers des pieds de deuant.  
ch. 5. la mesme
- D'une maniere de fer, & de certains clouds, qui seruent au  
lieu des crâpōs, clouds à glace, & crestes susdites. c. 6. f. 95. 2
- De la forme qu'on doit garder pour couvrir le talon & le  
cartilage du pied du cheual, & pour vider la pointe de  
l'ongle & iceluy nettoyer par dedans. ch. 7. f. 86. p. 1

T A B L E.

- De la retraitte. ch. 8. f. 86. p. 21
- De la forme que doiuent ordinairement auoir les fers des  
pieds de deuant pour les bien mettre en cœure. ch. 9. la  
mesme.
- Quels doiuent estre ordinairement les fers des pieds de der  
riere. ch. 10. la mesme
- De la maniere d'aiuster le fer & l'ongle du cheual ensemble.  
ch. 11. f. 87. p. 1
- Quels doiuent estre les clouds pour bien asseoir les fers des  
cheuaux. ch. 12. f. 87. p. 2
- De la bordure ou pancette que l'on met quelquefois au fer.  
ch. 13. la mesme
- D'aucuns aduertissemens pour cognoistre le bon pied du  
cheual, & du moyen qu'il faut tenir pour le bien ferrer. ch.  
14. f. 88. p. 1
- De l'ongle forte, toutesfois moyennement temperee avec  
vn discours touchant icelle. ch. 15. f. 88. p. 2
- De l'ongle ou corne forte, laquelle en temps chaut deuient  
plus seiche. ch. 16. f. 89. p. 2
- Des pieds ou ongles forts vitriols, ou eclatans comme verre  
& encores de ceux qui sont ou peu ou assez (fritellez) plats  
& plains comme vn bignet. ch. 17. f. 98. p. 2
- Du pied fort qui a le cartilage & le talon tendre & delicat.  
ch. 18. f. 90. p. 2
- Du pied fort & encastellé. ch. 19. f. 91. p. 1
- Du pied fort à la semblance de celuy d'vn mulet. ch. 20. f. 91. 2
- Des pieds forts & glaciols, & de ceux qui ont la casse pleine  
& sont assez plats. ch. 21. f. 92. p. 1
- Du moyen de bien ferrer les ieunes cheuaux, qui n'ont pas  
le cartilage bon vers les talons. ch. 22. f. 93. p. 1
- Du cheual qui s'entretaille. ch. 23. f. 93.
- Du cheual qui naturellement va assez large. ch. 24. f. 94. p. 2
- Pour cognoistre quand l'ongle du cheual a souffert ou souff  
fre, pour ce qu'il aura cheminé sans fer, & du remede, qu'il  
y faut donner. ch. 25. la mesme
- Du cheual qui se ballotte. ch. 26. f. 95. p. 2
- Du pied rampin & pied bot. ch. 27. la mesme



T A B L E.

- Du cheual qui se forge & blesse les talons, ou bien fattachent  
les nerfs des bras. ch.28.f.96.p.1  
Du cheual qui ne se veut pas laisser ferrer. ch.29.f.96.p.2  
Des causes pour lesquelles les cheuaux font quartier neuf &  
des moyens propres pour y remedier. ch.30.f.98.p.1  
Du cheual qui n'assied pas à plein le pied de derriere le posât  
à terre, & du moyen d'y pouuoir. ch.31.f.98.p.2  
Du moyen de bien ferrer les pieds de derriere. c.32.f.99.p.1  
Des fers propres pour secourir vn cheual qui se deferre en  
chemin, & du moyen de s'en aider. ch.33.f.99.p.2  
Aduertissement proufitable & honorable pour le Cheualier  
ch.54.f.100 p.1  
Iustification de l'auther : avec quelques autres aduertisse-  
mens necessaires au Cheualier. chap.35.f.100.p.2

F I N.

442902497

cum inspectione metuimus. sempitern  
supplicia horroris euadamus; amen.

EXPLICIT LIBER NONUS;

# INCIPIT LIBER

- I** De proce respondente contra recta dicta. **X**
- ii** De correptione iusti.
- iii** De caritate.
- iiii** De dolore flagelli.
- v** De custodia di.
- vi** De latitudine di.
- vii** De ceptione carnis.
- viii** De fide.
- viiii** De elatione.
- x** De uanitate.



